

Université de Montréal

**La conscience linguistique dans la production littéraire
en domaine picard (fin XII^e-fin XIII^e siècle)**

Par
Blanche Wissen

Département des littératures de langue française
Faculté des Arts et des Sciences

Thèse de doctorat présentée à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de Ph. D.
en Littératures de langue française

Mai 2018

© Blanche Wissen, 2018

RÉSUMÉ

Cette thèse s'intéresse à la manière dont les trouvères artésiens ont choisi le picard pour langue d'écriture, singulier par sa forte coloration dialectale.

Avec pour objet la *scripta*, naturellement franco-picarde, la recherche interroge le comportement linguistique et les pratiques langagières et discursives de ces locuteurs, alors que, dès la fin du XII^e jusqu'à la fin du XIII^e siècle, Arras est un catalyseur et un accélérateur d'innovations littéraires et linguistiques.

Au carrefour de perspectives complémentaires sur la littérature et la langue picardes, le concept de conscience linguistique se vérifie dans la mise en relation de la diversité linguistique avec l'usage linguistique commun (*koinè*), où le locuteur revendique sa propre représentation de la situation linguistique.

Si la promotion du vernaculaire est relativement généralisée en domaine d'oïl, dans l'aire picarde, particulièrement en milieu urbain (Arras), elle se caractérise par la stabilité, la vitalité et la longévité de sa *scripta*. Une ville, où la conscience d'appartenir à un groupe, notamment par son mode de production littéraire, génère une identité linguistique singulière et atteste la prémisses d'un *Lokalpatriotismus*, identifié par Charles Th. Gossen.

Traversée par la diversité et la variation linguistiques, l'analyse s'organise à partir de la grille variationnelle (W. Labov) en quatre dimensions: diachronique, diatopique, diastratique et diaphasique. Les résultats révèlent différents marqueurs de conscience linguistique et démontrent que ces locuteurs, cette communauté de locuteurs, affirment leur attachement à leur ville et à leur différenciation linguistique, témoignant d'une cohésion sociolinguistique inédite.

Mots-clés : conscience linguistique, ancien picard, corpus littéraire arrageois, fin XII^e-fin XIII^e siècle, variation linguistique.

ABSTRACT

This thesis examines how trouvères of Artois chose the Picard as their writing language, unique for its strong dialectal coloration.

Based on a *scripta*, naturally Franco-Picard, the research explores linguistic behaviour and discursive practices in Arras, a catalyst and accelerator of literary and linguistic innovations, from the end of the twelfth until the end of the thirteenth century.

At the crossroads of complementary perspectives on the Picard literature and language, the concept of linguistic awareness is verified in the connection between linguistic diversity and common linguistic usage (*koinè*), where the speaker takes a stand based on his own representation of the linguistic situation.

Although the promotion of the vernacular is relatively generalized in the oil territory, in the Picard area, particularly in urban area (Arras), it is characterized by the stability, the vitality and the longevity of its *scripta*. A town, where the consciousness of belonging to a group, especially by its mode of literary production, generates a distinctive linguistic identity and attests the premise of a *Lokalpatriotismus*, identified by Charles Th. Gossen.

Across linguistic diversity and variation, the analysis is structured using the variational grid (W. Labov) in four dimensions: diachronic, diatopic, diastratic and diaphasic. The results reveal different markers of linguistic awareness and demonstrate that these speakers, this community of speakers, affirm their attachment to their city and to their linguistic differentiation, thus testifying to an unprecedented sociolinguistic cohesion.

Keywords: linguistic awareness, Old Picard, Arras literary corpus, the 12th and the 13th century, linguistic variation.

REMERCIEMENTS

À l'heure où l'écriture de ma thèse prend fin, j'aimerais d'abord adresser mes remerciements à ma directrice de thèse, Madame Elisabeth Schulze-Busacker, qui a accepté, malgré un océan, de diriger mon doctorat, avec une rigueur, une patience et une générosité toujours égales. Malgré la distance, son soutien a été indéfectible. Ce fut une chance et un honneur d'avoir pu travailler et terminer ma thèse sous son regard. Son savoir et ses exigences ont été le gage d'une extraordinaire expérience intellectuelle. Ma reconnaissance est immense.

Je souhaiterais, à titre posthume, rendre hommage à Gaston Zink, le premier à m'avoir initiée à la phonétique historique. Il fut, sans le savoir, l'instigateur de mon sujet sur le nouage intime de la littérature et de la langue. C'est à l'université de Montréal que le corps professoral, et je les en remercie, m'a ouvert des perspectives de recherche des plus stimulantes. Je remercie également tous les membres du jury qui ont l'amabilité de bien vouloir évaluer cette thèse.

Un grand merci, enfin, à mon entourage, sans qui cette aventure n'aurait pas été la même. Plus particulièrement à ma famille, mes sœurs, ma mère qui m'a transmis le courage et la persévérance. Cette thèse est dédiée, sans les nommer tous, à mes amis de France, de Belgique et du Québec, Isabeau, David, Jacques, Melita, Catherine, Hugo, qui n'auront désormais plus de plaisanteries à faire sur l'avancement de ma thèse.

À toutes celles et ceux qui m'ont accompagnée dans mes moments difficiles et dans mes réussites, mille mercis.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
PREMIÈRE PARTIE	
Chapitre 1 : La « Picardie »	37
Chapitre 2 : La production littéraire picarde (arrageoise)	65
DEUXIÈME PARTIE	
Chapitre 3 : L'identité linguistique picarde (arrageoise)	97
Chapitre 4 : L'identité littéraire picarde (arrageoise)	127
TROISIÈME PARTIE	
Chapitre 5 : Résultats. Variation diachronique	153
Chapitre 6 : Résultats. Variation diatopique	189
Chapitre 7 : Résultats. Variation diastratique	218
Chapitre 8 : Résultats. Variation diaphasique	263
CONCLUSION	310
BIBLIOGRAPHIE	315
TABLE DES MATIÈRES	337
ANNEXE	339

INTRODUCTION

Arras est escole de tous biens entendre.
Quant on veut d'Arras le plus caitif prendre
En autre païs se puet pour boin vendre.
On voit les honors d'Arras si estendre
Je vi l'autre jor le ciel lasus fendre :
Dex voloit d'Arras les motés apprendre.
Et per Lidourelles
Vadou vadu vadourenne¹.
(*Chansons et dits artésiens*, I, v. 1-8)

Parler de littérature médiévale, c'est parler de textes singuliers et pourtant fondateurs de notre culture. Pour les comprendre, alors que « notre Moyen Âge, selon Paul Zumthor, englobe un passé à la fois proche et lointain, étranger, mais voisin² », le regard critique est confronté à une ambivalence voire à un paradoxe, à la fois en ayant la volonté de s'en approcher et s'en éloigner pour laisser place à notre propre évolution tout en ne déformant pas l'objet primitif. Si le Moyen Âge est *Autre*, sa littérature enveloppée de lumière et d'opacité, « il appartient à *notre* histoire : il *nous* appartient, d'une façon très spéciale, car biologiquement et culturellement nous descendons de lui en ligne droite³ ».

De ce point de vue, la littérature médiévale ne craint pas l'analyse, même si elle suscite une certaine crispation par peur de la corrompre, comme si la volonté de la voir désincarnée, telle une nature morte – d'une langue morte –, provoquait une fermeture. Alors qu'au contraire, l'œuvre médiévale suggère l'ouverture puisque, si le texte médiéval représente en soi un faisceau d'interrogations, il « fonctionne au sein d'un faisceau de déterminations

¹ *Chansons et dits artésiens du XIII^e siècle*, éd. Alfred Jeanroy et Henri Guy, Genève, Slatkine Reprints, 1976.

² Paul Zumthor, *Parler du Moyen Âge*, Paris, Les Éditions de Minuit, coll. « Critique », 1980, p. 36.

³ *Ibid.*, p. 36.

sociales⁴ » pour « se défaire en une multitude d'héritages⁵ ». Parmi les nombreux héritages, l'inventaire littéraire médiéval picard figure en bonne place.

« L'air de la ville rend libre⁶ »

Par le truchement de l'ouvrage de Paul Zumthor, *La Lettre et la voix* paru en 1987, l'un des héritages du Moyen Âge est la voix. L'oralité, perceptible dans les textes, est parvenue jusqu'à nous dans la matérialité des manuscrits et de l'écriture par l'usage de la *scripta* (graphie) picarde dont la coloration régionale ou dialectale est repérable et durable. Un lien étroit unit la voix à l'écriture au Moyen Âge, et c'est la voix, celle du *locuteur*, qui résonne encore aujourd'hui quand la parole poétique est chanson, dit ou jeu (*Jeu de saint Nicolas, Jeu de la Feuillée, Jeu de Robin et Marion*⁷). Alors que la rivalité entre l'oralité et l'écriture n'exerce pas encore de pouvoir sur les virtualités propres à l'émergence de la littérature vernaculaire, la voix affirme la spécificité des œuvres médiévales qui n'existent pleinement qu'en *performance*, compris dans le sens d'événement communicatif. La comprendre mieux, c'est mettre au jour sa *résonance* à travers la langue, avec, en sa profondeur, la conscience de la langue et de la variation :

Que mon langaige ont blasmé li François
Et mes cançons, oiant les Champenois
E la Contesse encoir, dont plus me poise.

⁴ *Ibid.*, p. 66.

⁵ Jacques Le Goff, *À La recherche du Moyen Âge*, Paris, éd. Louis Audibert, 2003, p. 165.

⁶ Proverbe médiéval allemand du XV^e siècle (« Stadt Luft macht frei »), illustrant le mouvement d'affranchissement ou des libertés urbaines dont fait partie le mouvement communal, ces siècles « de grands progrès » (expression de Georges Duby), a profondément frappé autant les grands « intellectuels » que les populations rurales. L'acquisition des libertés urbaines est un processus lent, progressif, complexe et contrasté.

⁷ Les titres des œuvres respectent le protocole éditorial du *Dictionnaire des Lettres françaises, Le Moyen Âge*, sous la direction de Geneviève Hasenohr et Michel Zink, Paris, Fayard, coll. « Encyclopédies d'aujourd'hui, Livre de Poche », 1992. Dans les chapitres suivants, ceux-ci seront abrégés : *Feuillée* pour le *Jeu de la Feuillée*, *Chansons et dits* pour les *Chansons et dits artésiens du XIII^e siècle*.

La Roïne n'a pas fait ke cortoise,
Ki me re prist, ele et se fieus, le Rois.
Encoir ne soit ma parole franchoise,
Si la puet on bien entendre en franchois;
Ne chil ne sont bien apris ne cortois,
S'il m'ont repris se j'ai dit mos d'Artois,
Car je ne fui pas norris a Pontoise⁸.

Attribuée à Conon de Béthune, la chanson *Mout me semont Amors ke je m'envoie*⁹ illustre la conscience linguistique agissant sur un mode revendicatif. Ce texte, ponctuellement repris et commenté par les médiévistes, fera l'objet d'un examen approfondi en tant qu'expression de l'identité singulière artésienne, linguistique et littéraire. D'ores et déjà, sous son caractère anecdotique et sa facture courtoise, elle est exemplaire. Il ne fait aucun doute qu'elle évoque le contact des langues et, dans une perspective sociolinguistique, le rapport des langues et parlers périphériques (« mos d'Artois ») avec une langue centrale, peut-être déjà perçue comme « norme¹⁰ », sinon une hiérarchie implicite, déclarée ou non, dans la segmentation du parler d'oïl. La « parole franchoise », celle d'Île-de-France ou francien¹¹, qui pourtant ne se manifeste pas à l'époque par la prééminence d'œuvres poétiques, annonce peut-être déjà son influence sur les langues environnantes.

⁸ Conon de Béthune, *Chansons* (III), *Mout me semont Amors ke je m'envoie*, v. 8-14.

⁹ *Mout me semont* (Raynaud 1837) est conservée dans deux manuscrits : *T* (BnF, 12615) et *M*, f° 45, f° 99. La chanson III figure aussi dans *e* parmi des chansons restées anonymes (*an*), ds Axel Wallensköld, *op. cit.*, p. IX.

¹⁰ Le terme « norme », sans référence à la théorie saussurienne, signifie que très tôt l'histoire de la langue française comporte un idéal d'invariance, de non-variation, de conformité : « dès le XIII^e siècle, on est conscient de la variation diatopique de la France d'oïl », souligne Jean-Michel Eloy, ds « Sociolinguistique rétrospective et actuelle : vers une modélisation de l'histoire des langues », Université de Gérone, 1999; « la tradition latine est ainsi, non pas reproduite et réappliquée, mais réinventée dans le cadre du français », p. 4, https://www.u-picardie.fr/LESCLaP/IMG/pdf/soc_retro_trad_cle8c4197.pdf (consulté le 19 juillet 2017).

¹¹ La dénomination « francien » est attribuée à Gaston Paris (1889). Dans les pages qui suivent, francien sans italique ou *français* en italique seront employés pour désigner l'ancien français. Voir Jacques Chaurand, *Les Parlers et les hommes. Recueil de travaux inédits ou publiés, revus et augmentés*, Paris, SPM, 1993, 2 vol., p. 350-363 et Bernard Cerquiglini, *La Naissance du français*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2^e éd., 1993.

En forme de réponse, tel un droit de parole, l'invective de Conon de Béthune s'adresse aux Français¹² et aussi aux Champenois (« Et mes cançons, oiant les Champenois »). Du point de vue linguistique, la chanson défend les « mos d'Artois », lesquels embrassent les termes en usage en domaine picard qu'ils soient régionalismes ou picardismes lexicaux ou phonétiques. *Mout me semont* présente de nombreux éléments appartenant à la conscience linguistique, une conscience linguistique précoce, si l'on tient compte de la production littéraire en vernaculaire. Cet exemple ouvre la réflexion sur les autres œuvres contemporaines et urbaines, essentiellement arrageoises, avec pour question centrale : dès la fin du XII^e, les textes littéraires picards révéleraient-ils une conscience linguistique singulière ?

La recherche sur la langue et la littérature picardes au Moyen Âge s'inscrit dans un mouvement de réflexion général sur les rapports entre le statut de la langue et celui de la création littéraire. La problématique se situe au carrefour de perspectives complémentaires sur la littérature et la langue picardes en étudiant une période précise : du dernier tiers du XII^e siècle, où les textes littéraires du corpus sont parmi les premiers dans la pratique de la langue vernaculaire, jusqu'au déclin, à la fin du XIII^e siècle, après une période de production littéraire florissante sinon exceptionnelle en domaine d'oïl. Chacun de ces textes est caractérisé par des traits dialectaux spécifiques et facilement repérables (absence de palatalisation de [k] devant [a], traitement particulier de l'article, entre autres).

C'est à partir d'une lecture centrée sur le repérage des traits picards dans les œuvres littéraires du corpus et de la mise en rapport des prises de position revendiquées par les auteurs picards –

¹² Avec la présence de la comtesse (« La Roïne n'a pas fait ke cortoise ») et de son fils, le Roi (« Ki me reprint, elle et se fieus, li Roi »), v. 8-9.

locuteurs étant le terme le plus approprié – à l’égard de leur propre langue et secondairement des langues avoisinantes que le concept de conscience linguistique se vérifie et s’analyse. De sorte qu’il s’agit de s’attacher aux représentations des locuteurs face à leur propre système linguistique.

La *scripta* picarde jouit alors d’une popularité dépassant les limites de son domaine linguistique, en concurrence avec les langues avoisinantes, notamment le francien. Toutes sont cependant soumises au partage d’un fonds linguistique commun (*koinè*). Et malgré la mouvance de la *scripta*, malgré l’hybridité franco-picarde composée d’ancien français interrégional (*scripta* supradialectale), les locuteurs, variablement, choisissent une écriture plus ou moins commune ou empruntée, et plus ou moins colorée dialectalement. S’ajoute au repérage des formes picardes, inhérentes à la *scripta*, l’observation des pratiques langagières des locuteurs, celles qui expriment une conscience linguistique à travers une réflexion sur leur propre langue, en se rapportant à l’existence d’éléments péri-et para-textuels significatifs des œuvres.

L’ancien picard se différencie nettement des autres langues vernaculaires, principalement par sa *scripta*, qui « influencera les *scriptae* voisines¹³ », et par sa longévité durant toute la période de l’ancien français voire du moyen français, au moins jusqu’au XIV^e siècle. Aujourd’hui encore, le picard, constitué de plusieurs variations géolinguistiques (le *picard* dans la Somme et le Pas-de Calais, le *chtimi* dans le Nord et le *rouchi* dans la région de Valenciennes) et « aussi d’une intercompréhension d’identité culturelle commune¹⁴ », constitue un ensemble

¹³ Charles Th. Gossen, *Grammaire de l’ancien picard*, Paris, Klincksieck, 1976, p. 44.

¹⁴ Jean-Michel Eloy, ds « *Le Picard, langue d’oil* », ajoute que « l’aire d’extension du picard a peu varié depuis huit ou dix siècles. Il a cependant gagné sur le flamand au nord, et a perdu sur le français au sud et au sud-est (vers la Champagne) », p. 2. Pour le nombre de locuteurs, « difficile à évaluer, les enquêtes réalisées, extrapolées,

bien individualisé au plan linguistique et témoigne d'une vitalité et d'une existence durables.

Le corpus picard est stable, pour la période interrogée et sur la durée. Les travaux de Louis-Fernand Flutre consacrés au moyen picard¹⁵ et au picard moderne l'attestent en notant aussi « la belle continuité de l'esprit picard, dont la verve et le réalisme n'ont rien perdu depuis le temps des fabliaux¹⁶ ». Au-delà de la perception teintée de subjectivité, Louis-Fernand Flutre introduit la notion de « moyen picard », une période transitoire et une innovation par sa classification tripartite (ancien picard, moyen picard et picard moderne), peut-être calquée sur le français, qui fait du picard une langue singulière. Rien d'analogue n'existe pour le lorrain, le normand ou le bourguignon.

La persistance des traits dialectaux picards est à mettre en relation avec le développement des villes du Nord de la France, telles que Tournai, Amiens, Douai, Saint-Omer ou Arras. Ainsi, la Picardie, malgré l'absence de légitimité territoriale, bénéficie d'un pouvoir local et urbain et d'un mécénat particulier. Il existe, à Arras, la Confrérie des Jongleurs et Bourgeois d'Arras, une fraternité d'artistes fondée vers 1175 et à laquelle Jean Bodel a appartenu. Ce mode de production littéraire particulier a-t-il influencé l'expression et la nature de la conscience linguistique? *De facto* les locuteurs forment une communauté linguistique spécifique, urbaine (arrageoise) en se composant de trouvères qui ont un ancrage linguistique commun, une

ont permis d'avancer des chiffres allant de 500 000 à 2 millions, sur l'ensemble du domaine picard (régions Picardie, Nord-Pas-de-Calais et Hainaut belge), *op. cit.*, p. 2 et p. 4. Voir aussi Denis Blot, Jean-Michel Eloy et Thomas Rouault, « La Richesse linguistique du nord de la France », Relais INSEE Picardie 2004, n° 125 et Jean-Michel Eloy, *Évaluer la vitalité. Variétés d'oïl et d'autres langues*, Amiens, Centre d'études picardes, 1998.

¹⁵ Louis-Fernand Flutre, *Le Moyen picard dans les textes littéraires du temps (1560-1660). Textes, lexique, grammaire*, Amiens, Musée de Picardie, 1970 ; *Du Moyen picard au picard moderne*, Amiens, Musée de Picardie, 1977 ; *Le parler picard de Mesnil-Martinsart (Somme)* [dont l'auteur est originaire]. *Phonétique, morphologie, syntaxe, vocabulaire*, Genève/Lille, Droz-Giard, 1955. Sa grammaire donne l'état du dialecte (picard) observé à partir des textes littéraires de la fin du XVI^e siècle et de la première moitié du XVII^e siècle. Ses travaux portent ensuite sur le picard parlé à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Voir aussi René Debrie, *Glossaire du moyen picard*, Amiens, Université de Picardie, 1984.

¹⁶ *Ibid*, p. 9.

production littéraire relativement contemporaine et une origine géographique qui embrasse la région picarde.

La graphie (*scripta*) représente le matériau de base pour la découverte d'indicateurs textuels relatifs à la conscience linguistique, en veillant à l'intérêt que peuvent avoir d'autres traces péritextuelles. Tel est le cas de Gautier d'Arras qui signe son roman, *Eracle*, de son patronyme associé au nom de sa ville, Arras :

Se Gautiers d'Arras fist ainc rien
C'on atoner li doive a bien,
Or li estuet tel traitié faire
Que sor tous autres doive plaire¹⁷.

Ce type de signature peut-il être perçu comme un signe d'affirmation identitaire régionale et urbaine? Répondre à la question a très tôt imposé de mettre en place, d'élaborer la définition de la conscience linguistique dans le contexte médiéval plurilingue, assujetti aux variations dialectales. Intégralement originale, il a fallu la concevoir, élément par élément, et la construire sans références préalables précises. Si Gautier d'Arras a fait l'objet d'une minutieuse analyse intertextuelle avec Chrétien de Troyes dans l'ouvrage de Corinne Pierreville, *Gautier d'Arras, l'autre chrétien*¹⁸, rassemblant une somme d'éléments de connaissance, elle n'aborde pas la question de la conscience linguistique.

Fruit d'une longue réflexion, soumise au corpus médiéval picard, la définition s'est construite étape par étape, pour aboutir au résultat suivant :

La conscience linguistique est la faculté de se placer en tant que locuteur en relation à l'usage de la diversité linguistique (anglo-normand, bourguignon, etc.) et de l'usage linguistique « commun » (*koinè*). La connaissance, intuitive ou réflexive, de sa propre

¹⁷ Gautier d'Arras, *Eracle*, v. 1-4.

¹⁸ Corinne Pierreville, *Gautier d'Arras, l'autre Chrétien*, Paris, Honoré Champion, 2001.

réalité linguistique conduit le locuteur à porter un jugement de valeur sur la situation linguistique en l’appréhendant de façon subjective sur un mode de valorisation identitaire.

Définir la conscience¹⁹ linguistique exigeait au départ de tenir compte du contexte circonstancié, celui de la production littéraire médiévale, soit de la place accordée à la langue du ou des copistes apportant des variantes aux degrés divers de picardisation des textes. Sa substruction imposait également de ne pas assujettir le propos à la linguistique saussurienne car, hormis la *norme* des genres, « le sentiment intime que le locuteur a des règles et des valeurs linguistiques²⁰ » s’exclut du caractère plurilingue de l’état non-unifié des langues pour la période interrogée.

En posant comme postulat que la conscience linguistique est intrinsèque à la langue littéraire, ce qu’affirme Harald Weinrich (1989), à propos des littératures autres que celles du corpus²¹, permet de transcender la distance qui nous sépare du Moyen Âge, sans l’abolir, en nous préservant d’une possible anachronie :

La difficulté est de transcender une distance, sans l’abolir puisqu’elle fait partie de la définition du fait. Le défrichage du terrain, la mensuration du monument ainsi dégagé ou de ses ruines, le dénombrement et la classification de ses parties, imposent le recours à des techniques philologiques et herméneutiques fondées sur une longue tradition. Mais la phase d’interprétation fait, me semble-t-il, impérieusement appel à des concepts plus mouvants, parce que plus conformes à ce que les hommes du XII^e siècle – déjà! – nommaient une *modernitas*²².

¹⁹ *Conscience*, attesté dès le XII^e siècle, emprunté du latin *conscientia*, prop. « connaissance », ds O. Bloch et W. von Wartburg, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Paris, PUF, 1975.
<http://www.cnrtl.fr/definition/conscience> (consulté le 2 janvier 2018).

²⁰ Ferdinand de Saussure, *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot (3^e éd.), 1962.

²¹ Harald Weinrich, *Conscience linguistique et lectures littéraires*, Paris, Maison des Sciences de l’Homme, 1989.

²² Paul Zumthor, *Langue, texte, énigme*, Paris, Seuil, 1975, p. 8.

« Bien qu'il semble aller de soi, écrit Harald Weinrich, que la langue ait sa place dans la conscience des écrivains, il sied néanmoins d'en éclairer les conditions²³ ». C'est la seconde partie de l'affirmation qui a guidé les modalités de la recherche et déterminé les choix méthodologiques; l'objectif premier étant d'éclairer les conditions générant ou non la présence d'éléments indicateurs, de marqueurs de conscience linguistique.

Le locuteur et la *scripta*

Si le contexte est littéraire, l'analyse est sociolinguistique par l'examen des divers éléments textuels, péri- et para-textuels. La recherche a pour objet la littérature picarde sous l'angle linguistique avec ses spécificités philologiques autant que dans sa relation avec la société par l'analyse du comportement linguistique des locuteurs appartenant à une même communauté linguistique, dans un espace linguistique défini, urbain (arrageois), et dans un espace temps déterminé, de la fin du XII^e à la fin du XIII^e siècle.

L'analyse accorde ainsi un rôle substantiel au *locuteur* et à l'activité discursive constituée de « la dimension charnelle des textes qui sont une parole incarnée²⁴ ». Le discours induit la pertinence voire l'actualité de la parole, sans se méprendre sur le fait que nous ne connaissons l'oralité médiévale que par l'écrit (la *scripta*), et c'est par l'écrit que les œuvres sont parvenues jusqu'à nous. Pourtant, il n'y a aucune incongruité à se situer, dans le cadre précis de l'analyse sociolinguistique, au plus près de ce que Paul Zumthor nomme l'« oralité première » pour désigner les œuvres composées, diffusées et conservées oralement, de s'approcher de cette *voix perdue* cristallisée lors du passage à la conservation écrite.

²³ Harald Weinrich, *op. cit.*, p. 251.

²⁴ Jacqueline Cerquiglini-Toulet, Frank Lestringant, Georges Forestier et Emmanuel Bury, *La Littérature française : dynamique & histoire I*, Paris, Gallimard, coll. « Folios Essais, Inédit », 2007, p. 42-43.

En admettant que la *scripta* picarde propose l'unique témoin de sa littérature vernaculaire, son caractère est « naturellement composite²⁵ », offrant des formes doubles ou multiples, même sans l'intervention des copistes. Elle permet, en revanche, d'envisager la question de son rayonnement en domaine d'oïl et de sa pérennité sous un angle nouveau, sociolinguistique, en dégagant l'importance du rôle des communautés linguistiques urbaines du Nord, dont celle d'Arras, conscientes de partager une culture et une langue communes. En d'autres termes, la conscience d'appartenir à un groupe linguistique autant qu'à une identité linguistique a-t-elle créé les conditions favorables à une force de résistance et, par voie de conséquence, à un imposant corpus littéraire ?

Attaché à sa langue, Conon de Béthune a une perception positive; son comportement discursif illustre la conscience aigüe qu'il a des structures et du système de sa langue, tout en partageant une même langue suprarégionale. L'intérêt qu'il porte à sa propre langue se manifeste, entre autres, dans sa création littéraire et ses choix rhétoriques, de sorte que, malgré la diversité linguistique et parce qu'il y a diversité linguistique, la langue devient le motif premier d'une valorisation à la fois linguistique et identitaire. C'est précisément répondre à la définition de la conscience linguistique.

Conon de Béthune incarne l'univers curial, soit une partie relativement peu représentative du corpus d'étude, éloigné de la ville médiévale d'Arras qui à elle seule produit une abondante poésie urbaine relevant de pratiques langagières spécifiques, individuelles et collectives, et de l'interaction des différents facteurs linguistiques, sociologiques et culturels.

²⁵ Charles Th. Gossen, *Grammaire, op. cit.*, p. 42.

Composées en vers, les chansons, les jeux-partis ou *partures*, les fabliaux, les dits et aussi les pièces de théâtre dit profane constituent l'essentiel du corpus, largement redevable à la *Carité des jongleurs et bourgeois d'Arras*. Émanant du milieu urbain, la *Carité*, dont les premiers statuts²⁶ datent de 1194 – sa fondation remonterait au début du XII^e siècle –, représente une innovation d'ampleur. D'une part, elle revendique son caractère urbain en intégrant nommément les « bourgeois » à ses statuts; la direction revient de droit aux jongleurs qui en sont les instigateurs et « seigneurs ». Et, d'autre part, elle catalyse la création poétique tout en créant des liens autant que des rivalités entre poètes²⁷.

Le *Puy* d'Arras est un autre lieu privilégié d'échanges poétiques et linguistiques. Jean Bretel, alors « prince » du Puy et riche bourgeois, compte à lui seul quelque 89 *partures* qui s'adressent à une vingtaine d'autres poètes de toutes conditions²⁸. Michelle Gally, comme Roger Dragonetti et Jean Lestocquoy, affirment que la ville entière rime à sa façon, en insistant sur l'importance de l'activité poétique arrageoise au XIII^e siècle :

Fabricants et banquiers essaient d'imiter l'aristocratie par tous les moyens. Cette nouvelle aristocratie se pose en rivale de l'autre, la méprise, mais en copie, comme elle peut, les mœurs et les fêtes. Tout le monde rime à Arras, riches bourgeois et hommes d'Église. La poésie fut pour les Arrageois une sorte de mot-croisé. Cette position particulière de la ville comme espace de rencontres et d'échanges entre diverses couches sociales, suivant des normes et des moments précis, échanges en outre subsumés par une activité poétique sous forme de compétitions ritualisées, explique la création précoce à

²⁶ Les premiers statuts de la *Carité* ont été édités par Adolphe Guesnon, *Statuts et règlements de la Confrérie des jongleurs et bourgeois d'Arras*, Arras, Courtin, 1860, et par Louis Cavois, *Cartulaire de Notre-Dame-des-Ardents à Arras*, Arras, Bradier, 1876, p. 103-109.

²⁷ D'après l'édition du nécrologe de la *Carité de Notre-Dame* des jongleurs d'Arras, Roger Berger relève quelque 10 500 noms (de 1194 à 1357), tous les patronymes sont inspirés d'un nom de lieu dont la moitié s'inscrivent à l'intérieur d'un rayon d'environ 30 km d'Arras. Il note une baisse significative du nombre d'admissions à partir de 1247. Ds Roger Berger, *Nécrologe de la Confrérie des jongleurs et bourgeois d'Arras, (1194-1361)*, 2 vol., Mémoires de la Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais, t. XXI, Arras, 1981.

²⁸ Jacqueline Cerquiglini-Toulet, *La Littérature française, op. cit.*, p. 104-105.

Arras, d'une « académie littéraire » [le Puy Nostre-Dame], et au sein de celle-ci, les formes que revêt la pratique du jeu poétique²⁹.

L'effervescence arrageoise, génératrice de voies poétiques nouvelles et autant de voix audibles alors, a pour racines la légende ou le miracle de la Sainte Chandelle et, politiquement, l'octroi par Philippe Auguste de la charte de liberté communale à la ville d'Arras lors de la rédaction des statuts de la *Carité*.

Dès les premières œuvres picardes, l'effet de nouveauté s'associe à la conscience de la singularité, comme en témoigne le prologue de la *Chanson des Saisnes* qui laisse entrevoir des particularismes sociaux inhérents au milieu urbain en qualifiant de « vilains jongleres » (v. 4) celui qui ne peut être reconnu pour un trouvère, précisément dans le nouvel espace de la ville redéfini. C'est dans ce contexte particulier, et très tôt dans la production d'œuvres vernaculaires picardes, que se tissent un réseau de redéfinitions voire de consciences : générique, sociale, historique, littéraire et linguistique.

Le projet a pour motivation principale la mise au jour de marqueurs de conscience linguistique des « brillants débuts de la littérature française au XII^e siècle³⁰ » en appliquant le concept de conscience linguistique, défini et contextualisé pour correspondre mieux aux premières heures de la « chose écrite » (*littera*) en vernaculaire. Sans établir de frontière nette entre le XII^e et le XIII^e siècles qu'impose la dogmatique chronologie. Prôner l'absence de rupture temporelle concorde avec la correction qu'apporte Roland Barthes sur le découpage de l'histoire littéraire :

²⁹ Michèle Gally, *Parler d'amour au puy d'Arras : lyrique en jeu*, Orléans, Paradigme, coll. « Medievalia », 2004, p. 14. Voir aussi Roger Dragonetti, *La Technique poétique des trouvères dans la chanson courtoise*, Bruges, 1960, Slatkine reprints, 1979, p. 338 et p. 371, et Jean Lestocquoy, *op. cit.* p. 43 et p. 38.

³⁰ Michel Zink, *La Subjectivité littéraire : autour du siècle de Saint Louis*, Paris, PUF, 1985, p. 15.

Les siècles eux-mêmes sont toujours présentés finalement d'une façon paradigmatique. C'est déjà, à vrai dire, une chose assez étrange qu'un siècle puisse avoir une sorte d'existence individuelle, mais nous sommes précisément, par nos souvenirs d'enfance, habitués à faire des siècles des sortes d'individus. Les quatre grands siècles de notre littérature sont fortement individués par toute notre histoire littéraire : le XVI^e, c'est la vie débordante; le XVII^e, c'est l'unité, le XVIII^e, c'est le mouvement et le XIX^e, c'est la complexité³¹.

Alors que la nature de la littérature médiévale, dans ce qui la compose, se situe entre vulnérabilité et affirmation. « L'espace de l'écriture est à parcourir³² ». Un espace littéraire et sociolinguistique marqué par l'éclosion des langues vulgaires « qui, au XII^e siècle, parviennent progressivement à la conscience d'elles-mêmes³³ ».

Enfin, la déclaration de Conon de Béthune (« Encoir ne soit ma parole franchoise,/ Si la puet on bien entendre en franchois³⁴ ») alimente la problématique sans soutenir l'enjeu principal de la thèse ; un seul exemple ne fait pas loi. Sans équivoque, ce type de revendication de nature linguistique est relativement isolé dans le corpus, du moins sous cette forme précise.

Aujourd'hui, la médiévistique s'ouvre à l'interdisciplinarité, ce que Paul Zumthor appelle la « transdisciplinarité ». Cette approche devient une nécessité, puisque seul un espace paramétrique où s'exerce la convergence de diverses disciplines permet de dégager une variable, *a fortiori* en ce qui a trait à la sociolinguistique. En revanche, les textes (des XII^e et XIII^e siècles) doivent d'abord se soumettre à une évaluation statistique puis qualitative en prévision d'une lecture relative à l'hypothèse de départ :

³¹ Roland Barthes, *Le Bruissement de la langue*, Paris, Seuil, coll. « Points Essais », 1984, p. 50.

³² *Ibid.*, p. 66-67.

³³ Erich Auerbach, *Le Haut langage : langage littéraire et public dans l'Antiquité latine tardive et au Moyen Âge*, Paris, Belin, coll. « Extrême contemporain », 2004, p. 252.

³⁴ Conon de Béthune, *Les Chansons de Conon de Béthune*, éd. Axel Wallensköld, Paris, Honoré Champion, 1968. La chanson « Mout me semont Amors ke je m'envoie » est la pièce III, p. 5, v. 10-11.

L'érudition ne peut aujourd'hui qu'être inter- (ou plutôt trans-)disciplinaire. Elle rompt, en effet, la pure linéarité des effets et des causes, et tend à instaurer l'événement (le texte) en entité signifiante, certes en elle-même insaisissable, mais dont toutes les manifestations constituent les signaux³⁵.

Sur ce point, comment décrypter l'expression, à la fois discrète et percutante, « roter françois³⁶ », qui figure dans les *Chansons et dits*, sinon en entrecroisant les informations relatives à la littérature, à la philologie et, de manière plus pertinente, à la sociolinguistique.

À la fois morale et satirique, la chanson XVI, composée en Artois vers 1250, dénonce les temps où le vice fleurit, particulièrement chez les seigneurs qui, au fond, ne valent pas mieux que les vilains (« Nus n'est vilains se de cuer non », v. 51) et les nobles d'Arras (« Grans promesses se on li rueve,/ Mais au doner vilment se prueve », v. 101-102) :

Cascuns aporte grant faussart
Li sire set tant de fausse art,
K'il vaura le molin³⁷ abatre
Tout sans lancier et sans combatre,
A çou k'il set **roter françois**
Il ara l'avantage ançois (v. 117-122)

La formule singulière, « roter françois », que les éditeurs Alfred Jeanroy et Henri Guy traduisent par « plaisamment, pour parler français », soulève de nombreuses questions dont celle du choix du verbe *roter*³⁸ associé à *françois*. En respectant la traduction proposée, la référence au langage indiquerait la valeur péjorative et dépréciative du regard porté sur le

³⁵ Paul Zumthor, *Langue*, *op. cit.*, p. 93.

³⁶ Alfred Jeanroy et Henri Guy, *Chansons et dits artésiens du XIII^e siècle*. L'expression « roter françois » se situe dans la chanson XVI, v. 121.

³⁷ Le sens de *molin* sera développé dans le chapitre 6 (variation diatopique).

³⁸ *Roter* dans le sens de « jouer de la rote » est le plus répandu (TL 8, 1510 ; GdF VII, 224b ; AND 663a ; FEW XVI, 250a. – *MatHistVoc* 1, 2, 10 ; R 82, p. 273). Ds *Eracle*, « roter » signifie *jouer de la rote*, v. 3433 (éd. Raynaud de Lage).

français d'Île-de-France. Une image forte doublée d'une proximité sémantique avec le verbe « éructer » (*eructare*), exprimant une insulte grossière qui prête à sourire.

Sans aucun doute, « roter françois » s'écarte de l'éloge flatteur en étant un marqueur de conscience linguistique relevant d'un sentiment linguistique différent de la déclaration de Conon de Béthune. Les marqueurs de conscience linguistique peuvent se présenter là on ne les attend pas. L'expression originale, « roter françois », appartient aux *Chansons et dits*, des textes relativement peu connus et typiquement arrageois qui présentent une source de détails précieux à plus d'un titre :

Nul autre ouvrage de cette époque et de cette région ne jette autant de clarté sur l'histoire artésienne. Soit que l'on cherche des renseignements biographiques sur ces bourgeois riches qui ont protégé les poètes et qui furent chantés par eux, soit que l'on ait à s'enquérir des nombreux incidents de cette vie municipale sans cesse troublée par des querelles, des procès et des révoltes, soit enfin que l'on tienne à connaître les mœurs de cette population si originale³⁹.

Les *Chansons et dits* sont d'un intérêt majeur pour le projet, car ils recèlent ce qui définit avec finesse du détail la ville médiévale d'Arras, malgré leur apparent désordre. Sur un total de 24 pièces, « tirées pour la majorité – hormis la quatrième qu'on retrouve en grande partie dans le ms 846 (BnF) – du ms français 12615 (Noailles) de la Bibliothèque nationale, où elles occupent les folios 197r^o- 216r^o, aucune d'elles ne se rencontrent dans d'autres recueils. Tels qu'ils se présentent dans le ms 12615, les textes offrent l'image d'un complet désordre⁴⁰ ». Pourquoi avoir, à l'origine, réuni chansons et dits ? « Les numéros I, II, III, IV,

³⁹ Alfred Jeanroy, *Chansons*, *op. cit.*, p. 28.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 7. Sur le ms 12615, BnF (Noailles), Alfred Jeanroy et Henri Guy apportent une précision sur la composition et la conservation de ces pièces : « Non seulement les poésies morales sont mêlées à des satires fort variées de ton et d'intention, mais il est sensible que les œuvres ainsi mises bout à bout ont eu des auteurs qui n'étaient point les mêmes, et ont été composées à diverses dates. On croirait volontiers que cette copie a été faite par un collectionneur d'Arras curieux de tout ce qui concernait sa ville, jaloux de conserver les productions de la

XIII se dénoncent, par leur forme comme des chansons; le nom de "dit" attribué aux autres, est justifié par le texte; c'est ainsi que l'auteur du n° VII (v. 3) qualifie son œuvre⁴¹ ». Alfred Jeanroy et Henri Guy ont préféré classer ces pièces par genres – pièces morales (11), pièces à la fois morales et satiriques (2) et pièces satiriques (11). Qui les auraient écrites ?

Seuls trois auteurs se nomment : Jehan Auris (V), Simon (VIII) et Le Camus d'Arras (XX).

Les deux éditeurs soulignent qu'il eût été intéressant de savoir à qui revenait la paternité des morceaux satiriques contenus dans le recueil :

Mais ceux-là se sont gardés de signer, soit que leur notoriété rendît ce soin inutile, soit, au contraire, que la prudence leur conseillât un sage silence. Nos textes prennent à partie les plus riches bourgeois, les Nazart, les Pouchin, les Amion, les Esturion, les Louchart, c'est-à-dire ceux dont la générosité s'étendait sans cesse sur les poètes. Aussi les trouve-t-on loués et célébrés dans les envois de maintes chansons⁴².

S'il est impossible de dater avec précision ces productions, grâce à l'index des noms propres, il semble évident qu'elles ont été écrites entre 1248 et 1280. C'est dans ce contexte de « picardité⁴³ », fondée sur des critères linguistiques et sociolinguistiques que se manifeste la conscience linguistique.

De la *variance* à la conscience linguistique

La picardité des textes littéraires artésiens représente une piste sérieuse sans pour autant déterminante dans la relation avec les manifestations de la conscience linguistique. Le recensement des formes dites picardes a été effectué sans résultats fondamentaux en regard de

muse locale, mais fort peu désireux de classer des documents qu'il attribuait sans peine à tel ou tel auteur de lui connu, et rapportait bien aisément aux années encore peu éloignées où ces vers avaient été faits ».

⁴¹ *Ibid.*, p. 8.

⁴² *Ibid.*, p. 9.

⁴³ Jean-Michel Eloy, *Des Langues collatérales : problèmes linguistiques, sociolinguistiques et glottopolitiques de la proximité linguistique*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 200.

la problématique : la langue picarde témoigne autant de possibles libertés que d'inévitables contraintes liées au mode de production et au temps où règne la *variance*. Il était pourtant impératif de vérifier les conclusions de Charles Th. Gossen, à savoir que les termes purement picards, ceux qu'il nomme « mots du terroir », sont rares, *a priori* peu significatifs pour le projet. Il a fallu abandonner l'idée d'appartenance d'un texte littéraire à un auteur et faire prévaloir la nécessité de s'intéresser prioritairement à la *scripta*, excluant toute interférence avec les appellations linguistiques modernes de « patois » ou de « dialectes » : les textes ont été écrits en langues mixtes voire en langue commune ou *koinè*, avec plus ou moins de variantes régionales.

Ces textes *variants*⁴⁴, mouvants, requièrent une approche spécifique puisque la conscience linguistique représente un tissu de relations et de tensions bâti sur des éléments interdépendants dont le matériau primaire est le comportement linguistique du locuteur. Cet élément central détermine la nature de l'appartenance sociale et culturelle. La réciproque est vraie : l'appartenance à un groupe ou à un lieu influence la réalité linguistique du locuteur. Lorsque, dans la *Feuillée*, l'aubergiste lance à Guillot, le compagnon d'Adam [protagoniste] : « Nous sommes d'une compagnie,/ Si ne le blamés point » (« Nous sommes du même monde/ aussi ne le [le vin] critiquez pas⁴⁵ »), le milieu social, représenté par l'auberge (microsociété), voit le pouvoir du maître des lieux s'exercer au niveau du langage. C'est aussi vrai dans le

⁴⁴ Bernard Cerquiglini, *Éloge de la variante. Histoire critique de la philologie*, Paris, Seuil, coll. « Des Travaux », n° 8. La *mouvance*, introduite antérieurement par Paul Zumthor, est constitutive du texte médiéval. L'idée force étant que l'« excès joyeux » caractérise la littérature médiévale, « atelier d'écriture » où l'ivresse du jeu sur la langue vernaculaire neuve d'écrit, s'élaborent les formes modernes en une infinie variance : il n'y a pas deux manuscrits qui donnent le même texte, p. 68. Voir aussi Christiane Marchello-Nizia, « Bernard Cerquiglini, *Éloge de la variante. Histoire critique de la philologie* », *Comptes rendus, Persée, Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, Paris, 1990, vol. 45, n° 5, p. 1110-1112.

⁴⁵ Les traductions sont libres et/ou inspirées de celles des éditeurs, dont celles de Jean Dufournet (*saint Nicolas, Feuillée, Marion et Robin*).

saint Nicolas où l'aubergiste sait modeler son langage selon ses interlocuteurs. « Veus tu faire le panier ? » (« Veux-tu donc me filouter ? »), dit-il à Auberon, le courrier du roi d'Afrique, alors qu'il entend parfaitement l'argot des trois voleurs, lesquels sont traités de « Fil a putain! », par saint Nicolas qui adopte soudain le langage des hommes.

La valorisation identitaire ne s'apparente pas systématiquement à une levée de boucliers.

La légitimité que le locuteur accorde à sa langue est significative, en référence au *Lokalpatriotismus* dont parle Charles Th. Gossen et au « patriotique orgueil » ou au « sentiment patriotique picard » que souligne Alfred Jeanroy : les *Chansons et dits* parodient, ridiculisent la « Flamengherie », la langue des Flamands, et corrompent volontairement des termes arrageois en pseudo-flamand.

Si la question linguistique est présente et représentée dans les textes littéraires picards, en réalité, « la *scripta* de la région, caractérisée par les traits spécifiques ne dépassent jamais, selon Jean-Michel Eloy dans *Le Picard, langue d'oïl*, 25%, le reste étant du *françois* commun⁴⁶ », alors, comment appréhender le fait qu'il y a, de la part du locuteur, un intérêt majeur à défendre sa langue voire à la valoriser sans compromettre l'intercompréhension linguistique ? Sans conteste, l'importance en nombre de l'inventaire littéraire picard, qui crée à l'époque « une grande mode de la *scripta* picarde⁴⁷ », joue un rôle prépondérant dans l'introduction précoce de signes de conscience linguistique.

⁴⁶ Jean-Michel Eloy, « Le Picard, langue d'oïl », note p. 3 https://www.u-picardie.fr/LESCLaP/IMG/pdf/picard_pour_catalan_3_cle46265f.pdf (consulté le 18 juin 2017), voir aussi *La Constitution du picard : une approche de la notion de langue*, Louvain-Neuve, Peeters, 1997.

⁴⁷ Jacqueline Picoche et Christiane Marchello-Nizia, *Histoire de la langue française*, Paris, Nathan, « Fac Linguistique » 1989, p. 61.

C'est sur les traces de Charles Th. Gossen (1915-1983), spécialiste de l'ancien picard⁴⁸ et de la *scripta* picarde, que les recherches se sont effectuées ; la notion de *scripta* picarde « naturellement composite⁴⁹ » lui appartient. Et, relativement à la question de la conscience linguistique, l'objectif est de compléter voire consolider les prémices d'une interrogation majeure qui figure déjà dans ses travaux, sur le travail conscient ou inconscient des locuteurs picards dans l'emploi de dialectismes ou de régionalismes – dès 1951, Charles Th. Gossen élargit son analyse du picard médiéval en joignant les textes littéraires aux chartes :

Il est en effet extrêmement malaisé de discerner, avec une clarté satisfaisante, quand un auteur du Moyen Âge emploie intentionnellement un « mot du terroir » en vue de produire un effet de style, de créer de la couleur locale, et quand il l'a inconsciemment écrit au courant de sa plume⁵⁰.

Relativement à la « couleur locale » (*Lokalpatriotismus* ou *Lokalkolorit*⁵¹), le concept pénètre le champ de la conscience linguistique en tant que marqueur identitaire en mettant en lumière l'attachement (« patriotique ») à sa « langue naturelle » sans être automatiquement apparenté à la « langue maternelle » acquise au fil du temps et dont les origines sont floues et difficiles à retracer. L'idée d'un patriotisme linguistique régional exercerait variablement une influence sur la langue littéraire, écrite et consciente par essence, correspondant aussi à un horizon d'attente :

⁴⁸ Voir aussi Louis-Fernand Flutre sur le moyen picard et le picard actuel. À propos de la *Grammaire* de Ch. Th. Gossen, sur les 19 extraits littéraires, un date de la fin du XII^e siècle, 14 sont de la fin du XIII^e ou du début du XIV^e siècle, et deux du XIV^e siècle. Relativement aux extraits des chartes, cinq sont antérieures à 1250 (1241-149), 18 de la deuxième moitié du XIII^e siècle (1251-1292) et une du début du XIV^e siècle (1303), ds Louis Carolus-Barré, « À propos de la « Petite grammaire de l'ancien picard », *Romania*, 1952, vol. 73, p. 509-513.

⁴⁹ Charles Th. Gossen, *Grammaire de l'Ancien picard, op. cit.*, p. 42. La citation complète est : « La *scripta* médiévale, ou qu'il s'agisse des chartes, même des chartes officielles, ou qu'il s'agisse de la langue des œuvres littéraires, même autographes, est naturellement composite ».

⁵⁰ Charles Th. Gossen, « Les "mots du terroir" chez quelques poètes arrageois du Moyen Âge », ds *Travaux de linguistique et de littérature*, Centre de Philologie et de littératures romanes de l'Université de Strasbourg, XVI, 1, Strasbourg, Études Romanes du Moyen Âge et de la Renaissance, 1978, p. 184.

⁵¹ *Ibid.*, p. 183.

Les allusions au moyen d'anthroponymes et de toponymes locaux ou régionaux que l'on rencontre assez souvent chez les trouvères (picards) examinés, contribuent sans doute aussi à évoquer une couleur locale. Il est clair que seuls les habitants de la ville ou de la région d'Arras étaient à même de goûter ces allusions et de saisir pleinement les idées que pouvaient évoquer ces noms⁵².

L'intérêt d'approfondir la question de la conscience linguistique en domaine picard se justifie encore par la nature même du picard, du fait picard, de sa vigueur et sa persistance, incluant l'existence probable d'un *Lokalpatriotismus*. D'où l'approche sociolinguistique, si l'on considère que « les langues n'existent pas sans les gens qui les parlent, et l'histoire d'une langue est celle de ses locuteurs⁵³ » (L.-J. Calvet, 1993) dans l'introduction de *La Sociolinguistique*.

La conscience linguistique est essentiellement générée par la communication sociale, elle est un fait de langue, de communication et de représentation. De sorte que le concept renvoie aux travaux postérieurs à 1970, avec, entre autres, ceux de William Labov. Avec lui, le concept de *conscience linguistique* apparaît pour la première fois, portant sur la stratification sociale des variables linguistiques. Un fait social urbain lorsqu'il s'agit d'Arras au Moyen Âge, la ville étant par excellence le lieu des contacts de langues.

Selon Uriel Weinrich⁵⁴, la présence simultanée de deux langues affecte le comportement langagier d'un locuteur ou d'une communauté, l'idée est reprise par Marie-Louise Moreau⁵⁵ (1997). Le domaine linguistique picard, sans connaître de situation diglossique, n'échappe pas à la règle. Retenons que le contact de langues favorise, *affecte*, le

⁵² *Ibid.*, p. 185.

⁵³ Louis-Jean Calvet, *La Sociolinguistique*, PUF, coll. « Que sais-je ? », Paris, 1993, p. 3.

⁵⁴ Uriel Weinrich, *Languages in Contact, Findings and Problems*, New York, Linguistic Circle of New York, 1953.

⁵⁵ Marie-Louise Moreau, *Sociolinguistique. Concepts de base*, Bruxelles, Mardaga, 1997.

changement de comportement linguistique. Dans cette perspective, la proposition d'Harald Weinrich énoncée dans son ouvrage, *Conscience linguistique et lectures littéraires*, prend tout son sens dans notre projet, en dépit du fait que son propos concerne la littérature du Siècle d'Or espagnol : « Bien qu'il nous semble aller de soi que la langue ait sa place dans la conscience des écrivains, il sied néanmoins d'en éclairer les conditions⁵⁶. »

L'élément central de la recherche repose sur les conditions favorables (ou défavorables) à l'éclosion et à l'existence dans la durée de la conscience linguistique. On doit cependant exclure l'idée énoncée par Harald Weinrich d'« une conscience linguistique évoluée, celle qui génère le "bon usage" de la langue⁵⁷ », laquelle relève de l'anachronie dans le cadre du plurilinguisme et d'un français qui n'est pas encore normalisé. Comme il est, en principe, inadéquat de mettre en relation la conscience linguistique avec la notion de *subjectivité littéraire* examinée par Michel Zink, qui pourtant valorise le rôle joué par la langue au Moyen Âge :

Que faut-il entendre par subjectivité littéraire? Non pas, bien évidemment, l'effusion spontanée ou l'expression véritable dans un texte de la personnalité, des opinions ou des sentiments de son auteur. Mais ce qui marque le texte comme point de vue d'une conscience. En ce sens, la subjectivité littéraire définit la littérature. Quand il (le texte) se désigne comme le produit d'une conscience particulière, partagé entre l'arbitraire de la subjectivité individuelle et la nécessité contraignante des formes du langage. Montrer le moment et les conditions de cette prise de conscience dans les premiers siècles de la littérature française, c'est-à-dire au Moyen Âge, ce n'est pas seulement se livrer à une étude sur la littérature médiévale, c'est éclairer l'ensemble de la littérature française et de son développement⁵⁸.

⁵⁶ Harald Weinrich, *Conscience linguistique et lectures littéraires*, Paris, La Maison des Sciences de l'Homme, 1989, p. 251.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 7.

⁵⁸ Michel Zink, *La Subjectivité*, *op. cit.*, p. 8.

Éclairer les conditions qui mettent en relation la langue avec la littérature est l'élément principal sur lequel s'appuie l'analyse. La question est de savoir si, pour l'ancien picard encore non autonomisé, la conscience linguistique prend place dans les textes, et sous quelle forme ? La réponse est sans équivoque pour le picard moderne, comme le souligne Jean-Michel Éloy :

Deux conditions doivent être réunies pour que le picard soit considéré comme une langue : il doit être perçu comme étant une variété autonome du français par ses locuteurs et cette perception doit reposer sur des structures linguistiques distinctes⁵⁹.

Pour une analyse variationnelle

La langue, « fait social par excellence qui reflète avec une fidélité unique l'état général de la civilisation aux diverses époques⁶⁰ », recommande l'approche sociolinguistique qui intègre des paramètres que la linguistique seule ne prend en compte. De sorte que l'analyse se base fondamentalement sur tous les phénomènes liés à la situation de discours, qu'ils soient caractérisables en termes temporels, spatiaux ou sociaux, d'où le choix d'une méthodologie qui interroge d'une part le texte du locuteur *écrivain* au sein de la société (communauté linguistique) et d'autre part la variation linguistique déclinée en quatre catégories ou dimensions : la variation diachronique ou variation dans le temps (variation historique); la variation diatopique ou variation en fonction du lieu (variation géographique); la variation diastratique ou variation en fonction de la classe sociale, du « groupe » social d'appartenance et la variation diaphasique ou « stylistique » (variation situationnelle ou individuelle).

⁵⁹ Jean-Michel Eloy, *La Constitution du picard*, *op. cit.*, p. 209, et Julie Auger « Picard et français : la grammaire de la différence », *Langue française* 4/2010 (n° 168), p. 19-34.

⁶⁰ Lucien Febvre, « Langue et nationalité en France au XVIII^e siècle, à propos de Ferdinand Brunot, t. VII », *Revue de Synthèse Historique*, 42, n° 124-126, 1926, p. 19-40 (repris ds Lucien Febvre, *Combats pour l'histoire*, Paris, Armand Colin, 1952, p. 182-200).

La méthodologie ne retient de la grille d'analyse variationnelle (W. Labov) que cette classification, un emploi segmentaire vu comme une référence, une méthode de recherche précise et rigoureuse. On exclut la variation diagénique (sexolecte) en raison du corpus d'étude presque intégralement masculin : on ne compte que quatre ou cinq participantes (Dame de Gosnai, Dame de la Chaucie, Dame Maroie, Dame Margot et une « Douce dame ») aux jeux-partis arrageois. C'est selon l'approche labovienne et au carrefour de trois disciplines que s'inscrit l'analyse des signes ou marqueurs de conscience linguistique : la littérature, la linguistique⁶¹ et la sociolinguistique.

La période interrogée a par pour *terminus a quo* la fin du XII^e siècle où la littérature picarde ne compte que quelques œuvres vernaculaires dont celles de Gautier d'Arras ou de Jean Bodel⁶¹ et pour *terminus ad quem* la fin du XIII^e marqué par l'éclipse de sa littérature entraînée par la faillite d'une ville, « Arras, Arras, Vile de plait/ Et de haïne et de detrait⁶² ». Avec la fin du XIII^e siècle, marqué par le succès d'Adam de la Halle, progresse la diffusion dans les provinces du français de Paris « principalement dû aux progrès du pouvoir royal et de la centralisation administrative⁶³ ». C'est un siècle de production littéraire arrageoise qui marque une évolution sociolinguistique significative. D'abord, ville prospère, « Arras est escole de tous biens entendre⁶⁴ » pour devenir, au cours du XIII^e siècle, celle qu'on interpelle

⁶¹ Les références biographiques et la production littéraire des auteurs picards s'appuient sur les diverses éditions, parmi elles les plus récentes et les plus pertinentes quant au projet, et sur le *Dictionnaire des Lettres françaises, Le Moyen Âge, op. cit.*

⁶² Adam de la Halle, *Congés*, 2^e str., v. 13-14.

⁶³ Juliette Picoche et Christiane Marchello-Nizia, *Histoire de la langue française*, Paris, Nathan, 1989, p. 25.

⁶⁴ Pièce I (Arras) des *Chansons et dits*, éd. Alfred Jeanroy et Henri Guy, *op. cit.*

et face à laquelle on s'indigne : « E! Arras, vile,/ De vos naist li ghile/ Dont vos estes en tel doleur⁶⁵ ».

Des points communs regroupent ces textes, en plus d'être versifiés. Leurs locuteurs ont un ancrage linguistique commun, ils embrassent une production littéraire urbaine relativement contemporaine et une origine géographique commune dont l'épicentre est Arras. Par contraste, s'ajoutent au corpus d'étude d'autres locuteurs, dont Gautier Le Leu et Alard de Cambrai.

Concrètement, le détail du corpus, accompagné des éditions choisies, s'ouvre avec Gautier d'Arras à la fin XII^e siècle et ses deux romans – seuls exemples de romans dans le corpus majoritairement lyrique –, *Eracle* et *Ille et Galeron* (G. Raynaud de Lage, 1976; Y. Lefèvre, 1999); toujours pour la fin du XII^e siècle : Conon de Béthune et ses *Chansons*, dont celles des croisades (A. Wallensköld, 1921); Jean Bodel et le *Jeu de Saint Nicolas* (A. Henry, 1910), la *Chanson des Saisnes* (A. Brasseur, 1989). Pour les *Congés* de Bodel, on a sélectionné l'édition qui regroupe *Les Congés d'Arras* (*Jean Bodel, Baude Fastoul, Adam de la Halle, P. Ruelle*, 1965).

Pour les pastourelles, les fabliaux ainsi que pour les jeux-partis, on a eu recours à trois recueils : celui de Jean-Claude Rivière, *Pastourelles : Introduction à l'étude formelle des pastourelles anonymes françaises des XII^e et XIII^e siècles*, 1974-1976, celui d'Arthur Långfors, *Recueil général des jeux-partis français*, 1918, et celui de Willem Noomen et Nico Van Den Boogaard, *Nouveau recueil complet des fabliaux* (NRCF, 10 vol., 1983-1998).

Pour le XIII^e siècle, Alard de Cambrai et le *Livre de philosophie et de moralité* (J.-Ch. Payen, 1970) et Gautier Le Leu et les *Fabliaux* (Ch. H. Livingston, 1969) pour terminer avec le

⁶⁵ *Ibid*, pièce XIII. « ghile », *trompeur*.

prolifère Adam de la Halle, et le *Jeu de Robin et Marion* (Jean Dufournet, 1989), le *Jeu de la Feuillée* (J. Dufournet, 1989), les *Congés* et les *Jeux-partis* édités par Arthur Långfors. Le corpus serait incomplet sans les œuvres anonymes – et riches de témoignages – recueillies dans les *Chansons et dits artésiens du XIII^e siècle* (A. Jeanroy et H. Guy, 1976).

C'est à partir de ces éditions critiques sélectionnées avec soin – la plupart parmi les plus récentes –, pour lesquelles chaque *stemma codicum* a été étudié afin d'évaluer le plus précisément possible le taux de picardité des textes autant que le taux d'incertitude relatif à leur origine, leur *scripta* dialectalisante et l'incertitude des attributions.

Deux exemples : pour l'édition d'*Eracle*, Raynaud de Lage a privilégié le manuscrit *A*, en le réformant d'après le manuscrit *B* ou selon l'accord de *B* et de *T*, et où le travail de Helge W. Heimer, *Étude sur la langue de Gautier d'Arras* (Lund, 1921), a montré que Gautier d'Arras écrivait, comme on pouvait s'en douter, la langue littéraire communément admise et que les copistes avaient picardisé son texte. En fait, le texte de *A* est plus « français » que picard.

Pour Conon de Béthune et ses *Chansons* éditées par Axel Wallensköld, l'observation codicologique révèle que des 14 chansons, on peut immédiatement rayer la dernière (R. 2000 : *Amis Bertrans, dites moi le meilleur*), qui est un jeu-parti entre *Sires Guichairs et Amis Bertrans*; elle n'est attribuée à Conon de Béthune que par le manuscrit *C*, celui de Berne 389 dont les attributions, ajoutées après coup, sont souvent erronées. Les 13 chansons qui restent sont réparties entre 17 manuscrits.

Mentionnons les approches qui ont été délaissées, sans toutefois les sous-estimer : la conscience linguistique vs la compétence linguistique, avec en point d'orgue la suprématie de la *koinè*; l'acculturation linguistique en Picardie aux XII^e-XIII^e siècles; l'existence de la polygenèse sémantique et la rareté des picardismes et l'« anachronie » possible avec un ancien

picard, langue minoritaire en position de subordination, en référence aux travaux de Pierre Bourdieu sur le *pouvoir symbolique*.

Un premier point : la conscience linguistique est-elle soumise à la compétence linguistique ? Cette dernière est-elle la condition *sine qua non* à l'existence de la conscience linguistique ? Si la compétence linguistique se définit comme la maîtrise par le locuteur des règles implicites lui permettant de reconnaître et de produire des énoncés conformes à la *norme* linguistique utilisée, constituée par l'orthographe et la grammaire consignée dans des dictionnaires et des ouvrages de grammaire, il y a lieu de rejeter l'idée même de l'existence d'une telle *norme* en domaine picard aux XII^e et XIII^e siècles. Ce que confirme Charles Th. Gossen : « Il n'existait pas encore de norme proprement linguistique, il existait la norme des genres⁶⁶. » En revanche, se pourrait-il qu'il y ait eu durant le Moyen Âge, malgré l'absence de *norme* grammaticale officielle, une volonté de défendre une identité linguistique locale ?

Répondre par l'affirmative est partiellement satisfaisant puisqu'elle nous éloigne de la question centrale tout en déplaçant la forme spécifiquement *mouvante* des œuvres médiévales. « [Les œuvres] ne nous sont connues, souligne Charles Th. Gossen, que par des copies datant pour la plupart du XIII^e ou de la première moitié du XIV^e siècle⁶⁷. » On ne peut donc pas s'appuyer avec certitude sur une délimitation géographique précise pour la fin du XII^e siècle, sans doute davantage pour le siècle suivant.

En outre, le fait de se regrouper en confréries a probablement provoqué un changement d'attitude langagière de ceux qui, comme Jean Bodel, écrivaient non plus pour un mécène mais dans un cadre confraternel. Le caractère collectif, fraternel et peut-être compétitif, a

⁶⁶ Charles Th. Gossen, *op. cit.*, p. 184.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 37.

généralisé une émulation qui elle-même a agi comme élément identitaire. L'influence du groupe sur la langue du locuteur, sur son écriture et son discours, allant jusqu'à une forme de « norme » a vraisemblablement existé. C'est cependant en son nom propre qu'Adam de la Halle chante Arras dans les *Congés*, et non au nom du groupe (« A cui **je voeil** prendre congiet, v. 27)⁶⁸.

Il y a des nuances à apporter chaque fois que notre présent interroge le passé. « La littérature (arrageoise), qu'il s'agisse de poésie, de théâtre ou de romans, se forge à partir de thèmes d'inspiration qui circulent, s'échangent, interfèrent les uns sur les autres⁶⁹ », sans pour autant former un système.

« Le jeu (*Feuillée*) a été écrit à Arras, pour un public arrageois et l'examen de ses liens avec le pays qui l'a vu naître n'a jamais été fait de manière systématique⁷⁰ », soulignent Marie-Madeleine Castellani et Jean-Pierre Martin en reprenant les propos de Georges Jehel sur *Gênes et Arras au Moyen Âge* et les notes de Roger Berger sur la *Feuillée*.

Il importe d'exclure la notion d'acculturation linguistique en domaine picard aux XII^e et XIII^e siècles. Le processus par lequel un groupe ou un individu assimile une langue différente, une langue qui lui est étrangère devient, dans le cadre de la recherche, un non-sens et va à l'encontre des effets du plurilinguisme et de l'instabilité linguistique qui le caractérise. De plus, cette théorie s'oppose radicalement à la thèse de Charles Th. Gossen qui voit plutôt en la *scripta* picarde une « sérieuse rivale » du francien :

Naquit une *scripta* (picarde) qui devint, aux XIII^e et XIV^e siècles, la plus sérieuse rivale de celle en usage dans la région parisienne et qui aurait pu vivre plus longtemps encore,

⁶⁸ Adam de la Halle, *C'est li congiés Adan*, ds *Œuvres complètes*, coll. « Lettres Gothiques », p. 404 ss.

⁶⁹ Marie-Madeleine Castellani et Jean-Pierre Martin, *Arras au Moyen Âge : histoire et littérature*, Artois Presses Université, coll. « Études littéraires », 1994, p. 28.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 221.

si n'avait fléchi la fortune des ducs de Bourgogne qui la soutenaient. Pendant un certain temps, cette *scripta* influença les *scriptae* voisines. Elle s'affermir dans la mesure où la bourgeoisie picarde prit conscience de sa propre valeur et de son importance, et en proportion de l'influence que la littérature franco-picarde exerça dans les autres régions d'oïl⁷¹.

Parmi les autres points qui ne relèveraient pas de la conscience linguistique, il y a l'existence de la polygenèse sémantique et la rareté des picardismes dans le domaine picard des XII^e et XIII^e siècles. Il a été souligné, relativement aux travaux de Charles Th. Gossen dans *Les « mots du terroir » chez quelques poètes arrageois du Moyen Âge*, que le nombre de régionalismes picards est restreint voire incertain. Et, selon des approches et méthodologies différentes, qu'il s'agisse d'Halina Lewicka, Claude Régnier ou Félix Lecoy⁷², « tant qu'on n'aura pas examiné de très près et systématiquement le vocabulaire des poètes "picards", on en restera plus ou moins au niveau des conjonctures », affirme Charles Th. Gossen.

Conjonctures, lorsqu'il s'agit d'interpréter le degré de variation au sein des langues d'oïl au Moyen Âge de certains « picardismes », comme *abaudir* (« ébaudir ») qu'on trouve chez Bodel et Fastoul et possède un *a-* initial à la fois wallon, picard et normand⁷³. Conjonctures encore quand le lexique, par l'effet de proximité voire de promiscuité, circule dans l'aire picarde et aussi wallonne, champenoise, normande, etc.

Ayant pour principe méthodologique de comparer le *FEW* de Walter von Wartburg au vocabulaire régional des œuvres d'Adam de la Halle, ainsi que dans le *saint Nicolas* et les *Congés d'Arras*, les résultats obtenus par Charles Th. Gossen semblent décevants :

⁷¹ Charles Th. Gossen, *op. cit.*, p. 44.

⁷² Charles Th. Gossen, *op. cit.*, p. 183. En référence aux ouvrages d'Halina Lewicka, « L'Élément picard dans la langue de quelques poètes arrageois des XII^e et XIII^e siècles », *VIII Congresso internaz. di Studi romanzi, Firenze*, 1956, Atti., vol. II/, p. 249-262, en particulier p. 252-255 et de Claude Régnier, « Quelques problèmes de l'ancien picard », *Romance Philology*, n^o14, 1961, p. 272.

⁷³ Charles Th. Gossen, *op. cit.*, p. 187.

Le vocabulaire des œuvres d'Adam de la Halle comprend environ 2700 mots. Nous avons pu établir qu'il est permis de considérer 47 termes comme régionalismes du Nord et du Nord-Est (nous hésitons à les appeler carrément des picardismes), ce qui équivaut à une part de 1,7% de « mots du terroir », résultat plutôt modeste. Dans le *Jeu de saint Nicolas*, le nombre des régionalismes relativement sûrs s'élève à 13. Dans les *Congés d'Arras*, nous en avons trouvé six chez Jean Bodel (540 vers), six chez Baude Fastoul (696 vers) et un seul chez Adam de la Halle⁷⁴.

En revanche, si, comme le souligne Charles Th. Gossen, « les dialectismes ou régionalismes lexicaux ne jouent qu'un rôle infime dans la constitution du style littéraire des poètes étudiés (arrageois)⁷⁵ », la rareté des picardismes et la polygénèse sémantique ne produisent *a priori* aucune entrave à l'existence de marqueurs de conscience linguistique, en raison de la couleur locale de la *scripta* et des traditions écrites, elles aussi locales⁷⁶ :

La couleur locale d'un texte du Moyen Âge dépend avant tout de la *scripta* dans laquelle il se présente, *scripta* déterminée par le jeu des graphies et des phonies qu'elles sont censées représenter, donc par la phonétique, et, bien sûr, par la morphologie. Il suffit de comparer, par exemple, un passage du *Jeu de Robin et Marion* avec une transposition en francien pour s'en rendre compte. Des formes comme *sanlant* vs frc. *samblant*, *eswarder* vs *esg(u)arder*, *canchon* vs fr. *chançon*, etc. caractérisent le texte de façon univoque. Il en est de même pour *rengue*, que M. Henry (203) considère comme une « forme » picarde par rapport au fr. *rengé*. Certes la forme est picarde (cf. *FEW* 16, 241 b, Gossen, *Gramm. apic.*, § 42b), mais du point de vue lexicologique il ne s'agit que de la variante picarde d'un mot qui fut emprunté au francique à l'échelle galloromane. La signification « rangée » se rencontre en picard comme en provençal et en occitan⁷⁷.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 194-195.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 195.

⁷⁶ « C'est en Picardie, en Wallonie et en Lorraine que la "parisianisation" rencontre la résistance la plus forte. Celle-ci ne s'explique pas seulement par l'indépendance politique dont ces régions avaient pu jouir (la Wallonie ne fut jamais vraiment absorbée par la France, et la Lorraine ne fut annexée qu'en 1766), mais surtout par le fait que leurs propres traditions locales d'écriture étaient profondément implantées (en particulier pour ce qui concerne le picard) », ds R. Anthony Lodge, *Le Français, histoire d'un dialecte devenu langue*, Paris, Fayard, 1997, p. 170.

⁷⁷ Charles Th. Gossen, *op. cit.*, p. 184-185.

En conséquence, ces éléments permettent de reconsidérer la lexicologie relative au *Lokalpatrotismus* comme indicateur probable de conscience linguistique et d'aboutir aux mêmes conclusions que celles de Charles Th. Gossen : « Bon nombre des régionalismes relevés – peu importe que les auteurs les aient employés consciemment ou inconsciemment – ont la fonction de rendre le style plus familier, plus coloré⁷⁸. »

Face à la singularité et au rayonnement de la *scripta* picarde durant le Moyen Âge, on serait tenté de pécher par « anachronie » avec l'idée d'un ancien picard, langue minoritaire, produisant les effets d'un volontarisme linguistique, en référence aux travaux de Pierre Bourdieu (1982). Au fond, le point sur lequel il est possible d'établir une forme d'analogie, à partir de la théorie bourdieusienne, repose sur ses considérations à l'égard de la théorie saussurienne :

Accepter le modèle saussurien et ses présupposés, c'est traiter le monde social comme un univers d'échanges symboliques et réduire l'action à un acte de communication qui, comme la parole saussurienne, est destinée à être déchiffré au moyen d'un chiffre ou d'un code, langue ou culture. C'est dans la relation avec un marché (linguistique) que s'opère la détermination complète de la signification du discours⁷⁹.

Une vraisemblable analogie s'arrête là.

Autant qu'il faut rejeter la problématique sous-jacente du *pouvoir symbolique* et de l'état diglossique de l'ancien picard, puisque son absence de statut de langue empêche de raisonner en termes de situation de tension linguistique, explicite ou implicite.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 195.

⁷⁹ Pierre Bourdieu, *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, Paris, 1982, p. 13-15.

L'audace des novateurs

L'analyse de la conscience linguistique au Moyen Âge, pour une période qualifiée d'*âge d'or* de la littérature picarde, est nécessairement exploratoire. L'interprétation des résultats se veut d'ailleurs aussi prudente que possible, parce que des marqueurs comprenant autant de variables différentes perdent obligatoirement de leur spécificité. Il n'empêche que la recherche s'inscrit dans le mouvement grandissant d'intérêt, parmi la communauté scientifique, pour la sociolinguistique du Moyen Âge. L'analyse des marqueurs de conscience linguistique du corpus picard pourrait ouvrir la porte à l'analyse d'autres corpus médiévaux, de langue d'oc, par exemple.

Les résultats n'ont été obtenus que par l'examen préalable, tel un état des lieux, des identités linguistique et littéraire picardes, révélatrices de l'état de la situation sociolinguistique de la fin du XII^e à la fin du XIII^e siècle, incluant la notion de « pays » et de « Picardie ».

Pour l'identité littéraire picarde, spécifiquement arrageoise, on observe deux temps forts : un premier basé sur le mécénat traditionnel et un second, nettement novateur, sur le groupement de trouvères (locuteurs) à travers les confréries. Ainsi, à la fin du XII^e siècle, Gautier d'Arras est soumis à son généreux mécène, Baudouin V, comte de Hainaut de 1171 à 1195 et à qui est dédié le roman *Eracle* (« Quens Bauduin, a vos l'otroi;/ Sire, je sui de bone atente⁸⁰ »). Pour ensuite observer qu'un lien social existe et s'exerce dans un espace redéfini, celui de la ville :

Un lien réel, très fort, attache à des lieux déterminés la plupart des catégories sociales. Les liens de parenté, d'amitié, de profession se tissent et se maintiennent normalement au sein d'un voisinage ; ceux qu'engendre le pouvoir politique s'y superposent sans les briser : tous se trouvent spatialisés, et tout espace tend à devenir le signifiant d'un signifié social⁸¹.

⁸⁰ *Eracle*, v. 6559-6560.

⁸¹ Paul Zumthor, *La Mesure du temps, représentation de l'espace au Moyen Âge*, Paris, Seuil, p. 42.

Dans ce sillage, et dès la fin du XII^e siècle, la production littéraire arrageoise acquiert un statut, notamment grâce au rôle joué d'abord par la Confrérie des jongleurs et bourgeois constituée de jongleurs, de chevaliers et de bourgeois, et par une autre confrérie, le Puy d'Arras. La promotion du vernaculaire arrageois est générée par les bourgeois et les riches patriciens. Elle est l'affirmation de leur pouvoir nouveau.

Le rythme de production littéraire s'accélère, notre corpus en témoigne. Si le théâtre s'impose, les formes des échanges linguistiques varient et les genres se diversifient et se redéfinissent : romans, chansons, pastourelles, motets, rondeaux, rotrouenges, jeux-partis se côtoient, circulent et rivalisent. La « langue nouvelle » qu'évoque Jean Dufournet est instable et paradoxale (para-doxale) par la nature même de son état de langue vernaculaire fabriquée à partir de variations et d'emprunts lexicologiques, d'interférences linguistiques ; la langue littéraire picarde s'enracine pourtant avec force et puissance, à travers un usage de la variation dialectale consciente, assumée et revendiquée.

Dans un jeu de miroir intertextuel, la ville d'Arras a une production littéraire distincte aux XII^e et XIII^e siècles, identifiable par sa nature corporative. Son reflet, positif ou négatif, indique la volonté de rendre compte, de témoigner et, au besoin, de critiquer. Le climat social s'inscrit dans les mots : l'Affaire de l'impôt à Arras dont témoignent les *Chansons et dits*, de véritables chroniques urbaines, dévoilent une double référentialisation (spatiale et sociale), singulière voire inédite.

Ces locuteurs, pour la plupart anonymes, nomment l'ensemble des acteurs de la déroute financière d'Arras. La critique est parfois sévère, telle une contre-valorisation du groupe social, mais toujours sensible à la restitution du climat ambiant qui règne alors dans la ville artésienne. Des noms? *L'Abbé*, neuf fois cité comme personnage important dans l'Affaire de

l'impôt; les *Amion, Cosset, Esturion, Huquedieu, Doucet, Poussin*, familles célèbres et opulentes d'Arras; *Li maires Arras*, sans doute Simon Faverel ou Faveriaus, maire d'Arras depuis 1271 et dont les parents ont été compromis dans une affaire de détournement d'argent; *Jehan le Borgne*, bourgeois d'Arras mêlé lui aussi à l'Affaire de l'impôt. Il y a aussi des voleurs et fraudeurs, comme *Tumas de Castel, Jehan Destanfort, Bertremius de Daienvile* dit « le Prince des trompeurs », *Jehan Davis, Jehan Durand, Alard Foubert*, etc. *Colart Lienart* qui fait une fausse déclaration.

La constante est l'actualité où le réel côtoie l'imaginaire et la fiction : *Andrius li Maires* est un membre de la *Confrérie des Auduins*, autrement dit « des maris qui ne sont plus maîtres chez eux »; *Simon Banin*, un personnage sans doute imaginaire, donné comme le « plus vaillant » des Flamands lors de la bataille de Neuville; *Ghilius*, autre personnage imaginaire symbolisant la déloyauté qui n'est pas sans rappeler le saint Gilles. Tout ce beau monde échange les *Artésiens* (« bons nus artisiens »), ces écus de grande valeur et frappés à Arras auxquels fait référence A. Hernant dans son *Histoire de la Province d'Artois* (Saint-Omer, Chauvin, 1843).

Malgré l'impossible reconstitution généalogique, certaines personnalités arrageoises, ayant vraisemblablement marqué l'actualité locale, parcourent différents textes. C'est le cas d'*Ermenfroi* (*Chansons et dits*, XXII, v. 159) – peut-être *Ermenfroi de Paris* –. Ce bourgeois extrêmement riche, qui fait une fausse déclaration, est aussi mentionné dans la *Feuillée* (« Aussi ai jou deux Ermenfrois/ L'un de Paris, l'autre Crespin », v. 218-219). Il serait aussi connu sous le nom de *Willaumes as Paus*, traduit par Monmerqué par *Wautier aux Pouces*, toujours dans la *Feuillée* au vers 409 (« Bien kié de lui! /Je suis miex prinches qu'il ne soit./ A sen Pui canchon faire doit, /Par droit, maistre Wautiers As Paus »).

Pourquoi valoriser autant les références à la communauté arrageoise et ses personnalités locales ? Quelle raison motive la volonté de répertorier les noms de ceux qui ont fait autant la gloire d'Arras que sa déchéance, les noms de l'« élite roturière⁸² » et ses véritables dynasties, parmi lesquelles les Hucquedieu, Crespin ou Louchard.

L'onomastique, encore peu explorée et peu synthétisée, est un objet qui, dès le XI^e siècle, préoccupe les esprits, comme le souligne Jean Lestocquoy :

Pour Arras, sa place (l'onomastique) se justifie à cause de ses sources d'information : cartulaire de Guiman, œuvres des trouvères mettant en cause les membres de la haute bourgeoisie, liste du Nécrologue de Notre-Dame des Ardents, *Hostagia* de la cathédrale (1261), pour s'en tenir à la période allant du XI^e au milieu du XIII^e siècle. On trouve donc à Arras la classe sociale la moins nombreuse et la mieux connue, « qu'il faut bien continuer à appeler le patriciat⁸³ », c'est-à-dire ceux qui joignent à la puissance financière une participation au gouvernement de la ville. Classe sociale qui apparaît déjà formée, puissante, lors du premier échevinage connu, en 1111⁸⁴.

L'abondance des anthroponymes dans les textes littéraires arrageois montrerait un apparent désordre si elle ne reflétait pas une situation sociale nouvelle constituée de diversité populationnelle et de concentration urbaine : d'une part, « la bourgeoisie arrageoise n'est pas d'origine étrangère (J. Lestocquoy), mais locale, et d'autre part, la réalité quotidienne est perçue comme nouvelle et de proximité :

La realtà quotidiana entra di prepotenza in letteratura tra la fine del XIIe e l'inizio del XIII secolo con l'opera di Gautier d'Arras e di Jean Bodel. La regionalizzazione e il localismo sono fatti nuovi⁸⁵.

⁸² Jean Lestocquoy, *Études d'histoire urbaine, villes et abbayes, Arras au Moyen Âge*, Arras, Mémoires de la Commission Départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais, t. XX2, p. 22.

⁸³ Jacques Le Goff, *Marchands et banquiers du Moyen Âge*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je », 1956, p. 56.

⁸⁴ Jean Lestocquoy, *op. cit.*, p. 21.

⁸⁵ Rosanna Brusegan « Arras e il mondo cittadino », dans *Lo Spazio letterario del Medioevo*, Rome, Salerno, vol. I, t. II, 2001, p. 358.

Arras compte au XIII^e siècle quelque 30 000 habitants ; la majorité des villes comparables en comptent alors entre 5000 et 10 000. De sorte que les anthroponymes (noms propres, sobriquets, surnoms) et les toponymes habitent les récits. Rien que dans la *Feuillée*, sur 21 noms de lieux, 16 occurrences relèvent de localités proches d'Arras, sinon d'Arras même, et cinq occurrences de lieux éloignés, dont Paris cité neuf fois⁸⁶. Comme le souligne Paul Zumthor :

Nulle part, pour l'homme du Moyen Âge, il n'y a de lieu sans présence. Pour nous, les lieux ne sont plus guère que des passages. Le lieu médiéval signifiait rencontre. Nommer un lieu c'est en prendre possession⁸⁷.

Ces toponymes familiers figurent particulièrement dans les pastourelles en bénéficiant d'une position stratégique. Le nom de ces villes régionales, picardes, se situe au premier vers : *Arais* (Arras), VII; *Cambrai*, XXXIV, LII; *Dewai* (Douai), VII; *Doumartin*, XV; *Flandres*, XVII; *Haichicourt* XXI; *Picarni*, XXXVI; *Saint Quatin*, XXXIV. Ce jeu, ce calcul plutôt, avec la métrique se confirme avec l'apparition des personnages familiers : *Perrin*, nom de berger, apparaît selon une construction de 10 en 10 : XXVI, 11, 22, 33, 44, 55; pour *Robessonet*, diminutif de *Robesson*, la position est légèrement différente, régie par le chiffre neuf : XVIII, 9, 19, 29. Un ensemble qui définit « l'audace des novateurs⁸⁸».

⁸⁶ *Issi* (pour Arras), *Arras*, *Vauchelles* (dans la Somme, cité deux fois), *la Cité* (ou *Chité*), *Vile*, *le Pui Notre dame*, *Aia* (Aye d'Avignon), *Aucheure* (Auxerre), *Croi ou Pré* (quartier du Pré à Arras, cité deux fois), *Duisans* (situé à six kilomètres d'Arras), *Enganerie* (rue ou quartier d'Arras), *Haspre* (bourgade de l'arrondissement de Valenciennes), *Irlande*, *Lis* (affluent de l'Escaut), *Montdidier* (dans la Somme), *Paris* (cité neuf fois), *Rome*, *Somme* (fleuve de Picardie), *Vermandois* (ou *bailieu de Vermandois*), *Waranche* (rue d'Arras). Pour le *saint Nicolas*, bien que l'action privilégie les lieux lointains tels le *Alixandre*, *l'Arabie*, *l'Aufrique*, *Babiloine*, *Wallengue* ou *l'Orkenie*, etc., on trouve en bonne place des villes et lieux régionaux, souvent non éloignés d'Arras comme *Fraisne* (Fresnes-les-Montauban, à 13 km au NE d'Arras), *Graverelle* (à 10 km au NE d'Arras), *Henin* (sans doute Hénin-Liétard, à 21 km au NE d'Arras).

⁸⁷ Paul Zumthor, *Langue*, *op. cit.*, p. 54.

⁸⁸ *Ibid.*, p. 366.

Enfin, avec pour objectif premier d'éclairer les conditions qui favorisent l'émergence de signes, traces ou de marqueurs de conscience linguistique, les chapitres s'organisent en trois parties distinctes : la première fait un état des lieux de la « Picardie », son histoire, son organisation sociale (chapitre 1) et de la production littéraire arrageoise, ses confréries, son rythme et ses formes d'échanges linguistiques (chapitre 2). La deuxième partie est consacrée à l'identité linguistique du picard (chapitre 3) et à l'identité littéraire arrageoise (chapitre 4). La dernière partie (chapitres 5, 6, 7 et 8) est entièrement consacrée aux résultats inhérents aux quatre types de variations linguistiques (diachronique, diatopique, diastratique et diaphasique), accompagnés de commentaires.

PREMIÈRE PARTIE. Chapitre 1 : « La Picardie »

En 1388, dans une rue de Paris, un ouvrier parisien, Jean de Chatillon, reconnaît le parler picard d'un autre ouvrier, Thomas Castel :
« Et pour ce, par esbatement, se prist à contrefaire le langage de Picardie,
et ledit Thomas qui estoit Picard,
se prist à contrefaire le langage de France. »
La double plaisanterie tourne mal
et finit par une bagarre à coups de couteau⁸⁹.

« On a parlé de Picards avant de parler de Picardie, affirme Charles Th. Gossen dans la *Grammaire de l'ancien picard*. Le mot de Picardie apparaît vers 1250 dans des textes étroitement liés au milieu universitaire parisien : il s'applique déjà à un territoire caractérisé par son langage propre et dont les limites resteront en gros sans changement jusqu'au traité de Madrid (1526)⁹⁰. » De sorte que dresser un portrait de la « Picardie » médiévale prescrit de prudents guillemets. La région picarde ne possède aucune université, c'est à Paris et à Orléans que la « nation picarde » fait parler d'elle :

Bien qu'aucune université n'a existé en terre picarde avant l'époque contemporaine, la « nation picarde⁹¹ » a joué un rôle de premier plan dans les universités de Paris et d'Orléans, et c'est à ce titre que la Picardie paraît officiellement pour la première fois dans l'histoire. La « nation », telle qu'elle est alors conçue, a un caractère essentiellement linguistique. Or, la notion d'un parler picard est admise dès le XI^e siècle. Dès la première Croisade, il est question de « Picards ». Lorsque les premières universités sont apparues autour de 1200, le mot est entré dans l'usage courant⁹².

⁸⁹ Jacques Le Goff et Jean-Claude Schmitt, *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval (DROM)*, Paris, Fayard, 1999, p. 312. Chapitre sur « La violence ». L'anecdote date du XIV^e siècle mais elle montre combien les débats houleux autour de la langue sont relativement intemporels.

⁹⁰ Charles Th. Gossen, *Grammaire, op. cit.*, p. 27.

⁹¹ Guy-H. Allard ds « Les liens d'appartenance au Moyen Âge », Encyclopédie de l'Agora [http://agora.qc.ca/index/auteurs/allard_guy_h] affirme : « Quand le Moyen Âge parle de nation, il entend signifier le territoire où un individu est né, ou encore, au XIII^e siècle, le mot est associé aux organisations des étudiants étrangers à l'intérieur d'une université locale; c'est-à-dire qu'il devient synonyme d'étranger ».

⁹² Robert Fossier, *Histoire de la Picardie*, Toulouse, Édouard Privat, 1974, p. 178-179.

Le rôle des universitaires picards, assez largement documenté, révèle que la « nation picarde » se fait très tôt remarquer autant par sa langue que par son sens critique. Ajoutons son esprit batailleur⁹³. Le premier témoignage du XIII^e siècle sur les Picards viendrait du chroniqueur et historiographe Matthieu Paris (ca 1200-1259⁹⁴) qui semble avoir toujours vécu au monastère bénédictin de Saint-Albans (Hertfordshire), en Angleterre. À propos de l'année 1229, il rappelle les actes de violence impliquant des étudiants qui ont conduit à la première grève de l'Université de Paris. « Il en désigne les responsables comme étant : *de partibus conterminis Flandriae, quos vulgariter Picardos appellamus*⁹⁵. « Picardos », voici la dénomination de ces clercs venus étudier dans les universités françaises, dont celle de Paris qui divise sa faculté des Arts en quatre « nations » (française, normande, anglaise et picarde), en fonction des langues parlées par les étudiants.

Dès leur arrivée, ils doivent se joindre à une nation en fonction de leur diocèse d'origine. Ce qui parfois entraîne de vifs débats. Un accord stipule que la nation picarde a juridiction sur les étudiants originaires des diocèses de Beauvais, Noyon, Amiens, Laon, Thérouanne, Arras, Cambrai, Tournai, d'une partie du diocèse de Liège et le sud du diocèse d'Utrecht. De sorte que la « nation picarde » couvre un très large territoire allant du Beauvaisis jusqu'au sud des

⁹³ « Tant com fu bachelers, asez fu bataillier », Jean Bodel, *Chanson des Saisnes*, LI.

⁹⁴ Geneviève Hasenohr et Michel Zink, *Dictionnaire des Lettres françaises, Le Moyen Âge*, op. cit., p. 1001-1002.

⁹⁵ Lusignan, Serge et Diane Gervais, « "Picard" et "Picardie", espace linguistique et structures sociopolitiques », à paraître dans *Carnets d'Atelier de Sociolinguistique*, Université d'Amiens (prépublication : <http://www.u-picardie.fr/LESCLaP/spip.php?rubrique58>). Voir *Chronica majora*, éd. Henry R. Luard, *Rerum britannicarum medii aevi scriptores* t. 57, Londres, Oxford et Cambridge, 1876, p. 167. Sans doute faut-il interpréter « *vulgariter* » comme signifiant en langue vernaculaire, c'est-à-dire en français. À noter la variante proposée par Charles Th. Gossen, op. cit., p. 27 : « Mathieu Paris dans son récit de la grève universitaire de 1229 écrit : "Qui enim seminarium tumultuosi certaminis moverunt erant de partibus conterminis Flandriae, quos vulgariter Picardos nominamus" ».

Pays-Bas actuels. Paris n'est pas la seule université à accueillir une nation picarde, Orléans compte au moins dix nations (France, Allemagne, Lorraine, Bourgogne, Champagne, Normandie, Touraine, Aquitaine, Écosse, Bologne, etc.), et parmi elles une nation picarde.

D'autres témoignages mettent en lumière le caractère particulier et linguistique de la population picarde arrimée au Royaume de France autant qu'à la Flandre et au Brabant :

Barthélemy l'Anglais qui étudia à Paris vers 1220-1230, propose la première description un peu précise de la Picardie dans son *De Proprietatibus rerum*⁹⁶ qu'il termina vers 1240. Il présente la Picardie comme une province de la Gaule belge. Il note comme dernière caractéristique que ses habitants parlent un « *idiomatis grossi magis aliarum Galliae nationum* », une langue plus rude que celle des autres nations de France⁹⁷.

En conséquence, un lien d'appartenance linguistique se crée relativement tôt dans les milieux universitaires autant que dans les villes picardes. Charles Th. Gossen souligne que ce lien d'appartenance relève moins des liens religieux, des différences d'ordre économique voire des niveaux sociaux que de l'appartenance à une région, une langue, une culture⁹⁸. La nature de ce lien marque des différences entre l'aire linguistique et le statut politique de la langue :

Les frontières linguistiques ne recoupent pas nécessairement celles des institutions politiques. Cela tient sans doute au fait que « le temps des poètes » ne déploie pas le même espace « national » que le nôtre. La nation pour l'homme du Moyen Âge, c'est d'abord le lieu de naissance, l'espace géographique premier, pour ainsi dire naturel, où non seulement on acquiert l'existence physique mais aussi la vie linguistique⁹⁹.

⁹⁶ Bernard Ribémont, *Le Livre des choses : une encyclopédie au XIV^e siècle (De Proprietatibus rerum, 1247)*, Introduction, mise en français et notes, Paris, Stock, 1999.

⁹⁷ Voici la note de Serge Lusignan dans son intégralité : Barthélemy l'Anglais, *De proprietatibus rerum*, XV, 123 (reproduction de l'édition imprimée à Francfort en 1601), Francfort, 1964, p. 689-690. On pourrait ajouter à ces auteurs Nicolas de Bray qui écrit un peu à la même époque une *Gesta Ludovici VIII*, qui cite le toponyme « *Picardia* ». Voir Charles Du Cange, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, 10 vol., Graz, Autriche, 1954, t. VI, p. 310. Sur cet auteur, Auguste Molinier, *Les Sources de l'histoire de la France*, vol. III, Paris, 1903, p. 13.

⁹⁸ Charles Th. Gossen, *op. cit.* p.27-29.

⁹⁹ Guy-H. Allard dans « Les liens d'appartenance au Moyen Âge », *op. cit.*

Il existe d'autres témoignages qui illustrent un sentiment d'appartenance où apparaissent les mots *Picard* ou *Picardie*, tous décrivent le parler distinctif de cette région. La plus ancienne occurrence du mot « Picard » se trouve dans les chroniques relatant les événements de la première croisade, lesquelles nous apprennent qu'en 1098 un certain *Guillaume le Picard* y a trouvé la mort. Mais, « on ne savait rien de lui, ni qui il était, ni d'où il venait¹⁰⁰ ».

Évoquant Roger Bacon¹⁰¹ (ca 1214-1220) et son séjour parisien entre 1257 et 1265, Charles Th. Gossen insiste sur le fait que la spécificité du picard s'inscrit alors sans le moindre doute :

Roger Bacon avait été frappé des différences entre parlers de langue d'oïl; son *Opus majus* distingue français, normand, picard et bourguignon et se fait ainsi l'écho d'une classification que reprendront sans changement les philologues du XIX^e siècle¹⁰².

Dans le poème historique, *Des Faits et gestes de Louis VIII*, dont il ne reste qu'un seul manuscrit avec une fin amputée de fragment(s), vraisemblablement écrit par Nicolas de Bray, on peut lire dans les *Gesta Ludovici VIII, Francorum Regis*, aux vers 570-576 :

Hic Brito pro Petro; Normannia Rege Richardo
Intumet, alterius quòd vix sit sub pede Regis,
Et Comes egregius et martius ille Philippus
Boloniae patris imitans pia gesta Philippi,
Gloria Picardis. Comitum sed Flandria luget
Nam Ferrandus erat ferratus compede ferri¹⁰³.

¹⁰⁰ Serge Lusignan, « L'Espace géographique et langue : les frontières du français picard (XIII^e-XV^e siècles) du picard », dans *Construction de l'espace au Moyen Âge : pratiques et représentations*, 2007, Paris, Publications de la Sorbonne, SHMES, p. 171. L'auteur se réfère entre autres à : Ordéric Vital, *The Ecclesiastical History of Orderic Vital*, IX, XVI, M. Chibnall, éd., t. V., p. 150.

¹⁰¹ Roger Bacon, originaire d'Angleterre, a étudié et enseigné les arts à Paris où il a connu Alexandre de Halès, doyen de la faculté en théologie parisienne de 1241 à 1245. Ce dernier a joué un rôle significatif durant la grève universitaire de 1229, entre autres, en se rendant à Rome, avec Guillaume d'Auxerre et Étienne Baatel, pour plaider la cause des grévistes. La grève avait pour motif les exactions du prévôt de Paris et l'opposition de l'entrée d'Aristote à l'Université, ds Geneviève Hasenohr et Michel Zink, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 1295.

¹⁰² Charles Th. Gossen, *op. cit.*, p. 27.

Ce passage traduit par M. F. Guizot dans *Mémoires relatifs à l'histoire de France* (1925), Livre XI, ne conserve pas le terme « gloire » (*gloria*), il lui préfère « honneur¹⁰⁴ », même si syntaxiquement *Gloria Picardis* s'apparente à la formule « Gloire soit au picard ».

D'après la préface de Guizot, Nicolas de Bray est contemporain des faits et des événements qu'il raconte : « Son poème est dédié à Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris de l'an 1228 à l'an 1248. Deux vers attestent qu'il est présent lui-même au siège d'Avignon : "*Me quoque, jam memini, volitans per inane sagitta Irruit ; at gentes egi, non corpore læso*". » Si la sémantique recèle peu de renseignements sur ce qu'est la « Picardie » médiévale, la terre, sa géographie, elle laisse découvrir des villes dont certains disent, comme Guibert de Nogent : « Commune, nouveau mot, mot détestable ! »

Entre cathédrales et beffrois

Vue du ciel, la Picardie est une terre de cathédrales. Avec celles de Senlis, d'Amiens, de Beauvais, de Noyon, de Laon et de Soissons, la région représente à elle seule l'une des plus fortes concentrations de monuments romans et gothiques dans le nord de l'Europe, sans compter les nombreuses églises et abbayes qui parsèment l'ensemble du territoire. Au total, pas moins de six cathédrales dont les premières pierres ont été posées dès les XII^e et XIII^e siècles.

¹⁰³ Ds *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. 17, Paris, Imprimerie Royale, 1818, par Martin Bouquet, Jean-Baptiste Haudiquier *et alii*. Il existe une traduction antérieure à celle de M. F. Guizot, il s'agit de celle signée par Rigord (1825).

¹⁰⁴ « Ici le Breton s'enorgueillit de Pierre là, la Normandie est fière de son roi Richard, tellement qu'elle a peine à se soumettre à un autre roi. Plus loin est cet illustre comte, fils de Mars, Philippe de Boulogne, l'honneur de la Picardie, ardent à suivre les traces glorieuses de son père Philippe. La Flandre pleure encore son comte, car Ferrand se trouve enfermé dans de lourdes chaînes de fer. »

La cathédrale Notre-Dame d'Amiens, détruite en 1218 par un incendie, a aussitôt été reconstruite par les Amiénois dans la démesure, si vaste dans ses proportions – 7700 m² de superficie – qu'elle surpasse toutes celles édifiées à Paris, ou encore à Noyon, Senlis et Laon. Les véritables débuts de la construction de Saint-Pierre de Beauvais, sur les ruines de l'ancienne cathédrale du X^e siècle – « Notre-Dame de la Basse Œuvre » en opposition à « Notre Dame de la Haute Œuvre » – datent de 1225, celle de Laon de 1155, et Notre-Dame de Noyon fut la première à sortir de terre vers 1131 (achevée ca. 1150). Parmi elles, la plus petite des cathédrales françaises, Notre-Dame de Senlis qui a vu le jour en 1150 et dont les travaux ont été achevés en 1191. La cathédrale de Soissons, Saint-Gervais-et-Saint-Protais, date elle aussi du XII^e siècle. Ces monuments majestueux dénotent autant un signe d'opulence urbaine que la matérialité de la dimension religieuse. Une exception, Arras¹⁰⁵.

Alors ville prospère, Arras ne possède pas de cathédrale, pas plus que d'une université, même s'il est possible de croiser le terme – « *cathédrale* Notre-Dame-en-Cité¹⁰⁶ » – dans la plupart des sources historiques. En fait, il s'agit d'une église, de l'un des plus anciens édifices religieux de la Cité. Ce n'est qu'au XVIII^e siècle (1773) qu'une cathédrale arrageoise de style néo-classique sera bâtie sur l'église abbatiale jouxtant l'abbaye de Saint-Vaast. En revanche, très tôt, la ville est fière de son abbaye, l'abbaye de Saint-Vaast (*Vedastus Atrebatensis*),

¹⁰⁵ D'après le *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France* d'Albert Dauzat et Charles Rostaing, 1968, Paris, Larousse : Arras, devient Arras au XII^e siècle, au détriment d'*Atrebat* connue sous ce nom dès le IV^e siècle et encore mentionnée sous la forme *Athrebat* au IX^e siècle.

¹⁰⁶ Constant Le Gentil, *Le Vieil Arras, ses faubourgs, sa banlieue, ses environs*, Arras, Librairie E. Bradier, 1877. « Église de Notre-Dame » : on trouve une variante dans l'ouvrage de Constant Le Gentil, il nomme cet édifice « l'ancienne Cathédrale Notre-Dame », p. 163, en référence au livre écrit par M. l'abbé de Bray, *Notices sur l'ancienne Cathédrale d'Arras*, Brochure in-8°, 1839. Et l'*Essai historique et monographique sur l'ancienne Cathédrale d'Arras* de M. Terninck, 1 vol. in-4°, avec planches, 1853.

située sur les bords du Grinchon. Waast d'Arras (le « w » manifeste la *scripta wallonne*), de l'Ordre de Saint-Benoît, date du VII^e siècle :

C'était, selon ce qu'il est possible de lire dans la *Bibliothèque sacrée, ou Dictionnaire universel, historique, dogmatique, canonique, géographique et chronologique des sciences ecclésiastiques*, l'abbaye la plus illustre des Pays-Bas, la plus puissante, la plus riche, et celle qui avait de grands privilèges. Elle avait commencé par un oratoire que saint Waast, évêque d'Arras et de Cambrai, dont elle portait le nom, bâtit dans un faubourg d'Arras, nommé *Nobiliacus* ou *Vicus Nobiliacus*, qui était situé proche de la rivière de Grinchon (affluent de la Scarpe)¹⁰⁷.

L'oratoire devient au fil du temps une église qui allait se doter ensuite d'un monastère. Ce monument architectural retient l'attention sur trois points : il dessine le plan de la ville, du Moyen Âge à aujourd'hui; il est un élément essentiel d'influence économique et politique; il contribue immensément à la notoriété et à la réputation d'Arras, dans son essor comme dans son déclin. Enfin, les sources imprimées et manuscrites sont parvenues jusqu'à aujourd'hui grâce à l'œuvre, elle aussi monumentale, du moine Guiman qui entreprend en 1170 de créer un cartulaire¹⁰⁸. « L'original du cartulaire de Saint-Vaast dit de Guiman, commencé en 1170 et disparu, il en reste une copie du XVI^e siècle¹⁰⁹ ».

¹⁰⁷ *Bibliothèque sacrée, ou Dictionnaire universel, historique, dogmatique, canonique, géographique et chronologique des sciences ecclésiastiques*, p. 273.

¹⁰⁸ Dans *Mémoires de l'Académie d'Arras*, vol. 31, 1859, p. 336 (Praefatio Guimanni in sequentem tractatum) : « a me indigno et filiorum vestrorum minimo conscribi, vobisque presentari juberetis, quatenus et dispersa congregare conservare, successoribusque vestris conscripta nichilo minus et conservanda contradere possitis. »

Le Cartulaire de Guiman, écrit en latin, commence par trois traités qui présentent son intention et les sujets abordés : *Tractatus de privilegiis et immunitatibus ac de hostagiis sancti Vedasti et de diversitate districtorum*, *Tractatus de bonis mobilibus et immobilibus* et *Historia relationis capitis S. Jacobi apostoli*. Ensuite, le Cartulaire se compose de quarante et un titres ou chapitres. Parmi les éditions du Cartulaire de Saint-Vaast rédigé au XII^e siècle par Guiman, retenons celle de Van Drival, 1875. D'autres sources sont aussi précieuses dans la connaissance de la vie religieuse et sociale d'Arras au XII^e siècle, parmi elles : le Cartulaire de Guesnon, le Nécrologe de Saint-Vaast, les Registres du Chapitre, les Registres de la confrérie des Ardents, ceux des Fabriques paroissiales, etc.

¹⁰⁹ La copie du XVI^e siècle se trouve aux Archives du département du Pas-de-Calais, 1, H 1, et celle du XVII^e siècle appartient au même dépôt, 9 J AA, appelée « Guiman de l'évêché », parce que longtemps conservé à l'évêché, elle-même copiée au XIX^e siècle (même dépôt, 1 H 2), selon Olivier Guyotjeannin, Laurent Morelle et

Arras se divise en la *Cité*, haut lieu de l'Église et résidence de l'évêque, placée sous la suzeraineté du roi de France, et la *Vile* [la graphie des textes] proprement dite, dépendante de l'abbaye de Saint-Vaast. Elle comporte l'agglomération abbatiale ainsi que le lieu des activités commerciales, d'abord sous la gouvernance des comtes de Flandre puis des comtes d'Artois. Comme le souligne Jean Lestocquoy, Arras est « Arras-Cité et Arras-Ville, deux agglomérations qui vécurent côte à côte jusqu'à leur réunion en 1749¹¹⁰ ». Elle constitue deux espaces urbains distincts.

Au XII^e siècle, pas moins de onze églises entourent cet imposant édifice qu'est l'abbaye de Saint-Vaast. Curieusement, dans la *Vile*, une nouvelle architecture attire l'attention dès 1200 : la chapelle de la Sainte-Chandelle, Place du Marché (aujourd'hui Place des Héros ou de l'Hôtel-de-Ville), avec sa flèche d'environ 30 mètres – dont il est possible d'avoir une bonne idée de ce qu'elle représentait grâce à une restitution réalisée par le service archéologique de la ville d'Arras – se destine à abriter la chandelle à l'origine du miracle des Ardents que la tradition situe en mai 1105. La légende, qui sera amplement développée, raconte que ce cierge confié par la Vierge à deux ménestrels a permis la guérison de nombreux malades atteints du mal des Ardents – appelée aussi *feu sacré* ou *feu de saint Antoine* – une forme d'ergotisme ou d'intoxication mortelle causée par l'ingestion en période de disette de farines contaminées, le plus souvent à base d'ergot de seigle. La démolition de cette flèche, pour cause de vétusté, intervient seulement en juillet 1791.

Michel Parisse ds *Les Cartulaires: actes de la table ronde organisée par l'École nationale des chartes et le G.D.R. 121 du CNRS*, Genève, Droz, 1993.

¹¹⁰ Jean Lestocquoy, « Étapes du développement urbain d'Arras », *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 23, 1944, p. 163-185.

L'abbaye de Saint-Vaast et plus encore ses hôtes successifs jouent un rôle essentiel d'influence économique et politique, outre un rôle de premier plan dans l'histoire religieuse artésienne et française. *De facto* elle bénéficie de nombreux privilèges sur décisions papales, multiplie les propriétés et les terres, et surtout profite de sommes considérables engrangées par le *tonlieu*, un impôt levé directement par l'abbaye sur les biens et marchandises. « À Arras, les bourgeois devaient le tonlieu à l'abbaye de Saint-Vaast, sauf ceux qui étaient de sa "famille" ("familia sancti Vedasti")¹¹¹. » Le tonlieu – existant dès le VII^e siècle dans la mesure où l'abbaye aurait eu ce droit en devenant domaine immuniste – s'exerce durant les X^e, XI^e et XII^e siècles sur la ville et la banlieue d'Arras.

« Au XIII^e siècle, la convoitise du comte et le désir de liberté des bourgeois amènent la destruction du "régime seigneurial de l'abbaye"¹¹² ». De toute évidence, l'abbaye de Saint-Vaast occupe une place majeure dans l'espace urbain autant que dans le quotidien des Arrageois. Au cours des XII^e et XIII^e siècles, elle est témoin du passage du pouvoir de l'Église aux pouvoirs locaux et communaux, soit à celui des bourgeois, des « dynasties bourgeoises » (Liénart, Louchard, Hucquedieu, Wagon, Crespin, Lantier, Esturgeons) abondamment mentionnés dans les textes littéraires.

Arras se caractérise aussi par ses associations sociales, bien avant la création des confréries et des puy. Dès le XI^e siècle, un nombre de facteurs favorisent une période d'épanouissement pour les groupements. Le territoire s'est doté, à travers la christianisation urbaine et rurale, de cellule paroissiale, « le seul élément réel d'unité qu'ait connu le Moyen

¹¹¹ Alain Derville, *Les Villes de Flandre et d'Artois (900-1500)*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, coll. « Histoire et civilisation », 2002, p. 66.

¹¹² Jean Lestocquoy, « L'Origine des évêchés de la Belgique seconde », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 32, n° 120, 1946, p. 43-52. Voir aussi « Chronique d'histoire régionale », *Revue d'histoire de l'Église de France*, n° 120, 1946, p. 165-204.

Âge, selon Robert Fossier, cadre premier mais combien solide du regroupement des hommes¹¹³ ». Au XI^e siècle, la cellule paroissiale s'adjoint des institutions de paix, moins représentées dans d'autres régions :

Au terme du X^e siècle en France d'oc, quelques décennies plus tard en pays d'oïl, un puissant mouvement a rapproché peuple et gens d'Église. Mais il se trouve que la Picardie a été, au nord de la Loire, la région la plus touchée par les deux phases successives du mouvement¹¹⁴.

Les meneurs de ce mouvement d'émancipation, qui proviennent de Cambrai, d'Arras et de Laon, agissent principalement à l'encontre de la domination des seigneurs. Parmi eux, il y a « les écrivains du temps, tous des clercs. Le développement des usages de paix a transformé la cellule paroissiale en une cellule de "paix" : on dit communément après 1125, la "paix du village" pour désigner le territoire paroissial¹¹⁵. »

La Picardie est aussi la terre des beffrois. Comme celui d'Arras dont la construction est tardive puisqu'il date du XV^e siècle, alors que déjà, à l'aube du XIII^e siècle, est érigée la tour de la Sainte-Chandelle – une première ébauche du beffroi –, avec en son sommet un lion brandissant un soleil. Les tours du beffroi, renfermant les cloches de la commune, elles symbolisent les libertés communales et la prospérité de la ville. Il sonne les heures pour s'éloigner à jamais du temps de l'Église, comme le souligne Jacques Le Goff. Le temps se laïcise :

Le marchand chrétien le retient comme un autre horizon de son existence. Le temps dans lequel il agit professionnellement n'est pas celui dans lequel il vit religieusement. Dans la perspective du salut il se contente d'accepter les enseignements et les directives de

¹¹³ Robert Fossier, *op. cit.*, p. 136.

¹¹⁴ *Ibid.* p. 137.

¹¹⁵ *Ibid.*, p. 137-138.

l'Église. De l'un à l'autre horizon les zones de rencontre ne se touchent qu'extérieurement¹¹⁶.

Le temps des beffrois est celui du temps profane, « c'est la grande révolution du mouvement communal dans l'ordre du temps que ces horloges partout dressées face aux clochers des églises. Temps urbain et plus raffiné que le temps simple des campagnes¹¹⁷ ».

Emblématiques des villes du nord de la France et plus encore de la Belgique, les beffrois appartiennent à l'architecture urbaine, civique et publique.

Sur 56 beffrois de Belgique et de France répertoriés¹¹⁸, 33 sont de Flandre et de Wallonie (Belgique) et 23 sont du Pas-de-Calais et de Picardie. Dès le Moyen Âge, il y a partage d'une même culture, avec des œuvres architecturales communes à la Picardie, la « Deuxième Belgique¹¹⁹ », et la Belgique. À ce titre, la tour du beffroi d'Arras ressemble sans conteste à celle de la cathédrale d'Anvers.

Il existe bel et bien alors des voies de passage entre les cultures française et flamande, lesquelles déclinent la pluralité des cultures et des langues, repérable et à l'image de sa *scripta*, mixte, où le picard est picard-wallon ou picard-flamand. Pour autant, les relations entre la Flandre et l'Artois (et Arras, en particulier), ne sont pas des plus cordiales, tantôt houleuses, sinon belliqueuses, jamais détachées ou sereines :

En 1165, saint Thomas de Cantorbéry, vient visiter la ville (Arras) devenue capitale des Flandres et élevée par l'administration de ses comtes, à ce point de développement, de puissance et de richesse qu'un poète contemporain put en dire : "Atrebatumque potens, urbs antiquissima, plena / Divitiis inhians lucris et foenore gaudens, / Auxilium Comiti

¹¹⁶ Jacques Le Goff, *Pour un autre Moyen Âge*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1977, p. 59.

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 56-57.

¹¹⁸ Source : Unesco. Les beffrois figurent aujourd'hui sur la liste du patrimoine mondial.

¹¹⁹ Charles Th. Gossen, *op. cit.*, p. 29. « Au point de vue ecclésiastique, le territoire "picard" faisait partie au Moyen Âge, de la "Deuxième Belgique", c'est-à-dire de la province ecclésiastique de Reims; il se composait des diocèses suivants : Beauvais, Senlis, Soissons, Amiens, Arras, Cambrai, Téroüanne et Tournai. »

tanto studiosius addit/ Quod caput et princeps Flandrensis et unica regni/ Sedes existat "¹²⁰. (C'est dire que les Flamands se consolèrent-ils si difficilement de la cession d'Arras, "faicte trop légèrement", disaient-ils, et sans le consentement des Estatz du Pays, que pendant longtemps leur cri de guerre fut "Arras, Arras". Français crient Montjoie et Normans Dexvie/ Flamens crient Arras, et Angevins Valie ¹²¹.

En équilibre instable

Face à la relation tourmentée engageant les Picards et leurs voisins du nord, quelques éléments d'histoire méritent d'être mentionnés. En réalité, il existe deux *Flandres* : 1) la Flandre française actuelle, appelée parfois dans les textes anciens *Pays-Bas français* ou *Flandre du sud*, a été historiquement bilingue flamand et picard, ces deux langues, en dehors du français, se sont côtoyées – et se côtoient encore. On y trouve la partie dite *flamingante* (Dunkerque, la vallée de la Lys, Armentières, Halluin), et la partie *romane* ou *wallonne* (Lille, Roubaix, Tourcoing, Douai, Orchies) auxquelles s'ajoute une partie du Pas-de-Calais, appelée l'*Artois flamand*, où le picard est encore très vivace. 2) La Flandre belge qui a connu une situation linguistique et politique des plus complexes, non élucidée aujourd'hui. Avant 1830, date où la Belgique est proclamée indépendante, il n'existe aucune langue majoritaire sur son territoire, seules les langues régionales coexistent non sans heurts (flamand, brabançon, néerlandais, limbourgeois, wallon – majoritaire dans le sud – luxembourgeois, gaumais ou lorrain et champenois). Relativement au picard, il se parle essentiellement en Hainaut occidental.

¹²⁰ Constant Le Gentil, *op. cit.*, p. 19. En note se trouve l'indication de la source, soit Willhelmi Armorici, *Philippidos*, lib. II. Pour l'expression « Estatz du Pays », voir François Bauduin, *Chroniques d'Arthois*, Arras, A. Courtin, 1856.

¹²¹ *Ibid.*, p. 19.

Sous l'influence d'une francisation des bourgeois commerçants, progressivement, ces langues régionales reculent au profit du français dans le sud (et à Bruxelles) et du Néerlandais dans le nord. Le nom de *Flandre* a ainsi été utilisé pour désigner la partie néerlandophone et *Wallonie* pour la partie francophone. Compte tenu de l'état actuel de la situation linguistique, il est possible de mesurer combien celle de l'Artois, pour ne nommer qu'elle, au Moyen Âge montrait des signes majeurs d'instabilité linguistique.

De l'instabilité linguistique à l'instabilité politique, il n'y a qu'un pas. La délimitation d'une province ou d'un pays (*pagus*) varie tout au long du Moyen Âge, surtout dans le Nord de l'Europe soumis aux conflits et aux invasions multiples : « La période allant du XI^e au XIV^e siècle en Picardie est serties de fluctuations politiques. On est loin d'un territoire homogène¹²² », souligne Robert Fossier sur l'histoire de la Picardie marquée par l'instabilité politique, surtout depuis le début du XI^e siècle :

Dans un pays comme la Picardie, où il n'y a pas d'autorité princière autonome, mais où cependant l'autorité royale (le ban royal) n'est pas effacée, la seigneurie offre aux hommes de toutes conditions, au dessus de la paroisse et en dessous d'un comté, mouvant ou même inexistant, le cadre naturel d'existence. C'est à partir de 1035 ou 1050, puis d'une manière continue et avec une ampleur croissante que cette évolution progressive et de plus en plus profonde de l'autorité se déroule en Picardie. Elle ne sera stabilisée qu'au milieu du XIII^e siècle lorsque le ban royal, localement renaissant, récupèrera lentement quelques-uns des éléments fondamentaux de ses pouvoirs¹²³.

Relativement au domaine picard médiéval, Charles Th. Gossen, comme Louis Fernand Flutre – tous deux ont travaillé à partir de données modernes – établissent, par de nécessaires

¹²² Robert Fossier, *Histoire de la Picardie*, *op. cit.*, p. 135.

¹²³ *Ibid.*, p. 142.

« allers-retours¹²⁴ », le constat suivant : la Picardie médiévale est historiquement morcelée et instable.

Si aujourd'hui la Picardie se compose de trois départements : l'Aisne, l'Oise et la Somme, avec pour chef-lieu Amiens et se sépare du Pas-de-Calais par le fleuve Authie et de la région littorale par la Manche orientale, l'ancienne Picardie ne correspond pas à ces trois départements. Il y a la Somme et seulement le nord de l'Oise, le nord de l'Aisne, la partie côtière du Pas-de-Calais (le Boulonnais) et le comté de Flandre, fief directement rattaché à la couronne de France. La Flandre médiévale se compose elle-même de trois états féodaux : le comté de Flandre à l'ouest, le duché de Brabant au centre et le comté de Loos à l'est (ce dernier étant rattaché à la principauté de Liège en 1367). Le comté de Flandre, principauté féodale créée au IX^e siècle, appartient au Royaume de France jusqu'en 1526.

La situation historique de la Picardie est complexe : ouverte sur le Nord avec le Brabant – situé à cheval sur les Pays-Bas et la Belgique actuels, qui vers le XI^e siècle est totalement morcelée car toute la partie orientale appartient alors au comte de Flandre et au comte de Hainaut –, et le Hainaut qui, au milieu du XIII^e siècle, connaît une série de conflits interrégionaux, avec, entre autres, une guerre de succession qui oppose les enfants de Marguerite de Flandre. Dès lors, la Picardie médiévale s'ouvre sur le nord en direction de la Belgique et des Pays-Bas actuels. De surcroît, tout le Nord-Ouest, avec la riche Flandre, vit à l'époque en symbiose avec l'Angleterre. Une certitude : le comté de Flandre inclut encore l'Artois au XII^e siècle, on y parle le picard et le francien.

¹²⁴ Paul Zumthor, *Parler du Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 74.

Ce bref portrait historique de la Picardie montre que les interférences politiques et linguistiques sont nombreuses à l'extérieur de l'aire picarde et à l'intérieur¹²⁵, surtout en ce qui a trait aux textes non littéraires, avec une incidence sur la conscience précoce d'un parler distinct, d'un « langage pikart » :

La conscience de parler « picard » à Lille : le *Livre Roisin*, coutumier lillois rédigé vers 1283, l'atteste incidemment à propos du serment juridique à prononcer sur les reliques : « Et s'il fust aucuns qui devant eschevins plaidast et ne seüst dou *langage pikart*, si doit-il y estre reclus a son sierment faire par le langage que il mius set »¹²⁶.

Les signes de voir imposer le picard est manifeste : « ou que il ne seüst mie bien le *langage pickart*, ou qu'il n'en seüst nient¹²⁷ ».

Bien qu'il soit difficile d'appréhender les premiers signes d'individuation¹²⁸ du picard, le passage du latin au *français* implique, selon Maurice Delbouille, « une osmose entre langue savante et langue quotidienne à travers un bilinguisme individuel, par le fait d'une traduction interne et secrète qu'on pourrait dire latente¹²⁹ ». L'ensemble des traits picards, wallons et champenois suppose l'existence à la fin du IX^e siècle d'une *scripta* romane commune à ces trois domaines linguistiques en formation – les langues littéraires régionales ne seraient complètement formées qu'au XIII^e siècle –, ce qui correspond à la vitalité intellectuelle à cette époque.

¹²⁵ Charles Th. Gossen, *op. cit.*, p. 27.

¹²⁶ *Ibid.*, p. 27, avec référence : *Le Livre Roisin*, Paris, éd. Monier, p. 35.

¹²⁷ *Ibid.*, p. 27.

¹²⁸ Le concept d'*individuation linguistique* (1974) vise à rendre compte de « l'ensemble des processus par lesquels un groupe social acquiert un certain nombre de particularités de discours qui peuvent permettre de reconnaître, sauf masquage ou simulation, un membre de ce groupe », ds Jean-Baptiste Marcellesi et Bernard Gardin, *Introduction à la sociolinguistique – La Linguistique sociale*, Paris, Larousse, p. 231. Le terme *groupe social* étant défini comme une « unité collective mais partielle, fondée sur une activité linguistique commune, et impliquée dans un processus historique », p. 17. Voir aussi Thierry Bulot et Cécile Bauvois, « Le Sens du territoire : l'identification géographique », ds *Revue Parole*, n° 5/6, Université de Mons Hainaut, Mons, 1998 ; et Louis-Jean Calvet, *Les Voix de la ville – Introduction à la sociolinguistique urbaine*, Paris, Payot, 1994.

¹²⁹ Maurice Delbouille, « Romanité d'oïl. Les origines : la langue des plus anciens textes », ds *La Wallonie, le pays et les hommes* t. I (Lettres, Arts, Culture), Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1977, p. 99-107.

Au demeurant, la vitalité intellectuelle s'explique par le renouveau urbain, dès le X^e siècle – avec pour signes de la chrétienté la toponymie des « villes neuves », et des richesses qu'il produit, particulièrement à Arras où l'on voit d'une part le haut degré de représentation du pouvoir clérical et d'autre part l'opulence des milieux d'affaires auxquels participent les Pays-Bas, l'Italie ou l'Angleterre, pour ne citer quelques-uns des acteurs économiques.

L'industrie locale, celle de la laine, du drap, et le négoce de la guède (*isatis tinctora*, teinture bleue ou pastel), déjà très implantée, prospèrent à grande vitesse. Les villes du nord de la France sont nombreuses à profiter de ce commerce florissant que rien ne semble arrêter. La guède s'exporte à prix d'or vers l'Angleterre et la Hollande. Si la ville d'Amiens devient alors membre de la Hanse qui unit les grandes cités commerçantes de l'Europe, Arras, dès 1163, se dote d'une charte pour les affaires de la Cité, en servant d'exemple aux villes de Flandre.

Le déclin et la disparition de la *guède*, qui migre du nord vers le sud-ouest de la France, spécifiquement dans le Lauragais, a pour origine le litige franco-flamand à la fin du XIII^e siècle et la guerre de Cent ans avec l'Angleterre. La récurrence du mot *guède* (en allemand *Waid* et en néerlandais *wede*) dans les textes littéraires picards des XII^e et XIII^e siècles, sous la forme *waidier*, soit le marchand de *guède* ou *pastellier*, prouve que l'époque est marquée par le commerce et l'argent. C'est le temps des marchands, mais pas exclusivement.

Forte d'un épanouissement économique sans précédent, l'une des conditions majeures à l'expansion du picard et sa *scripta*, la Picardie n'a pas attendu le XIII^e siècle et la création des universités pour s'intéresser aux sciences, à l'art, à l'universalité, en tournant son regard très tôt vers ses voisins du nord. Dans son *Histoire des sciences en Wallonie (900-1800)*, Maurice Delbouille insiste sur le rôle des écoles de Liège et de Lobbes.

La première reste célèbre jusqu'au XII^e siècle grâce à la ville elle-même qui est la capitale d'une puissante principauté (à partir de 980) et à l'action de ses évêques, dont Eracle Notger ou Wazon. La seconde, celle de Lobbes – « Lobbes la savante » –, dont l'histoire se confond avec celle du monastère bénédictin fondé en 654 par un certain Landelin, un brigand converti au christianisme par saint Aubert, évêque de Cambrai, celui-là même qui a été accueilli à l'abbaye de Saint-Vaast à Arras en 667. Des liens étroits existent très tôt entre les régions belges et artésiennes, des liens tissés sur la connaissance et le savoir. De ce point de vue, l'absence d'universités en Picardie a développé l'influence de la Flandre sur son destin. Un destin qui ne configurera jamais une réelle unité géopolitique : donnée au duc de Bourgogne par le roi d'Angleterre lors de la guerre de Cent ans, elle retournera au roi de France après la mort de Charles le Téméraire. Le partage des savoirs et le libre-échange des connaissances influent sur la littérature. La circulation des hommes et des œuvres vernaculaires s'accroît et s'accélère, dès la seconde moitié du XII^e siècle en domaine d'oïl. Ces témoins de l'histoire littéraire dessinent une ligne de production littéraire parcourant le territoire d'oïl en commençant avec les Anglo-normands pour se poursuivre en Champagne et se terminer en Picardie qui ouvre la voie à un immense corpus arrageois.

« Pas de liberté sans communauté »

« Pas de liberté sans communauté¹³⁰ », affirme Jacques Le Goff. Le monde se définit entre urbanité et ruralité, avec l'image du *vilain* qui peut revêtir dans la littérature arrageoise bien des définitions. Qu'il s'agisse du paysan venu grossir les bourgs de la ville alors en pleine

¹³⁰ Jacques Le Goff, *La Civilisation de l'Occident médiéval*, Paris, Flammarion, coll. « Champs Histoire », 2008, p. 259.

expansion ou du roturier, il représente un groupe d'individus, une communauté souvent inculte entièrement composée de laideur morale.

La seule destination du *vilain* est l'Enfer, comme les villes qui les accueillent. « L'anathème est jeté sur les villes¹³¹ » puisqu'elles deviennent lieux de négoce, d'émergence de nouveaux métiers, avec une population croissante nourrie par la campagne. Les relations entre les communautés et les mentalités s'entrechoquent :

Fondamental à la campagne, l'affrontement entre les classes reparut bientôt dans les villes, non plus comme la lutte des bourgeois victorieux contre les seigneurs, mais comme celle du petit peuple contre les riches bourgeois. De la fin du XII^e au XIV^e siècle, une nouvelle ligne de clivage social apparaît en effet dans les villes et oppose les pauvres aux riches, le *popolo minuto* au *popolo grasso*¹³².

Le *popolo grasso* n'est autre que le patriciat composé à Arras d'un groupe de familles, d'une catégorie urbaine dominante, riche puisque propriétaire de nombreux biens fonciers, puissante car elle contrôle toute la vie politique. Dans les textes littéraires arrageois des XII^e et XIII^e siècles, ces deux classes sont l'une et l'autre largement mentionnées, critiquées, ridiculisées – jamais encensées –, pour des raisons radicalement différentes.

Selon Jean Lestocquoy, au XII^e siècle, « les marchands se lancent dans le grand commerce d'exportation. En 1137, Arras a une halle à Provins. À la fin du siècle, on rencontre les Arrageois à Gênes et sur le littoral méditerranéen. La ville continue à croître au XIII^e siècle encore¹³³ ». La nouveauté ne relève pas des hommes mais de leur rôle social, politique et économique, contrairement à la thèse d'Henri Pirenne :

¹³¹ *Ibid.*, p. 270.

¹³² *Ibid.*, p. 278.

¹³³ Jean Lestocquoy, *Études d'histoire urbaine, Villes et abbayes, Arras au Moyen Âge*, Mémoires de la Commission Départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais, t. XII, Arras, 1966, p. 134.

Après les invasions normandes, donc après 900, toutes les villes peuvent être considérées comme neuves. Ces marchands sont des « hommes nouveaux ». Et ces marchands, sont rejetés par l'Église dont la doctrine se concrétise dans la phrase célèbre : « Homo mercator nunquam aut vix potest Deo placere »¹³⁴.

Georges Espinas souligne d'ailleurs qu'Henri Pirenne rejette à tort l'idée d'une aristocratie locale comme source de lignages bourgeois, « alors, qu'en Italie, les cas sont pourtant très nombreux. Dante et Villani citent avec un certain dédain ceux des praticiens florentins qui sont roturiers¹³⁵. » Pourtant, « il suffit de lire les textes du XII^e siècle, écrits par Guiman, pour comprendre qu'il arrivait bien des étrangers à Arras¹³⁶ ».

Difficile d'accréditer l'idée que la bourgeoisie arrageoise d'origine première était locale, et non étrangère. Il y a eu à la fois une génération économique spontanée locale et par la suite une immigration économique attirée par la prospérité de la ville. Mais, les grandes familles, comme les Louchart, les Crespin et tant d'autres, mentionnées dans les chansons, les dits et jeux-partis du XIII^e siècle, sont souvent regroupées ; la communauté prévalant sur l'individu. Ces patriciens « au milieu du XII^e siècle, jouent un rôle grâce surtout à des propriétés de campagne situées à une vingtaine de kilomètres d'Arras. Pour autant, ils sont proches des familles chevaleresques¹³⁷ », en ayant un pied dans la ville et un autre dans les terres artésiennes. Ces bourgeois illustres autant que les grandes familles aristocratiques et chevaleresques avaient de quoi motiver la moquerie sinon la satire de nombreux trouvères arrageois.

¹³⁴ Georges Espinas, « Les Origines du patriciat urbain. Henri Pirenne s'est-il trompé ? », *Annales Économies, sociétés, Civilisations*, vol. 1, n° 2, 1946, p. 143.

¹³⁵ Jean Lestocquoy, *Études d'histoire urbaine, op. cit.*, p. 55.

¹³⁶ Georges Espinas, *op. cit.*, p. 57.

¹³⁷ *Ibid.*, p. 21.

Le temps émousse les ferveurs. À la fin du XIII^e siècle, la ville subit le contrecoup aux abus spéculatifs et fiscaux. En bon commerçant, Jean Bretel court les foires de Champagne. Fonctionnaire à l'abbaye comme son père, poète et *Prince du Puy*, il aime railler les études en cléricature de son ami, Adam de la Halle : « Adan tous tans parlés vous en clergois¹³⁸ ». En somme, la vie arrageoise au cours de ce siècle (fin XII^e-fin XIII^e) est complexe socialement : les rivalités sont nombreuses et les attaques verbales et littéraires se dirigent vers plusieurs cibles : d'un côté, les marchands, les usuriers, les familles patriciennes – représentant la plupart du temps un seul et même groupe –, et de l'autre, les chevaliers, les aristocrates, les paysans et étrangers venus s'enrichir dans la ville. De sorte qu'il est compliqué d'identifier qui se cache réellement derrière la figure du « vilain ».

Avant Jean Bodel et la Confrérie des jongleurs et bourgeois d'Arras, le « vilain » s'oppose au « courtois », en termes simples : ce qui n'est pas « courtois » est « vilain ». Or, en obtenant un statut, en constituant un groupe social et littéraire, les jongleurs acquièrent un pouvoir qui n'est plus assujéti aux grandes cours de France. Ils occupent désormais un espace urbain dans lequel les ennemis ne sont plus les bourgeois auxquels ils sont associés mais les chevaliers, et avec eux toute la culture « courtoise » qui tend à ignorer la ville.

Le Puy d'Arras, moins bien documenté que la Confrérie des jongleurs et bourgeois d'Arras, est créé principalement par des représentants du patriciat urbain et de la noblesse, en s'efforçant de maintenir la tradition courtoise – il est plus conservateur que la Confrérie – dans l'espace urbain et non curial. Dans la pièce I des *Chansons et dits* (antérieure à la mort de

¹³⁸ Edmond de Coussemaker, *Œuvres complètes du trouvère Adam de la Halle*, 1872, p. 172.

Robert de le Pierre, selon Roger Berger¹³⁹, soit en 1258), le locuteur ironise sur les chansons courtoises dont le thème récurrent est l'amour du poète pour sa dame :

Ghilebers canta de se dame ciere;
Diex dist k'il sivra tous tans leur baniere.
Et per lidoureles (v. 21-23)

En persiflant Jean Bretel qui s'illustre alors par une exhibition burlesque :

Bretiaus s'est vantés k'a Diu s'en ira,
Plus que tout li autre l'esbaniera.
Il fist le paon, se braie avala,
Celui de Beugin trestout porkia. » (v. 24-27).

Faire le paon signifie soulever ses vêtements, comme le paon son plumage, pour découvrir son derrière¹⁴⁰. Le locuteur se moque des diverses confréries à Arras, aucune en particulier du moins dans le texte, mais il décoche quelques traits contre un certain nombre d'Arrageois, parmi eux les *vilains*, les sots. Par antithèse, nulle n'égale la confrérie qui se nomme « de saint Oison », frère de saint Gourdin¹⁴¹, dans laquelle nul ne peut entrer si on ne le sait niais :

Mais nule carité a tele ne tient on
Comme de saint Oison, le frere saint Gourdin. (v. 5-6)

Que Dex fait cascun an venir por saint Oison.
S'il estoit une vilains qui, par fole ocoison,

¹³⁹ Roger Berger, *Littérature et société arrageoise au XIII^e siècle, Les Chansons et dits artésiens*, Arras, Mémoires de la Commission Départementale des Monuments Historiques du Pas-de-Calais, t. XXI, 1981 (Roger Berger, *Introduction au nécrologe*, p. 113), p. 119.

¹⁴⁰ *Ibid.*, note, p. 121 : « Les dictionnaires de l'ancien français ne connaissent pas d'autre exemple de cette expression (TL 7, 139) ».

¹⁴¹ *Ibid.*, p. 185, note : Gourdin : « lourdaud », « niais » ne doit pas être séparé de son féminin *gourdine* (v. 69) – E! Diex, com je connois une bone gourdine –. Les Arrageois pouvaient connaître le Gourdain (*sanctus Gordanius*) que vénéraient les moines d'Anchin, à 37 km d'Arras : il passait pour avoir élevé un ermitage à l'emplacement de la future abbaye (Nord 1 H33/374, acte de 1079; MGH SS, t. 14, p. 591). « Saint Gourdin (*Chansons et dits artésiens*, XV, v. 7), nom d'un prétendu saint inventé par plaisanterie. Saint Gourdin est frère de saint Oison. C'est pas une semblable raillerie que l'on s'est plus, au Moyen Âge et au XVI^e siècle, à raconter la vie et le martyr de saint Hareng, saint Oignon, etc. » À rapprocher de saint Tieton, de saint Tortu figurant aussi ds les *Chansons et dits*, *op. cit.*, p. 130.

Vausist de lui mengier et fort vin n'i beüst,
Que grande maladie tot eraument n'eüst¹⁴². (v. 10-14)

Enfin, la pire critique s'adresse à ceux qui ont trahi Arras nommée la « dame du pays¹⁴³ » :

Arras ki ja fu
Dame sans refus
Del païs,
Tu es confondu¹⁴⁴ (v. 1-4).

Le *vilain* à qui s'adresse le « tu es confondu » représente peut-être Gui III de Châtillon (*Guion de Saint Pol*, v. 98), comte de Saint-Pol qui conclut un brillant mariage avec la veuve de Robert d'Artois, une union représentée dans la chanson par une pêche merveilleuse (v. 103-108) pour devenir le seigneur de la province. Il est possible de dater l'événement entre février et 30 juin 1254 et de mentionner que, dès le début de son administration, il agit avec sévérité contre les échevins d'Arras, entre autres, en exigeant d'eux une amende pour la non reconnaissance de leur légitimité et en saisissant les biens de certains bourgeois, dont *Freskin* (v. 26), soit Ermenfroi Crespin, appartenant à l'une des familles les plus riches d'Arras, la cible naturelle de Gui de Châtillon.

Les *Chansons et dits* exposent clairement l'une des caractéristiques de la littérature arrageoise : on raconte les affaires, souvent sales, celles qui engagent et compromettent des personnalités locales, pour finir par un joyeux « Me fait dire gnauf ! » ou un « On en dira gnauf ! », comme dans la pièce III.

¹⁴² *Chanson XV*, v. 6-7 et v. 10-14

¹⁴³ *Ibid.*, p. 128.

¹⁴⁴ *Ibid.*, p. 129. *Chanson III*.

Avec Jean Bodel – les années Gautier d’Arras reflètent encore le milieu curial –, la littérature urbaine (arrageoise) est engagée socialement. L’engagement étant à la fois une reconnaissance et une promesse.

Dès Jean Bodel, il existe une volonté de dire la ville, d’éclairer des événements en relation avec elle, d’amener l’auditoire à sourire, s’émouvoir et rire, et aussi à se poser des questions sur les tensions entre les pouvoirs, sur les abus de personnes influentes, sur les valeurs de l’Arrageois. En véritables chroniqueurs, les trouvères arrageois, groupés en associations, sont des témoins privilégiés. Ils en assument le rôle voire la nécessité. Au-delà d’un vraisemblable patriotisme local (*Lokalpatriotismus*), c’est sous des formes différentes qu’ils exercent désormais leur fonction et leur art, loin du mécénat.

En contraste, la production d’*Eracle et Ille et Galeron* (ca 1176 et 1184) s’inscrit explicitement dans l’univers curial, même si, « comme pour un grand nombre d’auteurs médiévaux, il existe très peu d’éléments biographiques sur lui¹⁴⁵ ». Les prologues autant que les épilogues annoncent dès le premier octosyllabe l’identité de celui qui entreprend le récit (« Se Gautier d’Arras fist ainc rien¹⁴⁶ »). S’il est courant de voir associé le nom d’une ville au patronyme, le souligner avant même d’attirer l’attention sur le rôle d’un généreux mécène est assez inédit. Ses protecteurs sont pourtant parmi les plus illustres : Baudouin de Hainault, Thibaut V de Bois, Marie de Champagne et Béatrice de Bourgogne.

Gautier d’Arras [locuteur] émet très tôt un signe identitaire fort – si toutefois l’incipit est de lui et non du scripteur –, alors qu’il a séjourné en terre champenoise plus qu’en terre picarde.

¹⁴⁵ Corinne Pierreville, *Gautier d’Arras, op. cit.*, p. 11.

¹⁴⁶ *Eracle*, v. 1.

Mais la tradition reprend ses droits, marquée par une double volonté : rivaliser avec ses concurrents (« que sor tous autres doive plaire¹⁴⁷ »), en visant le plus présent et le plus redoutable, Chrétien de Troyes « dont la carrière littéraire se situe approximativement entre 1165 et 1185, comme celle de Gautier d'Arras¹⁴⁸ ».

Plaire est un devoir à l'égard du mécène, et c'est avec insistance que Gautier d'Arras « s'emploie » à cette tâche, non sans intérêt :

Gautier's anxiety to reap his just rewards from his literary endeavours is clear from his use, in both epilogues, of the verb *emploier*, which generally means « to put to good use », but which in *Eracle* (v. 502, v. 694, v. 1002) has purely financial connotations¹⁴⁹.

Tuit li cortois, li afaitié,
Le doivent bien a Diu proier
Et que ge si puisse **emploier**
Ceste oeuvre que je bien i aie
Et qu'ele male mains ne kaie (*Eracle*, v. 6518-6522)

Mais l'oeuvre est molt bien **emploie**
Au quel d'ax qu'el soit envoie (*Ille et Galeron*, 6592s-t)

C'est avec l'Arrageois Jean Bodel que « l'homme parvient à prendre conscience de lui non plus à travers l'état auquel il appartient, mais à travers le groupe professionnel dont il fait partie, à travers le métier qu'il exerce et dont il est membre¹⁵⁰ ». *Bodians, Jehanz Bordiax ou Jehans Bodiaus* fait connaître son nom sans trop se prendre au sérieux. Le jongleur, qui se dit « rimoieres de fabliaus », illustre ce que Jacques Le Goff nomme la double nature de l'homme au Moyen Âge : créé par Dieu mais déchu par le péché originel, héroïque et pécheur.

¹⁴⁷ *Eracle*, v. 4.

¹⁴⁸ Corinne Pierreville, *Gautier d'Arras, op. cit.* p. 12.

¹⁴⁹ Karen Pratt, dans l'introduction d'*Eracle*, Gautier d'Arras, éd. King's College London, 2007, p. XI.

¹⁵⁰ Jacques Le Goff, *Pour un autre Moyen Âge, op. cit.*, p. 171 (*Métier et profession*). L'auteur mentionne que « le temps n'est pas encore venu de l'individu, création du monde moderne, de la Renaissance. Cette étape capitale qu'on a appelée la Renaissance du XII^e siècle n'est qu'une étape intermédiaire ».

Un chapitre se termine, Jean Bodel critique ses prédécesseurs dans les moindres détails, les traitant de « longues vièles/ grosses vièles » en affichant un mépris non dissimulé pour leurs vièles archaïques, d'allure massive, protégées par des fourreaux dépenaillés. La vièle ovale, récemment apparue, va connaître un succès considérable, ses côtés échancrés donnant à ce nouvel instrument une forme élégante facilitant le maniement de l'archet.

Si le clerc Gautier d'Arras recourt au mécénat afin de poursuivre sa production littéraire, à l'opposé, Conon de Béthune, tout en fréquentant différentes cours du royaume, n'est pas soumis à ce lien de protection.

Né vers 1150, Conon est issu du milieu aristocratique artésien. La première trace écrite de son nom date de 1180 dans une charte par laquelle son père octroie plusieurs donations et immunités à l'abbaye de Saint-Jean-Baptiste de Choques. En tant que fils du seigneur de Béthune, avoué de Saint-Vaast, Robert V, dont la famille se trouve apparenté à la maison de Flandre¹⁵¹, l'activité politique et militaire du trouvère est suffisamment importante pour que des documents d'archives et les chroniques en aient conservé la trace.

Ses chansons, qui témoignent de certains faits autobiographiques, révèlent entre autres qu'il eut pour maître dans l'art de « trouver » son parent Huon d'Oisy (v. 51-52). Ce maître, dont l'œuvre n'a guère marqué les esprits, aurait écrit une chanson qui met en lumière soit les signes de son propre caractère irascible, soit l'image méprisable de son élève, Quenes, qu'il interpelle avec véhémence :

Maugré tous sainz et maugré Dieu aussi
Revient Quenes, et mal soit il vegnans !
Honiz soit il et ses preechemans,
Et houniz soit ki de lui ne dit : « Fi »!

¹⁵¹ Par sa grand-mère, Conon de Béthune est lié aux comtes de Hainault.

Quant Dex verra que ses besoinz ert granz,
Il li faudra, car il li a failli.
Ne chantez mais, Quenes, je vouz en pri,
Car voz chançons ne sont mès avenanz.
Or menrez vous honteuse vie ci;
Ne vousistez por Diu morir joianz¹⁵².

Conon de Béthune correspond-il à ce portrait peu flatteur, dès sa jeunesse et du temps où il séjourne à la cour de France dont témoigne la *Chanson III* (« Que mon langaige ont blasmé li François ») ? Ces vers sont lancés sans retenue, sans l'ombre d'une conscience, sinon celle d'une classe à l'abri de toute critique. Là même où devant les *François*, la reine Adèle de Champagne et son fils Philippe-Auguste ont osé blâmer son *langaige* – son accent – artésien en présence des Champenois et de la *comtesse*, Marie de Champagne.

La *Chanson III*, relayant l'expression orale, se construit moins en charge à l'égard du public aristocratique, qui lui est familier, qu'en revendication identitaire affirmée, ethnocentrique voire egocentrique, en insistant sans mesure sur les possessifs (*mon langaige, mes cançons, ma parole*) et sur un rapport de force linguistique volontairement aboli tant il se place au-dessus de la *parole franchoise* et du *franchois* qu'il connaît et maîtrise à la perfection. Critiquer son *langaige* lui est insupportable. Quant à la matière, la courtoisie, elle est loin d'être pour lui l'apanage des puissants, qu'ils soient d'origine royale ou comtale. Son indignation reposerait avant tout sur l'affront vécu publiquement, comme une blessure d'orgueil. La véhémence individualisée et matérialisée par une chanson révélerait aussi une

¹⁵² Huon d'Oisy (1190), v. 1-10, ds Paul Meyer, *Recueil d'anciens textes bas-latin, provençaux et français, accompagnés de deux glossaires, 1^{re} partie Ancien français*, Paris, F. Vieweg, 1877, p. 367. « Huon III d'Oisi, châtelain de Cambrai, qui prit en 1181-1182 le parti du comte Philippe de Flandre dans sa guerre contre Philippe Auguste. On a conservé sous son nom un petit poème, le *Tournoiement des dames* (Raynaud, n° 1024, A. Jeanroy, *Romania*, XXVIII, p. 240 ss.) et une chanson lyrique (Raynaud, n° 1030; J. Bédier, *Les Chansons de croisade*, Paris, 1909, p. 51 ss).

conscience politique et historique face au pouvoir curial (seigneurial) si puissant alors, surtout en ce qui a trait à la création littéraire, qu'aucune critique n'est recevable, *a fortiori* venant du pouvoir royal.

La revendication ou marqueur de conscience linguistique de la *Chanson III* ne relève pas de la spontanéité, de l'acte irréfléchi ou instinctif. Bien au contraire, « un événement, une information nouvelle, dira Paul Zumthor, surgissant du croisement de plusieurs lignes de réalité, qui, en lui, s'abolissent comme telles; mais elles y engendrent une connotation globale qui reproduit, de manière en principe imprévisible, le rapport vécu des hommes au monde et à eux-mêmes¹⁵³ ». C'est conscient de sa langue, de son histoire et de la situation politique contemporaine que Conon de Béthune affirme haut et fort la fierté d'une nation picarde face au francien autour duquel graviteront non plus les langues régionales, écrites et littéraires, mais les patois :

Purifier la source, ou bien en désigner une autre que latine; à défaut, réhabiliter la langue médiévale, en reconstruire l'unité et la cohérence, critiquer les textes, montrer enfin l'hégémonie précoce d'un prestige central. L'histoire de la langue devient linéaire et cohérente, estimable et gratifiante. Elle prouve que le français, dès longtemps, a révoqué sa bâtardise ; elle témoigne d'une grandeur primitive et comme constitutive; elle rassure une identité linguistique nationale en l'enracinant. La science va nous offrir le tableau flatteur d'une perfection transhistorique, les preuves et la doctrine de cette perfection. Une belle légende, en vérité, propre à congédier les doutes, en fortifiant la superbe d'un idiome à vocation universelle; mais c'est une légende¹⁵⁴.

Le discours de Gautier d'Arras et de Conon de Béthune sont exemplaires et complémentaires en illustrant la situation du mécénat dans la production littéraire pour la période charnière

¹⁵³ Paul Zumthor, *Essai de poétique médiévale*, Paris, Seuil, 1972, p. 21.

¹⁵⁴ Bernard Cerquiglini, *Une Langue orpheline*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Paradoxe », 2007, p. 11, en référence à Étienne Pasquier, *Les Recherches de la France*, éd. par Marie-Madeleine Fragonard, François Roudaut et *alii.*, Paris, Champion, t. III, 1996.

située à l'aube du XIII^e siècle autant que l'expression de la langue, la locution, dans sa relation avec l'univers curial.

Sans véritable interruption, un mouvement social dessine un avenir fort différent aux trouvères, il s'agit de la création de confréries, particulièrement à Arras. Le chapitre suivant aborde la question de l'identité littéraire picarde (arrageoise) à travers son mode de production singulier, son rythme et les formes nouvelles des échanges linguistiques.

Chapitre 2 : La production littéraire picarde (arrageoise)

« Ces carités est estorée des jogleors, et li jogleor en sont signor.
Et cil cui il i metent si est, et cui il metent hors n'i puet estre se par les non :
car sor jogleors n'i a nus signorie¹⁵⁵. »

Poursuivons l'état des lieux de la Picardie médiévale avec la production littéraire arrageoise qui doit son existence et son essor à la création des confréries.

Les « gueudes » ou « carités » viennent de loin. Elles remontent aux origines des groupements civils et industriels. Parmi elles, Arras compte la *ghilde* des marchands, des bouchers, des boulangers, des cordonniers, probablement créées avant 1111; toutes ces fraternités ou associations corporatives ont toutes existé avant 1170. Il y a aussi la confrérie des *monetarii*, des *sutores*, la *gueda textorum* ou encore la *gilda mercantorum*. Deux s'illustrent par leur ampleur et leur rôle, ce sont la *Carité Nostre Dame des jogleors et des borgeois* et, plus tard, le *Puy*.

Née sans doute dans la seconde moitié du XII^e siècle, au plus tard en 1194, la célèbre « Carité Nostre Dame des jogleors et des borgeois », [ou « Confrérie de Notre Dame des Ardents »] doit son existence à des ménestrels et son succès à la chandelle miraculeuse qu'ils prétendent avoir reçu de la Vierge pour guérir le mal des Ardents. De ses origines elle garde son caractère d'association professionnelle réservée aux jongleurs, selon qu'ils résident en Ville ou à l'extérieur, ils se répartissent en deux groupes et possédant chacun son maire (*maieur*) : les uns sont donc « d'Arras », les autres beaucoup plus nombreux, « de dehors ». Mais c'est avant tout une confrérie vouée au service de ses défunts, de la « Candoile » et des Ardents. Dès 1221 elle se place sous la direction conjointe, mais inégalement répartie, des jongleurs et des bourgeois¹⁵⁶.

¹⁵⁵ Les Statuts primitifs de la confrérie ont été édités par Adolphe Guesnon, *Statuts et règlements de la Confrérie des Jongleurs et Bourgeois d'Arras* (Arras, Courtin, 1860) et par Louis Cavrois, *Cartulaire de Notre-Dame-des-Ardents à Arras*, Arras, Bradier, 1876, p. 103-109.

¹⁵⁶ Roger Berger, *Littérature et société arrageoise*, *op. cit.*, p. 8.

L'Église, méfiante à l'égard de la parole vernaculaire et urbaine – les premiers écrits picards sont associés aux jongleurs – se compromet dans le récit de la Sainte Chandelle (ca. 1184-1203), le mythe fondateur de la Confrérie des jongleurs et des bourgeois d'Arras, dont la version la plus ancienne de son histoire nous vient d'un texte latin en prose composé par un clerc, entre 1175 et 1200, contemporaine à la naissance de la *Carité Notre-Dame*. Se compromettre et plus encore « conférer une caution céleste à la poésie des jongleurs, à un métier décrié par l'Église¹⁵⁷ ».

Les « novels jogleurs » ont raison de l'Église sur deux plans, l'un idéologique et l'autre linguistique. La parole publique et vernaculaire a désormais l'assentiment divin. À travers l'objet liturgique, le « Joyel », le reliquaire de la Sainte Chandelle, la force du symbole résonne encore aujourd'hui à Arras. C'est dans l'église Notre-Dame-des-Ardents construite au XIX^e siècle, l'actuelle place des Héros, là où avait été érigé la tour, appelée aussi pyramide¹⁵⁸, de la Sainte Chandelle détruite sous la Révolution, que le reliquaire est exposé. Il renferme les restes du Saint Cierge et sa forme évoque l'objet qu'il contient. Du bas vers le haut, il se compose d'un socle, d'une première frise représentant des animaux fantastiques, de petites baies permettant d'apercevoir le Saint Cierge et d'une seconde frise composée d'animaux fantastiques et de végétaux. Vient ensuite la représentation de la Vierge, de l'évêque Lambert

¹⁵⁷ Serge Lusignan, *Essai d'histoire sociolinguistique, op. cit.*, p. 252. En note : « La version latin fut mise en français, en suivant de près l'original latin, à une période postérieure à 1237. ». Voir Louis Cavois, *Cartulaire de Notre-Dame-des-Ardent à Arras*, Arras, Eugène Bradier, 1876. Roger Berger, *Le Nécrologe, op. cit.*, en donne une nouvelle édition p. 139-156.

¹⁵⁸ Sur la place du Petit Marché, la tour, haute de 28m70, supporte une tour carrée à trois étages. Source : *Essai de restitution de la place du Petit Marché aux environs de 1500, d'après les données de fouilles récentes*. http://www.nordmag.fr/nord_pas_de_calais/arras/histoire_arras.htm (consulté le 15 mai 2017).

et de deux ménestrels. Des frises d'argent niellé et d'argent sculpté s'embrassent pour se terminer par le bouton et le nœud.

D'autres œuvres liturgiques reproduisent le miracle dont le triptyque réalisé au XVI^e et au XVII^e siècle situé dans l'autel de la cathédrale d'Arras¹⁵⁹. Le tableau anonyme met en scène la foi et le pardon. Le miracle n'aurait pas eu lieu si Itier et Norman ne s'étaient pas réconciliés. Au premier plan, de nombreux malades sont guéris, sauf un, qui a refusé l'eau miraculeuse, meurt de n'avoir pas cru à temps. À l'arrière plan du tableau, comme à l'intérieur de la cathédrale, Itier et Norman sont réunis en prière recevant les rayons de la Vierge entourée d'anges et d'une mandorle.

Même à l'ombre des Lumières, l'histoire de la Sainte Chandelle inspire. Originaire de Douai, l'abbé Henri-Joseph Dulaurens, compose en 1765 *La Chandelle d'Arras*¹⁶⁰, un poème composé de XVIII chants. Jean et Jérôme, deux vieux amis et musiciens ambulants, se querellent. L'échauffourée, qui ameute tout Arras, tourne au drame. Jérôme, à l'hôpital, se fait émasculer par un vilain chien. Dès lors, une Chandelle miraculeuse surgit du cerveau de la victime puis va apparaître sur Arras, portée par les mains de Marie. La chandelle a le pouvoir de guérir toute personne malade d'excès charnels. Si la légende est restituée assez fidèlement, les raisons du miracle sont ubuesques.

À la *Carité*, les bourgeois sont admis comme participants et deviennent progressivement majoritaires. Au passage, Roger Berger emploie le mot *ménestrel* pour

¹⁵⁹ Voir p. 42, note 107.

¹⁶⁰ Henri-Joseph Du Laurens, *La Chandelle d'Arras*, Paris, éd. Egasse, 1807. Quatre exemplaires de l'édition (1807) figurent à la BnF, RES-YE-3928, -29, -30 et -31. Deux exemplaires de l'édition originale (1765), BnF 8-YE-7596 & FB-7560.

jongleur, les ménestrels étant essentiellement des musiciens. Une autre association verra le jour à Arras, fort différente de la première, il s'agit du Puy d'Arras :

Pour laquelle nous n'avons sur son organisation que des données très fragmentaires et s'étendant sur un espace de temps très limité. Il existe dès 1245 et encore en 1276 mais paraît avoir, entre ces deux dates, connu une période de sommeil suivie d'une restauration¹⁶¹.

En premier lieu et selon les *Statuts et règlements de la Confrérie des jongleurs et bourgeois d'Arras aux XII^e, XIII^e et XIV^e siècles* publiés par A. Guesnon (1860), les jongleurs ne sont assujettis à aucun pouvoir terrestre, à aucun seigneur. Dans cette association initiée par le culte marial, aucune puissance ne s'interpose entre les jongleurs et Dieu :

Ceste carités est estorée des jogleors, et li jogleor en sont signor. Et cil cui il i metent si est, et cui il metent hors n'u puet estre se par les non : car sor jogleors n'i a nus signorie.

Il existe sur la légende de la Sainte Chandelle dont émane de la *Carité des jongleurs et bourgeois d'Arras*¹⁶² dont les premiers statuts datent de 1198 bien des variations, autour d'un même thème. Ces variations se sont multipliées sans pouvoir en dresser une quelconque chronologie, avec pour divergence principale une seule et même question : à qui la Vierge a-t-elle remis la chandelle miraculeuse ? Autrement dit, à qui revient le pouvoir de guérir, qui est dépositaire du miracle et qui se partage la chandelle ?

La bougie ardente, dont la production de cire est inépuisable, est donnée, dit-on, par la sainte Vierge en 1105 à l'évêque Lambert, le premier évêque d'Arras après la scission d'avec l'évêché de Cambrai. Marie annonce ce don miraculeux en apparaissant devant les deux

¹⁶¹ *Ibid.*, p. 86-87.

¹⁶² Sur la Confrérie des jongleurs et des bourgeois d'Arras et la vie littéraire arrageoise plus généralement, voir Marie Ungureau, *La Bourgeoisie naissante : société et littérature bourgeoises d'Arras aux XII^e et XIII^e siècles*, Arras, Mémoires de la Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais t. VIII, 1956 et Roger Berger, *Littérature et société arrageoises*, *op. cit.*

jongleurs ennemis, Itier de Brabant de Trilemont, et Pierre Norman de Saint-Pol-en-Ternois.

Une autre version, encore racontée localement, met en avant-scène les deux trouvères, Itier et Norman qui, dans la nuit du 24 au 25 mai 1105, voient une femme vêtue de blanc.

Ces deux musiciens entretiennent une haine profonde depuis que Norman a tué le frère d'Itier. Cette nuit-là, la mystérieuse créature leur intime de se rendre à la cathédrale d'Arras où plus d'une centaine de personnes agonisent du mal des ardents. Un peu plus tard, la femme leur apparaît de nouveau et tient un cierge qu'elle s'apprête à leur remettre. Mélangée à de l'eau, la cire guérit les malades qui boiront ce liquide avec foi. Elle ordonne aux deux trouvères de s'associer pour accomplir sa mission.

Après moult palabres et revirements, ils se réconcilient et acceptent de prier ensemble dans la cathédrale d'Arras. La Vierge leur remet alors le cierge miraculeux et les malades sont sauvés. Enfin, une autre version de la légende insiste sur la volonté de Marie qui impose aux deux jongleurs de se rendre devant l'évêque Lambert pour faire la paix. À minuit, les trois hommes vont prier à la cathédrale et c'est à ce moment que la Vierge réapparaît pour leur remettre la sainte chandelle.

Si le sens de la morale varie d'une époque à l'autre, souvent en glorifiant la foi et le pardon, la légende arrageoise n'est pas dépourvue d'un intérêt basement terre-à-terre, laïc. La légende a bien fonctionné au point qu'au XIII^e siècle, les bourgeois d'Arras s'accaparent de plus en plus de la Confrérie des Jongleurs.

Vers 1200, une chapelle en lien avec le miracle des Ardents est construite, tandis que le miracle s'est produit un siècle plus tôt. Pas n'importe où, dans un lieu emblématique, le haut lieu du commerce à Arras, la place du Petit Marché, située dans la *Vile* et non dans la *Cité*, un choix conscient puisque très tôt il devient lieu de pèlerinage. Le reliquaire, le cierge guérisseur

des Ardents, gènere de l'argent dont profite l'abbaye de Saint-Vaast, propriétaire foncier de la place, l'Évêché et la Confrérie, chacun se partageant un peu le miracle.

Il existe plusieurs lectures possibles de cette légende urbaine, mais un point reste à éclaircir, celui du rôle de guérisseur des jongleurs. La Vierge Marie fédère et produit un miracle d'envergure en donnant à une catégorie sociale, celle des jongleurs, un véritable statut, mieux un statut honorable et prestigieux : les jongleurs sauvent de la maladie. Si leur pouvoir nouveau relève de la foi et de la réconciliation, il s'applique à l'univers laïc et marchand, à l'encontre de la médecine médiévale qui n'existe alors que dans l'ombre du milieu clérical au despotisme et à la superstition démesurée.

La littérature vernaculaire picarde se singularise dès la fin du XII^e siècle, au moment où Philippe Auguste publie la charte de liberté communale à la ville d'Arras, avec une génération de trouvères à laquelle appartient Jean Bodel, où un nouveau mode de production corporatif permet de prendre « la courtoisie à rebours¹⁶³ ». Pourtant, l'appartenance à une association de métier ne garantit pas l'indépendance financière des jongleurs qui fréquentent les cours seigneuriales (champenoise, entre autres), à la recherche d'un public généreux, amateur de divertissements et de fêtes. Cette errance¹⁶⁴ n'est cependant pas systématique, du moins pas pour une grande partie des trouvères arrageois qui, comme Jean Bodel, vivent à Arras. Dans ses *Congés*, les lieux sont sans équivoque : il y a le « Petit marché » (v. 513) et les léproseries situées dans la banlieue arrageoise, telle Miaulens (v. 167) et Biaurain (v. 167). Cet

¹⁶³ Roger Berger, *op. cit.*, p. 98.

¹⁶⁴ Martine Clouzot, « *Homo ludens, homo viator*, Le Jongleur au cœur des échanges culturels au Moyen âge », *Les Échanges culturels au Moyen Âge*, Société des Historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, Paris, Publications de la Sorbonne, vol. 32, 2001. Sur l'errance du jongleur, Martine Clouzot mentionne que « loin d'être un "médiateur" culturel, il est au contraire un faire-valoir des différentes catégories sociales qu'il côtoie, soit comme modèle, soit comme contre-modèle », p. 297.

attachement à la ville et à son groupement de trouvères [locuteurs] sont autant de facteurs qui conduisent à l'accélération du rythme de la production littéraire arrageoise et à la multiplication de genres littéraires nouveaux et singuliers.

Le Puy d'Arras est en bien des points différent de la *Confrérie*. Créé dans la seconde moitié du XIII^e siècle, il est nommé tantôt « Puy Nostre Dame » tantôt « Puy d'amour » et s'apparente davantage à un cercle de poètes dont les préoccupations sont la lyrique courtoise à travers des compétitions ritualisées et hiérarchisées, telle une « académie littéraire¹⁶⁵ » voire une association mondaine sans caractère social ni religieux réservée à une élite composée de nobles, de banquiers et, fort heureusement, de poètes. Il est la reproduction de la cour, avec son « prince » qui préside les échanges de la pratique du jeu poétique :

Fabricants et banquiers essaient cependant d'imiter l'aristocratie par tous les moyens. Cette nouvelle aristocratie se pose en rivale de l'autre, la méprise, mais en copie, comme elle peut, les mœurs et les fêtes¹⁶⁶.

Thomas Herier¹⁶⁷, vers le milieu du XIII^e siècle, décrit le Puy qui se rattache à un genre littéraire particulier, le jeu-parti :

Signor, chis puis senefie
Honor, sens et courtoisie,
Beaus mos, chans si esmeros
C'om ne puist estre blasmés¹⁶⁸.

¹⁶⁵ Roger Dragonetti, *La technique poétique des trouvères dans la chanson courtoise*, Bruges, 1960, Slatkine Reprints, 1979, p. 371.

¹⁶⁶ Michèle Gally, *Parler d'amour*, *op. cit.*, p. 34 et Roger Dragonetti, *La Technique poétique*, *op. cit.*, p. 338.

¹⁶⁷ Thomas Herier, trouvère picard en relation avec le Puy d'Arras, dont l'activité littéraire s'est déroulée entre 1240 et 1270 environ, est l'auteur d'un descort, une forme poétique proche du lai, de 11 chansons d'amour et d'un jeu-parti burlesque (R. 1191), dans lequel il a pour partenaire Gilbert de Berneville. Ajoutons le jeu-parti R. 842 avec Guillaume le Vinier, ds *Dictionnaire des lettres françaises*, *op. cit.*, p. 1438-1439.

¹⁶⁸ Rosanna Brusegan, « Arras e il mondo cittadino », *op. cit.*, p. 510 et ss.

Socialement, la ville d'Arras s'enrichit, ouverte à l'instruction. Les bourgeois créent dès le XII^e siècle des écoles laïques. Et, selon l'enquête menée par Roger Berger, « sur 1175 hommes appartenant aux familles bourgeoises d'Arras, 103 clercs sont allés à l'université, dont 33 sont titulaires de la maîtrise et trois du doctorat en droit¹⁶⁹, en totalisant ces données : un homme sur quatre est, d'une manière ou d'une autre, instruit.

Même si le Puy se voit critiqué par ses pairs, il contribue conjointement à la *Confrérie des jongleurs et bourgeois d'Arras* à faire d'Arras un épiceutre littéraire très important au moins jusqu'à la moitié du XIII^e siècle. Se succèdent alors plusieurs événements qui vont fragiliser la prospérité d'Arras et effriter son rayonnement : la mort de Robert II comte d'Artois en 1270, de nouvelles épidémies notamment en 1272, et entre 1280 et 1290 une grave crise financière et sociale marquée par les émeutes de 1285.

Déjà, dès le XII^e siècle, l'obtention des chartes de franchises provoque des affrontements entre les bourgeois qui revendiquent des privilèges économiques, judiciaires et politiques, et les seigneurs.

Ces nouvelles libertés urbaines déplaisent aussi au clergé. Hostile au mouvement communal, le clerc Guibert de Nogent¹⁷⁰ écrit au sujet de la révolte de 1112, opposant l'Église et la commune de Laon, que la commune est une arme contre la théocratie, une « odieuse nouveauté ». Si les insurgés réussissent à obtenir, entre autres, l'abonnement à la taille, la codification des amendes, la réglementation des marchés et une liberté personnelle qui restreint la servitude, l'histoire se répète, avec une plus grande ampleur au milieu du XIII^e

¹⁶⁹ *Ibid.*, p. 22.

¹⁷⁰ Guibert de Nogent, *Dictionnaire des lettres françaises, op. cit.*, p. 588-589.

siècle. Cette fois, les villes combattent les patriciens, pour la plupart des bourgeois enrichis formant une sorte de dynastie, qui détiennent et monopolisent le pouvoir.

Des grèves (ou « takehans¹⁷¹ ») éclatent dès 1245 à Douai, Gand et Liège et se propagent sur tout le territoire. Le mouvement insurrectionnel dénonce particulièrement les malversations du patriciat¹⁷². Arras vit elle aussi ces turbulences sociopolitiques qui la conduiront à un déclin inéluctable. Les mots sont durs, parfois orduriers, à l'égard de ceux qui ont participé à l'essor de la ville autant qu'à sa déroute. Si ces remous politiques traversent les écrits, ils créent une source d'inspiration immense.

Arras, la capitale de l'usure. La finance et les affaires d'argent, la grande spécialité des Arrageois principalement dans le dernier quart du XIII^e siècle a fait sa perte et avec elle les émeutes qui marquent un non-retour. Roger Berger ne compte pas moins de 256 prêteurs arrageois auxquels s'ajoutent les quelque 540 usuriers, autrement dit les prêteurs sur gage mobilier¹⁷³. La plupart des *Chansons et dits* relatent avec sarcasme la situation financière d'Arras. Souvent sur la sellette, le riche Audefroï Louchard :

Troi home u quatre
[qui] voloient abatre
Arras et tout sucier l'argent¹⁷⁴.

¹⁷¹ « Takehan » – expression non répertoriée, ds Charles Th. Gossen et L. F. Flutre – est d'origine flamande et concerne l'industrie drapière qui, aux XIII^e et XIV^e siècles, est émaillée d'émeutes, de grèves (« ristoppio » en italien), ds Robert Fossier et Jacques Verger, *Histoire du Moyen Âge : XIII^e-XV^e siècles*, t. 4, Paris, Éditions Complexe, 2005.

¹⁷² Claude Gauvard, « Révoltes populaires au Moyen Âge », Dictionnaire du Moyen Âge, Claude Gauvard, Alain de Libera, Michel Zink, Paris, PUF, 2004. Voir aussi Gérard Sivéry, « Mouvements de capitaux et taux d'intérêt en Occident au XIII^e siècle », *Annales Économies, Sociétés, Civilisations*, 38^e année, n^o 1, 1983, p. 137-150.

¹⁷³ Roger Berger, *Littérature, op. cit.*, p. 106.

¹⁷⁴ *Chansons et dits*, XIII, v. 15-17.

La taille excessive ruine les plus pauvres et enrichit les grandes familles arrageoises. On dit alors qu'Arras est une « cité morte » :

Por lor affaire
Ont fait tel taille faire
Dont Arras est esmus
Trop mus
En est Sire Audefrois li camus¹⁷⁵.

Les émeutes de la fin du XIII^e siècle, dont celles de 1285 à Arras, sont le fruit de diverses tensions et confrontations. Elles émanent principalement d'une classe sociale – celle que les industries arrageoises emploient –, et engendre un clivage social où la valeur du travail (manuel) occupe la dernière place (*laboratores*). « Le défi, geste féodal par excellence, y prend de nouvelles forces et de nouvelles formes entre princes, entre ville, dans l'affrontement entre pouvoir et sujets¹⁷⁶».

Tandis qu'une autre classe, formée d'une nouvelle « aristocratie marchande », revendique toujours plus d'autonomie et de pouvoir, bien au-delà des communes. Cette institution récente n'a rien de démocratique : à Arras, comme ailleurs en France, ce sont les plus riches et les plus influents bourgeois qui contrôlent tous les pouvoirs de la ville (fiscalité, justice, etc.), avec ou sans l'Église du reste. La majorité des ressorts à ces mouvements de contestation proviennent, dans le Nord du moins, des associations de marchands (guildes) qui, en arrachant aux seigneurs de nombreuses concessions, les dépouillent de nombreux droits suzerains.

Arras n'est pas la seule ville touchée par les émeutes, l'ensemble des villes du Nord connaît une série de soulèvements populaires – les émeutes se produisent un peu partout en France –,

¹⁷⁵ *Ibid.*, XIII, v. 29-33.

¹⁷⁶ Jacques Le Goff, « Conclusions », p. 519-528. *Le Forme della propaganda politica nel due et nel trecento. Relazioni al convegno di Trieste (2-5 mars 1993)*: https://www.persee.fr/issue/efr_0000-0000_1994_act_201_1 (consulté le 20 juillet 2017).

en partie causée par une croissance démographique et économique considérable qui ralentit à partir de la fin du XIII^e siècle. Politiquement, en 60 ans, la France connaît trois rois entre 1223 et 1285 : Louis VIII, Louis IX (Saint Louis) et Philippe III (Le Hardi).

Dans les turbulences sociales et politiques, les trouvères arrageois explorent et élaborent de nouvelles formes d'échanges linguistiques, « pour aller plus loin dans la création, ils avancent à la découverte¹⁷⁷ ». En quelques décennies, ils produisent chansons, pastourelles, fabliaux, et surtout ils excellent dans le théâtre profane et dans le *jeu* (jeux, jeux-partis) :

L'emploi par les auteurs pour désigner leurs pièces n'est pas indifférent : œuvres déroutantes, elles refusent l'académisme et masquent le réveil du jeu littéraire, menacé d'étouffement sous les poncifs. Elles sont nées dans une métropole, Arras, marquée par l'antagonisme entre la cité et la ville¹⁷⁸.

Si la production littéraire picarde, particulièrement arrageoise, est abondante voire luxuriante, il est difficile d'en établir une chronologie précise et exhaustive, de recenser l'ensemble des œuvres autographes et anonymes. En revanche, en se basant sur le corpus d'étude, on observe d'une part l'accélération de la production littéraire arrageoise, et d'autre part l'investissement croissant des trouvères dans de nouveaux genres littéraires.

De la tradition à l'innovation

En perspective, les deux romans *Eracle* (ca 1177-1181) et *Ille et Galeron* (ca 1170¹⁷⁹) terminent et amorcent un cycle, celui de la *fin' amor*, en s'acclimatant aux cours du nord de la France, en particulier à celle de Champagne. Gautier d'Arras abandonne certains éléments du

¹⁷⁷ Jean Dufournet, *Le Théâtre arrageois au XIII^e siècle*, Orléans, Paradigmes, coll. « Medievalia », 2008, p. 1.

¹⁷⁸ *Ibid.*, note p.1.

¹⁷⁹ Corinne Pierreville, *op. cit.*, p. 12-18 sur la datation des romans de Gautier d'Arras. Dans son introduction l'auteure souligne que « sa carrière littéraire se situe à la même époque que celle de Chrétien de Troyes, approximativement entre 1165 et 1185 », p. 12.

code courtois pour des inflexions plus personnelles. Dès Gautier d'Arras – et avec Chrétien de Troyes dans un corpus exogène –, le lyrisme commence à être non-courtois grâce au roman « qui se définit dès le début comme un genre réflexif, préoccupé par ses propres démarches, et donc comme un genre intellectualisé¹⁸⁰ ».

Eracle et Ille et Galeron, sans rompre avec la série canonique des romans antiques, dont le *Roman de Thèbes*, le *Roman d'Énéas* ou encore le *Roman de Troie*, s'ouvrent à une redéfinition du genre. Employant l'octosyllabe, Gautier d'Arras maintient le lien avec la tradition et s'en éloigne pour servir un idéal qui lui est propre ou du moins qui marque une différence avec la Lettre latine et la culture courtoise.

Un roman occupe une place singulière¹⁸¹, il s'agit du *Roman d'Alexandre* dont le héros plus grand que nature n'échappe pas à Gautier d'Arras qui, dans *Eracle*, représente la référence suprême en matière de chevalerie :

Pren le païs, passe Mongeu¹⁸²
Et Normendie et France et Flandre,
C'onques ne fist rois Alexandre (*Eracle*, v. 5310-5312)

Le héros hellénique et sa démesure sont dans l'imaginaire de l'Occident médiéval. « L'hellénisme décadent pénètre les imaginations françaises », dira Edmond Faral. Du point de vue stylistique, le *Roman d'Alexandre*, « dans la version d'Alexandre Paris (après 1180)

¹⁸⁰ Michel Zink, *Littérature française du Moyen Âge*, Paris, PUF, 1992, p. 131.

¹⁸¹ Dans *Ille et Galeron*, il n'y aucune allusion à Alexandre le Grand. La Grèce est représentée uniquement par ses chevaliers, dont Agars, Brandin, Estatin, Gadifer, Jonas, Madan, Maurin, Taurgis, Lot ou Agenor. Sans doute par souci d'actualité historique, avec probablement en arrière-plan les démêlés entre Manuel Comène et Frédéric Barberousse, Gautier d'Arras fait des Grecs les ennemis de Rome qu'ils nomment Griex (v. 2214), Griu (v. 2122), li Grifon (v. 2127), les Grix (v. 2498) et les Grijoix (v. 2195). Ses choix rhétoriques sont plus visibles encore au sujet du roi Artu, mentionné une seule fois, où l'auteur prend soin de faire comprendre qu'il s'agit d'une époque lointaine et révolue : « c'ain puis le tans le roi Artu/ ne fu si fier encontre fais » (v. 2806-2807), à rapprocher des v. 934-936 où Gautier d'Arras propose une œuvre nouvelle : « Tex lais i a, qui les entent, / se li sanlent tot ensemment ».

¹⁸² Mongeu (v. 5310), le Grand-Saint-Bernard ou col du Mont-Joux (Mongeu), qui, au Moyen Âge, est un lieu de passage privilégié des commerçants et des pèlerins.

applique à fond, selon Elisabeth Schulze-Busacker, la technique du proverbe thématique¹⁸³, à la fois pour marquer la fin d'une laisse et pour préparer l'épilogue à base proverbiale, ce qui fait de cette œuvre presque un *exemplum* ou un roman à thèse. Il s'oppose par là aux versions qui le précèdent et qui le suivent¹⁸⁴ ».

Une œuvre d'exception et un succès qui est aussi, dans son historiographie, l'une des plus réécrites et remaniées. L'histoire du *Roman* est inédite dans l'histoire littéraire puisque lors de ces multiples remaniements, d'autres sources sont venues s'ajouter, et d'autres continuations suivront autant que de très nombreuses traductions¹⁸⁵. Du point de vue linguistique, la question que soulève le *Roman d'Alexandre* est précisément celle du plurilinguisme, dans la relation de la langue avec la littérature, engageant la conscience littéraire et linguistique.

Avec, en filigrane, la présence de l'Orient dans *Eracle*, le roman est avant tout hagiographique, plus nettement encore didactique – marqué par une fréquence très élevée de formes proverbiales¹⁸⁶ –, où son auteur agence les éléments narratifs, à travers une intertextualité omniprésente, avec des motifs courtois réinventés et des références temporelles. Si l'imaginaire de Gautier d'Arras [locuteur] exalte les contes folkloriques, orientaux – ou encore le merveilleux breton (*Ille et Galeron*) –, c'est sans aucun doute dans le souci de célébrer les vertus chrétiennes auxquelles il est attaché. De sorte qu'il détourne et amplifie les motifs religieux, notamment à partir de la *Vie de saint Alexis* (ca. 1070) ou l'histoire de

¹⁸³ « La fréquence des formules proverbiales est particulièrement élevée dans *Eracle* ; en fait, la plus élevée même par rapport à tous les romans et contes analysés (ne centaine d'occurrences en moins de 7000 vers) tandis que dans *Ille et Galeron*, elle correspond à la moyenne des romans courtois », ds Elisabeth Schulze-Busacker, *La Didactique profane au Moyen Âge*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Recherches littéraires médiévales, 11 », 2012, p. 170-171.

¹⁸⁴ *Ibid.*, p. 176.

¹⁸⁵ *Dictionnaire des lettres françaises*, *op. cit.*, p. 1307.

¹⁸⁶ Exemples de proverbes (*Eracle*) : « « Il n'est si caude ne refroide » (v. 1211), J. Morawski, 1379 ; « Qui s'abesse s'aaise » (v. 3561), J. Morawski, 2118 (variante).

l'incrédule Zacharie (*Évangile selon saint Luc*, I, 5-25) pour prôner la foi infaillible des parents d'Eracle. Le romancier distille subtilement les éléments didactiques et ceux propres au roman d'aventure.

Sacraliser la totale confiance à l'égard de Dieu, « christianiser » ses récits ne lui suffit pas : pour Gautier d'Arras, le temps est celui de Dieu et aussi celui des hommes, dans une conscience historique, sinon sociale. Pour atteindre ce but, il construit ses textes selon « une architecture secrète¹⁸⁷ » où l'on découvre la conscience de son temps.

Un horizon de poésie lyrique

La production littéraire de Conon de Béthune (ca. 1150-1220) ouvre l'horizon sur la poésie lyrique. Sans revenir à sa biographie, le trouvère compose, dans l'état des connaissances actuelles, exclusivement des chansons qui ne nous sont pas toutes parvenues, à l'exception des 14 pièces qui lui sont attribuées par divers manuscrits et pour lesquelles l'éditeur Axel Wallensköld n'en retient que dix, et non sans réserves. Un ensemble écrit dans une langue largement caractérisée par les traits picards :

Or ai jou dit des barons me sanlanche;
Se lor en poise, de chou ke je le di,
Si s'en prenent a men maitre d'Oisy
Ki m'a appris a canter des enfanche¹⁸⁸.

Témoin privilégié de son temps, Conon de Béthune se raconte en mentionnant quelques hauts personnages qui se sont illustrés dans les croisades auxquelles il a participé, dont *li Marchis* (v. 39) dans la pièce X – un débat spirituel entre un chevalier et une dame qu'il avait aimée

¹⁸⁷ Corinne Pierreville, *op. cit.*, p. 95.

¹⁸⁸ Chanson V, *Bien me deüsse targier*, v. 49-52, ds *Les Chansons de Conon de Béthune*, éditées par Axel Wallensköld, Paris, Honoré Champion, 1921.

d'un amour malheureux et qui est prête à céder à ses avances, mais trop tard –, « probablement le marquis Boniface II de Montferrat, l'un des héros de la quatrième croisade¹⁸⁹ ». Ou encore *li Barrois* (v. 40), sans doute Guillaume des Barres, connu pour sa force exceptionnelle et qui, vers 1188, a vaincu Richard Cœur de Lion dans un combat singulier, pour ne citer que ces quelques exemples. On est ici loin de Jean Bodel (1165?-1210) et du pas décisif franchi dans l'exploration générique.

Polymorphe et pionnière, l'œuvre de Jean Bodel définit à elle seule la nature de la production littéraire picarde, urbaine et arrageoise, de la fin du XII^e siècle et des premières décennies du XIII^e siècle. En obtenant un statut de professionnel au sein d'associations, les trouvères puisent les motifs de leurs récits dans leur propre réalité, leur actualité et leur histoire; en plus d'acquérir une légitimité, c'est une liberté nouvelle qui caractérise leur existence et leur création.

On est assez bien renseigné sur sa biographie, car en appartenant à la Confrérie des jongleurs et bourgeois d'Arras, Jean Bodel figure au registre-nécrologe de l'association¹⁹⁰ où l'on constate qu'il meurt entre le 1^{er} octobre 1209 et le 2 février 1210.

Un funeste dénouement l'attend. Alors qu'il se prépare à partir pour la quatrième croisade – avant octobre 1202 – il est atteint de la lèpre¹⁹¹. Pour la première fois dans l'histoire littéraire

¹⁸⁹ *Ibid.*, p.3-7. Le marquis Boniface II de Montferrat, l'un des héros de la quatrième croisade, a régné de 1192 à 1207, mais devait être, au moins depuis 1187, corégent de son frère aîné Conrad, parti cette année-là pour l'Orient et mort assassiné en 1192.

¹⁹⁰ BnF, fr, 8541, f° 6, v°, col. 1.

¹⁹¹ La lèpre que Jean Bodel a contracté en service puisqu'il est possible de lire dans l'avant-dernier douzain des *Congés* : « avenu m'est en lor servise ». Selon Pierre Ruelle, il ne s'agit ici que d'« une simple formule de politesse assez vague s'adressant aux échevins », ds Daniel Poirion, compte rendu « *Les Congés d'Arras (Jean Bodel, Baude Fastoul, Adam de la Halle)* », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 1968, vol. 46, n° 1, p. 106.

picarde et vernaculaire, à travers les *Congés*, la figure de l'auteur et sa ville y sont nettement définies et représentées. Il s'agit d'un testament littéraire :

Pitiez, ou ma matere puise,
M'ensigne k'en ce me deduisse
Que je sor ma matere die.
N'est drois que mon sens amenuise
Pour nul mal qui le cors destruisse,
Dont Diex a fait sa conmandie¹⁹² (v. 1-6)

Son existence est physique (*matere*), artistique, sociale et linguistique. Il meurt non loin d'Arras, à la léproserie du Grand Val de Beaurains, sans doute situé sur le territoire d'Achicourt. Dans la strophe XIV, il évoque ses compagnons d'infortune qu'il nomme « cil de Miaulens et de Biaurain » (v. 167).

Une opacité entoure pourtant le statut de Jean Bodel autant que l'attribution de ses œuvres. Diverses hypothèses sont émises dans l'ouvrage de Christine Jacob-Hugon¹⁹³. Elle souligne, en revanche, la diversité d'un Jean Bodel « touche-à-tout »; un élément qui renforce notre propre hypothèse, en conservant retenue et prudence à l'égard de la chronologie. Il est hors de tout doute l'un des trouvères les plus prolifiques de son temps.

Sa production littéraire commencerait vers 1190, avec dès 1187-1194 la composition de pastourelles; de 1190 à 1194, il aurait rédigé ses six premiers fabliaux; de 1194 à 1197 apparaissent d'autres fabliaux, dont *Le Convoiteus et l'Envieus* et *Barat et Haimet*. De 1197 à 1200 : la *Chanson des Saisnes*, *Deus Chevaux* et une cinquième pastourelle. Il aurait écrit le *Jeu de Saint Nicolas* dans l'année 1200, la pièce ayant été présentée le 5 décembre 1200.

¹⁹² Jean Bodel, *Congés*, v. 1-6.

¹⁹³ Hugon-Jacob, Christine, *L'Œuvre jongleresque de Jean Bodel, L'art de séduire un public*, Bruxelles, De Boeck Université, 1998.

Quant aux *Congés*, le texte aurait été composé entre juin et août 1202, année où il s'installe jusqu'à la fin de sa vie à la léproserie du Grand-Val de Baurain¹⁹⁴.

En réalité, la question n'est pas de savoir si Jean Bodel était Arrageois, il l'était, mais plutôt d'attribuer à son œuvre une origine arrageoise, une ville « cédée par le comte de Flandres à Philippe Auguste (1191) qui délivre en 1194 aux échevins une charte leur concédant un pouvoir politique quasi infaillible¹⁹⁵ ». Ce contexte politique troublé, souvent écarté des analyses, pourrait être significatif dans la volonté de produire dans l'urgence – Jean Bodel compose l'ensemble de son œuvre sur seulement une douzaine d'années (ca 1190-1202) – voire dans un sentiment exacerbé de témoigner du rayonnement d'Arras, une ville à l'équilibre fragile.

Succédant à Jean Bodel, ce « génie », dira Charles Foulon dans *L'Œuvre de Jehan Bodel*, Alard de Cambrai qu'il ne faudrait pas sous-estimer puisqu'il se rattache indirectement à notre problématique. Le trouvère, dont nous ne savons rien ou presque¹⁹⁶, est sans doute célèbre en son temps, à travers son œuvre principale, *Le Livre de philosophie et de moralité*, dont « la source immédiate semble être la traduction en prose française du *Moralium Dogma*, c'est-à-dire les *Moralités des Philosophes*¹⁹⁷ ». Le texte figure dans pas moins de dix manuscrits¹⁹⁸.

¹⁹⁴ *Ibid.*, p. 23.

¹⁹⁵ *Ibid.*, p. 24. Christine Jacob-Hugon note aussi « qu'en 1197-1198, Baudouin, le comte de Flandres, envahit l'Artois, prenant Saint-Omer, Aire-sur-la-Lys, Lillers. Le siège d'Arras provoque l'entrée en campagne de Philippe Auguste, qui délivre la ville. Ces événements, notamment le passage de la Lys par les Français près d'Aire et leur tentative sur Ypres, pourraient constituer l'arrière-plan historico-politique de la cinquième pastourelle de Bodel. »

¹⁹⁶ Alard de Cambrai, ds *Dictionnaire des lettres françaises*, *op. cit.*, p. 35.

¹⁹⁷ Alard de Cambrai, *Le Livre de philosophie et de moralité d'Alard de Cambrai*, texte rédigé et établi par Jean-Charles Payen, Paris, Klincksieck, 1970, p. 11.

¹⁹⁸ Arras, Médiathèque municipale, 139, f. 1ra-32va, Berne, Burgerbibliothek, 113, f. 178, Chantilly, Bibliothèque et Archives du Château, 474 (1330), f. 29r-50v, Paris, BnF, Arsenal, 3142, f. 141ra-165, Paris, BnF, Arsenal, 3516, f. 185, Paris, BnF, fr., f. 223ra-rb. Extrait de 50 vers : Bnf, fr., f. 228. Incomplets (fin) : Paris, BnF, fr. 12471, f. 1r-7v, Paris, BnF, fr., 17177, f. clxxxii ra-cc-vb, Paris, BnF, fr., 24431, f. 2.

Dans un long poème de 6730 octosyllabes, Alard de Cambrai adapte les *Moralités des philosophes*, version en prose du *Moralium Dogma* attribué (avec hésitation) à Guillaume de Conches¹⁹⁹ qui est un traité des vertus autant qu'un ouvrage de vulgarisation scientifique à caractère encyclopédique. La part d'originalité de son œuvre serait d'avoir attribué les sentences du *Moralium Dogma*, comme l'avait fait déjà le livre des *Moralités*, mais de manière plus systématique, à des auteurs de l'Antiquité, présentés (peut-être) comme des sages contemporains.

L'un des manuscrits le reproduit complet, celui d'Arras, *Arras 657 (R)*²⁰⁰ souvent décrit, en particulier par Alfred Jeanroy (Paris, SATF, 1925). Certains passages du texte d'Alard de Cambrai se situent aussi dans des textes importants et souvent didactiques, dans le *Dit des Sept Vertus* de Watriquet de Couvin, dans l'*Enseignement au prodome*²⁰¹ ou dans *Renart le Contrefait*. La langue est relativement picardisante.

Alard de Cambrai [locuteur] se présente au vers 25. L'incipit aurait-il été ajouté au texte d'origine ? La question n'est à ce jour pas élucidée :

Je Alars, qui suis de Cambrai,
Qui de maint bel mot l'ennobrai
Vous weil ramentevoir par rime
De ce que dirent il meïsmes [les philosophes]

¹⁹⁹ Guillaume de Conches : d'origine normande, il est communément rattaché à l'École de Chartres – il enseigne aux environs de 1120 –, ayant été peut-être élève de Bernard de Chartres. Parmi ses œuvres, le *Dragmaticon*, dédié à Geoffroy le Bel Plantagenêt, duc de Normandie. Si Jean de Salisbury le désigne comme *grammaticus opulentissimus*, la grammaire n'est cependant pas son seul intérêt, car il commente les *Institutions* de Priscien, expose le *Timée* de Platon, la *Consolation* de Boèce, le *Commentaire* de Macrobie. Ses traités, *Philosophia* et *Dragmaticon*, sont des ouvrages de vulgarisation scientifique à caractère encyclopédique, ds *Dictionnaire des lettres françaises, op. cit.*, p. 610-611.

²⁰⁰ Manuscrit d'Arras, Bibliothèque municipale 139 (ancien 657) provient de l'abbaye Saint Vaast d'Arras. Le feuillet 2 (vignette représentant l'auteur tenant un rouleau entouré de philosophes) contient le début du *Livre de philosophie et de moralité* d'Alard de Cambrai, traduction en français (XIII^e s.) du *Moralium dogma philosophorum*, florilège d'auteurs classiques attribué à Guillaume de Conches.

²⁰¹ BnF 837, f^o 223 r^o a.

De lor sens est granz li renoms;
Or vous en weil nommer les noms.²⁰²

Il se nomme une seconde fois (« A Tulle vous commence Alars », v. 81). Il est impossible de dater le texte qui ne fournit d'ailleurs aucun élément autobiographique. Charles Payen détermine cependant un *terminus ad quem* de 1268, date du manuscrit *F*, en remarquant que certaines formes archaïques (à la rime, *pecchiet*, *-renchiet*) incitent à reculer sensiblement la date de la composition du texte. Il ajoute également que « l'absence presque complète, dans la forme du poème, de cette rhétorique qui encombre les œuvres didactiques et morales après 1250 environ nous amène à penser que le *Livre de Philosophie* remonte à la première moitié et peut-être au premier tiers du XIII^e siècle²⁰³ ».

Œuvre largement diffusée, elle aurait été destinée à un public aristocratique, de chevaliers. D'ailleurs, n'a-t-elle pas pour mission d'apprendre les valeurs que doit avoir le Seigneur à l'égard de ses *sergents*, ou inversement, d'inculquer par un traité de morale pratique l'attitude exemplaire à adopter par la noblesse. Parmi ces valeurs, la largesse (*cointise*) qui concerne l'aristocratie médiévale et non les clercs, comme le fait remarquer l'éditeur.

Au-delà de ces commentaires, la question soulève la place et le rôle de la large transmission des textes latins dans la France médiévale, avec en particulier l'existence « *des dits des philosophes* qu'il faut distinguer du *Moralium Dogma Philosophorum*, traité didactique sur les vices et vertus du XII^e siècle qui a été remanié en français à plusieurs reprises, entre autres par Alard de Cambrai dans *Le Livre de philosophie et de moralité*²⁰⁴. » Les dits des philosophes

²⁰² Charles Payen, *op. cit.*, p. 39-40.

²⁰³ *Ibid.*, p. 33.

²⁰⁴ Elisabeth Schulze-Busacker, *La Didactique profane, op. cit.*, 142.

sont aussi à distinguer de la tradition des *Dits des philosophes* répandue en France et en Espagne, sous le nom de *Bocados de oro*, par exemple²⁰⁵.

La méthode adoptée par Alard de Cambrai diffère de la traduction des *Dits des philosophes* (Guillaume de Tignonville) qui présente en premier lieu la biographie des philosophes pour leur attribuer ensuite des paroles de sagesse. « La forme choisie se prête plutôt à une transmission livresque et non à la mémorisation visée par le nouveau genre français²⁰⁶. »

Le goût de la compilation commentée de paroles de sagesse, en latin et en vernaculaire, avec entre autres Alard de Cambrai, suscitera un vif intérêt dès le XIII^e siècle et bien au-delà sous des formes diverses, qu'il s'agisse de dictons ou de proverbes²⁰⁷. De sorte qu'Alard de Cambrai, sans être à contre-courant du mouvement littéraire amorcé dès la fin du XII^e siècle, occupe un espace linguistique et littéraire particulier dans le corpus d'étude.

Pour des raisons différentes, Gautier Le Leu (du Hainaut²⁰⁸) lui aussi sort du cadre culturel arrageois, celui des confréries, en se démarquant non pas par le genre qu'il exploite presque exclusivement, le fabliau, mais par la virulence de ses satires et sa haine du clergé. Anticlérical, anticourtois, toujours irrévérencieux, Gautier Le Leu lui-même nous apprend qu'il en aurait composé au moins onze, « [Gautier Le Leu] mist le fablel en rime, Dix en a fait, ves ci l'onsime » (*Deus Vilains*, v. 177-178). Le trouvère, lui-même l'affirme, ne craint ni le mot ni la chose :

²⁰⁵ *Ibid.*, p. 143.

²⁰⁶ *Ibid.*, p. 144. Voir aussi Antoine Clavet, ds *Kritikon litterarum*, 40 :3-4, 2013, p. 149-152 et ds Luke Sunderland, *Zeitschrift für romanisch Philologie*, 130 : 4, 2014, p. 1200-1201.

²⁰⁷ Voir *Les Diz et proverbes des sages (Proverbes as Philosophes)*, éd. par Joseph Morawski, Paris, Bibliothèque de la faculté des lettres II, 1924.

²⁰⁸ *Dictionnaire des lettres françaises, op. cit.*, p. 491-492.

Gautier Le Leu ne craint ni le mot ni la chose.
Gautiers Li Leus diit a devise
Que l'en ne doit en nule guise
En malvais leu mestre son oeuvre²⁰⁹.

S'il est un genre par lequel s'illustre l'Artois médiéval, c'est bien le fabliau. Dépassant délibérément le périmètre culturel d'Arras, la production de Gautier Le Leu incarne, on la souligné, le lien durable et puissant qui unit la Belgique (Hainaut) à la Picardie (chapitre 1). Probablement originaire de Valenciennes, il occupe, selon Charles-V. Langlois, « une place de premier plan dans l'histoire de la littérature en langue d'oïl²¹⁰ ». C'est d'ailleurs sur les conseils de ce dernier que Charles H. Livingston a entrepris l'édition complète des œuvres du jongleur; un compositeur de fabliaux que Rita Lejeune identifie « comme l'un des tout premiers auteurs connus du pays wallon²¹¹ ».

Sans doute né vers 1210, il a probablement rédigé ses fabliaux dans les années 1250. Il représente l'un des auteurs les plus féconds dans le genre; seulement six fabliaux lui sont attribués et tous relèvent de l'érotisme et/ou de la scatologie. Son œuvre est émaillée d'obscénités, comme modelée dans la truculence. Si la crudité de sa langue peut étonner voire détonner dans un XIII^e siècle réputé courtois, la langue d'oïl prend avec lui une dimension nouvelle tant il élabore une langue radicalement anti-courtoise et fabrique une stylistique d'une vitalité débordante reçue autant par l'élite bourgeoise et aristocratique que par ses pairs et autre public populaire.

²⁰⁹ Gautier Le Leu, *Du C.*, VIII, v. 1-4.

²¹⁰ Gautier Le Leu, *Étude sur les fabliaux de Gautier Le Leu*, publié par Charles H. Livingston, New York, Kraus Reprint, 1969, p. 9.

²¹¹ Rita Lejeune, « La Patrie de Gautier Le Leu », *Moyen Âge*, XLVII (1937), p. 3-23.

Au total, pas moins de sept manuscrits nous ont transmis son œuvre, parmi eux sans doute le plus important et le plus ancien corpus de poésies de jongleurs du Moyen Âge, le ms *A* (BnF, fr, 837²¹²) constitué d'un recueil de fabliaux, de dits et de contes en vers. Un autre manuscrit révèle l'importance des textes de Gautier Le Leu, le ms *C* (BnF, nouvelles acquisitions françaises, 19152), dont l'exécution matérielle du volume est telle qu'il ne fait aucun doute qu'il s'agit d'un manuscrit luxueux composé pour un amateur. Les 61 œuvres médiévales du manuscrit présentent des genres fort différents; un caractère hétéroclite que souligne Edmond Faral : « voisinent l'élégant et le trivial, le sérieux et le bouffon, le religieux et le profane²¹³ ». Voisinent en effet des proverbes populaires, des poèmes moraux et des récits burlesques, avec la copie unique *Du C.* (VIII) de Gautier Le Leu. On lui attribue aussi deux *dits*, un poème de proverbes ainsi qu'un long poème narratif. Pour la recherche, on se limite à sa production de fabliaux éditée par Charles H. Livingston (1969).

Si Gautier Le Leu est un clerc (peut-être déclassé), il est avant tout un jongleur, poète et moraliste dont la plume écorche vertement le clergé et les mœurs de son temps. *Des C.*, sans doute le plus irrévérencieux de ses fabliaux, le plus obscène aussi, caricature dans une sorte de sermon enjoué une vie de saint, ce qui est alors une première tentative en vernaculaire. Ce fabliau est aussi une charge sans merci à l'égard du milieu de la chevalerie et des modes littéraires de l'époque. Ce plus anticlérical et anti-courtois des trouvères – le plus goliard de tous – a sa place dans le corpus en relation avec les marqueurs de conscience linguistique puisqu'il conduit la réflexion à la manière dont la parodie, la satire et le comique affirment la

²¹² *Ibid.*, p. 3. « Le manuscrit *Aa*, selon la plupart des érudits qui l'ont étudié, été exécuté à l'extrême fin du XIII^e siècle par un copiste du centre de la France ».

²¹³ *Ibid.*, note p. 6 : *Le manuscrit 19152 du fonds français de la Bibliothèque Nationale, Reproduction phototypique publiée avec une introduction*, par Edmond Faral, Paris, 1934.

valorisation linguistique et identitaire. Une réserve le concernant : son œuvre soulève des problèmes d'authenticité, même si le nom de Gautier Le Leu apparaît six fois²¹⁴ dans ses fabliaux. Même excentrique par rapport au corpus d'étude, il est, on le verra, très Arrageois.

L'exploration du mode de production littéraire se poursuit avec Adam de la Halle, avant d'aborder les nombreuses œuvres anonymes qui parsèment la période s'étirant de la fin du XII^e à la fin du XIII^e siècle.

Pour évoquer Adam de la Halle, *le Bossu d'Arras* – qu'il aime récuser en affirmant « on m'apele Bochu, mais je ne le sui mi²¹⁵ » –, comment ne pas reprendre les propos de Jean Dufournet sur le théâtre arrageois, même si Jean Bodel a véritablement initié le jeu dramatique à l'aube du XIII^e siècle :

À la fin du XII^e siècle et au XIII^e siècle, la théâtralisation progressive de la littérature médiévale, en particulier à Arras avec des genres comme le fabliau, le jeu-parti, la pastourelle, les congés. C'est d'ailleurs en cette métropole que naît le jeu dramatique, illustré par des œuvres aussi importantes que le *Jeu de saint Nicolas* de Jean Bodel, *Courtois d'Arras*, une pièce demeurée anonyme, et les deux jeux d'Adam de la Halle, la *Feuillée* et *Robin et Marion*. Sans doute faut-il y voir, pour une part, l'influence de deux institutions concurrentes, la Confrérie des Ardents, et le Puy d'Arras, foyers culturels et lieux d'échanges et de représentations²¹⁶.

Adam de La Halle est né (ca 1240-1250) en Artois, à Arras. Très tôt il s'adonne à la poésie, laquelle prend ancrage dans sa ville et à laquelle il est attaché; il la fustige pourtant dans ses *Congés*: Arras, aujourd'hui ville de haine et de perfidie, qui auparavant était toute noblesse:

²¹⁴ *Ibid.*, p. 121. Selon Charles H. Livingston : « le nom de Gautier Le Leu apparaît six fois dans ses poèmes : cinq fois comme "Gautiers Li Leu" ou "Gautier Le Leu" ou simplement "Le Leus" et une fois comme "Gautiers Li Lous". Il paraît deux fois à la rime, une fois *Leu* rimant avec *leu* (< *locum*), V, 176, et une seconde fois *Leus* avec *eüreus* (< *a(u)gurosum*), IX, 40. »

²¹⁵ Dans *Chanson du roi de Sicile*, v. 72.

²¹⁶ Jean Dufournet, *Le Théâtre*, *op. cit.*, p. 13.

Arras, Arras, Vile de plait
Et de haïne et de detrait,
Qui soliés estre si nobile,
On va disant c'on vous refait,
Mais se Diex le bien n'i retrait,
Je ne voi qui vous reconcile. (v. 13-18)

Non sans raison, car il aurait dû être obligé de quitter Arras pour Douai précisément vers 1272, date de la composition des *Congés*, à la suite de sérieux ennuis avec l'administration fiscale. Cette hypothèse, aussi douteuse soit-elle, n'amoindrit pas sa volonté de pester contre une ville devenue riche et corrompue, opulente et outrageusement fraudeuse. De retour en 1274 à Arras, il commence à composer la *Feuillée* (*Li Jeux de le fuellie*), représenté à la saint Jean 1276 (la Pentecôte et la saint Jean correspondaient aux sessions, *monstrances*, du Puy Notre-Dame), même si d'autres dates sont avancées, soit 1255 ou 1262.

Se succèdent des textes majeurs, dont *Robin et Marion* (ca. 1283-1284)²¹⁷, la *Chanson du roi de Sicile* (ca. 1283-1285) et aussi des pièces courtes et musicales : 36 chansons, 46 rondets de carole (monodiques ou polyphoniques), 14 rondeaux (polyphoniques), un rondeau virelai, une ballette et au moins cinq peut-être 11 motets. Ajoutons sa participation à 18 jeux-partis (« questionneur » dans trois cas d'entre eux) et la composition d'un *dit*, le *Dit d'amour* (écrit sans doute avant 1262). La controverse entoure la date de sa mort : serait-il l'auteur du *Jeu du Pèlerin* qui enrichit de quelques interpolations de *Robin et Marion* et aussi précédé d'un épisode dialogué (BnF, fr., 25566), rien n'est moins sûr.

²¹⁷ À propos de la *Feuillée* et de *Robin et Marion*, Jean Dufournet propose un ordre chronologique inverse : pour lui, le second jeu serait antérieur au premier « compte tenu du degré d'élaboration de la *Feuillée*, dont certaines plaisanteries semblent avoir leur point de départ dans *Robin et Marion* », dans « Du Jeu de Robin et Marion au Jeu de la Feuillée », recueilli dans son ouvrage *Adam de la Halle à la recherche de lui-même ou le jeu dramatique de la feuillée*, Paris, Honoré Champion, coll. « Essais sur le Moyen Âge », 2008.

Jeux, fabliaux, jeux-partis et dits, dans cet univers d'inventions littéraires où se côtoient le lyrisme et la dramaturgie, il est un genre nouveau qui occupe une large place durant le XIII^e siècle, il s'agit des *congés*. Rédigés à la première personne et conférant aux vers un caractère autobiographique, les congés apparaissent à Arras. Le corpus d'étude en compte trois, ceux de Jean Bodel, Baude Fastoul et Adam de la Halle, traités en commun à partir de l'édition de Pierre Ruelle²¹⁸.

Le premier l'écrit sans doute dans les années 1205, après avoir contracté la lèpre, le deuxième à son tour rédige ses *Congés* en reprenant la structure et la strophe dite d'Hélinand²¹⁹ de son prédécesseur quelque cinquante années plus tard, et enfin, dix ans plus tard, Adam de la Halle compose les siens (« Je voeil a vous tous avant prendre congiet », v. 4) tandis qu'il s'apprête à quitter Arras pour se rendre à Paris. Les *Congés* deviennent un genre littéraire typiquement arrageois.

L'intérêt que suscitent ces trois textes à l'écriture testamentaire et intimiste est évident quant à leur relation avec la conscience linguistique, puisque qu'ils valorisent la ville d'Arras dans une forme nouvelle; tous trois parlent d'Arras, de sa classe dirigeante, de l'identité bourgeoise et de sa communauté. Enfin, ces trois textes majeurs, composés entre 1205 et ca. 1270, témoignent qu'Arras est un lieu de création littéraire dont les congés font partie, et que ses locuteurs se nourrissent d'échanges linguistiques spécifiques, signe d'une culture singulière.

²¹⁸ *Les Congés d'Arras (Jean Bodel, Baude Fastoul, Adam de la Halle)*. Travaux de la Faculté de Philosophie et Lettres, 27, Bruxelles, éd. Pierre Ruelle, 1965.

²¹⁹ La strophe d'Hélinand, inventée par Hélinand, moine de Froidmont (diocèse du Beauvaisis), les strophes sont octosyllabiques et fortement liées par des rimes en miroir AAB AAB BBA BBA. Hélinand écrit un sermon en vers, intitulé à la *Mort* (éd. de Dona, 1988), où il se met en scène comme exemple de conversion. Énorme succès partout en France, le poème des nommé *Vers de la mort* a été conservé dans pas moins de 24 témoins.

Le tour d'horizon du corpus se termine avec des œuvres dites anonymes recueillies dans quatre principaux recueils : *Chansons et dits artésiens du XIII^e siècle*, *Pastourelles : Introduction à l'étude formelle des pastourelles anonymes françaises des XII^e et XIII^e siècles*, *Recueil général des jeux-partis français* et *Nouveau recueil complet des fabliaux*²²⁰. Ne retenons pour l'instant que leur datation, en considérant que ces sources diverses seront des plus fructueuses dans la recherche de marqueurs de conscience linguistique.

Pour les 24 pièces des *Chansons et dits artésiens du XIII^e siècle*, selon Alfred Jeanroy et Henri Guy, il est aussi difficile d'apporter quelques certitudes quant à leurs attributions que de fixer avec précision la date de leur composition, en revanche, « il suffit, en réalité, de parcourir l'*Index des noms propres* pour acquérir, à cet égard, une certitude : nos textes ne sont ni antérieurs à 1248, ni postérieurs à 1280²²¹ ».

La nouvelle édition des pastourelles (1974) par Jean-Claude Rivière était attendue puisqu'elle réunit pour la première fois en une édition complète celles des XII^e et XIII^e siècles, tandis que Karl Bartsch (*Altfranzösische Romanzen und Pastourellen*) avait ignoré certains manuscrits tout en se permettant de « trop corriger²²² » certains textes. La nouvelle édition intervient aussi sur les attributions : en supprimant les pièces trompeusement anonymes, comme celles d'Adam de la Halle, d'Andrieu Contredit par exemple, ou celles qui ont été attribuées sans fondement, telles celles de Colin Muset ou Thibault de Blaison.

²²⁰ Détail des éditions à partir desquelles la recherche a été effectuée : *Chansons et dits artésiens du XIII^e siècle*, édité par Alfred Jeanroy et Henri Guy, *op. cit.*; *Pastourelles : Introduction à l'étude formelle des pastourelles anonymes françaises des XII^e et XIII^e siècles*, par Jean-Claude Rivière, Genève, Droz, 3 vol., 1974-1976; *Recueil général des Jeux-partis français*, publié par Arthur Långfors, t. 1 et 2, Paris, éd. Librairie ancienne Édouard Champion, 1918 et le *Nouveau Recueil complet des fabliaux* (NRCF), publié par Willem Noomen et Nico van den Boogaard, en collaboration avec Geschiere et H. B. Sol., Assen, Van Gorcum, 10 vol., 1938-1982.

²²¹ Alfred Jeanroy et Henri Guy, *op. cit.*, p. 10.

²²² Jean-Claude Rivière, *op. cit.*, p. 7. Les corrections de Karl Bartsch relevaient de la métrique, des graphies dialectales, des formes jugées aberrantes, etc.

Il était primordial de regrouper ces pièces appartenant à la poésie lyrique, alors qu'elles étaient à l'époque un véritable jeu social, l'orgueil des Arrageois qui déclinaient le genre très populaire au XIII^e siècle en une multitude de formes détachées du registre courtois. Si « les pastourelles sont des sortes de parenthèses délirantes dans l'œuvre des poètes courtois²²³ » – le délire se définissant par un désaccord avec les faits observés et les croyances habituellement partagées dans un contexte culturel donné –, « alors il y a peut-être lieu de penser que les pastourelles sont effectivement en rupture avec la culture et la littérature courtoises²²⁴ ».

Les premières pastourelles en langue d'oïl reviennent à l'Arrageois Jean Bodel²²⁵, ce qui permet de les situer dès les dernières années du XII^e siècle, avec pour *terminus ad quem* les pastourelles d'Adam de la Halle.

Quelques remarques sur la forme du jeu-parti, en référence à Arthur Långfors :

Le jeu-parti, dans son type normal, est une pièce lyrique de six couplets suivis de deux envois : dans le premier couplet, l'un des deux partenaires propose à l'autre une question dilemmatique et, celui-ci ayant fait son choix, soutient lui-même l'alternative restée disponible. Dans les deux envois, chacun des deux partenaires nomme un juge. Il n'y a dans les textes aucune trace d'un jugement que ceux-ci auraient prononcé²²⁶.

Les jeux-partis français par définition²²⁷ ne sont pas tous originaires d'Arras, en revanche, « plus des trois quarts des jeux-partis du recueil sont composés par des trouvères appartenant à l'école poétique d'Arras ou qui se trouve au moins en relation avec celle-ci²²⁸ ». Ce groupe comprend Jehan Bretel, les amis de Jehan Bretel et Adam de la Halle. Il est possible de dater

²²³ Michel Zink, *La Pastourelle, poésie et folklore au Moyen Âge*, Paris, Bordas, coll. « B Études Littérature française », 1972, p. 99.

²²⁴ Blanche Wissen, *Cultures courtoises en mouvement*, Montréal, PUM, 2011, p. 494.

²²⁵ Christine Hugon-Jacob, Christine, *op. cit.*, p. 6.

²²⁶ Arthur Långfors, *op. cit.*, p. V-VI.

²²⁷ À noter également, en regard à l'édition citée, l'existence de l'édition *Les Partures Adan, Les Jeux-partis d'Adam de la Halle*, Bibliothèque de l'École des Hautes Études, fasc. 224, Paris 1917.

²²⁸ Arthur Långfors, *op. cit.*, p. XXVI.

leur production dans le dernier quart du XIII^e siècle et en relation directe avec le Puy d'Arras. Adam de la Halle échange 14 jeux-partis avec Jehan Bretel, soit avant 1272²²⁹. Arthur Långfors mentionne, en marge des deux illustres trouvères, l'existence d'un petit groupe composé de « petits poètes artésiens²³⁰ » où l'on trouve Guillaume le Vinier²³¹, Thomas Hérier²³², Gillebert de Berneville²³³, Andrieu Contredit²³⁴, Colart le Bouteillier²³⁵ ou Moniot d'Arras²³⁶.

Dans l'immense diversité de genres nouveaux et arrageois, il y a les fabliaux. Leur genèse et leur histoire sont difficiles à retracer, non datables, néanmoins relativement au caractère didactique et moral du genre, il serait possible de compter, déjà à l'époque de Marie de France, des fables en vernaculaire qui ne sont pas des fabliaux mais dont les sujets sont ceux

²²⁹ *Ibid.*, p. XLIII.

²³⁰ *Ibid.*, p. XLIV.

²³¹ Guillaume le Vinier, Arrageois (ca. 1190-1245). Issu d'une famille bourgeoise d'Arras, son frère, Gilles le Vinier, est comme lui trouvère. Marié, il fait pourtant partie du clergé. Il côtoie entre autres Colart le Bouteillier, Adam de Givenchy, Jehan Erart, Moniot d'Arras. Sa production connaît un succès car au moins vingt manuscrits comportent des versions de 35 morceaux divers, principalement des chansons d'amour, des pastourelles et des jeux-partis.

²³² Thomas Hérier, trouvère picard du puy d'Arras. Son activité littéraire se situe entre 1240 et 1270 environ. Il compose une *descort*, onze chansons d'amour et participe à plusieurs jeux-partis.

²³³ Gillebert de Berneville, originaire de Berneville (Pas-de-Calais). Il fait partie du puy d'Arras et de la Confrérie des jongleurs et bourgeois d'Arras. Ses premières compositions poétiques datent de 1246. Il voyage dans les cours seigneuriales du Nord de la France et côtoie le comte Charles d'Anjou, le duc de Brabant, son principal protecteur et Béatrice de Brabant. Sa production littéraire comporterait 23 chansons d'amour, deux chansons parodiques, une chanson de femme et une pastourelle. Il participe plusieurs jeux-partis avec Thomas Hérier, la dame de Gosnai et un avec le duc de Brabant.

²³⁴ Andrieu Contredit d'Arras. Chevalier et poète. Sa production littéraire compte 15 chansons d'amour, une pastourelle, un jeu-parti avec Guillaume le Vinier et une plainte en forme de lai lyrique. Il compose pour le divertissement des milieux littéraires d'Arras et entretient des relations amicales avec la poétesse lilloise Maroie de Diergnau.

²³⁵ Colart le Bouteillier, trouvère arrageois, dont l'activité littéraire se situe durant le deuxième tiers du XIII^e siècle. Sa production littéraire comporte 12 chansons d'amour et un jeu-parti où il a Guillaume le Vinier pour partenaire.

²³⁶ Moniot d'Arras, trouvère artésien. Ne pas le confondre avec Moniot de Paris, Parisien et trouvère non identifié dont les pièces sont postérieures à celles de Moniot d'Arras, soit ca. 1250. Moniot d'Arras compose entre 1213 et 1239. D'abord dans les ordres – Moniot (« petit moine ») –. On compte 12 chansons d'amour, un motet, une chanson de malmariée (citée dans *Le Roman de la Violette* de Gerbert de Montreuil) et un jeu-parti avec Guillaume le Vinier. Il fréquente les cours seigneuriales du nord de la France et devient le protégé de puissants barons, parmi eux, le trouvère Jehan de Braine, son frère comte Robert III de Dreux, Gérard III, seigneur de Picquigny et Alphonse de Portugal.

de fabliaux, voire antérieurement, comme le recueil de contes moraux écrit par Pierre Alphonse vers 1110 la *Disciplina Clericalis*²³⁷; une œuvre majeure, rédigée en latin, et inspirante par sa structure narrative autant que par les anecdotes qu'elle contient, particulièrement sur la ruse des femmes. Difficile aussi de recenser le nombre exact de fabliaux produits en Artois.

Dans le cadre de la recherche, il y a lieu de considérer la genèse du fabliau arrageois en partant des six fabliaux de Jean Bodel datant de la fin du XII^e siècle (ca 1190) et conservés dans neuf manuscrits. La production de fabliaux ne perd pas de son dynamisme au XIII^e siècle, bien au contraire. Enfin, en choisissant comme édition de référence le *Nouveau Recueil Complet des Fabliaux (NRCF)*, il est possible d'avoir l'intégralité des fabliaux français présentant une édition diplomatique du ou des manuscrits suivie de son édition critique.

Aujourd'hui, le mythe du *conte à rire* (P. Ménard) est rompu, le fabliau amuse sans doute les classes populaires, plus assurément un auditoire cultivé. Sont-ils alors subversifs, à contre-courant, voire politiques? Appréciés d'un public très large, les fabliaux, arrageois en particulier, sont satiriques; ils visent spécifiquement et de manière inédite le *vilain*, ici dans son acception générique. La satire est mordante et son effet percutant. Mais, de quelle nature sont les échanges linguistiques inhérents à la production littéraire arrageoise?

L'*homo ludens* arrageois

Au fil de l'exploration des œuvres des trouvères arrageois, on constate l'importante diversité générique composée de genres nouveaux et de genres réinventés entre tradition et

²³⁷ « Les traductions françaises de la *Disciplina Clericalis* sont conservées par 12 manuscrits, six pour chaque version, dont cinq contiennent aussi des fabliaux normaux », dans Per Nykrog, *Les Fabliaux, nouvelle édition*, Genève, Droz, 1973, p. 325.

innovation. L'idée de « potential participants in a culture of performance²³⁸ » prend tout son sens pour le théâtre arrageois, et plus globalement pour l'ensemble du corpus d'étude. La performance implique physiquement le trouvère et l'auditoire, en associant autant la mobilité de la voix à travers l'espace urbain que le divertissement. C'est le cas des œuvres à cette époque, majeures ou mineures, autographes ou anonymes : elles réfléchissent la société arrageoise et redéfinissent les échanges linguistiques. Un genre attire l'attention, par son caractère inédit, local et social : le jeu-parti.

En s'inspirant des *partimen*²³⁹, le jeu-parti représente un mode nouveau d'échanges linguistiques et pratiqué au Puy.

Véritable jeu de société organisé autour d'une casuistique amoureuse posée par deux partenaires, deux interlocuteurs, dans une première strophe. L'un d'eux soutient une proposition, le demandeur défendant celle restée disponible. Chacun expose alors son propre point de vue durant quatre strophes. Le débat se conclut dans deux envois, les deux adversaires s'en remettent enfin à un juge. Ce qui prédomine est le caractère social et collectif des jeux-partis. Le débat importe moins que la manifestation d'un savoir-faire lyrique, d'une joute verbale réussie et sa performance devant un public de pairs capables de l'apprécier :

Rire, parler et solacier
Douz moz, qui font cuer catoillier,
Et resjoir et saouler
Que en tenebres tastoner²⁴⁰. (v. 63-66)

²³⁸ Carol Symes, *A Common Stage. Theater and Public Life in Medieval Arras*, Ithaca, NY, Cornell University Press, p. 2.

²³⁹ Alfred Jeanroy, *Les Origines de la poésie lyrique en France au Moyen Âge. Études de littérature française et comparée, suivies de textes inédits*, Paris, Hachette, 1889, p. 46-47. Jeanroy suppose que le *partimen* pénètre par le Limousin et le Poitou dans la France du Nord.

²⁴⁰ Jeu-parti VII, avec pour partenaires Raoul de Soissons et Thibaut, et pour juge Thibaut de Champagne, ds Arthur Långfors, *op. cit.*, p. 32.

Qui dit jeu de société dit gourmandise des mots, *catoillier, resjoir, saouler, tastoner*, on y rit des sens, des frustrations et des désirs sublimés par la seule volonté de divertir un groupe de connaisseurs. Brunetto Latini, dans *Li Livres dou Tresor*, souligne avec esprit la chose tenue à distance : « Nos cognoissons la chose de long par veoir et par oïr et par flerier, ce ke le gouster ne touchier ne puet connoistre se de prés non ²⁴¹ ». Dans le jeu-parti, observons la réponse de Thibaut de Champagne à Raoul de Soissons :

Sire, vos avés mout bien pris
De vostre amie resgarder,
Que vos ventres gros et farsis
Ne porroit soffrir l'adeser;
Et por ce amés vos le parler
Que vos solas n'est preuz aillors. (v. 23-28)

Pour éclairer les locuteurs dans leur participation aux jeux-partis, on a recensé l'ensemble des partenaires et juges, à partir du *Recueil général des jeux-partis français*, publié par Arthur Långfors, avec pour résultat un élément central relatif à leurs échanges linguistiques : la classification sociale semble y être abolie, malgré un certain arbitraire. Si les nobles et riches bourgeois forment un groupe distinct et identifiable, où l'on trouve Jean Bretel²⁴², Adam de la Halle, Thibaut de Champagne, le comte de Bretagne, le duc de Brabant ou Edouard, prince d'Angleterre. D'autres, ceux qu'Arthur Långfors nomment « les petits poètes artésiens²⁴³ », moins célèbres et moins riches (Colart le Boutillier, Guillaume le Vinier, Gillebert de Berneville ou Thomas Herier), fréquentent le Puy aux côtés des bourgeois et des marchands

²⁴¹ Brunetto Latini, *Li Livres dou Tresor*, Livre II, LXXIII.

²⁴² Jean Bretel (sire) est celui qui mène les jeux. Partenaire d'Adam de Givenchi, Adam de la Halle, sire Audefroi, Gadifer, Girart de Boulogne, Cuvelier, Jehan de Grieviler, Jehan de Marli, Jehan Simon, Jehan de Renti, Jehan de Vergelai, Lambert Ferri, Mahieu le Tailleux, Perrin d'Angicourt, Perrot de Nesle, Prieur de Boulogne, Robert de Chastel, Robert de le Piere, Robin de Compiegne, du Tresorier d'Aire. Il n'est juge que de Jehan de Marli et de Lambert Ferri.

²⁴³ Arthur Långfors, *Recueil général des jeux-partis français*, *op. cit.*, p. XLIV.

(Mikiel le Waisdier, Pouchinois, dit le bon, Robert Bosquet ou Varlet), sans distinction particulière.

Le constat relève de la pratique du genre : le jeu-parti arrageois, tout en reprenant avec des variations les formules courtoises, s'autorise l'improvisation plus ou moins totale, ce que Michelle Gally qualifie de « fragile équilibre entre respect et irrespect de la tradition²⁴⁴ ».

La tradition courtoise persiste lorsqu'il s'agit de défendre l'urbanité, par l'expression « dire parole campestre » (XXXVII, v. 41) qui a cependant le sens de « dire des sottises ». Le discours des bergers et des bergères manifeste une grivoiserie teintée de picardité : « abiter » (LXXXV), s'accoupler ; « behorder (CLXXV) qui a le même sens grivois que le précédent avec pour synonyme « bordeir » (CLXXIV).

L'une des caractéristiques principales des locuteurs arrageois est le jeu, bien qu'il puisse être considéré comme un « invariant humain » (G. Gusdorf, 1967²⁴⁵). Le jeu et jeu-parti, au-delà du théâtre, des *partures*, des fabliaux et dits « constituent des ensembles de règles ayant leur propre cohérence. Ces règles peuvent évoluer en fonction de contraintes internes (exploration de l'ensemble de possibilités) ou externes (impact du contexte socioculturel)²⁴⁶ », un terrain de jeu littéraire que les Arrageois occupent le temps d'un siècle.

Si « tout le monde rime à Arras » (M. Gally), la rime est picarde et la production exceptionnelle en domaine d'oïl. On constatera dans le chapitre suivant comment son caractère distinctif repose sur la langue et son identité particulières.

²⁴⁴ Michèle Gally, *op. cit.*, p. 154.

²⁴⁵ Georges Gusdorf, *Les Sciences de l'homme sont des sciences humaines*, Strasbourg, Publication de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, coll. « Le petit format », 1967.

²⁴⁶ Jean-Michel Mehl, DROM, *op. cit.*, p. 561, chap. « Jeu ».

DEUXIÈME PARTIE. Chapitre 3 : L'identité linguistique picarde (arrageoise)

La France a failli parler picard. L'argument que les rois de France avaient leurs châteaux et se faisaient sacrer en Picardie (Soissons, Noyon, Senlis), donc, le picard aurait dû bénéficier de la puissance royale. Pourquoi est-ce le francien qui est devenu le français et non le picard ? C'est parce que les rois de France sont allés s'établir à Paris. Dès lors, le pouvoir a parlé francien. La défaite historique serait donc due à peu de choses²⁴⁷.

Après avoir dressé le portrait de la Picardie médiévale, de son centre de production littéraire, Arras, de la fin du XII^e à la fin du XIII^e siècle, la deuxième partie s'ouvre sur la question de l'identité du picard [picard vaut pour ancien picard], de sa singularité voire de son individuation²⁴⁸. La méthodologie adoptée reste constante et s'appuie sur l'éclairage des conditions²⁴⁹ qui ont favorisé l'émergence d'une conscience linguistique inédite.

La conjonction de ces deux identités créatrices, linguistique et littéraire (chapitre 4), permet de dégager des résultats situés dans la troisième partie et relatifs aux manifestations de la conscience linguistique dans l'espace arrageois, avec pour protocole l'analyse variationnelle.

²⁴⁷ Jean-Michel Éloy, *La Constitution du picard : une approche de la notion de langue*, Louvain-la-Neuve, Amiens, Bibliothèque des Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain, Centre d'Etudes Picardes, 1997, p. 45.

²⁴⁸ Le terme *individuation* prévaut sur *l'individualisation*. Le concept d'individuation linguistique, exposé en 1974 dans *l'Introduction à la sociolinguistique* (J.-B. Marcellesi/B. Gardin), rend compte de l'« ensemble de particularités de discours qui peuvent permettre de reconnaître un membre de ce groupe (p. 231). Pour le groupe social, l'individuation définit une « unité collective réelle mais partielle, fondée sur une activité linguistique commune, et impliquée dans un processus historique » (p. 17). Enfin, « l'activité linguistique commune » peut être exercée par les membres du groupe de façon volontaire ou involontaire, consciente ou inconsciente, explicitée ou non explicitée, repérable ou non repérable » (p. 236).

²⁴⁹ Citons de nouveau les propos d'Harald Weinrich à partir desquels a été construit l'hypothèse de départ : « Bien qu'il semble aller de soi que la langue ait sa place dans la conscience des écrivains, il sied néanmoins d'en éclairer les conditions », *op. cit.*, p. 251.

En situation linguistique complexe

La vitalité de la *scripta* picarde est manifeste au Moyen Âge. D'un seul regard, on reconnaît l'alternance de consonnes, l'une de ses caractéristiques graphiques majeures : [s] et [ch], [ch] et [k] (« ichi commenche li estoires de chiaus qui conquisent Coustantinoble²⁵⁰ »). Les compositions de Robert de Clari, Adam de la Halle ou encore Conon de Béthune témoignent de cette coloration dialectale, sans représenter à eux seuls un immense territoire qui s'étire sur tout le nord de la France jusqu'à l'ouest de la Belgique romane.

Arras, épice centre culturel aussi important soit-il, à la fois catalyseur et accélérateur de la production littéraire, n'est, du point de vue linguistique, qu'une partie d'un vaste espace linguistique défini précisément par l'usage de sa *scripta*. Charles Th. Gossen, qui s'est prononcé sur la question du domaine picard à partir du dialecte parlé moderne²⁵¹, en définit les frontières avec une relative approximation : à l'ouest par la Manche, au sud par la Bresle et par une large moitié nord du département de l'Oise, laquelle traverse le nord-ouest de l'Aisne et englobe le département du Nord et une partie de la province belge du Hainaut²⁵². L'usage de la *scripta* picarde, outrepassant les frontières politiques à géométrie variable (le domaine picard étant partagé entre pouvoirs féodaux et municipaux), il est difficile de mieux délimiter l'espace linguistique du picard.

Cependant, dès les premiers témoignages écrits (Mathieu Paris, Barthélémy l'Anglais, Roger Bacon), la population picarde est caractérisée par sa façon de parler et d'écrire le *français*

²⁵⁰ Robert de Clari, *La Conquête de Constantinople*, éd. Philippe Lauer, Paris, Champion, 1974, p. 1. Voir *Dictionnaire des lettres françaises, op. cit.*, p. 1283-1284.

²⁵¹ Charles Th. Gossen, *Grammaire, op. cit.*, p. 26. L'auteur se justifie d'utiliser les « limites approximatives des patois picards modernes, vu la difficulté, sinon l'impossibilité de définir avec certitude celles du Moyen Âge ».

²⁵² Charles Th. Gossen et Raymond Dubois, *Le Domaine picard, délimitation et carte systématique*, Arras, 1957, p. 1-11.

(d'Île-de-France), en dépit d'une coexistence de formes typiquement picardes et de formes franciennes produisant une mixité dont les traits spécifiques restent néanmoins repérables. Louis-Fernand Flutre parle d'« hyperpicardismes », pour qualifier le pronom réfléchi *che* (*se*) (« on che moque ») et pour l'adjectif possessif féminin *che* (*sa*) (« den se panche²⁵³ »), alors que les résultats auxquels aboutissent les travaux de Charles Th. Gossen sur les traits qui appartiennent à l'espace linguistique artésien, particulièrement arrageois, apportent des nuances :

1) La *scripta* comporte des doublets relativement nombreux, comme dans le cas *-e* et *-ie* (*bestes-biestes*, *ciertes-certés*), avec parfois une prédominance d'une forme plutôt qu'une autre : la forme en *-ie* s'est généralisée dans la région d'Arras. 2) Il existe des traits ou positions intermédiaires (*-aticu* > *-age*, *-aige*), avec variantes régionales à l'intérieur même de l'aire linguistique picarde : *-age* dans la région d'Arras et de Cambrai, et *-aige* dans les régions de Lille, Tournai, Avesnes et Saint-Omer²⁵⁴. 3) La *scripta* picarde, marquée par un consonantisme spécifique – entre autres dans le traitement de la palatale²⁵⁵ avec l'affriquée notée *-c* ou *-ch* –, révèle la prédominance, en Artois, du *-c* par rapport au *-ch* au XIII^e siècle, alors que le *-ch* prédomine dans le domaine picard au XIV^e siècle. 4) Enfin, la présence de rimes mixtes (*justiche-devise*) montre la tendance à transformer toutes les finales en sourdes, une tendance présente déjà dans les textes de Jean Bodel (*rouge/angouche*²⁵⁶).

Malgré l'hybridité, le picard se maintient, il est relativement stable, et son usage se revendique :

²⁵³ Louis-Fernand Flutre, *Le Moyen picard d'après les textes littéraires du temps*, *op. cit.* p. 219.

²⁵⁴ Charles Th. Gossen, *op. cit.*, p. 55-56.

²⁵⁵ Ce traitement de la palatale unit le picard au normand et distingue ces deux dialectes du wallon et des autres parlers d'oïl. Affriquée notée *-c* ou *-ch*. *Ibid.*, p. 153-154.

²⁵⁶ *Ibid.*, p. 93.

Ce sont bien des langues, dont nous parlons, au sens que des communautés de locuteurs non seulement en usent, mais les pensent et les disent comme des idiomes individués, éventuellement sur le mode revendicatif²⁵⁷.

Sur les délimitations des frontières linguistiques du picard, les nombreuses cartographies dont celles de l'*ALF* (*Atlas linguistique de la France*²⁵⁸) demeurent elles aussi approximatives. Louis-Fernand Flutre²⁵⁹ l'a utilisé pour ses travaux sur le moyen picard et le picard moderne en affirmant que « ces mailles sont passablement lâches²⁶⁰ ». La difficulté à mieux définir l'objet s'est exercé aussi sur la nature graphique des textes, comme le souligne Yves-Charles Morin à propos des systèmes phonique et graphique du français :

Ce n'est qu'à partir du XVI^e siècle qu'apparaissent des descriptions plus ou moins fiables sur la qualité des sons de langue qui permettent d'associer un contenu phonétique aux régularités graphiques et aux usages poétiques (assonances, rimes, mètres) observables dans les écrits des siècles antérieures²⁶¹.

La *koinè*, ajoute-t-il, serait le reflet des régions de l'Île-de-France et du sud du domaine linguistique picard où se concentraient les résidences entre lesquelles se déplaçaient les rois de France jusqu'à Philippe Auguste. Il reste que l'influence de la *scripta* picarde est indéniable par son rayonnement et sa stabilité sur le long terme.

²⁵⁷ Jean-Michel Éloy, *Des Langues collatérales. Problèmes linguistiques, sociolinguistiques et glottopolitiques de la proximité linguistique*, Actes du Colloque international, Amiens, 2001, vol. 2, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 6.

²⁵⁸ *Atlas linguistique de la France (ALF)* appelé aussi *Atlas Gillieron*. Mis en chantier entre 1897 et 1900, il sera publié entre 1902 et 1910.

²⁵⁹ Louis-Fernand Flutre, *Le Moyen picard d'après les textes littéraires du temps (1560-1660). Textes, lexique, grammaire*, Amiens, 1970 ; *Du Moyen picard au picard moderne*, Amiens, 1977.

²⁶⁰ *Ibid.*, p. 6.

²⁶¹ Yves-Charles Morin, « Histoires des systèmes phonique et graphique du français », *Histoire linguistique de la Romania*, vol. 3, éd. par G. Ernst, M.-D. Gleßgen, C. Schmitt et W. Schweickard, 2907-2926, Berlin/New-York, 2009.

Avec en arrière-plan les travaux de Charles Th. Gossen et sur la base d'un corpus littéraire majoritairement lyrique des XII^e-XIII^e siècles, l'historiographie du picard n'aurait pu être complète sans les analyses de Louis-Fernand Flutre pour le moyen picard (et le picard moderne), auxquels s'ajoutent les plus récentes études dont celles de Jean-Michel Éloy et de Roberto Crespo²⁶² qui, avec minutie, a effectué l'analyse philologique de nombreuses chansons « fortement picardisées » attribuées à Richard de Fournival²⁶³. Tous s'accordent sur un point : la plupart des traits phonétiques du picard se maintiennent du Moyen Âge à aujourd'hui. Pour l'illustrer, trois tableaux témoignent de l'état de la langue, d'abord au plan strictement phonétique de l'ancien picard (1), ensuite, à travers un texte littéraire arrageois du dernier tiers du XIII^e siècle, le *Robin et Marion* d'Adam de la Halle (2), représentatif de la *scripta* du corpus, et enfin les principaux paradigmes du picard actuel (3) :

1) L'ancien picard (phonétique)²⁶⁴

- Réductions vocaliques : 1) par aphérèse (*glise, vesque*), 2) par syncope de *-e* devant *-r* (*acatera*), ou 3) en hiatus (*misme, vesture* ; fr. *meïsme, vesteüre*).
- Fermeture de *-o* en *-u* avant nasalisation (*houme*).
- Fermeture en *-i* de *-e, -ei, -oi* atones devant consonne anciennement palatalisée (*milleur, signeur, orison* ; fr. *oroison*).
- Monophthongaison sans déplacement d'accent, *-ai > -a* (*fare, glave*), *-ei -i* (*civre, destrir* ; fr. *chievre, destrier*), *-oi > -o* (*do, mos*).
- L'entrave de *l, r, s* n'empêche pas la diphtongaison de *-e* ouvert (*biel, bieste, tierre*).
- *o* passe à *-oi* devant *-r* (*coirage, encoire*).

²⁶² Roberto Crespo, « Richard de Fournival, *Qant la justice est saisie* (R. 1206) », *Romania*, 120, 2002, p. 149-175 ; « *Adés m'estoie a che tenus* (R. 2130) », *Romania*, n^o 123, 2005, p. 1-27 ; « *Teus s'entremet de garder* (R. 858) », *Romania*, 126, 2008, p. 40-64 ; « *Se jou pooie ausi mon cuer douner* (R. 847) », *Romania*, 126: 3-4, 2008, p. 373-397 ; « *L'amour de ma douche enfanche* (R. 218) », *Romania*, 127, 2009, p. 30-57, « *Ains ne vi grant hardement* (R. 685) », *Romania*, n^o 127 : 3-4, 2009, p. 328-369. Vois aussi Paul Zarifopol, *Kritischer Text der Lieder Richards de Fournival*, Halle, Karras, 1904 et *L'Œuvre lyrique de Richard de Fournival*, éd. écrit. par Yvan G. Lepage, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 7, 1981.

²⁶³ Richard de Fournival, né à Amiens (1201), chancelier du chapitre d'Amiens, chanoine à Rouen, étudiant à Paris, il écrit en latin (*De Vetula, Biblionomia, Speculum astronomiae*) et en vernaculaire, ds *Dictionnaire des lettres françaises, op. cit.* p. 1266-1268.

²⁶⁴ Gaston Zink, *L'Ancien français, XI^e-XIII^e siècle*, Paris PUF, coll. « Que sais-je », 2007, p. 27-28.

- Le premier élément des diphtongues *-eu*, *-ou* tend à s'ouvrir (*consaus*, *solaus*, *caup* ; fr. *conseuz*, *soleuz*).
- *l* vélaire vocalisé demeure derrière *-i* et *-iu* se segmente en une triphongue *-ieu* (*fius*, *fieus*).
- Un *-e*, dit svarabhaktique, s'insère dans les groupes : consonne + *-r* des formes de futurs et de conditionnels (*averai*, *-oie*, *renderai*, *-oie*).
- *e* nasalisé ne s'ouvre pas jusqu'à *-ã* (trait normanno-picard).
- Les consonnes palatalisées se démarquent par une assibilation en chuintante (*tʃ*) des produits de *ky*, *ty*, *ke/i* (*garchon*, *blechier*, *enfanche*, *merchi*), un traitement qui dénote une palatalisation moins énergique qu'en francien et explique qu'au V^e siècle, *k*, *g* + *a* ne se soient que faiblement palatalisés, assez pour déclencher l'effet de Bartsch²⁶⁵, insuffisamment pour s'en trouver modifiés (*cambre*, *gambe*, *kief*). En entrave : *captiare* > *cachier* ; fr. *chacier*).
- *l* et *n* se dépalatalisent (*consel*, *traval*, *Charlemaine*).
- La fermeté des consonnes évite l'épenthèse dans la plupart des cas (*humle*, *sanle*, *tenra*, mais *cambre* et *estre*) et préserve le *-t* final de l'effacement après voyelle tonique (*salut*, *vertut*, *volentet*).
- *s* antéconsonantique tend, devant sonore, à remonter vers *-r* (*varlet*, *dervé* ; fr. *desvé*).
- À l'est du domaine picard, l'influence lorraine segmente *-e* issu de *-a* en *-ei* (*freire*, *saveis*) et réduit l'hiatus après *-u* par un *-w* de transition (*aiuwe*, *eüwe* ; fr. *aiue*, *eüe*).

2) Robin et Marion (Adam de la Halle)²⁶⁶

Phonétique :

-k explosif devant *-e* ou *-i* en latin, *-t* explosif devant *yod* > graphie picarde : *c* ou *ch* : *douche* (15²⁶⁷), *puchele* (15), *che* (31), *ci/chi* (33), *pieche* (67), *noces/noches* (639).

-k explosif devant *-a* en latin demeure en picard [*k*], *-g* reste [*g*] en picard : *canchon* (16), *cans* (26), *caille* (134), *canter* (16), *cose* (553), *karue* (76), *carue* (623), *gambons* (648).

Absence de *-b* et *-d* épenthétiques : *venrai* (196), *vaura* (225), *samle* (488), *tenre* (535), *sanlant* (604).

Par différenciation, *-ou* devient *-au* en picard : *vaurras* (202).

Réduction des diphtongues et des triphongues : *-ie* > *-e*, *-ie* > *-i*, *-iee* > *-ie* et *-ieu* > *-iu* : *blechie* (74), *demisele* (363), *fie* (511), *Diu*²⁶⁸, *liu*.

²⁶⁵ L'effet ou loi de Bartsch : *a* > *ie* dans l'évolution de *y* (*yod*) au contact des consonnes palatalisées qui déclenchent toute une série de diphtongaisons par segmentation : de *e*, *o* ouverts toniques en antéposition. Exemple : *noctem* > *nuoyte* > *nuit*. Voir aussi Gaston Zink, *Phonétique historique du français*, Paris, PUF, p. 115-119.

²⁶⁶ D'après l'édition de Jean Dufournet, *op. cit.*, p. 33-35.

²⁶⁷ *Ibid.*, entre parenthèses figure l'indication des vers.

Disparition du *-p* ou du *-b* derrière *-u* et devant *-l* : *pules, afulés*.
Les groupes latins *-ilis, -ilius et -ivus* > *-ius* (en francien, *-iz*) : *fius, gentius*.
-s intérieur devant consonne > *-r* : *merlee* (534), *varlet* (572).
Conservation du *w* germanique initial : *wardés* (599), *wardé* (658), *awar* (696).
Abula, -abulu, -abile > *-avle et -aule* (en francien, *-able*) : *ouvliee* (411).
Conservation du *-t* final : *emploiét* (311), *pechiét* (312), *piét* (188).
Métathèse de *-r* : *bregerete* (57), *bregiere* (69, 77), *fourment* (250).

3) Au plan phonétique, les consonnes sont caractérisées par²⁶⁹ :

- une palatalisation différente du français (pic. *catcher*, fr. *chasser* ; pic. *douche* ; fr. *douce*) ; de fréquentes affrications (pic. *djèrre* ; fr. *guerre*) ; des dépalatalisations (pic. *file* ; fr. *fille*).
- l'absence fréquente d'épenthèse de consonne de transition (pic. *prin.ne* ; fr. *prendre* ; pic. *varo* ; fr. *il viendra*).
- le maintien dans quelques dizaines de mots de la labiovélaire initiale *-w* germanique (pic. *warder* ; fr. *garder*).
- le dévoisement en finale (pic. *rouche* ; fr. *rouge*).

et les voyelles par :

- des diphtongaisons différentes du francien, aboutissant à des voyelles spécifiques (pic. *cachie* ; fr. *chassée* ; pic. *bos /bo* ; fr. *bois* ; pic. *euge* ; fr. *auge*) et à la permanence de diphtongues et même localement de triptongues.
- des nasalisations différentes du français (pic. *veint* ; fr. *vent*).
- des traitements spécifiques des liquides latines (pic. *mius* ; fr. *mieux* ; pic. *fius* ; fr. *fiis* ; pic. *capieu* ; fr. *chapeau*).

Ces trois éléments descriptifs démontrent une unité et un *continuum* dans les divers états linguistiques du picard à travers trois constats : le picard se distingue par une tendance dominante au relâchement, par la création de diphtongues que le francien ne possède pas et par une meilleure protection de son consonantisme.

²⁶⁸ Il existe parallèlement les graphies *Diex* (v. 13, v. 14) et *Dieus* (v. 31) *et passim*.

²⁶⁹ Jean-Michel Éloy, « Le Picard, langue d'oïl ». <https://www.u-picardie.fr/LESCLaP/spip.php?article407> (consulté le 5 mai 2017).

Du point de vue diachronique, malgré la « confrontation²⁷⁰ » du picard avec les *scriptae* d'oïl, malgré son caractère composite, déterminant dans la compréhension de sa situation linguistique aux XII^e-XIII^e siècles, et un environnement linguistique construit sur l'existence d'un fonds commun, le picard traverse les siècles et ses propres frontières linguistiques.

L'origine du phénomène proviendrait très tôt « d'une très bonne connaissance du dialecte picard, tel qu'il était parlé dans une zone plus ou moins large autour d'Arras²⁷¹ » et d'un lien d'appartenance de ses locuteurs à l'égard de leur langue et d'une forte picardisation des textes lors de leurs copies et remaniements. Ajoutons l'intervention probable, thèse avancée par Charles Th. Gossen, d'un *Lokalpatriotismus*, d'un « orgueil patriotique » (A. Jeanroy). La probabilité qu'un sentiment d'appartenance linguistique fort est à considérer, car il aurait induit ou provoqué l'expression de la conscience linguistique en domaine picard. Un patriotisme local expliquerait peut-être aussi sa longévité.

Soutenir que le picard est une langue singulière ne signifie pas qu'il faille la mettre au singulier. L'existence de la variation diatopique est inhérente à toute langue. Cependant, tout en ne disposant pas de standard ni d'unification, le picard est stable, avec une aire d'extension qui a peu variée depuis huit ou dix siècles, avec un picard qui a gagné sur le flamand au nord

²⁷⁰ Charles Th. Gossen, *Grammaire, op. cit.*, p. 153. Le terme « confrontation » peut paraître impropre car les langues régionales cohabitent sans présence de diglossie, il révèle probablement la méthodologie adoptée par le philologue, lequel confronte l'ancien picard avec le picard moderne

²⁷¹ Annette Brasseur, *Étude linguistique et littéraire de la Chanson des Saisnes de Jean Bodel*, Genève, Droz, 1990, p. 54. « L'étude de la langue [du ms A], ajoute-t-elle, révèle l'existence d'un certain nombre de particularismes régionaux appartenant aux dialectes du nord et même du nord-est, voire de l'est ; l'ouest et le normand se trouvant parfois exclus. Ces particularités, moins appuyées ici que dans le *Jeu de saint Nicolas*, restent dans la tonalité des *Congés* », p. 54.

et perdu sur le français au sud et au sud-est (vers la Champagne). S’ajoutent à la stabilité de la *scripta* picarde des dialectismes régionaux relevant de la morphosyntaxe et du lexique.

De manière générale, les systèmes morphologiques sont produits d’incidences purement phonétiques qui engendrent des variantes formelles dans un ensemble commun à plusieurs langues sans en modifier la structure, mais il arrive que la langue régionale se constitue un système original, selon un schéma distinct. De sorte que si la syntaxe partage un même territoire linguistique, la morphologie peut présenter des singularités très marquées : c’est le cas du picard. L’une des premières spécificités concerne les déterminants épïcènes : CS, CR *le* (Centre *la*) pouvant prendre la forme *li* au CS :

Paradigme théorique (ancien picard) ²⁷²	Masculin	Féminin
CSsg	li	li, le
CRsg	le	le
CSpl	li	les
CRpl	les	les

Les formes de l’adjectif possessif sont affaiblies: *no, vo*. Le picard a d’ailleurs étendu les formes affaiblies à tous les cas :

Paradigme théorique (ancien picard)	Masculin	Féminin
CSsg	nos, vos	no, vo
CRsg	no, vo	no, vo
CSpl	no, vo	nos, vos
CRpl	nos, vos	nos, vos (lor pour les deux genres)

²⁷² Charles Th. Gossen, *Grammaire, op. cit.*, p. 121-142.

Le pronom possessif féminin *le mi[e]ue, le ti[e]ue, le si[e]ue*. *Meus* accentué ayant donné *mieus*, on a formé sur ce masculin non attesté un féminin *mieue, miue* et, par analogie, *tieue, tiue, sieue, siue*. Alors qu'en francien, on a les formes : *moie, toue, toe, teue ; soue, soe, seue* et les formes analogiques : *toie, soie, mienne, tienne, sienne*.

La conjugaison du picard se distingue morphologiquement de plusieurs façons, nous en retenons deux : la 4^e personne du présent et du futur présente une désinence en *-omes*. En théorie, celle-ci « domine évidemment dans tous les textes²⁷³ », s'expliquant par l'influence de *som(m)es*, existant à côté de *sons (sumus)*, la désinence de la 4^e personne du présent en *-ons* a pu être changée en *-omes*. L'analogie concerne aussi de la 4^e personne du futur. Ces formes se rencontrent particulièrement en picard et aussi en wallon (*faisomes, avomes*, avec un seul ou deux *m*).

L'autre trait distinctif marque le présent du subjonctif en *-che* et *-ge*. En picard, les subjonctifs *mentiam, sentiam, partiam*, etc. ont abouti régulièrement à *menc(h)e, senc(h)e, parc(h)e*. Par analogie, la désinence *-c(h)e* s'est généralisée dans les verbes qui ne la possédaient pas phonétiquement : *bach-e, dorch-e, mech-e*. L'extension a gagné le passé simple : *och (euch), doch (deuch), poch (peuch)*.

Les verbes et leurs désinences en picard sont particulièrement intéressants puisqu'ils présentent une morphologie spécifique érigée en un système distinct. Parmi ces traits distinctifs majeurs, retenons ceux observés dans le corpus avec une fréquence significative :

Principales caractéristiques morphologiques de l'ancien picard²⁷⁴ :

a) Les désinences dissyllabiques *-iens (-ïons), -ïez* de l'indicatif imparfait et du conditionnel présent deviennent, par synérèse, monosyllabiques plus rapidement qu'ailleurs.

²⁷³ *Ibid.*, p. 136.

²⁷⁴ *Ibid.*, p. 121-146.

b) La parité *-ons*, *-omes* se forme à côté de *-iens*, une désinence seconde : *-iemes* (subj. prés. : *aiemes*, *soiemes*, *fachiemes* ; subj. imp. : *fussiemes*, *fessissimes*, ind. imp. : *disiemes*, *voliemes* ; condit. : *ariemes*, *seriemes*).

c) Les personnes 6 du type *fis-fesis* se caractérisent par une consonne radicale en *-s* (*ss*) : *misent*, *fisent*, *prisent* (fr. *firent*, *misdrent*, *prisent*).

d) Les infinitifs ont pour formes courantes *keïr*, *seïr*, *veïr* (fr. *cheoir*, *seoir*, *veoir*) ; pour les futurs et conditionnels, dans les verbes du groupe I, les radicaux perdent parfois (précocement) leur *-e* interne (< *-a* atone) étymologique, alors que dans les autres groupes, le radical, qui normalement n'en comporte pas, tend à développer un *-e* svarabhaktique (ou d'insertion) par passage de la marque affixée *-r* à *-er*, d'où d'un côté des syncopes (*acatrai*, *demandrai*), de l'autre des épenthèses (*averai*, *meterai*). Dans les textes littéraires, le *-e* svarabhaktique prédomine.

Quelques remarques sur la syntaxe en sachant que « la syntaxe de l'ancien picard n'offre que peu de particularités qui pourraient le distinguer de celle du francien²⁷⁵ », comme l'emploi des pronoms personnels toniques *moi*, *mi*, *me*, où *moi* et *mi* ont le même emploi qu'en francien. Cependant, tandis qu'à l'impératif affirmatif, le francien fait passer le pronom personnel après le verbe (le pronom postposé prenant en général la forme pleine), le pronom picard apparaît souvent sous sa forme faible (*etendés me*, *ves me*), comme dans le cas où il est suivi d'un infinitif (*veüllé me aidier*), ou encore dans la forme *laissés me*. Notons aussi l'enclise du pronom sujet quand il est inversé (*aie /ai-je*, *lasage /laisai ge*).

Enfin, à propos du lexique picard (arrageois), plus amplement développé dans les chapitres consacrés aux résultats, « quelques travaux suggèrent que le picard pourrait également se distinguer par son lexique, mais aucune recherche systématique n'a été poursuivie sur ce sujet pour la période médiévale²⁷⁶ », c'est précisément l'objet principal de la recherche, à travers

²⁷⁵ *Ibid.*, p. 154.

²⁷⁶ Serge Lusignan, *Essai d'histoire sociolinguistique, Le français picard au Moyen Âge*, Classiques Garnier, coll. « Recherche littéraires médiévales, 13, Paris, 2012, p. 58.

l'analyse linguistique et sociolinguistique du comportement linguistique (W. Labov 1970 et 1971, J.-P. Caprile 1988, J.-P. Chauveau 1977 et 1983) des locuteurs picards des XII^e-XIII^e siècles²⁷⁷.

Sans revenir sur ce qui a été énoncé dans l'introduction, à savoir qu'il existe une polygenèse sémantique et une rareté des picardismes dans le domaine picard des XII^e et XIII^e siècles, mises en évidence par Charles Th. Gossen dans *Les « mots du terroir » chez quelques poètes arrageois du Moyen Âge*, l'examen du lexique des locuteurs arrageois vient contredire son propos. Lorsqu'il affirme que les dialectismes ou régionalismes lexicaux ne jouent qu'un rôle infime dans la constitution du style littéraire des poètes arrageois, c'est pourtant en Picardie, en Wallonie et en Lorraine que la « parisianisation » rencontre la résistance la plus forte. À ce titre, comment se définissait le domaine linguistique picard au regard des locuteurs de l'époque ?

« Quos Picardos vulgus appellat »

Les membres la « nation picarde », installés à Paris et recrutés dans les diocèses situés au nord de la Seine (Beauvais, Amiens, Laon, Noyon, Arras, Théroouanne, Cambrai, Tournai, Liège), s'expriment dans un dialecte différent du francien, du normand et du bourguignon²⁷⁸. Ce groupe de population est alors identifié à sa langue – « vulgariter Picardos » ou « Picardos vulgus » (*vulgaris, vulgus*), à sa manière de parler [entre autres par l'accent], et à son caractère batailleur, deux traits marquants de leur personnalité.

²⁷⁷ Ajoutons les approches et travaux de Charles A. Ferguson, 1971, Diana Rey-Hulman 1981 et Jean Dubois *et alii*, 1973.

²⁷⁸ Roger Berger, *Littérature et société arrageoises, op. cit.*, p. 12.

En 1229, à Paris, les Picards sont désignés comme responsables d'action perturbant l'ordre public : « Qui enim seminarum tumultuosi certaminis moverunt erant de partibus conterminis Flandriae, quos vulgariter *Picardos* nominamus²⁷⁹ ». Que ces propos soient de Matthieu Paris ou de Roger Wendover²⁸⁰, *Picardos* est associé à *vulgariter* pour désigner les fauteurs de trouble. Dans sa *Chronica minora*, Matthieu Paris apporte une variante : « Illi Flandrensens, quos *Picardos* vulgus appellat, culpabiles extiterunt²⁸¹ ».

Malgré la réputation peu flatteuse des Picards, une bulle pontificale, datant de 1256, d'Alexandre IV en faveur des Frères Prêcheurs, met la « Picardie » sur le même plan que la France, la Bourgogne, la Bretagne et la Normandie²⁸². Et, au XIII^e siècle, le mot « Picardie » désigne les parties du Royaume comprises entre Boulogne et Laon, Beauvais et Tournai, un territoire qui comporte des réalités linguistiques différentes :

Une partie du diocèse de Thérouanne était flamande, le néerlandais était parlé dans le nord de l'actuel Pas-de-Calais et s'en est retiré parfois bien après le Moyen Âge ; l'occupation du Calaisis par les Anglais (1347-1558) et l'état de guerre permanent dans ses environs ont totalement bouleversé le paysage linguistique de ce petit pays. Ce qu'il y avait d'unité dans la Picardie a été brisé politiquement par le Traité de Madrid (1526) qui séparait brutalement la partie sud, demeurée française, du reste, destiné à s'intégrer dans l'ensemble vaste et dynamique des Dix-Sept Provinces des Pays-Bas. La conscience linguistique des habitants s'est aussi défaite²⁸³.

L'individuation du picard est si bien sentie qu'on le parodie très tôt, on s'en moque ouvertement. À la fin du XIII^e siècle, Barthélémy l'Anglais écrit à son sujet dans son *Liber de*

²⁷⁹ « Ceux qui furent à l'origine de cette rude bataille venaient des régions voisines de la Flandre, qu'en langue vulgaire nous appellerons les Picards », ds Charles Th. Gossen, *Grammaire, op. cit.*, p. 27.

²⁸⁰ Serge Lusignan écrit, ds *Essai, op. cit.* p. 96 : « Les historiens s'en rapportent habituellement au chroniqueur anglais, Matthieu Paris (1200-1259). Mais on doit prendre garde que celui-ci qui a écrit deux ouvrages historiques, la *Chronica majora*, qui reprend et continue les *Flores Historiarum* de son prédécesseur Roger de Wendover, et la *Chronica minora*, son œuvre propre ».

²⁸¹ « Ces Flamands, que le vulgaire appelle Picards, apparaissent avoir été les coupables », *ibid.*, p. 97.

²⁸² C. Th. Gossen, *op. cit.*, p. 27.

²⁸³ *Ibid.*, p. 12.

proprietatibus rerum : « est idiomatis magis grossi aliarum Gallie nationum » (« a une langue plus grossière que les autres régions de France »).

Reste qu'à l'intérieur du domaine linguistique picard, comme à Lille par exemple, on a conscience de parler picard. Ce que révèle *Le Livre Roisin*, coutumier lillois rédigé vers 1283. Le document, bien qu'il ne soit pas littéraire, l'atteste incidemment à propos du serment juridique à prononcer sur les reliques : « Et s'il fust aucuns qui devant eschevins plaidast et ne seüst riens dou *langage pikart*, si doit-il y estre rehus a son sierment faire par le langage que il mius set²⁸⁴ ». Ce témoin constitue « un outil de défense de l'identité urbaine et même picarde²⁸⁵ ». En réalité, la Picardie ne correspond à aucune unité féodale ou administrative, mais elle « représente un concept ethnique et linguistique²⁸⁶ ».

Dans la « grande Picardie », terme emprunté à Charles Th. Gossen²⁸⁷, qui englobe les villes de Tournai, Arras, Lille, Douai, Béthune, Saint-Omer, Saint-Quentin, Amiens, Corbie et Abbeville, on parle picard – on y parle encore le dialecte picard aujourd'hui. Elle constitue une unité linguistique distincte des parlers avoisinants (normand²⁸⁸, français d'Île-de-France, champenois et wallon). Du point de vue ecclésiastique, le territoire « picard » fait alors partie de la « Deuxième Belgique », soit de la province ecclésiastique de Reims qui se composait alors des diocèses de Beauvais, Senlis, Soissons, Laon, Noyon, Amiens, Arras, Cambrai,

²⁸⁴ *Le Livre Roisin*, éd. Monier, p. 35. Dans le même contexte, on trouve, peu avant ce passage, la condition « on qu'il ne seüst mie bien le *langage pikart*, ou qu'il ne seüst nient ».

²⁸⁵ Simon Boisier-Michaud, *Étude du Livre Roisin, recueil médiéval et moderne de la loi de Lille*, Département d'histoire, Faculté des arts et des sciences, Université de Montréal, 2001, p. I.

²⁸⁶ Charles Th. Gossen, *Grammaire, op. cit.*, p. 28.

²⁸⁷ Au moment où Charles Th. Gossen rédige sa *Grammaire de l'ancien picard*, les travaux de Robert Lorient sur *La Structure linguistique de la Picardie méridionale et du nord de l'Île-de-France (Oise)* n'étaient pas parus, ce qui l'oblige à constituer une carte sur les divisions politiques picardes après le milieu du XIII^e siècle sans certitude absolue en fonction des limites approximatives des patois picards modernes.

²⁸⁸ Deux traits distinctifs permettent de déterminer ce qui sépare le normand du picard : a) la neutralisation de l'article : en picard, l'article *le* est à la fois masculin et féminin; b) la voyelle nasale, graphiée en français *en*, se prononce [e] en picard, mais [a] en normand.

Thérouanne et Tournai²⁸⁹. En considérant ces pôles urbains, l'ancrage géographique du picard est assez bien défini.

Du point de vue dialectologique encore, Charles Th. Gossen ne relève que « trois traits que partage le picard avec son voisin du sud, le francien²⁹⁰ » : 62 phonétiques, 18 morphologiques et 3 syntaxiques, parmi ceux-ci 25 lui paraissent spécifiquement picards, alors que 58 autres traits sont partagés avec d'autres *scriptae* voisines. Ses travaux se basent sur des matériaux de deux types, les chartes, les plus nombreuses, parfois transcrites aux XVII^e et XVIII^e siècles²⁹¹, et les textes littéraires²⁹². Il résulte de l'ensemble de son étude que le picard partage avec le wallon 26 traits, 13 avec le lorrain et 10 avec le normand.

À l'intérieur même du domaine linguistique picard, l'étalement géographique de certains traits configure une zone secondaire qui découpe le territoire en deux, selon une diagonale allant du nord au sud. À l'ouest, il y a un espace qui va s'élargissant depuis le Boulonnais vers le Ponthieu, l'Amiénois, le Santerre jusqu'au nord du Beauvaisis. À l'est, une frontière découpe une zone complémentaire qui englobe du nord au sud la Flandre gallicante, le Hainaut, le Cambrésis, l'Artois et le Vermandois :

L'Artois se trouve dans une situation d'intermédiaire. Il n'est pas étonnant qu'Arras qui, au XIII^e siècle, était le centre culturel par excellence de l'aire picarde, offre une *scripta* particulièrement composite²⁹³.

²⁸⁹ Charles Th. Gossen, *op. cit.*, p. 29.

²⁹⁰ *Ibid.*, p. 55.

²⁹¹ *Ibid.*, p. 29.

²⁹² Les textes littéraires choisis par Charles Th. Gossen sont : *Huon de Bordeaux*, *La Manekine*, *Le Roman du Castelain de Couci et de la Dame de Fayel*, *Aucassin et Nicolette*, *La Roman de la Violette*, *Le Roman du Hem*, *Chronique rimée*, *La Conquête de Constantinople de Robert de Clari*, *Chroniques de Froissart, le dit du Vrai anel*, *Le Vers de le Mort*, *les Partures Adan*, *les Faictz et Dictz de Jean Molinet*. *Li Jus Adan*.

²⁹³ *Ibid.*, p. 147.

En définitive, la *scripa* picarde rayonne sur un immense territoire de l'Europe du nord-ouest, y compris la moitié ouest de la Belgique et le sud des Pays-Bas actuels.

Une référentialisation spatiale

Outre le rayonnement de la *scripta* picarde – franco-picarde serait plus exacte – le premier élément distinctif de l'identité du picard, à la fois historique et sociolinguistique, est le cadre urbain qui s'y rattache. Parmi toutes les villes du nord de la France (Beauvais, Senlis, Soissons, Laon, Noyon, Amiens, etc.), Arras, son histoire, ses éléments culturels constitutifs et sa configuration représente la clé de voûte de l'identité linguistique picarde, et littéraire, nous le verrons au chapitre suivant.

Arras²⁹⁴ (*Nemetacum*, capitale des *Atrebates*), situé à la confluence du Crinchon et de la Scarpe, retient l'attention car sa configuration bipartite. Arras est une ville à deux têtes et à deux pouvoirs, avec une incidence directe sur la construction des échanges linguistiques locaux.

Détaillons la cartographie d'Arras pour la période interrogée : la *Cité* est dominée dès 1160²⁹⁵ par l'imposante église cathédrale et à ses pieds se trouve la *Vile* [graphie du corpus] entourée d'une muraille en pierres blanches dont la seule fortune est de posséder le Crinchon qui va très vite attiré les teinturiers sur ses rives, c'est aussi la force motrice qui fait tourner plus de six moulins *intra muros*.

²⁹⁴ Arras, est appelée aussi « ville blanche » en raison de son sol argileux, ds Hervé Leroy, *Arras : La mémoire envoûtée*, Light Motiv, 2006, p. 39.

²⁹⁵ La date est fournie par un récit de miracle dans le *Cartulaire de Guiman*, Arras, éd. Van Drival, p. 155-156.

Au pied de la *Cité*, sur les quatre hectares de l'abbaye de Saint-Vaast gravitent plusieurs paroisses, on en compte plus de neuf²⁹⁶. La *Vile* génère le développement urbain, avec ses rues, dont celle des Ardents où se situe le siège de la *Confrérie des jongleurs et des bourgeois*, ses boutiques, sa halle aux draps (l'actuel Hôtel de Ville) et son Petit Marché et sa tour construite en 1200. Il y a aussi le Grand marché qui, vers 1180, est utilisé par Philippe d'Alsace pour l'entraînement à la quintaine²⁹⁷ et, à la fin du XIII^e siècle pour la présentation de tournois. « Le miracle arrageois » et sa légende²⁹⁸, à l'origine de la *Carité*, se teintent de diversité linguistique, souvent passée sous silence : des deux jongleurs, Normand et Itier, le premier vient de Saint-Pol-sur-Ternoise, situé à une quarantaine de kilomètres à l'ouest d'Arras, il s'exprime en picard. Alors qu'Itier serait originaire du Brabant (« trabens originem de Brabantie finibus »), soit de la frange sud du duché qui appartient à la zone picarde, on ne peut exclure qu'il pouvait aussi s'exprimer en néerlandais²⁹⁹.

La division *Vile-Cité* existe aussi au niveau des institutions. Dans le très jeune comté d'Artois, la *Cité* est une enclave ecclésiastique partagée entre trois seigneuries temporelles et quatre circonscriptions (la cité épiscopale, le Chapitre, le pouvoir des Maus et le pouvoir de

²⁹⁶ Roger Berger, *Littérature, op. cit.* p. 37.

²⁹⁷ La *quintaine* ou « joute du sarrasin » désigne un jeu d'adresse consistant pour un chevalier à percuter avec sa lance tendue un trophée de cinq armes ou le bouclier d'un mannequin surmontant un mât fixe ou rotatif. Elle sert à l'entraînement des chevaliers.

²⁹⁸ Roger Berger, *Le Nécrologe, op. cit.*, chap. III, « Histoire de la confrérie »; Edmond Faral, *Les Jongleurs en France, op. cit.*, p. 133-138, et Carol Symes, *A Common Stage, op. cit.*, p. 85-126.

²⁹⁹ La suite relève du statut de jongleur : quand l'évêque Lambert de Guînes convoque Normand et Itier pour juger de la valeur de leur témoignage, la première question qu'il adresse à Normand, l'Artésien, est « cujus professionis es tu ? ». Être jongleur ne satisfait pas l'évêque : « jocundis me pascis ambagibus » (« Tes propos de jongleur ne peuvent que me conduire vers des chemins trompeurs »). Et, quand vient le temps d'écouter Itier, l'évêque affirme qu'il ne peut les croire : « Vobis non possum credere, nec acquiscere ». L'évêque Lambert statue enfin, non pas sur les témoignages mais sur le fait qu'étant ennemis, ce qu'ils avancent de ne peut qu'être vrai. La réconciliation ne se produira, en présence de l'évêque, que par l'intervention de Marie qui leur remet la Sainte Chandelle, justement parce qu'ils sont jongleurs, un statut décrié par l'Église (« Vos », inquit, « qui mima jocolatis adeste presentes. Hoc unum memoriale in perpetuum reservandum vobis delibero »).

Bouriane). La cité épiscopale est mentionnée dans tous les textes du XIII^e siècle par le mot *Cité*. Dans la *Feuillée*, Maistre Henri devait y habiter et avoir pour voisins des notaires (« Mais pres de mi sont doi voisin/ En Cité, qui sont bon notaire », v. 482-484).

Indépendante du comte d'Artois – l'évêque seul a toute justice, haute et basse, sur la *Cité* –, elle est tenue directement du roi de France³⁰⁰. Son régime politique, de type domanial, est différent de celui de la *Vile*, très mal connu³⁰¹. Néanmoins, il existe dans son administration les « bourgeois de Cité » (qu'on trouve dans l'expression « bourgeois le veske d'Arras »). Parmi eux, Baude Crespin, Pierre Pouchin, Thibaut Castelet et Jacques Louchart³⁰², des noms qui figurent parmi les grandes familles bourgeoises d'Arras et qui parcourent les textes littéraires arrageois. Rien que pour les *Chansons et dits*, Roger Berger compte 239 mentions du patronyme de ces très nombreuses familles bourgeoises d'Arras au XIII^e siècle :

Constitué de 1646 individus – 1175 hommes et 471 femmes – ce groupe n'est assurément pas représentatif de toute la population arrageoise. On y trouve qu'un petit nombre d'habitants de la Cité, peu d'ecclésiastiques et guère de membres des communautés religieuses. On n'y voit pas non plus les tisserands flamands du quartier de Sainte-Croix dont la pièce 23 évoque la rébellion. En revanche, il rassemble presque tous les noms du « bottin mondain » local³⁰³.

Onomastique et toponymie locales, d'indiscutables références littéraires de l'espace arrageois, représentent une composante identitaire majeure du corpus, proposant de très nombreux

³⁰⁰ Décrite dans un acte de 1194 par lequel Philippe Auguste donne Vitry à Pierre 1^{er} et déclare que ce lieu sera de *regali nostro, sicuti et cetera quod idem episcopus tenet de nobis* (Cartulaire, chap. n° 81), ds Roger Berger, *Littérature et société arrageoises, op. cit.*, p. 57.

³⁰¹ Seigneur du lieu, l'évêque ne l'administre pas seul et se fait représenter par quatre sortes d'agents : le prévôt dont les fonctions sont peu documentées ; le *major episcopi* qui est surtout chargé de recueillir les revenus du prélat, les échevins qui, dès 1177, ont pour attributions le judiciaire, ils fixent les peines à infliger, veillent à l'exécution des contrats et ont à leur service un clerc ; la police est exercée par les sergents.

³⁰² Roger Berger, *op. cit.*, p. 57.

³⁰³ *Ibid.*, p. 92.

exemples. Tous témoignent d'un ancrage linguistique, géographique et culturel commun, catalyseur d'une conscience linguistique précoce et forte.

Autre point d'intérêt d'ordre sociolinguistique, le trait spécifique de ces familles : elles créent des alliances entre elles. Rien que pour les plus influentes, au nombre de neuf (Louchart, Wion, Crespin, Cosset, Douchet, Pouchin Faverel, Verdière et Huquedieu), aussi les plus présentes dans les *Chansons et dits* et les jeux-partis, on leur connaît au moins sept alliances³⁰⁴. Ce pouvoir très centralisé dont « la fortune de certains d'entre eux n'a pas manqué d'attirer l'attention des poètes arrageois³⁰⁵ ».

La *Vile*, c'est aussi la plus ancienne institution : l'abbaye de Saint-Vaast. Si, en 867, elle est capable de nourrir 112 moines, ce chiffre passe à 70 en 1252. Son déclin, marqué par la perte de ses prérogatives³⁰⁶, est provoqué essentiellement par les empiétements répétés du pouvoir civil et la fin d'un privilège, la perception du tonlieu³⁰⁷ à partir de 1239, qu'elle doit partager avec le comte d'Artois. Parmi les représentants institutionnels arrageois, il y a les souverains successifs, les châtelains ou hauts barons envoyés par le roi de France et les baillis qu'on nomme les « magistrats urbains ».

Les Arrageois du XIII^e siècle sont organisés en commune³⁰⁸, le meilleur moyen de défendre leurs nouveaux droits et statut. En réalité, ils n'ont pas attendu la commune pour créer la

³⁰⁴ *Ibid*, p. 96.

³⁰⁵ *Ibid.*, p. 99.

³⁰⁶ Guiman en fait état dans son *Cartulaire*.

³⁰⁷ En droit féodal, le droit de tonlieu est l'impôt prélevé pour l'étalage des marchandises sur les marchés, autant qu'un péage sur les marchandises transportées prélevé lors du passage d'un fleuve ou aux portes de certaines villes. Le tonlieu, une taxe de circulation, existe depuis le V^e siècle, le *toloneum*, ds Bruno Dumézil, *Servir l'État barbare dans la Gaule franque. IV^e-IX^e siècle*, Paris, Tallandier, 2013, p. 91.

³⁰⁸ Les mots *communio* et *communia* figurent dans les chartes de 1163, ds Georges Espinas, Artois, n° 107, par. 14. Plus significatif le témoignage des *Scripta de feodis* qui, en 1194, range Arras parmi les *communia*, dans *Recueil des histoires de la France*, t. 23, p. 723, et de 1194, *ibid.*, n° 108, par. 9, et ds les *Congés* de Jean Bodel (« Arras et toute la commune », v. 459).

première des associations professionnelles, la *gilda mercatorum* dès 1170³⁰⁹. Ses administrateurs savent s'imposer à leurs concitoyens et aux différents pouvoirs comme représentants et juges : ils créent leurs propres échevins (*suos scabiones*) qui sont des bourgeois (*burgensis*) et leur maire (*major de gilda eorum*).

Dans la seconde moitié du XIII^e siècle, les efforts politiques tendent à ce que tous les habitants de la *Vile* n'appartiennent ni au clergé ni à la noblesse et manifestent l'intention d'obtenir la qualité de bourgeois³¹⁰. Être bourgeois procure de très nombreux avantages (privilèges fiscaux, exemption du tonlieu à partir de 1245) en plus d'appartenir à un groupe dont la puissance profite à tous ses membres. En revanche, la menace pèse sur les clercs, soumis aux seules lois de l'Église. Ils n'ont d'autre choix, pour échapper à la juridiction échevinale, que d'attester leur appartenance au clergé ou de se faire tonsurer : « Willaumes as Paus, Frekins/ Crespin/ li maisnés fist couronne sans orpin³¹¹ ». Les échevins, toujours plus avides de nouveaux revenus, assimilent alors les clercs aux forains, y compris les clercs bigames (*bigami*). Accusés d'occupations malhonnêtes, ils doivent se soumettre aux mêmes obligations que leurs concitoyens.

Enfin, il existe, comme dans la plupart des villes médiévales, des institutions charitables fondées par la bourgeoisie arrageoise. Arras possède deux importantes maladreries, situées à l'extérieur de l'agglomération, Saint-Nicolas de Méaulens (dès 1167) et le Grand-Val (sur

³⁰⁹ Les plus anciennes auraient existées dès 1111 voire avant, selon Roger Berger, avec la gilde des marchands et les confréries des *monetarii*, des parmentiers et des *sutores*, ds Roger Berger, *Littérature, op. cit.*, p. 83.

³¹⁰ « Comme jadiz fust atiré et commandé par les eschevins d'Arraz qui en ce tempz estoient, que tout cil n'estoient ou ne vouloient estre de la bourgeoisie d'Arraz widassent la ville d'Arraz », Chartes, n° 44, acte du 17 janvier 1284 se rapportant à une décision prise au temps où Milon de Nangis était sous-bailli, donc entre le 16 août 1270 et le 25 septembre 1277), ds Roger Berger, *Littérature et société arrageoises, op. cit.*, p. 74-75.

³¹¹ *Chansons et dits*, XIII, v. 42-44.

l'actuelle commune d'Achicourt)³¹². Lépreux, Jean Bodel aurait terminé ses jours dans la première, laquelle sert d'asile aux forains. Dans ses *Congés*, on retrouve ces lieux familiers (« Cil de Miaulens et de Baurains », v. 167; « S'a Miaulens m'aviiés bouté³¹³ » v. 488 et v. 167; « Biaurain », v. 72). Baurains, situé à deux kilomètres d'Arras, est aussi une léproserie. Il y a le *Petit Val* ou les *Maisonnelles*, propriétés de l'évêque, où sont reçus les non-bourgeois³¹⁴.

À travers les multiples groupements et autant de tensions et divergences de stratégies, rien n'est simple à Arras. La *Feuillée* témoigne d'une fracture aux effets durables, mettant en lumière la folie ambiante par des personnages et des expressions sans équivoque, comme le *dervé* qui « toudis rede il ou cante ou braît » (v. 525) et les diverses allusions autour du mot *pois pilés, pois baiens, Pilepois, Croquepois*. Une folie théâtralisée qui exprimerait en arrière-plan les émeutes et les insurrections, celles qui touchent Arras en 1285, provoquées par une grave crise financière et sociale.

L'époque des communes dont la Picardie est le domaine d'élection³¹⁵, celle de ces hommes qui se prêtent serment mutuel d'entraide, est révolue. Même le symbole auquel sont attachés

³¹² Ajoutons la maison dite des Maisonnelles et le Petit-Val qui relève de l'évêque, toutes deux à Beaurains, près d'Arras. Le *Petit-Val* est évoqué indirectement par le nom *Biaurain* dans les *Congés* de Baude Fastoul : « Cil de Biaurain et du Grant Val / Dient que j'ai trop demouré³¹² » (v. 696-697). Il existe à Arras quelque six hôpitaux d'importance inégale, certains financés pas les bourgeois, comme celui du Grand-Marché qui doit son existence à Audefroï Louchart.

³¹³ On trouve dans les *Congés* de Jean Bodel : « boutiez a ma charete » (v. 208) : « poussiez à ma charrette », soit a sens figuré, « aider ».

³¹⁴ Henri Guesnon, *Nécrologe*, *op. cit.*, p. 12, note 2.

³¹⁵ Les communes sont souvent créées par la violence, en opposition avec le pouvoir seigneurial, soit laïque (Saint-Quentin), soit épiscopal (Noyon, Beauvais). Pourtant, le mouvement communal, permettant au départ le développement urbain et une relative indépendance, se base sur un paradoxe : en s'affranchissant des puissances féodales, elles se rattachent au pouvoir royal. Sur le terrain, les bourgeois, qui traditionnellement tolèrent difficilement les pressions judiciaires et fiscales qu'exercent sur eux les seigneurs, tant laïques qu'ecclésiastiques, en obtenant ces chartes de franchises, encouragées par le pouvoir royal, n'hésitent pas à pervertir cette nouvelle organisation, où seuls les plus riches accaparent la puissance qu'ils conservent à leur profit par cooptation; les obligations et corvées se transforment en redevances et en argent.

les Arrageois, la Sainte Chandelle, est menacé : le Chapitre de Notre-Dame (*Cité*) qui bénéficiait de la tolérance de l'abbaye de Saint-Vaast (*Vile*) abuse de la situation³¹⁶, avec pour conséquence l'enlèvement de la châsse de Notre-Dame par le peuple d'Arras.

La promotion du vernaculaire local

La situation sociale et politique arrageoise, complexe dès la fin du XII^e siècle et marquée par l'émergence d'une nouvelle expression de la culture bourgeoise, est un facteur déterminant quant à la prise de conscience linguistique. Les autorités urbaines, désormais bourgeoises, sont influentes dans la promotion du vernaculaire local, considérée comme un moyen de régulation sociale, plus sûrement parce que le vernaculaire local garantit leur propre promotion. Elle n'est cependant pas l'apanage des Arrageois.

Dans un mouvement plus général, particulièrement à la fin du XII^e siècle, les trouvères, plus globalement tout locuteur qui choisit une langue d'écriture, appartenant ou non au domaine linguistique picard, se prononce sur la question linguistique. Confronté à la diversité linguistique, chacun à sa manière émet un avis sur l'usage. C'est le cas de *Florimont*³¹⁷ (1188)

³¹⁶ Le détail de l'évènement : le Chapitre de Notre-Dame (*Cité*), bénéficiait de la tolérance de l'abbaye de Saint-Vaast (*Vile*) et venait en grande pompe chaque année, de la Pentecôte à l'Assomption, déposer sa châsse sur la place du Marché sous un édifice provisoire et profitait ainsi des marchands et des acheteurs pour offrir à la vénération publique le précieux joyau et percevoir au profit des constructions de la cathédrale les larges aumônes des fidèles. Lorsqu'en 1232 les chanoines, de force et sans autorisation, utilisent le parvis de Saint-Jean-en-Ronville pour y installer leur chapelle annuelle. Détruite aussitôt par Saint-Vaast, la chapelle est remplacée dès le lendemain par une tente de tapisserie et gardée jour et nuit. L'affaire s'est en partie terminée par l'excommunication des hommes lies de Saint-Vaast qui avaient protégé les religieux et eurent recours à l'archevêque de Reims contre l'évêque d'Arras. L'histoire ne prend fin qu'en 1285 où le peuple d'Arras enlève la châsse de Notre-Dame, dans Auguste Terninck, *Notre-Dame du Joyel, ou Histoire légendaire et numismatique de la chandelle d'Arras et des cierges qui en ont été tirés*, Arras, Alphone Brissy, 1853.

³¹⁷ Éd. Alfons Hilka, *Aimon de Varennes : Florimont, ein altfranzösischer Abenteuerroman*, Göttingen, 1933 (Gesellschaft für romanische Literatur, 48).

attribué à Aimon de Varennes³¹⁸. En se fiant à la seule édition (A. Hilka, 1933), on observe la justification d'un comportement linguistique particulier. Dans le roman, qui « par cortoisie fut escrit/ toz jors maiz en iert remembrance³¹⁹ », le type de revendication linguistique est relativement semblable à celui de Conon de Béthune. Face à l'attitude des Français à l'égard des auteurs de province, Aimon de Varennes revendique sa propre langue à laquelle pourtant il n'accorde qu'une place secondaire puisqu'il choisit pour langue d'écriture le français d'Île-de-France :

Il ne fut miez fais en France,
Maiz en **la langue de francois**
Le prist Aymes en Lionois³²⁰ (*Florimont*, v. 7-9)

Autant dans le prologue que dans l'épilogue, il y a d'une part conscience de la variation linguistique et d'autre part défense en faveur des poètes qui, tout en protégeant leur régionalisme linguistique (« Mielz aim ma langue que l'autrui³²¹ »), ne s'empêchent pas d'écrire dans « la langue de francois ».

As Francois wel de tant servir
Que **ma langue** lor est salvaige ;
Car j'u ai dit en **mon langaige**
Az muelz que j'u ai seü dire³²². (*Florimont*, v. 13614-13617)

³¹⁸ Aimon de Varennes. Difficile de mieux définir cet auteur dont l'existence ne repose que sur quelques mentions de lieux (« Le romant fist a Chatillon ») et de son propre nom (« Aymes en Lionois ») qu'il nous livre dans *Florimont* (1188), un récit probablement influencé par le *Partonopeus de Blois*³¹⁸, un roman anonyme conservé dans pas moins de 11 manuscrits³¹⁸, ds *Dictionnaire des lettres françaises, op. cit.*, p. 27. Voir aussi Albert Henry, *Romania*, LXI, 1935, p. 369.

³¹⁹ V. 5-6 : « Il a été écrit par courtoisie./ On s'en souviendra toujours. »

³²⁰ « Il n'a pas été écrit en France (Île-de-France),/ Mais il est pourtant en langue française (langue des Français)/ Bien qu'Aymon l'ait pris dans la région lyonnaise. » L'expression « le prist en Lionois », rappelle celle des v. 33-34 où il dit avoir trouvé l'histoire en Grèce pour la rapporter à Châtillon (« A Felipole la trova/ A Chastillion l'en apporta »).

³²¹ « Je préfère ma langue à celle des autres. »

³²² « C'est aux Français que j'ai voulu rendre service,/ D'autant plus que ma langue [maternelle] leur est étrangère,/ En effet, j'ai écrit ce livre dans mon langage,/ aussi bien que j'ai su le dire. »

Ces propos soulèvent la question de la hiérarchisation linguistique, parfois sur fond d'irrévérence, comme cet autre passage de *Florimont* : « Rommans ne hystoire ne plaist/ As Francois se il ne l'ont fait » (« Ni un roman ni une histoire ne plaît aux Français [d'Île-de-France] s'il ne l'ont pas fait eux-mêmes).

Dans le *Chevalier de la Charrette* de Chrétien de Troyes, composé dans les années 1176-1178, la valorisation de la langue régionale à l'égard de l'aristocratie française [d'Île-de-France] est manifeste sans être primordiale, effacée par le comportement linguistique inhérent au code de la courtoisie :

Et s'i fu la reïne ensamble;
Si ot avoec aus, ce me sanble,
Mainte bele dame cortoise,
Bien parlant an lengue françoise³²³ (*Chevalier de la Charrette*, v. 37-40)

La conscience linguistique s'inscrit ici dans un contexte de production littéraire en relation directe avec l'univers curial [courtois] et son mécénat, une similitude avec celle de Gautier d'Arras. Dans le cas précis du trouvère champenois, son statut spécifique engendrerait moins de déterminisme identitaire :

Chrétien clerc, peut-être chanoine à Troyes, possédant une bonne culture classique et très au courant de la littérature de son temps, fit, entre 1160 et 1185, une carrière d'écrivain mondain, protégé successivement par Marie de Champagne, Henri II et Philippe d'Alsace³²⁴.

Wace³²⁵ porte lui aussi un regard distinctif sur la langue dans un contexte linguistique éminemment complexe, celui de l'Angleterre anglo-normande. Dédié à la reine Aliénor, le

³²³ « Et la reine était en leur compagnie (barons]; / Et il y avait avec eux, me semble-t-il, / Maintes belles dames courtoises, / Qui parlaient bien la langue courtoise. »

³²⁴ Paul Zumthor, *Histoire littéraire de la France médiévale*, op. cit., p. 195.

³²⁵ Wace né à Jersey vers 1110, qui a vécu à Caen, en ayant séjourné à Chartres et à Paris, ds *Dictionnaire des lettres françaises*, op. cit. p. 1498-1499.

Roman de Brut, de *scripta* anglo-normande³²⁶ présente une réflexion sur les langues et la culture anglo-normandes décrivant les variations linguistiques qui se succèdent au gré des conquêtes (« Des languages as gens estranges/ Ki la terre unt souvent conquise ») :

Puis sunt estrange home venud,
Ki le language ne saveient,
Mais Londoïn pur Lud diseint ;
Puis vindrent les Engleis et Saisson
Ki recorumpurent le nun,
Londoïn Lundene nomerent
E Londene longes userent.
Norman vindrent puis e Franceis.
Ki ne sourent parler Engleis,
Ne Londene si com dire pourent³²⁷ (*Brut*, v. 3762-3772)

Les Français donnent à la ville le nom de *Londres*, que les Anglais conservent (« Londene unt Londres nomee/ Si unt lur parole gardeee³²⁸ », v. 3773-3774). Or, si les Français l'imposent, c'est uniquement parce qu'ils « ne sourent parler Engleis » (v. 3771). Les multiples changements linguistiques (*Trinovant*, *Kaerlud*, *Londoïn*, *Lunden*, *London*) sont représentés par le verbe itératif et implicatif³²⁹ voire exceptionnel dans son usage, « recorrompre », qualifiant, entre autres, l'action des conquérants sur la langue locale. Wace témoigne du fait

³²⁶ Voir la grammaire de l'anglo-normand de Ian Short, *Manual of Anglo-Norman*, 2^e éd., Oxford Anglo-norman Text Society, 2013. Du point de vue diachronique, Ian Short souligne à propos de la langue française et du multiculturalisme en Angleterre que, dans les premières décennies du XII^e siècle, les Français qui ont habité l'Angleterre se sont identifiés comme des Français qui parlent une variante de la langue française en usage en Angleterre et qu'un demi-siècle plus tard ils se sont identifiés comme étant des Anglais, devenus bilingues, de Ian Short, « *Tam Angli quam Franci* : Self-Definition in Anglo-Norman », *Anglo-Norman Studies*, t. XVIII, 1996, p. 153-175. Il considère encore que le français n'a pas dû toucher les couches populaires, surtout paysannes, et que son recul s'amorce au XIII^e siècle, de *Anglo-Norman Anniversary Essays*, Londres, Norman Text Society, 1993, p. 309-326.

³²⁷ Puis des étrangers sont venus/ Qui ne connaissaient pas la langue./ Et disaient plutôt *Londoïn* pour *Lud* :/ Puis vinrent les Anglais et les Saxons/ Qui corrompirent le nom à nouveau :/ Ils nommèrent Londoïn *Lundene*/Et utilisaient couramment *London*/ Les Normands arrivèrent, puis les Français./ Qui ne savaient pas nommer *London*/ Ainsi prononcèrent-ils, du mieux qu'ils pouvaient./ ils nommèrent *London* *Londres*. »

³²⁸ Ils nommèrent *London* *Londres*/ Et nous avons conservé leur mot.

³²⁹ Isabelle Weill, « Re- dans tous ses états, un " préfixe " marquant l'aspect implicatif », *Revue des linguistes de l'Université Paris ouest Nanterre La Défense*, Linx, n° 60, 2009, p. 119-140.

linguistique en se basant sur ce qu'il *comprend et entend*, et le plus souvent en son nom propre (« Si come jo entent et oi », v. 3782).

Dans *Rou*, la revendication, à la fois sociale et linguistique, s'associe à l'affirmation de soi :

Se l'on demande qui ço dist,
qui ceste estoire en romanz fist,
jo di e dirai que jo sui
Wace de l'isle de Gersui,
qui est en mer vers occident,
al fieu de Normendie apent.
En l'isle de Gersui fui nez,
a Chaem fui petiz portez,
illoques fui a letres mis,
pois fui longues en France apris ;
quant jo de France repairai
a Chaem longues conversai,
de romanz faire m'entremis,
mult en escriis et mult en fis. (*Rou*, III, v. 5299- 5312)

Dans la *Vie de saint Thomas Becket*³³⁰, Guernes de Pont-Sainte-Maxence, qui valorise aussi son origine et la qualité de sa langue (« Mis languages est bons, car en France fui nez », v. 5), marque la précellence du français, même si le poète est, par son nom, originaire de Pont-Sainte-Maxence, une localité de l'Oise (anciennement le Beauvaisis) :

[G]uarniers li clerz del Punt fine si sun sermum
Del martir saint Thomas e de sa passium.
E meinte feiz le list a la tumbe al barun.
Ci n'a mis un sul mot se la verité non.
De ses mesfez li face li pius [Deus veir] pardon ! (*Vie de saint Thomas Becket*, v. 1-5)

³³⁰ Emmanuel Walberg, *Vie de saint Thomas Becket*, Paris, Honoré Champion, 1936. Voir aussi François Beauvy, *La Littérature de l'Oise en langue picarde du XII^e siècle à nos jours*, Amiens, Encrage, 2005, p. 14-19 et Henri Platelle, « Guernes de Pont-Sainte-Maxence. *La vie de saint Thomas de Canterbury* » (éditée, traduite et annotée par Jacques T-E. Thomas), *Revue belge de philologie et d'histoire*, 2004, vol. 82, n° 4, p. 1073-1075.

Bien que sa déclaration présente plusieurs traits anglo-normands (*Punt, sunt, tumber, sul*), elle comporte à la fois un sentiment de fierté, celui d'être né à « Pont », et d'appartenance à la France par l'usage linguistique « commun » (koinè), auxquels s'ajoute la défiance d'être confondu avec les rimeurs d'outre-Manche. Guernes de Pont Sainte-Maxence estimerait son français supérieur à celui des Anglais, en se défendant d'avoir la meilleure langue qui soit, sans être de Paris, une ville dont Adenet le Roi dira : « Sorent près d'aussi bien le françois de Paris/ Com se il fussent nés el hour a Saint Denis³³¹ ».

Il existe une véritable réflexion sur l'état des différents « français » venus du continent, provoquée, entre autres, par l'arrivée massive, après la Conquête de Guillaume (*Willelm rex anglosi*), de nombreux clunisiens et de moines augustinien qui occupent alors des postes importants, ecclésiastiques et scolastiques. L'interrogation porte sur le rôle déterminant de la *koinè* qui influence les choix linguistiques, ce que souligne Charles Th. Gossen: « der Pariser Einfluss, wenn wir so sagen dürfen, scheint besonders stark gewesen zu sein in der Normandie³³² » (« Si c'est Paris la métropole qui a créé la *koinè*, c'est Paris, la capitale et le centre du pouvoir royal, qui l'a propagée, notamment en Normandie, l'ancien fief des Plantagenêt »). De sorte que si dans l'ère anglo-normande les déclarations et les prises de position sont nombreuses, elles viennent étayer la thèse de l'existence d'un regard critique sur l'état du vernaculaire, et plus globalement de la valorisation d'une langue littéraire qui n'est autre que le francien.

³³¹ Adenet le Roi, *Berte aus grans piés*, éd. par Albert Henry, Genève, Droz, 1982.

³³² Charles Th. Gossen, *op. cit.*, p. 86.cial

On observe, à travers ces quelques exemples, que la conscience de la variation linguistique est significative et partagée par une grande partie de la communauté littéraire du nord de la France, jusqu'en Angleterre, assez bien résumé dans ce passage de la *Vie d'Édouard le Confesseur*³³³ (ca. 1236-1245), attribué au chroniqueur de Saint-Alban, Matthieu Paris :

Language par païs varie;
Si language de France die,
N'en doi ester a droit repris
De gent de veisin païs. (II, v. 93-96)

La volonté partagée de promouvoir le vernaculaire est sans équivoque. Elle est plus significative dans le cas de la *scripta* picarde qui dépasse ses propres frontières linguistiques. L'idée de diversité linguistique, « par remuenenz e par changes³³⁴ », soulignée par Wace [dans l'espace Plantagenêt], semble n'exercer qu'un pouvoir restreint en domaine picard. La fascination pour le français, dont parle Brunetto Latini, paraît sans effet sur les locuteurs artésiens qui préfèrent une forme de protectionnisme culturel et identitaire :

Et se aucuns demandoit por quoi cist livres est escrit en romans, selonc le langage des François, puisque nos somes Ytaliens, je diroie que ce por II. Raisons : l'une car nos somes en France ; et l'autre porce que la parleüre est plus delitable et plus commune a toutes gens³³⁵.

Pour les locuteurs picards, seule compte la promotion du vernaculaire local. Faut-il pour autant parler d'« insécurité linguistique » générée par l'absence d'unité (territoriale et linguistique) face à l'immense diversité des particularismes linguistiques ?

³³³ On connaît deux versions anglo-normandes en vers de la *Vie de saint Édouard le Confesseur*, roi d'Angleterre (1042-1066), la plus ancienne est celle de Matthieu Paris, elle compte 4684 octosyllabes. La seconde (1163-1170) est attribuée à une nonne anonyme de Barking, ds *Dictionnaire des Lettres Françaises*, op. cit., p. 1336. *Ibid.*, p. 1001-1002.

³³⁴ Wace, *Le Roman de Brut*, v. 3774.

³³⁵ Brunetto Latini, *Li Livres dou Tresor*, éd. Francis James, Camody, Berkeley, University of California Press, 1948 ; reprint Genève, Slatkine, 1985, p. 3.

C'est dans le monde francophone que le concept d'insécurité linguistique va susciter les recherches les plus nombreuses. Cet ancrage géographique n'est pas dû au hasard : l'insécurité linguistique est concomitante de l'expansion du français depuis le Moyen Âge (dès la fin du XII^e siècle, des auteurs comme Conon de Béthune, originaire du Pas-de-Calais, ou comme le Lyonnais Aimon de Varennes disent clairement leur dépit de ne pouvoir user d'une « parole françoise » telle qu'on la pratique dans l'Île-de-France et on peut en observer des manifestations dans toutes les régions où le français s'est imposé comme langue de culture et de grande diffusion³³⁶.

Sans pouvoir mesurer une possible influence d'un « sentiment d'insécurité », l'absence d'unité territoriale et linguistique en Picardie a probablement contribué à générer le mouvement littéraire vernaculaire de grande ampleur qu'a connu Arras et sa région. Avec des locuteurs picards (arrageois) qui valorisent d'abord leur appartenance au groupe linguistique par l'usage d'une *scripta* à forte coloration dialectale. Il reste que la relation de l'identité linguistique picarde avec la conscience linguistique est plus complexe qu'il n'y paraît et se refuse à toute généralité :

Si on pouvait concevoir [les communautés linguistiques] comme des communautés de langue, [elles] ne poseraient aucun problème d'identification, elles coïncideraient avec des groupements humains géographiquement et/ou socialement définis par l'usage commun d'une langue³³⁷.

Se différencier juste par un « système » graphématique spécifique suffirait-il, alors que la pensée commune au Moyen Âge est construite sur *Quod omnes tangit ab omnibus comprobari debet*³³⁸ (Ce qui concerne la collectivité doit être approuvé par tous), n'accordant pas de place au *soi*. Si le concept de *subjectivité* relève de l'anachronisme, ces questions font écho aux discussions scolastiques des XII^e-XIII^e siècles arrimées aux problèmes de causalité et aux

³³⁶ Marie-Louise Moreau, *Sociolinguistique, les concepts de base*, Bruxelles, Mardaga, 1997, p. 172.

³³⁷ Marie-Louise Moreau *et alii*, « Communauté linguistique », *Sociolinguistique : les concepts de base*, Liège, éd. Mardaga, 1997, p. 88.

³³⁸ *Ibid.*, p. 257-259. Maxime dérivée du droit romain et passée dans le droit canon régit la pratique juridique médiévale.

concepts d'identité (*identitas*), d'individu (*indivuiduum*), de personne (*persona*) et de sujet (*subiectus*)³³⁹. Aucun doute que ces questions, inscrites dans un vaste mouvement de réflexion et de redéfinition, ont exercé une influence sur les attitudes linguistiques autant que sur les modes de production littéraire. L'homme, se sentant désormais associé à l'œuvre divine de créations dès son passage sur terre (Thomas d'Aquin), se doit d'agir et de créer à son tour. Alain de Libera dira de *La Querelle des universaux* qu'elle n'est autre qu'un « condensateur d'innovations³⁴⁰ ».

Alors, au lieu d'imiter la source (*Chansons des Saisnes*), Jean Bodel présente une œuvre composite, retravaille les sources en rappelant des personnages ou des événements traditionnels, pour proposer un traitement original et singulier. L'hypotexte opère tel un gisement, une matière première qu'il s'agit de s'approprier. Gautier d'Arras, pourtant à la recherche de la perfection trinitaire, crée une œuvre de fiction (*Eracle*) selon la vision aristotélicienne matérialisée par le double et le dédoublement (« et Diu li puist s'onnor doubler ! », v. 2273). Si Eracle symbolise la vertu, Paridès représente le héros courtois attaché aux plaisirs charnels. Et, davantage sur la forme, Alard de Cambrai (*Le Livre de philosophie et de moralité*) répond en vers à la prose des classiques.

³³⁹ Brigitte Miriam Bedos-Rezak et Dominique Iogna-Prat, *L'individu au Moyen Âge. Individuation et individualisation avant la modernité*, Aubier, Paris, Aubier, 2005, p. 25 ss. En résumé : 1) L'identité sert à exprimer la singularité, comme une manière de « persistance de soi » dans la continuité biographique. L'emploi d'*identitas*, peu fréquent en latin classique, signifie « ce qui est le même » (*idem*), et permettait aux Chrétiens de désigner les traits partagés par les trois entités de la Trinité, par opposition à *alteritas*, *singularitas* et *diuersitas*. 2) L'individu (*indivuiduus*) désigne la qualité de ce qui est indivisible avant de créer le substantif *indivuiduum* (-i) pour signifier « ce qui dans l'univers est indivisible » –, en référence au mystère de l'union « individuée » d'un seul Dieu en trois personnes. 3) Sémantiquement, *individu* et *personne* se recoupent largement. *Persona* désigne initialement au théâtre le masque, le rôle, le caractère pour s'étendre à la connotation sociale dans le sens de jeu de rôles; l'autre acception est grammaticale (*je, tu, il*). 4) Le mot *sujet* relève à la fois du vocabulaire de la sujétion, ce qui est placé sous (*subiectio*) et de la topique (« subjectivité »).

³⁴⁰ Alain de Libera, *La Querelle des universaux*, *op. cit.*, p. 446.

Chapitre 4 : L'identité littéraire picarde (arrageoise)

GUILLEBERT DE BERNEVILLE. – Pour une tel manatie
Com li Audefroi Louchart
Vos demant se vostre vie
Guerpiriés les pois au lart.

THOMAS HERIER. – J'ai maisons assés
Par tout suis bien hostelés;
Hom qui pert çou k'il desirre
N'a mie grans richetés;
Coi que vos en doie dire,
Je me tieg as pois pilés³⁴¹. »
(*Jeux-partis*, CXXXVIII, v. 7-10 et v. 15-20)

La compréhension de l'identité littéraire picarde, de la fin du XII^e à la fin du XIII^e siècle, se montre problématique, car l'identité médiévale exprime avant tout la conformité au groupe, très éloigné du concept moderne. Une étymologie commune (*identitas* < *idem*, « semblable ») a produit diverses acceptions et définitions (sociale, psychologique, individuelle, collective, territoriale, etc.). Plurielles, ces identités se combinent et se hiérarchisent. Ces locuteurs n'aspirent pas à l'originalité personnelle puisque le système d'identification n'a de raison d'être que par rapport à Dieu autant qu'au groupe obéissant « à une logique mise en conformité³⁴² ». Pourtant, l'individu se montre capable de se démarquer du groupe qui le définit.

De manière générale, l'identité se construit à partir d'un processus d'identification définie par la relation entre les appartenances collectives (être identifié au moyen de catégories sociales)

³⁴¹ « Renoncerez-vous à tout jamais aux pois au lard en échange de la fortune d'un Audefroi Louchart [riche banquier d'Arras] ? »

³⁴² Brigitte Miriam Bedos-Rezak et Dominique Iogna-Prat, *L'individu au Moyen Âge*, op. cit., p. 28.

et les personnalités individuelles (la manière dont chacun s'identifie lui-même)³⁴³. Les deux identités sont inséparables. Or, le XII^e siècle est le siècle des questionnements identitaires autant que celle d'une double mutation, sociale et culturelle ; une période de renouveau du monde culturel, communément appelée « la renaissance du XII^e siècle » (Ch. Haskins³⁴⁴ 1927, J. Le Goff 1957, J. Verger 1999). C'est en milieu urbain que l'essor de la littérature vernaculaire contribue le plus à redéfinir l'individu dans sa relation avec le groupe. Le locuteur a le pouvoir de se dérober (anonymat), de se dissimuler derrière la *matere* (« Pitiez, ou ma matere puise³⁴⁵ », « Seignor, ceste chançons ne muet pas de flabiaus³⁴⁶») ou de s'affirmer; pour ne citer que trois types de comportement parmi un vaste échantillonnage de représentations – allant de la figure conventionnelle à la valorisation identitaire –, en rappelant que l'identité littéraire est elle-même représentation.

Dans l'explicit d'*Eracle*, le locuteur (Gautier d'Arras) est clairement identifié, choisissant, lui-même ou un copiste attentif, de mentionner l'œuvre et nommer celui qui l'a conçue :

Ne en l'estore plus n'en aut;
 Ne plus n'i a, ne plus n'i mist
Gautier d'Arras qui s'entremist
 D'**Eracle**, ains qu'il fesist ceste ueuvre³⁴⁷ v. 6590-6593a

Sous ce rapport, la question de l'identité littéraire en milieu urbain (arrageois) établit un pont entre les relations sociales complexes et *soi* [le locuteur], et réciproquement, bien que le

³⁴³ Il faudrait ajouter une troisième relation, fondée sur la réception des œuvres, avec l'auditoire variable dans sa nature (aristocratie, bourgeoisie, confrérie, etc.).

³⁴⁴ Charles H. Hatkins, *Renaissance and Renewal in the Twelfth Century*, (1927) 1982. Voir aussi Robert Louis Benson et Giles Constable, *Renaissance and Renewal in the Twelfth Century*, Cambridge Mass, Harvard University Press, 1982 (Toronto University Press, 1982) et Marie-Sophie Masse, intr. Michel Paoli, *La Renaissance ? Des renaissances ?* (VIII^e- XVI^e siècles), Paris, Klincksieck, 2010.

³⁴⁵ Jean Bodel, *Congés*, v. 1.

³⁴⁶ Jean Bodel, *La Chanson des Saisnes*, v. 22.

³⁴⁷ *Eracle*, *op. cit.*, v. 6590-6593a.

groupe autant que le territoire (linguistique et géographique) soient décisifs dans la représentation du locuteur.

Un espace d'écritures créatives

Arras est la ville de la parole picarde, son épicentre. Nombreux sont ceux qui participent à son édification. Selon le nécrologe de la *Carité Nostre-Dame des Ardents*³⁴⁸, on compte 10 500 noms – juste selon les patronymes inspirés de noms de lieu – dont une bonne moitié appartient à l'aire arrageoise dans un rayon d'une trentaine de kilomètres –. La *Carité* façonne l'identité des locuteurs qu'elle accueille, et réciproquement. Jusqu'à la fin du XIII^e siècle, les formes d'identification *in textu* varient selon les locuteurs en étant de valeur inégale relativement à la conscience linguistique.

Le nom de *Jean Bodel* présente des formes multiples. Le nom *Bodel* figure dans le *Nécrologe de la Confrérie des jongleurs et bourgeois d'Arras* entre 1209 (*In Purificatione* et 1210 *XVI Potus in Pentecoste*). En l'occurrence, la source que représente le *Nécrologe* est en partie fiable car n'y figure qu'un seul nom, ou prénom, *Baude*³⁴⁹. Il y a aussi *Jehan Bodel* dans les *Congés* (« Salue par Jehan Bodel³⁵⁰ ») et à la rime *baudel/Bodel*. Quelques vers plus loin, on peut lire : « De *Jehan Duel* a Gerart Joie³⁵¹ ». L'épilogue du fabliau *Sohait des Vez*³⁵² présente la même rime que dans la *Chanson des Saisnes* « tant que lo sot *Jehanz Bodiaus/ Uns*

³⁴⁸ Roger Berger, *Le Nécrologe*, *op. cit.*, p. 157.

³⁴⁹ Roger Berger, *Littérature*, *op. cit.*, p. 14.

³⁵⁰ *Congés*, v. 161.

³⁵¹ *Ibid.*, v. 371. *Duel* dans le sens de « deuil ».

³⁵² *Sohait des Vez*³⁵² (v. 209-210)

rimoieres de fabliaus³⁵³ ». Difficilement explicable, le *Mestre Jehan de Boves*, probablement un hapax, sans aucune trace dans le *Nécrologe* :

Ne por **Mestre Jehan** reprendre
De Boves, qui dist bien et bel,
N'entrepent il pas ce fabel,
Quar assez sont si dit resnable (*Deus Chevaus*, v. 16-19)

Pour Alard de Cambrai, dans *Le Livre de philosophie et de moralité*, l'identification est complète (« Je Alars, qui sui de Cambrai³⁵⁴ »). Dans les *Chansons et dits*, les noms des Arrageois, largement inscrits dans le réel, dépassent la simple identification, ils dessinent des personnages qui seraient davantage des contemporains que l'on croise dans les rue d'Arras : *Cabillau le pissonnier*³⁵⁵, *Garet*, diminutif de *Jacques Louchart*³⁵⁶, les *Flamenc*³⁵⁷ (les Flamands du quartier de Sainte-Croix, à Arras). Cependant, la propension à l'identification détournée, par l'emploi d'un sobriquet ou d'un diminutif, agit sur le nom ou sur le prénom – l'une des caractéristiques principales de la lyrique arrageoise –, comme *Pieron de Bauduiemont*³⁵⁸; *le Bocardent* pour la famille Bocart³⁵⁹, ou *Freskins as sorçus* pour Ermenfroi Crespin³⁶⁰. L'ensemble des variantes identificatoires est généré par la communication sociale, et, en littérature, par la représentation. Dans tous les cas, elles s'appuient sur la stratification sociale (W. Labov).

³⁵³ La *Chanson des Saisnes*, v. 32-33. « Tant que lo sot *Jehanz Bodiaus*/ Uns rimoieres de fabliaus », se trouve dans le ms *A*, tandis que *R* propose *Bordiaus*, et *I* *Bordiex* (v. 29). Cette leçon est généralement fautive, selon Gaston Raynaud et Charles Foulon : *Bodel* serait une influence de la phonétique artésienne sur la première syllabe et la disparition *-r*. Rien n'est moins sûr, car dans le même ordre d'idées, *Bodel* serait aussi la forme picarde de *Bordel*.

³⁵⁴ *Le Livre de philosophie et de moralité*, v. 25.

³⁵⁵ *Chansons et dits artésiens*, VIII, v. 13.

³⁵⁶ *Ibid.*, I, v. 32.

³⁵⁷ *Ibid.*, XIII, v. 26.

³⁵⁸ *Ibid.*, XXII, v. 50.

³⁵⁹ *Ibid.*, XXIII, v. 23.

³⁶⁰ *Ibid.*, III, v. 26. Voir Roger Berger, *Littérature*, *op. cit.*, p. 259-263 et p. 297-442.

La conformité signifie l'appartenance à un groupe, une famille, une nation. De ce point de vue, le premier témoin écrit, comportant le mot « nation », émane du plus haut sommet de l'Église, ce n'est pas une coïncidence. Longtemps, la règle de l'unanimité s'est imposée grâce – ou à cause – de l'Église, et la maxime latine léguée par le droit romain, une fois passée au droit canon, régissait la pratique juridique médiévale. Fondamentalement, la rupture de l'unanimité est un scandale, celui qui ne se rallie pas à la majorité est *turpis*. Le péché est de se singulariser. Dans le groupe, l'homme « semble s'y dissoudre plus que s'y affirmer³⁶¹ » et l'identification particularisante et classifiante médiévale³⁶² consisterait à dire que l'identité est l'œuvre de la société. Une perspective en trompe-l'œil dans le contexte littéraire arrageois où les notions de ville et de groupes sont redéfinies, non sans mal car « obéissances, soumissions et solidarités, ce que souligne Jacques Le Goff, finissent par se chevaucher et se contredire au point de permettre de se libérer et de s'affirmer par un choix inévitable, mais lent et progressif³⁶³ ».

C'est par tâtonnements et soubresauts que le locuteur [trouvère] s'expose, lui qui ne peut avoir d'existence (littéraire) sans être identifié par un « contrat collectif » : un nom créé par le groupe auquel s'ajoute souvent un élément toponymique (d'Arras, de Cambrai) ou physiognomique (le Bossu). Une identification rassurante, le plus généralement produite selon la *norme*, celle du genre, avec pour habillage du texte, l'incipit et l'explicit.

³⁶¹ Jacques Le Goff, *La Civilisation*, *op. cit.*, p. 258.

³⁶² Béatrice Fraenkel, *La Signature. Genèse d'un signe*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 1992, p. 99 : « Bien avant même que l'on puisse parler de nom de famille, on décèle, dès la fin du XII^e siècle, les signes avant-coureurs d'une profonde refonte du système de signe de l'identité ».

³⁶³ Jacques Le Goff, *La Civilisation*, *op. cit.*, p. 258.

Cette pratique est pourtant transgressée, comme dans la chanson artésienne du XIII^e siècle qui commence exactement comme dans l'*Aoiïl*³⁶⁴ (« Signor or escoutés, que Dieus vos soit amis, Li rois de sainte gloire qui en crois fu mis³⁶⁵ ») :

Signeur, ore scoutés, que Dex vos sot amis,
Van rui de sinte gloire, qui en de croc fou mis ! (*Chansons et dits*, XXIII, v. 1-2)

Cette chanson, la plus ancienne (ca. 1218/1227) du recueil édité par Roger Berger et, selon lui, écrite à Arras (l'action se situe dans le quartier du Jardin, v. 15) traversé par la Grand-rue (v. 93) est intéressante à plus d'un titre.

En plus de témoigner de la ville d'Arras, en mentionnant l'existence d'une colonie flamande bien implantée et formée de tisserands, la chanson propose un pastiche burlesque de plusieurs procédés épiques composés en laisses assonancées. Outre la connaissance précise des chansons de geste, dont l'*Aïol*, le locuteur, sans aucun doute d'origine flamande (Thiois), imite et s'amuse du français parlé, par aphérèses (*scoutés, doubber, valier*) ou agglutination d'un article ou d'un *-n* (*le los* pour *l'os*, *vo nostel* pour *vo ostel*), en employant des mots thiois (*here* v. 44, *vrouwe* v. 53, *war* v. 96). Le pastiche s'accompagne ainsi d'une coloration dialectale qui révèle une indéniable conscience de la variation linguistique.

Malgré la présence de variations dans les incipit, leur typologie est relativement traditionnelle et ne présente pas la condition *sine qua non* à l'existence de signes identitaires nets et donc de marqueurs de conscience linguistique. Par exemple, les fabliaux renseignent sur la *matere* et peu sur le trouvère (« le matere du vilain³⁶⁶ », « de le matere du prestre³⁶⁷ ») en insistant sur la

³⁶⁴ *Aïol*, chanson de geste des XII^e et XIII^e siècles, ds *Dictionnaire des Lettres françaises*, *op. cit.*, p. 27-28.

³⁶⁵ Édité. J. Normand et G. Raynaud (v. 1-2).

³⁶⁶ Gautier Le Leu, *Del Fol vilain*.

³⁶⁷ Gautier Le Leu, *De Connebert*.

nouveauté (*fabliaus/noviaus* à la rime), comme dans ce fabliau attribué à l'Artésien Perrot de Nesle³⁶⁸ :

De fables fait on les fabliaus
et de notes les chans noviaus
et de matiere les chançons
et de drap chauces et chauçons (*La Vieille Truande*, v.1-4³⁶⁹)

Pas plus de rupture radicale avec la tradition bien établie dans les chansons de geste pour l'incipit de la *Chanson des Saisnes* qui cautionne le sérieux de la performance : « Si escout chançon vaillant/ Dont li livre d'estoire sont tesmoing et garant!³⁷⁰ ». Plus nuance car plus personnel voire introspectif, l'incipit des *Congés* (Jean Bodel), singulier par son caractère inédit suggérant peut-être l'intervention de la « voix auctoriale³⁷¹ » :

Pitiez, ou ma matere puise,
M'ensigne k'en ce me deduise
Que je sor ma matere die.
N'est drois que mon sens amenuise
Pour nul mal qui le cors destruisse,
Dont Diex a fait sa conmandie³⁷².

Sous ce rapport, la conscience de la variation s'associe à la conscience des genres – et à leur maîtrise – en créant la nouveauté et la discontinuité. Par exemple, les *Congés* (ms *A*) de Jean Bodel qui ont pour titre « dit³⁷³ » présupposant la nature fictive du récit, même si elle possède

³⁶⁸ Elisabeth W. Poe (2000). « *La Vielle Truande*: A Fabliau among the Romances of B.N., fr. 375. » *Por le soie amisté: Essays in Honor of Norris J. Lacy*, Keith Busby and Catherine M. Jones, éd. Rodopi, p. 405–424.

³⁶⁹ *La Vieille Truande*, v. 1.4, ds NCRF, vol. IV, p. 313-344. Sur l'attribution, p. 23-24.

³⁷⁰ *La Chanson des Saisnes*, v. 2-3.

³⁷¹ Christine Jacob-Hugon, *L'Œuvre jongleresque de Jean Bodel*, op. cit., p. 333.

³⁷² Jean Bodel, *Congés*, v. 1-6.

³⁷³ Le ms *A* montre sans doute la volonté du scribe de définir le texte, précurseur de Baude Fastoul et Adam de la Halle, en fonction d'autres textes postérieurs. Les titres donnés au poème varient selon les manuscrits : « Et ci après des *dis* jehan bodel » (ms *A*), « Un *dis* de Jehan boidel le messel » (ms *F'*), les autres parlent de *Congés*, dans Christine Jacob-Hugon, *ibid.*, p. 302.

une grande part d'autobiographie. Le texte, en revanche, possède les caractéristiques du *dit*, telles que définies par Jacqueline Cerguiglini-Toulet :

Le *dit* joue avec la discontinuité. Le dit relève d'une énonciation en *je* (*je* qu'il représente dans le texte) et d'un temps : le présent, même s'il peut enchâsser un récit au passé. Ce *je* est celui du clerc-écrivain. Le dit enseigne³⁷⁴.

Parmi les signes identitaires, il y a le pronom personnel *je*, plus ou moins affirmé avec la forme forte *jou*, et commun aux *Congés* artésiens. L'attitude linguistique et les choix stylistiques des locuteurs se réfèrent à la variation diaphasique (stylistique) :

Pitié, ou ma matere puise, M' ensaigne k'en ce me deduisse Que je sor ma matere die. (Jean Bodel, <i>Congés</i> , v. 1-3)
Se je savoie dire ou faire Cose ki autrui deüst plaire, J' en aroie mout boin loisir (Baude Fastoul, <i>Congés</i> , v. 1-3)
Comment que men tans aie usé, M'a me conscienche acusé Et toudis loé le meilleur (Adam de la Halle, <i>Congés</i> , v. 1-3)

Indépendamment de la longueur des textes, comparons la fréquence des signes identitaires par le pronom personnel *je/jou*, selon les locuteurs :

<i>Congés</i> Jean Bodel	540 vers	55 <i>je</i> (forme faible)
<i>Congés</i> Baude Fastoul	696 vers	102 <i>je</i> (un seul emploi de <i>jou</i> , forme forte picarde CS sg. « Le mal dont jou ai le piour »)
<i>Congés</i> Adam de la Halle	156 vers	22 <i>je</i> (forme faible)

³⁷⁴ Jacqueline Cerguiglini, « Le dit », ds *Grundriß der romanische Literaturen des Mittelalters*, Heidelberg, vol. VIII/1, p. 86-94 ss, 1988.

Cet élément corrobore ce qui a été énoncé plus haut : un lien indéfectible unit le locuteur au groupe. Jean Bodel, autour de sa mort prochaine causée par la lèpre, s'exclut d'un cercle d'amis, les destinataires privilégiés de son message d'adieu, en saluant aussi ses bienfaiteurs et Arras, la ville des « biaux contes et de biaux dits » (v. 415). Mais, lorsque l'identité littéraire est nette, oserait-on dire *moderne*, l'emploi particulier du *je* est véhément :

Est drois que **je** a chascun ruise
Tel don que nus ne **m'escondie**
Congié, ainsi c'on **me contredie**. (Jean Bodel, *Congés*, v. 9-11)

Alors que la maladie le révulse, il n'use d'aucun artifice : « moitié sain, moitié porri !³⁷⁵ ». L'emploi baudélien du pronom personnel est là pour s'effacer pudiquement devant ce corps malade, le locuteur lui-même s'exclut : « Mais s'issir puet par nule paine/ De cors enferm parole saine³⁷⁶ », « Nul mal qui le cors destruisse³⁷⁷ ».

L'incipit commence par ce qui s'apparente à une prière (« Pitiez ») pour aussitôt reprendre le mot « matere » auquel le locuteur donne un sens autre (le corps). Le *je* bodélien est rare, à la différence des *Congés* de Baude Fastoul, plus hésitants ne serait-ce que par l'emploi du conditionnel (« Se je savoie dire ou faire »). Plus qu'aux Arrageois, c'est à Dieu que Jean Bodel adresse sa prière (« Pour nul mal qui le cors destruisse,/ Dont Dieu a fait sa conmandie³⁷⁸ »), où le *je* disparaît totalement, dématérialisé : « Fait que le congié vous demant³⁷⁹ », « Congié demant a cuer mari³⁸⁰ ».

³⁷⁵ Jean Bodel, *Congés*, v. 59-60.

³⁷⁶ *Ibid.*, v. 271-272.

³⁷⁷ *Ibid.*, v. 5.

³⁷⁸ *Ibid.*, v. 6.

³⁷⁹ *Ibid.*, v. 45.

³⁸⁰ *Ibid.*, v. 49.

À l'opposé, Adam de la Halle [locuteur] est autre : l'identité de sa ville et la sienne s'associent en relevant du paganisme. Il appartient avant tout à la *compagnie*, comme dans la *Feuillée* (v. 888), renforcée par le pronom indéfini *on* collectif³⁸¹ :

Arras, Arras, Vile de plait
Et de haine et de detrait
On va disant c'on vous ratrait
On i aime trop crois et pile (Adam de la Halle, *Congés*, v. 13-19)

Le discours à la fin du XIII^e siècle, celui d'Adam de la Halle, un poète qui se sent coupable (« Comment que men tans aie usé »), emprunte une voie originale, où aucun *je* ne vient troubler sa réflexion (« me conscienche ») et où la valeur stylistique est accordée aux possessifs picards (*men tans*).

Relevons aussi qu'au plan sémantique, Jean Bodel associe le pronom *je* aux verbes relatifs à la perception ou à l'état, au temps présent (« je plor », « je ne vous voi », « je suis dolans ») et, lorsqu'il se raconte, c'est au passé (« Les biens que j'ai trouvez en toi », « Je fui entassés trop vers », « J'ai bien pris mon karesmel », « Je fui oublié a disme »). Le pronom *je* au présent s'inscrit exclusivement dans un contexte de demande et/ou d'excuses (« N'i voi mais riens, dont je m'excuse³⁸² »).

En un siècle, de Jean Bodel à Adam de la Halle, deux locuteurs et deux forces vives de la poésie arrageoise, la volonté individuelle s'affirme, ne serait-ce que par l'emploi progressif des verbes soulignant l'intention – des verbes d'état, on passe aux verbes d'action. Un trait particulièrement remarquable dans les *Congés* d'Adam de la Halle où l'on découvre « je voeil », « je doi », « je soloie », « je racate », « je laisse arriere ».

³⁸¹ Le *on* (< CS sing. *homo*) a une valeur grammaticale et sémantique « moderne » et représente une création tardive de l'indéfini à partir d'un substantif, semblable dans sa formation à *riens* < *res*, *personne*.

³⁸² Jean Bodel, *Congés*, v. 147.

De ces comparaisons résultent quelques caractéristiques de l'identité littéraire arrageoise, dont celle du lien déterminant envers Dieu et progressivement envers la communauté arrageoise, pour peut-être atteindre une voix plus personnelle à la fin du XIII^e siècle, du moins chez Adam de la Halle. On observe encore que, sans jamais effacer ou éliminer tout à fait la tradition, la littérature arrageoise en prend souvent le contre-pied. Elle innove et transforme l'écriture [la locution], sans doute afin de se rapprocher d'un auditoire nouveau³⁸³.

L'édition d'Alfred Jeanroy et Henri Guy des *Chansons et dits artésiens* comporte 24 pièces³⁸⁴ (ms fr, 12615, Noailles), toutes écrites à Arras. Sur ce nombre, on l'a souligné dans l'introduction, trois auteurs seulement se nomment : Jehan Auris (V), Simon (VIII) et Le d'Arras (« Li Camus, qui est nés d'Arras », XX, v.1). Les autres trouvères se sont gardés de signer. L'anonymat des *dits et chansons* (composés entre 1248 et 1280) s'explique probablement par les sujets abordés et plus encore par les personnes mentionnées, ce qui n'empêche l'emploi du pronom *je* par le locuteur (« Je vi l'autre jor le ciel lasus fendre, » I, v. 5 ; « C'est vérités, si com moi semble », VIII, v. 111).

S'identifier est délicat lorsqu'il s'agit de parler de ceux qui sont à la fois de généreux mécènes et de riches bourgeois prêts à tout pour s'enrichir, en l'occurrence les Nazart, Pouchin, Amion,

³⁸³ Huguette Legros, « Un auteur en quête de son public : les fabliaux de Jean Bodel », *Romania*, 104, 1983, p. 102-113 : « Le fabliau souligne l'identité de cette couche sociale [haute bourgeoisie arrageoise] qui s'affirme comme telle et qui veut être prise en considération. Or, dans une société où la culture vernaculaire dominante véhicule des mythes et des valeurs aristocratiques, la reconnaissance sociale passe par la quête d'une identité culturelle autre ».

³⁸⁴ « Les numéros I, II, III, IV, XIII se dénoncent par leur forme comme des chansons, soulignent Alfred Jeanroy et Henri Guy, le nom de *dit*, est attribué aux autres, justifié par le texte; l'auteur du n° VII (v. 3) qualifie son œuvre de dit », ds Alfred Jeanroy et Henri Guy, *Chansons et dits artésiens*, *op. cit.*, p. 7.

Esturion ou Louchart. Œuvres audacieuses, les envois témoignent malgré tout de « bons sentiments » à leur égard :

Et Adans Esturions
Bele mote ne dognons
Li est mout peu aidable
En joie permanable. (IV, v. 89-92)

Si l'on trouve des lieux communs, la plupart des pièces démasquent les travers de la ville d'Arras, leur propre ville, ce qui suppose une certaine liberté de pensée et de langage. Citer des noms pourrait être dangereux (« Je ne vos os nomer nului,/ G'i aroie damage », II, v. 15-16), pourtant, le locuteur ne peut s'empêcher de les nommer quelques vers plus loin, non par leur identité réelle, mais par des sobriquets :

Se je nome les **Frekinois**,
Ce seroit vilenie,
Ne **Cossetens ne Poucinois** (II, v. 22-24)

Plongée dans l'affliction par un échevinage déloyal (II, v. 17-21), à Arras, l'affaire implique trois familles bourgeoises, les Crespin (*Freskinois*), les Cosset (*Cossetens*) et les Pouchin (*Poucinois*). Le locuteur, prudent au départ, dénonce quelques vers plus loin tous les noms des fraudeurs : Jacques Louchart dit Gareth (v. 27-28) – lequel figure aussi dans les *Chansons et dits* (« Gareth, voir, car il est preudom:/ D'infer ara le grant pardon », II, v. 27-28) –, les frères Pouchin (v. 36-42), Robert Maraduit (v. 43-49), Henri Nazart (50-56), Audefroi Louchart (v. 57-66) et Guillaume as Paus (v. 64-65)³⁸⁵.

Les langues de trotter et les jongleurs de s'amuser en renseignant sur l'état de la ville :

Nostre sires li rois poissans
Qui de tous cuers est counissans

³⁸⁵ Voir les familles arrageoises, XII^e-XIII^e siècles, ds Roger Berger, *Littérature, op. cit.*, p. 297 ss.

Nos a un peu mostré de s'ire ;
Por çou le fait que c'est li sire (X, v. 1-4)

On instruit en jouant sur les mots : « Tele make le papelart/ Ki en deriere le pape lart » (VIII, v. 77-78). Les *Chansons et dits*, dont la *scripta* est picarde, sont indissociables de l'humour, de la satire et du rire – le rire qui à la fois désamorce les tensions et catalyse le rapprochement social –, ensemble, ils définissent avec netteté l'identité littéraire arrageoise :

Avoirs resanle le piloke³⁸⁶
C'on fait de poil a tout le loke
Pour puceles esbanier (XI, v. 1-3)

Les locuteurs racontent en picard et parfois en une langue proche de l'argot (« frurins »/ « frarins », *mauvais*) :

Mais jo dira biaux mots qui bien dot estre enprins ;
Li ver istront bien fat, ils ne sont pas frurins,
Ains sont de bons estuies, si com dist les escrins. (XXIII, v. 8-10)

Les flèches ne sont pas uniquement décochées contre les riches bourgeois malhonnêtes, bien que les (sales) affaires arrageoises ne soient jamais loin des chansons et des dits. Elles visent aussi les attitudes, dont celles d'ivrognes, comme en témoigne Jean Auri, l'un des rares trouvères qui s'identifie (« Ce tesmoigne Jehans Auri », V, v. 120). Il évoque les miracles de saint Tortu, un saint picard totalement inventé, personnifiant le vin. Ce « Saint Tortuel de le Montaigne » – des collines où l'on cultive la vigne – fait des miracles qui se reproduisent sans cesse (« Mais sains Tortus les [miracles] fait toudis » (V, v. 9). À la taverne, des hommes venant de pays différents et qui ne se connaissent pas, se découvrent, après quelques verres, des parentés inattendues :

³⁸⁶ *Le piloke* est un régionalisme. Voir chapitre 8 (variation diaphasique).

Ainçois qu'il aient waires but
S'enforce si li compaignie
K'il content ja de leur lignie (V, v. 201-203)

Le vin fait conclure des contrats plus ou moins licites (« En bevant fait on tel markiet/ De coi mains preudom s'est waris » (V, v. 118-119).

Dans la même veine, voici une autre invention typiquement arrageoise, comme pour instaurer une risible généalogie : saint Oison est le frère de saint Gourdin (« Mais nule carité a tele ne tient on/ Comme de saint Oison, le frere saint Gourdin (XV, v. 6-7). Notons que le dit commence par l'évocation de trois « véritables » confréries arrageoises dont l'une a pour patron saint Mathieu (« saint Mahiu »), l'autre saint Main (« saint Main ») et la troisième saint Antoine (« saint Antone »). Pour donner plus de crédibilité, Dieu en personne y a accompli des miracles (« Nus n'en set raconter des miracles le disme,/ Que Dex fait cascun an venir por saint Oison », v. XV, v. 10- 11). Nul doute que ceux qui vont être accueillis dans la confrérie imaginaire sont de riches bourgeois arrageois, une façon de décocher quelques flèches à leur endroit. On y trouve en effet Robert Castelet, Robert Bernard, Jean de Mouchy, Roger de Beaumont, Huon Louchart et d'autres; la liste contient au total 24 noms.

Rares sont les inventions de ce type ailleurs que dans l'ensemble du corpus littéraire picard. On trouve bien la confrérie de saint Ernoul, réservée aux cocus, dans le *Roman de la Rose*³⁸⁷. Il s'agit bien d'une singularité typiquement arrageoise.

Toujours dans l'euphorie de créer des confréries, la pièce XVII va plus loin. Le locuteur donne un nom au fondateur de la *carité des auduins* : Bernard Harduin (« Ensi com Bernard

³⁸⁷ Aux v. 9100-9101, éd. Lecoy. On trouve aussi la *niceté*, « la sottise » sous la plume de Le Clerc de Vaudoy, dans une ville et un chapitre placés sous le patronage de saint Nisart, mais le *Dit de Nicerole* (éd. Pierre Ruelle, p. 72-74) est différent du dit XV tout en étant aussi ironique.

Harduïns/ Veut estorer des auduïns », XVII, v. 207-208). Auduin est le « mari domestiqué » – celui qu'on trouve aussi et seulement dans *La Veuve* de Gautier Le Leu³⁸⁸ –, le mot *auduin* n'a d'ailleurs pas été relevé, souligne Roger Berger, par les lexicographes de l'ancien picard³⁸⁹.

Une invention en entraîne une autre, comme l'expression colorée dialectalement : « Louce poterece » (« louche à pot », v. 33) ou « Aidier a tordre la buée sans recincier » (« Qu'il aïut le bue a tordre,/ Mais que ce soit sans recincier », XVII, v. 66-67), littéralement « aider à tordre la lessive sans la rincer », une métaphore pour signifier : participer au même repas sans prendre la même boisson (le vin, représenté par saint Tortuel, v. 61) afin d'éviter le blâme (« le reprovier », v. 68) qu'entraîne l'ivresse. En s'assurant des formes régionales, le terme *buee* – qu'on *tort* ou qu'on *recince* –, toujours rattaché à l'ironie et/ou à la parodie, se trouve dans *saint Nicolas* (v. 1372-1374) et dans les *Jeux-partis* (174, v. 3-6).

Les *Chansons et dits* représentent une mine de renseignements sur l'identité d'Arras, des Arrageois, des jongleurs, et de très nombreux types de locuteurs qui s'expriment sans contrainte apparente. Qu'importe la syntaxe fautive, lourde ou maladroite, dont voici un exemple :

Pis ne puet nus estre emboés
Que d'avoir cri qui soit loés,
Se par bone oevre ne demostre
Qu'il soit si fais com il se moustre (XI, v. 1-4)

Littéralement, les deux premiers vers se traduisent ainsi : « On ne peut pas être plus souillé que par le fait d'avoir une réputation qui soit élogieuse » Or, il faut comprendre plutôt : « Il

³⁸⁸ Gautier Le Leu, *La Veuve*, éd. Ch. H. Livingston, *op. cit.* p. 78, note 1, p. 183, v. 579 et v. 582.

³⁸⁹ Roger Berger, *Littérature*, *op. cit.*, p. 199.

n'est pire déshonneur qu'une réputation élogieuse si, par ses actes, on ne se révèle pas tel qu'on veut paraître », ce n'est qu'un exemple parmi d'autres. L'intention et l'attention s'attachent au récit, comme l'illustre le passage du même dit où le locuteur définit la véritable amitié (« Nus ne counoist preudom n'ami/ S'il n'a lui plait et couvent », v. 18-19) par une situation particulière : l'ami fidèle est celui qui sait attendre son compagnon entré dans un bois pour se soulager lors d'un pèlerinage :

Meïsmes en pelerinage
Counoist on auques par usage
Celui qui est amis de cuer :
Li vrais amis ja en nul fuer
Ne porra son ami laissier ;
S'en . I. bos entre por pissier. (XI, v. 25-30)

À cette image cocasse s'ajoute une morale, colorée elle aussi et pas forcément limpide, « Pas plus qu'un cul foireux un cœur sincère ne peut mentir » :

Vrais cuers ne cus foireus ne ment,
Si vos dirai par quel raison ;
Il sont tout d'une muïson³⁹⁰ ;
Li cus foirez ne puet mentir
Et le vrai cuer troeve on entier. (XI, v. 36-40)

En définitive, outre le côté divertissant voire satirique et grinçant des *Chansons et dits* et en tenant compte de la *scripta* singulièrement colorée dialectalement, les pratiques discursives y sont singulièrement locales. Sans prétendre à ce stade, à l'existence d'un patriotisme local (*Lokalpartiotismus*). Il faut plus de résultats pour s'en convaincre.

³⁹⁰ *muïson* signifiant « sorte, espèce ».

Hypocoristiques arrageois

Les termes *Raoulet*, *Garinet*, *baicelette*, *Jaikete*, *Robessonet* ou *Robinet* extraits des textes littéraires picards sont des hypocoristiques (*hypokoristikós*, « caressant, propre à atténuer »). Les utiliser, c'est vouloir exprimer une intention (affectueuse), par redoublement expressif ou en usant de diminutifs par suffixation (*Robin/Robinet*, *-et*). Il y a ainsi la recherche d'un effet : atténuer ou « adoucir » la forme du discours – le pronom *on*³⁹¹, observé dans les *Congés* d'Adam de la Halle, pouvant être un hypocoristique. L'imparfait de l'indicatif³⁹² peut avoir aussi un emploi hypocoristique, lorsque le locuteur veut, par exemple, exprimer un décalage avec la réalité (situation imaginaire, hypothèse) ou avoir une attitude particulière face à l'interlocuteur (lien de proximité, familiarité, affection). Il s'agit d'une propriété de la locution, d'une attitude langagière particulière que les locuteurs arrageois emploient abondamment, souvent par l'intermédiaire de sobriquets³⁹³.

³⁹¹ Philippe Ménard, *Syntaxe de l'ancien français*, éd. Brière, Bordeaux, coll. « Études médiévales », 1988. *On* (*homo*) « Dans un discours direct, la substitution de *on* à un pronom personnel déterminé (*je*, *tu*, *il*, etc.) s'explique pour des raisons affectives : discrétion, mépris, etc. *On* introduit alors une distance entre le locuteur et autrui (« Que vent on chaisiens ? » *saint Nicolas*, v. 256), p. 45.

³⁹² *Ibid.*, p. 139-140. « L'imparfait donne du passé une vision durative, imperfective, indéfinie. Il évoque le procès dans son déroulement, sans lui assigner un commencement et une fin. Il traduit la continuité temporelle, la durée intérieure, l'inachevé. En raison de sa valeur durative, il note tout ce qui n'est pas événement, c'est-à-dire ce qui relève du commentaire, du décor, de la description, de l'évocation des circonstances (notamment pour marquer la simultanéité) et des faits de second plan. En raison de son aspect inachevé, il appelle toujours une suite à un autre temps aux contours mieux définis. [...] La valeur modale de l'imparfait est privilégiée, soit celui qui « exprime non un fait réel, mais un fait hypothétique. Il s'agit d'un imparfait en trompe-l'œil qui présente d'abord un fait passé comme réalisé, avant qu'une deuxième proposition (temporelle, hypothétique, restrictive) apparaisse pour le nier. C'est là un tour expressif qui produit toujours un effet dramatique. »

³⁹³ Typiques d'une tradition du Nord de la France, les sobriquets sont encore très populaires aujourd'hui, on les appelle « noms jetés » – l'expression *nom j'té* désigne en picard un sobriquet. Ce sont des surnoms donnés aux habitants des différents villages ch'tis et picards par les villages voisins (Nord-Pas-de-Calais et Picardie) et en Belgique dans le Hainaut occidental. Il s'agit d'une appellation régionale sous-tendant de la moquerie qui s'apparente au blason populaire. Le mot *ch'ti* est d'ailleurs un sobriquet qui désigne une forme différente du picard, parlé dans la région Nord-Pas-de-Calais. Même s'il y a intercompréhension linguistique entre les trois picards (de Picardie, du Nord-Pas-de-Calais et de Belgique), reste qu'il y a une volonté de se différencier, se singulariser par un terme spécifique. Il y a aussi le *rouchi* qui se parle dans la région de Valenciennes.

Tous n'emploient pas ce type d'identification familial, indépendamment de l'époque, de la fin du XII^e à la fin du XIII^e siècle. Son emploi est davantage en relation avec l'expression littéraire, comme l'illustrent les chansons de Conon de Béthune. On note pourtant trois exceptions, trois hypocoristiques : 1) *li Barrois* (X, v. 40) qui désigne Guillaume des Barres, considéré comme l'un des plus célèbres chevaliers du XII^e siècle pour avoir vaincu en 1188 Richard Cœur de Lion en combat singulier ; 2) un certain *Gilon* (V, var.³⁹⁴) et 3) un *Noblet* (I, v. 43) à qui s'adresse la chanson I, tout aussi inconnu – un *Noblet* figure dans l'une des chansons du Champenois Gace Brulé³⁹⁵. En contre-exemple, le marquis Boniface II de Montferrat, l'un des héros de la quatrième croisade, est appelé *Li Marchis* (X, v. 39).

L'œuvre didactique d'Alard de Cambrai ne présente aucun hypocoristique dans les noms propres. Pas un sobriquet, pas un surnom. Pas d'exemples d'hypocoristiques dans les romans de Gautier d'Arras, malgré quelques particularismes régionaux : dans *Ile et Galeron*, le mot *frapalle* (v. 2759), pour *frapaille*, « bande de canailles ». Dans *Eracle*, Marie-Madeleine est graphiée *la Mazelaine* (v. 6301).

C'est encore avec Jean Bodel [locuteur] que l'identité arrageoise se singularise. Halina Lewicka dit de *saint Nicolas* qu'elle est « l'œuvre la plus picardisante³⁹⁶ ». *De facto* on découvre que de nombreux personnages sont identifiés par un diminutif (sobriquet), par une représentation imagée ou par une totale invention. Il est de tous les locuteurs arrageois celui qui emploie le plus d'hypocoristiques.

³⁹⁴ *Les Chansons de Conon de Béthune, op. cit.*, Index des noms propres, p. 34. La variante est « Magrei Gilon, adès croif sa vaillance ».

³⁹⁵ Gace Brulé, éd. Gédéon Huet, Paris, 1902.

³⁹⁶ Halina Lewicka, « L'Élément picard dans la langue de quelques poètes arrageois du XII^e et XIII^e siècles », ds VIII Congresso internaz. Di Studi romanzi, Firenze, 1956, Atti., vol. II/I, p. 249-262 et p. 252-255.

Sans connaître leur véritable identité, il y a *Caignet* (var. *Caignés*, *Caingnet*), le valet du tavernier, qu'on pourrait traduire par le « chiot » ou le « paresseux »; il y a l'un des voleurs, *Cliquet* (var. *Cliquet*, *Clikés*), le spécialiste des serrures, celui qui vient à bout des cliquets (« clenches, loquets ») et fait du bruit comme le cliquet d'un moulin³⁹⁷; et *Pincédés* (var. *Pinchedés*), l'expert dans les jeux de dés. Sans oublier *Rasoïr*, le plus redoutable des voleurs parce que très habile à manier le rasoir pour couper les bourses et égorger ses victimes. Dans ces deux derniers exemples, la chose fait le nom.

Le personnage qui a droit à un diminutif d'ordre affectif est *Raoulet* (Raoul), le jeune crieur de vin. Les créations, souvent par analogies, sont aussi remarquables : si *Caignet* invoque *saint Marc* (v. 705), probable homonyme du mot *marc* (le poids d'or ou d'argent), *Pincédés* préfère s'en remettre à *Lienars* (v. 1133), un saint discutable puisqu'il est à la fois le patron des prisonniers dont beaucoup ont été libérés par ses miracles – dans la *Feuillée* (« Tu as le mal de saint Lienart », v. 234) – le saint serait aussi celui d'un mal, l'obésité³⁹⁸. Ajoutons quelques expressions familières et hypocoristiques : *faire le velouset* (v. 206) et *en wanquetinois* (v. 210). On ne retrouve pas ces termes dans le glossaire du moyen picard (L.-F. Flutre).

Dans la *Chanson des Saisnes*, peu d'exemples, sinon *Pincenet* (var. *Pincenez*, *Pinçonnet*), l'écuyer de Baudouin, le neveu de Charlemagne. Ses *Congés* ne comportent pas de résultat.

On observe cependant que certains genres (lyrique et théâtre) commandent plus que d'autres la présence de sobriquets, c'est le cas des pastourelles³⁹⁹, elles en proposent un florilège :

³⁹⁷ Ds *Ovide moralisé* : « Si ne ressemble le cliquet/ Dou molin, qui cliquete et bruit,/ Et ne cesse ne jour ne nuit », v. 4344-4336.

³⁹⁸ Jean Dufournet, la *Feuillée*, *op. cit.*, note 234, p. 158.

³⁹⁹ *Pastourelles : Introduction à l'étude formelle des pastourelles anonymes françaises des XII^e et XIII^e siècles*, par Jean-Claude Rivière, Genève, Droz, 3 vol., 1974-1976.

Pastourelles (Jean Bodel)	
Garinet (XVIII, v. 23)	Garin (Gui qui se fait appelé aussi Guion)
Charlon (XLVII, v. 25)	Charles (au cas régime)
Gaterel (XV, v. 29), Gauteron (XLVII, v. 44)	Gautier
Jaiket (XV, v. 18)	Jacques
Robinet (XXX, v. 9 ; LIV, v. 21; XCIX, v. 9)	Robin (aussi dans <i>Robin et Marion</i>)
Alinette (XXVII, v. 10)	Aline
Jehennette (LI, v. 49)	Jeanne
Mariette (XLVI, v. 37; LXXIX, v. 3)	Marie. Var. : Marion et Mariotte
Margueron (LXXIV, v. 8)	Marguerite
Jaikete (XXVI, v. 14)	équivalent féminin de Jacques
bercheret (CI, v. 3; CII, v. 2)	petit berger (nom commun)
baicelette (I, v. 10)	jeune fille (nom commun)

En comparaison, les pastourelles des *minores*, Jean Erart ou Huon de Saint-Quentin, sont nettement marquées une plus faible représentation d'hypocoristiques. Huon de Saint-Quentin emploie les termes génériques (*pastor*, *pastoure*) auxquels il ajoute parfois un diminutif. Dans *Par desous l'ombre d'un bois*⁴⁰⁰, signalons les occurrences *pastoure*, *tousete*, *touse*, *pastoure amie* ou *pastorele* (dans les dialogues) et *pastourelle*. Pour le nom des bergers, le choix de la locution est différent puisqu'il y a un *Garinet* et un *Robeçon*.

La bergère d'*El mois de mai par un matin* de Jean Erart s'appelle *Marion*, *la brunete*, *pastorele*, *la bele* ou *Marionnete*. On remarque cependant un hypocoristique typiquement arrageois, *petitet* (« ala avant/ de quelques pas il s'avança/ Guiot »), comme les substantifs avec *chançonete* et *conpaingnete*. Aucune appellation familière chez Guillaume Le Vinier dans *Le premier jor de mai* : le chevalier-narrateur rencontre deux jeunes filles (« dous touses encontraï », v. 3), sans plus d'identification.

⁴⁰⁰ Il est possible que la pastourelle soit attribuée soit à Huon de Saint-Quentin soit à Jean de Braine (arrond. de Soissons). Jean Dufournet et Arié Serper pensent plutôt en accréditer le premier (dont on ne sait presque rien).

En contraste, les pastourelles non-picardes révèlent la facture significativement courtoise des appellations : Thibaut de Champagne : « Belle, dites moi comment/ Pour Dieu, vous avez non! » ; Moniot de Paris : « Seur la rive de Saingne/Dame dejoste un vergier/ vi plus blanche que laine » et Thibaut de Blaison : « Marïon la cortoise ». C'est renforcer l'idée émise par Jean Frappier⁴⁰¹ qui a établi, pour la période allant de la fin du XII^e à la fin du XIII^e siècle, quatre grandes périodes de la production des pastourelles⁴⁰² dont celle des pastourelles *popularisantes*, antérieures aux pastourelles courtoises, lesquelles ont précédé les pastourelles picardes et flamandes⁴⁰³.

La diversité et la fréquence d'hypocoristiques dans les chansons, les pastourelles et le théâtre bodélien montrent une proximité entre locuteurs de même origine géographique et culturelle comme s'ils configuraient une généalogie.

Cohérence et cohésion : Arras parle d'Arras

Les attitudes et représentations des locuteurs arrageois forment-elle pour autant une culture centrée sur elle-même?

Dans la perspective sociolinguistique, si l'on a pu observer une forte référentialisation spatiale dans le chapitre précédent, caractérisant un ancrage linguistique partagé par un vaste

⁴⁰¹ Pierre Bec, *op. cit.*, p. 61-73.

⁴⁰² La première (du milieu du XII^e jusque vers 1210) est celle de la première pastourelle occitane (une pièce de Marcabru) et des premières pièces françaises plutôt *popularisantes*. Puis, suivent les pastourelles de Thibaut de Champagne, de Thibaut de Blaison, etc. (de 1210 à 1240), elles marquent la grande époque de la pastourelle courtoise et aristocratique. Avec Jean Erart, Jean Bodel, Guillaume le Vinier, etc. (de 1240 à 1260), c'est la période dite *nordique* (flamande et picarde) et en partie bourgeoise où la musique est raffinée et les textes vulgaires. Enfin, de 1260 à la fin du XIII^e, à l'exception de Moniot de Paris, on compose encore quelques pastourelles, mais le genre s'épuise.

⁴⁰³ Blanche Wissen, *Cultures courtoises, op. cit.*, p. 503. Voir aussi Jean Dufournet, *Anthologie de la poésie lyrique française des XII^e et XIII^e siècles*, Paris, Gallimard, 1989 et Pierre Bec, *La Lyrique française au Moyen Âge (XII^e-XIII^e siècles), Contribution à une typologie des genres poétiques médiévaux*, Paris, A. & J. Picard, 1977.

échantillonnage de locuteurs, la forte propension à l'emploi récurrent et durable (au moins durant la période interrogée) d'hagionymes, toponymes et patronymes locaux, modifiés ou non, révèle sans aucun doute une valorisation identitaire inédite en domaine d'oïl. Il existe bien dans l'attitude du locuteur arrageois à la fois de la cohérence et de la cohésion lorsqu'il façonne son style et sa langue en écrivant son Histoire. Arras parle d'Arras.

Les locuteurs picards savent, tout en jouant des hypocoristiques, innover et s'approprier de nouveaux saints. Aux côtés des saints de la Chrétienté, ils inventent leurs propres saints laïcs⁴⁰⁴ et souvent parodiques.

Les saints de la Chrétienté, auxquels Gautier d'Arras fait allusion et référence dans ses romans, peuvent être classés sous une première catégorie, une seconde regroupant des saints, patrons et autres inventions hagionymiques récurrentes :

Saints/saintes	<i>Ille et Galeron (vers)</i>	Remarques :
Maselaine	3952	sainte Madeleine

Saints/saintes	<i>Eracle (vers)</i>	
Apostole (l')	5010	l'apôtre Paul
Cyriace, Cyrïache Judas	5124, 5197 <i>et passim</i> 5121, 5147, 5170, 5193	saint Cyriaque. Désigné parfois par son prénom Judas-Cyriace ou Judas-Quiriace. Judas étant le futur Cyriace martyr. C'est lui qui révèle à Hélène l'emplacement du <i>Bois Sacré</i> . Converti en voyant les miracles opérés par la Croix et martyrisé pour sa foi
Esperis Esperit	25, 6545	le Saint Esprit (dans l'incipit et l'explicit, marquant l'empreinte évangélique du roman)
Marie	968, 1613 <i>et passim</i>	la Vierge Marie
Mazelaine (la)	6301	Marie-Madeleine. Personnage évangélique (<i>Luc</i> , VII, 36-50) qui incarne la pécheresse repentie et pardonnée

⁴⁰⁴ André Vauchez, *Les Laïcs au Moyen Âge. Pratiques et expériences religieuses*, Paris, Cerf, 1987.

Piere	1383	saint Pierre. Apôtre de Jésus, considéré par la tradition comme le premier pape
-------	------	---------------------------------------------------------------------------------

Dès le *saint Nicolas*, les saints abondent et peuplent l'ensemble de la pièce. Le premier et le plus présent est sans aucun doute, saint Nicolas, à la fois saint et statue⁴⁰⁵. Une représentation étonnante, car si la statue du saint est présente à la cour et sur le champ de bataille, le saint lui-même n'apparaît qu'à la taverne.

Saints	<i>saint Nicolas</i> (vers)	invoqué par :
Beneoit	254	Auberon
Guillaume	1114	Pincédé ⁴⁰⁶
Jake	685, 748	Caignet
Jehan	786	Rasoir
Lienars	1133	Pincédé ⁴⁰⁷
Marc	705	Caignet
Autres saints		
Nicholai/ais Nicolai/ais	titre et colophon 5, 21, 33, 112 <i>et passim</i>	saint Nicolas, le saint et la statue
Sains Sepulcres	396	le Saint-Sépulcre (personnifié) du Christ. Aussi le cri de guerre des croisés lors de la troisième croisade : <i>Sains Sepulcres, aïe!</i>

⁴⁰⁵ Évêque de Myre en Lycie (290-343), très populaire en Occident, surtout après la translation de ses reliques en 1087 de Myre à Bari. Il est le protecteur des étudiants, des clercs et des écoliers, des marchands, des marins et des voyageurs, voire des vagabonds et des voleurs. Il aidait à retrouver les objets et à marier les jeunes filles, ds Bernard Coussée, *Saint Nicolas, histoire, mythe et légende*, Raimbeaucourt, Centre d'études mythologiques, 1999, p. 7-15. Voir aussi Thierry Revol, « Réécritures et mises en cycles ; les miracles de saint Nicolas », *Somme et Cycles (XII^e-XIV^e siècles)*, Lyon, Université catholique de Lyon, 2000, p. 71-94 et Christine Jacob-Hugon, *L'Œuvre jongleresque, op. cit.*, p. 154-159 et H. Rey-Flaud, « Le sentiment religieux dans le *Jeu de saint Nicolas* », *Studies in Medieval French Presented to A. Ewert*, Oxford, Clarendon Press, 1961, p. 96-120.

⁴⁰⁶ Roger Dragonetti, *Le Gai savoir, op. cit.*, p. 34-35. « Très vaste, le champ sémantique de ce terme oscille entre l'idée de « ruse » (tromperie, malice, hypocrisie) et de « niaiserie » (bouffonnerie, farce, sottise) ». Le saint est invoqué par Pincédé à un moment où il essaie de tricher. *De facto* le nom de Guillaume appartient à une tradition littéraire qui se rapproche de guiler (« tromper ») et de guile (« ruse »).

⁴⁰⁷ Jean Dufournet, *Jeu de la Feuillée, op. cit.*, p. 158-159. *Lienars* est, entre autres, patron des prisonniers.

Dans le même ordre d'idées, outre une probable intertextualité entre le *saint Nicolas* et la *Feuillée*, deux saints tiennent le haut du pavé dans le théâtre arrageois durant près d'un siècle. Il s'agit de saint Liénard et saint Acaire.

Le premier divise les commentaires, en soi peu décisifs : le mal de saint Liénard signifierait *l'obésité* (E. Langlois), *le mal d'enfant* (H. Roussel) – le saint aurait aidé à l'accouchement d'une reine identifiée à la reine Clothilde – ou *la captivité* (J. Dufournet). Dans le contexte de la *Feuillée*, l'idée de captivité semble la plus plausible si l'on considère que la pièce met en scène des « prisonniers », captifs de la ville d'Arras.

Remarquable, saint Acaire occupe une place de premier plan, toujours dans la *Feuillée*, où il est qualifié de « divin étron » (v. 342). Bien qu'il symbolise le monde à l'envers, la folie, à la fois démon et rédempteur, ce qui retient l'attention c'est son enracinement dans la culture locale. Ses reliques étaient à Haspres, dépendance de l'abbaye de Saint Vaast, près de Valenciennes où elles avaient été transportées de Jumièges lors des invasions normandes du IX^e siècle, depuis son culte s'est répandu dans le Cambrésis, le Hainaut et l'Artois. Véritable emblème théâtral, il parcourt toute la littérature bourgeoise et populaire, particulièrement à Arras :

Signor, Sotinghehem est un mout bons repaires ;

Il n'i a nul signor se n'est sains Achaires ;

De lui tient on le tere et trestout ce païs ;

S'uns hom i devient sages, des autres est haïs. (*Chansons et dits*, XXIX, v. 73-76)

Saints	<i>Feuillée</i> (vers)	Remarques :
Liénart (le mal de –)	234	saint Léonard, patron des prisonniers
Acaire/s	5, 322, 342, 923 350, 359, 382, 880, 1019, 1037	saint Acaire, dont les reliques passaient pour guérir de la folie et dont le monastère se trouvait à Haspres

Gille (saint)	908	ermite d'origine athénienne, installé en Provence au milieu du VII ^e siècle
---------------	-----	----------------------------------------------------------------------------------------

Saints/ saintes	<i>Chansons et dits</i> (pièce, vers)	Remarques :
Acaire	XIX 80	patron des fous (<i>Feuillée</i> , v. 333)
Antoine	XV 3	
Auweline	XV64 <i>et passim</i>	sainte inventée
Éloi	V 8	
Gourdin subs. gourdin	XV 7 XV 69	saint inventé. Frère de saint Oison, désigne aussi le sot
Jakes (saint)	XXIII 38	
Jehan (saint)	XVIII 90, XXIII 40	
Mahiu (saint)	XV 5	aurait fondé une <i>carité</i>
Mare (sainte)	XXIII 131	pour sainte Marie
Martin (saint)	XXI 14	modèle de charité
Maurice (saint)	XIII 48	
Oison (saint)	XV 7, <i>et passim</i>	saint inventé. C'est sous l'invocation de saint Oison, « frère saint Gourdin », qu'est placée la Carité des pauvres d'esprit
Pierre (saint)	XXII 90	
Pol (saint)	V 62-63	
Roumacle (saint)	V 7, XIII 12 <i>et passim</i>	
Tieton (saint)	XV 5	saint inventé, sous l'invocation duquel aurait été placée l'une des <i>Carités</i> d'Arras
Tortu, Tortuel, Tortuau (saint)	V 1, 21, XVII 61	patron des ivrognes. Adam de la Halle : « Baiser saint Tortuel » : boire (motet, III, 1)

En conclusion, la question de l'identité littéraire arrageoise est complexe et dépasse largement le pur artefact descriptif linguistique. On observe cependant qu'elle se construit grâce à un processus d'identification plus ou moins élaboré, avec un degré variable de conscience littéraire et linguistique selon le genre. Dans l'ensemble, elle s'enracine à partir de son épiceutre, Arras, sans pour autant être repliée sur elle-même. Plus spécifiquement, écrire à

Arras c'est avoir conscience de vivre dans la *vile* et non dans la *cit *, d'y fonder une « escole de tous biens entendre » (I, v. 1), c'est aussi vouloir transgresser,  voluer, innover, entre la tradition courtoise et la nouvelle culture bourgeoise, entre le sacr  et le profane. De la vantardise ? Difficile de l'affirmer avec certitude. En revanche,   Arras, ce qu'on nomme la « renaissance du XII^e si cle », semble avoir eu raison du rapport   Dieu, puisque « Dex voloit d'Arras les mot s apprendre » (I, v. 6).

TROISIÈME PARTIE. Chapitre 5 : Résultats. Variation diachronique

On aurait tort de concevoir la communauté linguistique comme un ensemble de locuteurs employant les mêmes formes. On la décrit mieux comme étant un groupe qui partage les mêmes *normes* quant à la langue⁴⁰⁸.

Après avoir analysé les identités linguistique et littéraire du picard (chapitres 3 et 4), les deux socles sur lesquels se construit la conscience linguistique, en référence à sa définition (p. 8), la troisième partie s'ouvre sur les résultats, l'objectif étant de les proposer, analyser et interpréter.

Considérant que le seul matériau dont on dispose est l'échantillonnage de témoins écrits et leur *scripta* datant des XII^e-XIII^e siècles, et postérieurement dans leur transmission par manuscrits, l'objet génère une marge d'erreur. La spécificité du texte médiéval cristallise le phénomène des variations qui rendent l'objet mouvant.

En contrepartie et à cette étape, la recherche a abouti à plusieurs conclusions partielles : 1) les productions linguistiques en domaine picard, spécifiquement arrageois, montrent que sa communauté linguistique existe et qu'elle est régie par des règles normatives non institutionnalisées et non prescriptives. La langue (régionale et écrite) implique une mise en conformité, une *normalisation*, comme le ciment d'une « unité » linguistique, dans un contexte plurilingue où les langues régionales se côtoient et s'affirment dans le partage d'un fonds linguistique commun (*koinè*), dans leur diversité et dans leur singularité. Partageant plus qu'un fonds linguistique commun, les locuteurs conçoivent leur propre langue comme un système formel (L.-J. Calvet 1984), comme si les règles manifestées par leur culture

⁴⁰⁸ William Labov, *Sociolinguistique (Sociolinguistic Patterns)*, Paris, éd. de Minuit, 1976, p. 228.

impliquaient des besoins de différenciation linguistique. 2) La communauté linguistique arrageoise se distingue par la stabilité de ses pratiques linguistiques, malgré de multiples variétés (lectes), en lien direct avec l'appartenance à la communauté linguistique (urbaine). 3) Sur une période donnée et dans un espace défini, régiolectes, sociolectes et idiolectes sont relativement généralisés et centralisés.

Si pour les résultats inhérents aux deux premiers types de variation, diachronique (temps) et diatopique (lieu), peu de marqueurs de conscience linguistique sont attendus, leur analyse sur la durée revient à contre-vérifier le processus de la pratique linguistique autant que la variété des modes de perception du locuteur à l'égard de sa langue. Autre intérêt : approfondir la connaissance de l'objet, la *scripta*, sur la durée et examiner son évolution et sa progression.

En plus de fonder nos observations sur les particularités d'ordre philologique, on a eu recours aux éléments codicologiques documentés pour éclairer les facteurs et variables dans la conservation des textes littéraires (datation, origine géographique, coloration variablement dialectale), influencés par les interventions du ou des copiste(s).

En se référant aux datations proposées par les éditions et les manuscrits, laquelle se base sur huit types de locuteurs, pour la grande majorité Arrageois, huit comportements linguistiques différents :

Chronologie ⁴⁰⁹	Trouvères	Résultats
1165 ?-1210	Jean Bodel	5.1
1176-1184	Gautier d'Arras	5.2
1180 ?-1219/1220	Conon de Béthune	5.3
Milieu du XIII ^e siècle	Alard de Cambrai	5.4
Milieu du XIII ^e siècle 1272	Jean Bretel	5.5
1235-1258/1259	Jean Erart	5.6

⁴⁰⁹ *Dictionnaire des Lettres françaises, op. cit., p. 748-749.*

2 ^e moitié du XIII ^e siècle	Gautier Le Leu	5.7
ca 1240/1250-ca 1288	Adam de la Halle	5.8

RÉSULTAT 5.1 : Une conscience linguistique précoce

Jean Bodel aurait manifestement introduit dans le nord de la France, dans sa « terre d'élection⁴¹⁰ », la pastourelle⁴¹¹, un genre qui a été préalablement développé en provençal. Au nombre de cinq, elles auraient été composées avant ou autour de 1200⁴¹² et sont conservées dans cinq manuscrits⁴¹³, tous datant de la fin du XIII^e ou du début du XIV^e siècles (leur localisation reste imprécise).

Sous forme de tableau, un premier résultat, pour des compositions lyriques datant de la fin du XII^e ou du début du XIII^e siècle, présente une assez grande régularité des traits picards et une homogénéité, avec présence de variables, qui aboutit à un système linguistique original et spécifique. Très tôt, la production littéraire de Jean Bodel s'impose et, avec elle, la *scripta* picarde. Dans l'acte d'écrire, la décision d'employer une langue colorée dialectalement relève de la valorisation identitaire linguistique :

Pastourelles /scripta picarde	I <i>Entre le bos et le plaine</i>	II <i>L'autre jor, les un boschel</i>	III <i>L'autrier quant chevauchioie</i>	IV <i>Les un pin verdoiant</i>	V <i>Contre le douz tans novel</i>
<i>-ch < -k mouillé explosif</i>	<i>achaine (v. 14)</i>	<i>boschel (v. 20)</i>	<i>pance (v. 4) gaschiere (v. 43)</i>		<i>chainture (v. 9)</i>

⁴¹⁰ Michel Zink, *La Pastourelle, poésie et folklore au Moyen Âge*, Bordas, Paris, 1972.

⁴¹¹ Annette Brasseur, « Les Pastourelles de Jehan Bodel », ds *Arras au Moyen Âge, Histoire et littérature*, Marie-Madeleine Castellani et Jean-Pierre Martin, Artois Presses Université, coll. « Études littéraires », Arras, 1994, p. 257-303.

⁴¹² *Ibid.*, p. 258.

⁴¹³ *Ibid.*, p. 258-261, C, Bern, 389 ; M, Paris, BnF, fr. 844 ; T Paris, BnF, fr., 12615 et U, Paris, BnF, fr., 20050.

-ch pour -t mouillé				<i>pieche</i> (v. 10) <i>forcheur</i> (v. 37)	
Réduction de -oi à -o	<i>bos</i> (v. 1)			<i>bos</i> (v. 20, v. 56)	
Généralisation de la graphie <i>ke</i> pour <i>qu</i> , <i>ke</i> ou <i>ki</i>	v. 15	<i>ke</i> , v. 7, <i>ke</i> , v. 10, <i>ki</i> , v. 14		<i>ke</i> (v. 17, 51, 53)	
Article fém. <i>le</i> pour <i>la</i>	(v. 1)			v. 45	
Démonstratif <i>çou</i>	v. 25	v. 21 et <i>chis</i> , v. 24)			
-ei dans les radicaux			<i>freire</i> (v. 51), <i>seit</i> (v. 12), <i>teil</i> (v. 28),		
Désinences picardes				<i>euc</i> (3, v. 21, avoir 3)	<i>eut</i> (v. 3, avoir 3)

Les résultats sont nuancés par la présence de la *koinè* dont des formes franciennes relativement nombreuses :

flahutant/samblant (I, v. 7-8), *enfance* (III, v. 80); *chapel* (I, v. 12, v. 20; V, v. 7), *chiere* (III, v. 42); *covenantance* (III, v. 77); *deceüs* (III, 80); *frestele* (V, v. 13); *samblance* (III, v. 73); *samblant* (I, v. 18; IV, v. 12), *trecheor* (V, v. 44).

Comme les pastourelles, les fabliaux attribués à Jean Bodel résistent à tout essai de datation.

Ils auraient été composés entre 1190 et 1194-1197 et conservés dans plusieurs manuscrits⁴¹⁴.

Copiés et recopiés, avec autant de localisations différentes, les textes sont soumis à de

⁴¹⁴A (BnF, fr., 837); B (Berne, Burgerbibliothek, 354); C (Berlin, Staatsbibliothek, Hamilton 257); D (BnF, fr 19152); H (BnF, fr 2168); BnF, Arsenal 2770, ds *Nouveau recueil complet des fabliaux* (NRCF) de W. Noomen et N. van den Boogaard, Assen, 10 t., Van Gorcum, 1983-1998.
<http://archivesetmanuscrits.bnf.fr/ark:/12148/cc51085n> (consulté le 8 novembre 2017),
<http://www.e-codices.unifr.ch/fr/list/one/bbb/0354> (consulté le 8 novembre 2017) et l'inventaire des fabliaux, NRCF, p. XIII-XVI.

multiplés variables, remaniements et altérations. Cette observation est commune à l'ensemble des fabliaux bodéliens. De sorte que chaque fabliau propose une version plus ou moins picarde. *De Gombert et les deus clers*, qui se trouve dans quatre manuscrits (*A, B, C, H*)⁴¹⁵, a une version nettement picarde dans le ms *H* (version diplomatique), comparée aux trois autres. Malgré le caractère composite de la *scripta*, la proximité entre les différentes versions révèle une stabilité significative de la coloration dialectale :

La tradition paraît complexe, mais compacte : malgré un grand nombre de variantes portant sur des détails, les manuscrits sont restés très proches les uns des autres. Aucun des manuscrits ne représente fidèlement l'original : chacun d'entre eux a subi des détériorations ou des innovations plus ou moins importantes. Il se peut qu'ils descendent tous d'un ancêtre commun lui-même défectueux⁴¹⁶.

L'emploi de l'article féminin picard *le*⁴¹⁷ est récurrent dans chacun des manuscrits – altéré par la présence de l'article *la* francien – ainsi que l'effacement d'autres traits picards, y compris dans le lexique (*maufez/deable*), lors des copies successives :

L'article <i>le</i> picard	Effacement des traits picards
<i>H</i> : Li clers qui uit <i>le</i> fille	<i>H</i> : Si cuide auoir uoie cangie/ Li maufés fait il me carie
<i>A</i> : Cil qui gisoit auoec <i>la</i> fille	<i>A</i> : Bien cuide auoir voie marie/ Li maufez dist il me tarie
<i>B</i> : Li clers qui iut avec <i>la</i> fille	<i>B</i> : Et Quide auoir uoie changie/ Li maufez fet il me charrie
<i>C</i> : Li clers qui iut avec <i>la</i> fille	<i>C</i> : Il cuide auoir uoie changie/ Deable fet il me charie

Intéressons-nous aussi à l'examen du mot *fabliau*, en tant que forme dialectale :

<i>Barat et Haimet</i> : fable (v. 1)
<i>Vilain de Bailluel</i> : fabliaus (v. 1, v. 144)
<i>Couvoiteus et de l'envieus</i> : fabloier (v. 1), fables (v. 3)
<i>Vilain de Farbu</i> : fabloier (v. 5)

⁴¹⁵ Ds *NRCF*, t. 4, p. 281-282.

⁴¹⁶ *Ibid.*, p. 281.

⁴¹⁷ Autres exemples du traitement de *le/li* : *Du Covoiteus et de l'Envieus* : *li* : 6, *le* : 4; *Du Vilain de Bailluel* : *li* : 17 *le* : 21; *Vilain de farbu* : *li* : 23 *le* : 26; *De Brunain, la vache au prestre* : *li* : 18 *le* : 13; *De Gombert* : *li* : 32 *le* : 29; *Des II chevaus* : *li* : 33 *le* : 36; *De Barat et de Haimet ou des Trois Larrons* : *li* : 33 *le* : 73.

Brunain, la vache au prestre : **fabliaus** (v. 64)
Deus chevaus : **fablel** (v. 14, v. 18, v. 20)
Sohait des Vez : **flabiaux** (v. 209), conte (v. 213)
Gombert et les deus clers : **fable** (v. 1 et v. 186), **fablel** (v. 192)

Fablel et *fable*, formes non-picardes, prédominent tandis que le locuteur affirme être « unes rimoieres de fabliaus » (*Le Sohait desvez*, v. 209).

Résultat : les fabliaux transcrits dans les multiples manuscrits portent des traces d'altération, de réfection et aussi d'innovation. En revanche, en comparant deux types de compositions, les pastourelles et les fabliaux, la *scripta* dominante est picarde (arrageoise).

Vérifions cette hypothèse avec l'une des œuvres maîtresses de Jean Bodel, le *saint Nicolas* (*li Jus de saint Nicholai*) composé vraisemblablement entre 1194 et 1200 et conservé dans le plus arrageois des manuscrits, le BnF, fr., 25566 (La Vallière). Le manuscrit, une anthologie d'auteurs du XIII^e siècle dont plus des deux tiers sont d'origine picarde, est écrit par plus d'une main, à la fin du XIII^e siècle ou au début du XIV^e siècle (ca 1300)⁴¹⁸. Contrairement aux fabliaux, la morphologie du *saint Nicolas* présente les formes picardes, nombreuses, concurrencées par les formes franciennes, en observant 1) les déterminants épiciènes et 2) les possessifs :

<i>Saint Nicolas</i>	Formes picardes	Formes franciennes
<i>li</i>	1 (<i>li</i> , titre)	13 (<i>la</i>)
<i>le</i>	22	
<i>no</i>	15	3 (<i>nostre</i>) 1 (<i>nostres</i>)
<i>no</i>	21	13 (<i>vostre</i>) 0 (<i>vostres</i>)

⁴¹⁸ Le titre *C'est li Jus de saint Nicholai* est suivi d'une petite miniature à fond d'or représentant le *preudom* du *Jeu* qui prie agenouillé devant une statue de saint Nicolas. La transcription se termine, par le colophon « Chi fine li Jeus de saint Nicholai que Jehan Bodiaus fist Amen ».

La morphologie picarde aux singularités marquées, autant par la *scripta* que le phonétisme : *-c* (< *c + a*) est nettement plus fréquent que *-ch*. On trouve ainsi *cachié* (v. 387), *kenu* (v. 457), etc., mais aussi des doublets tels *peke/pechié* (v. 931 et v. 1313), *saque/sache* (v. 670 et v. 679), *quaut/chaut* (v. 220 et v. 677). Or, dans le cas des doublets, la graphie prédominante revient à la forme francienne, par exemple : *charte* 3 fois et *cartre* 1 fois. Comme on a toujours *chevalier*, *chief*, *chien*, *chier*, et une forme constante pour *senescal* et *escaper*. Le traitement de *candaille* est intéressant : *ai/e* : *candaille* (4 fois), *candoille* (2 fois), *candeille* (1 fois), la forme picarde *ca* est constante.

Sur la constrictive ou affriquées sonore *-g [d]j* de la langue centrale, la forme picarde *ch* ou *qu* prévaut : *carchiet* (v. 966), *rencarchiés* (v. 1341), et aussi *encarkiés* (v. 1012) *descaruiet* (v. 666), *encarquai* (v. 1354). Remarquons au passage la conservation du *-t* final (*-et*, *-it*, *-ut* < *-atu*, *-itu*, *-utu*, *-ate*, *-ute*) confirmé à la rime : « Ne faisons si le coc emplut /Rasoirs, nous avommes tant but » (v. 742-743).

Pour le *-c* < + *-e* ou *-i*, ou < *-t* + *yod* intérieur : la graphie *-ch* est plus fréquente que *-c* (= *-s*) : *forcheur* (v. 410), *rechet* (v. 1322), *rechinchier* (v. 1374), *parchon* (v. 1314). Autre constante : la finale en *-anche* dans les mots *anchois* et *fianche*.

Si la représentation des particularités consonantiques du picard se révèle majeure en indiquant une constante, celles du vocalisme ne montrent pas tant de différence avec le francien, hormis *-ie* (< *-e* ouvert entravé par *-l*, *-r* ou *-s* qui n'empêche pas la diphtongaison) : la majorité des suffixes en *-ie* côtoie le *-e* : *espiel* (v. 191), *espielus* (v. 193), *chiers* (v. 492), *chiert* (v. 245) auxquels il faut ajouter *conquest* ou *fer* franciens. Une seule forme reproduit le *-w* de transition (*auwen*, v. 752). Dans le même ordre d'idées, il est impossible de trouver l'influence lorraine

qui a pour effet de segmenter *-e* issu de *-a* (*freire, saveis*), puisqu'aucun exemple ne figure dans le texte.

Résultat : dans le *saint Nicolas*, les graphies picardes et franciennes se côtoient, avec prédominance de la graphie picarde. Aucun texte n'est à l'abri d'incongruité comme dans le cas de *serviche*, graphie picarde, rimant avec une forme francienne *devise* :

Contre chascun de nos sont bien cent par **devise**
Segneur, n'en doutés ja, ves chi vostre juïse;
Bien sai tout i morrons el Damedieu **serviche**
Mais mout bin m'i vendrai, se m'espee ne brise : » (v. 400-403).

On constate également que le consonantisme comporte plus de formes picardes que le vocalisme, un rappel du particularisme picard par son consonantisme (chapitre 3).

Pour la morphosyntaxe, les résultats prouvent encore la prédominance des formes picardes :

Les pronoms *chil, chel, chist, chou* plus fréquents que la forme *cil, cel, cist, çou*, mais le féminin *cest(e)* est plus fréquent que *cheste(e)*.

Le *-c* final (graphié *ç*) est probablement l'affriquée prépalatale *č*, dans le suffixe *-iç* (v. 618-619) et dans les désinences verbales de la 1^{re} personne *atenç* (v. 1104), *faç* (fréquent autant que *fai*), *oç* (v. 1478), *perç* (v. 536, v. 568), *prenç* (v. 1064, v. 1139 (mais *preng*, v. 901), *renç* (v. 168, v. 1488, mais *rent*, v. 1456). L'article CSsg *li* et CRsg *le*, prévaut (*la étant rarissime*).

Régularité de la 4^e personne *-ommes* à l'indicatif et au futur : *avommes* (v. 743, v. 1111, v. 1181), *acreommes* (v. 1058), *partiommes* (v. 1182), *porrommes* (v. 1530).

Deux remarques : 1) Il existe dans le *saint Nicolas* de très nombreux doublets voire une prédominance francienne dans le matériel morphologique comme dans le cas des adjectifs possessifs CRsg masc. Les formes picardes : *men* (8 fois), *ten* (6 fois), *sen* (6 fois) et formes franciennes : *mon* (24 fois), *ton* (13 fois), *son* (16 fois). Il y a récurrence du phénomène pour le pronom personnel forme forte *mi* (4 fois après préposition) et *moi* partout ailleurs.

2) La désinence picarde *-che* est systématiquement appliquée pour les verbes au subjonctif présent (1 et 3) et *-chent* (v. 6), *kieche* (v. 884), *meche* (v. 250, v. 866, v. 872, v. 1062), *meskieche* (v. 806), *fache* (v. 158, v. 696, v. 1215, v. 1491), *mechent* (v. 389). Une tendance attestée par la rime (« Chascun meche trois lé cel bort,/ Et qui giet mieus, si les emport », v. 866-867).

Qu'en est-il du lexique dans le *saint Nicolas* ? Selon Albert Henry, les mots proprement picards seraient peu nombreux : *wanquetinois* (gens de Wanquetin, « de mauvaise réputation »), *escat* (trésor), *mencaut* (mesure pour les grains en Flandre, Hainaut, Artois) et *pec* (pitié, compassion)⁴¹⁹, or, le noms des villes citées affichent la *scripta* picarde : *Aucherre* (v. 253, v. 593, Auxerre), *Gaians* (v. 242, Géants), *Grise Wallengue* (v. 362), *Gaverele* (v. 1366, Gavrelle). Sans oublier les noms des personnages, comme *Pincedés* toujours écrit *Pinchedé(s)* (*Pincedés* dans les rubriques sauf une fois, *Pinchedés*, R757).

Certains termes se partagent des origines communes, comme pour *achinte*, picard et wallon (v. 261, terrasse), *augouche* (v. 1101, « casse-pieds »), *amuche* (v. 506, *aumusse*, « chaperon, avec couvre-nuque, souvent fait de fourrure »); *caanche* ou *keanche* (v. 853, v. 1121, « chute des dés, nombre de points obtenus à un coup de dés »).

On observe également des expressions argotiques essentiellement locales, comme *bignon* (v. 703, « tonneau »); *chi sus* (v. 790, v. 973, « là-dessus ou sur cet argent »), détaillées dans les résultats inhérents à la variation diastratique (sociolecte) en raison précisément de leur rattachement au lexique d'une catégorie sociale spécifique, celle des voleurs.

⁴¹⁹ Albert Henry, *Romania*, LXI, *op. cit.*, p. 52.

Globalement, les résultats démontrent que, malgré la présence d'une certaine mixité linguistique (franco-picard), la présence de formes typiquement picardes, attestés à la rime, prévalent, en vérifiant et confirmant les résultats des travaux d'Halina Lewicka :

C'est le *Jeu de saint Nicolas* qui est l'œuvre le plus fortement picardisante de Jehan Bodel : sur les trente et un phénomènes recherchés, on y trouve pour dix cas des formes uniquement dialectales, pour douze cas un mélange de formes franciennes et picardes avec prédominance, surtout dans la morphologie de ces dernières, et pour huit des formes franciennes seules (un trait n'est pas attesté)⁴²⁰.

Confrontons les résultats avec ceux de la *Chanson des Saisnes* (ca 1180), une œuvre qui soulève la question de la datation et plus encore celle de l'attribution. Commencée au plus tôt en 1180, la *Chanson des Saisnes* (aussi *Chanson des Saxons*) aurait été composée, selon les quelques traits de civilisation qui y sont mentionnés, avant 1180. Inachevée au temps de Jean Bodel, elle présente plusieurs rédactions manuscrites de longueurs variables, ce que met en lumière l'édition immensément complexe réalisée par Annette Brasseur en 1989.

Forte de son succès, la *Chanson des Saisnes* est conservée dans deux types de *codices* : des manuscrits de grand format, sur vélin, pour *A*⁴²¹ (Arsenal 3142) et *R* (BnF, fr., 368), et des manuscrits de petites dimensions dits « manuscrits de jongleurs⁴²² », pour *L* (Cologny-Genève, 40) découvert en 1971, et *T* (Turin, LV 44). Selon Annette Brasseur, il y aurait au total quatre auteurs, Jean Bodel et trois continuateurs anonymes, sans compter les copistes. Difficile de trancher la question relative à l'attribution, même si les quatre rédactions permettent de mettre

⁴²⁰ Halina Lewicka, « *L'Élément picard* », *op. cit.*, p. 252.

⁴²¹ Pour le ms *A* (Bibliothèque de l'Arsenal, 3142, version inachevée de 4337 vers) daterait, selon Annette Brasseur, de 1285.

⁴²² Olivier Collet « Du manuscrit de jongleur au recueil aristocratique : réflexions sur les premières anthologies françaises », *Le Moyen Âge* 3/2007 (t. CXIII), p. 481-499, <https://www.cairn.info/revue-le-moyen-age-2007-3-page-481.htm> (consulté le 8 novembre 2017). Ces manuscrits dits « de jongleurs », souligne Olivier Collet, sont d'« une importance capitale puisque la diffusion de la littérature vernaculaire (française) produite entre 1150 et 1275 environ est assurée dans une large mesure par des anthologies, plutôt que par des copies qui individualisent les textes ; par des ensembles qui, pour les œuvres narratives brèves, datent pour l'essentiel de 1225-1325 ».

en évidence, à l'intérieur du poème, des lignes de rupture qui révéleraient l'intervention probable de rédacteurs postérieurs au XII^e siècle.

Loin d'être une œuvre monolithique élaborée par un auteur unique, dont le talent serait allé déclinant en même temps que ses forces physiques [de Jean Bodel], la *Chanson des Saisnes* est une œuvre plurielle où tout trahit la présence d'écrivains anonymes, de cultures et parfois d'époques différentes⁴²³.

Annette Brasseur souligne aussi, basant l'hypothèse sur les 3307 premiers vers du ms *A* (manuscrit de base) attribués à Jean Bodel, que l'ensemble est marqué de la forte empreinte qu'y a laissée l'initiateur de la *Chanson*, Jean Bodel, auquel on peut attribuer les 3307 premiers vers de *A* d'une part, et la suite de *R*, *L* et *T* d'autre part.

Sur la présence de traits picards, ces textes, transcrits à la fin du XIII^e siècle voire dans les premières années du XIV^e siècle, ont en commun des traits picards appartenant en majorité à la zone qui englobe Arras et ses environs. Trois d'entre eux (*R*, *L* et *T*) sont, à des degrés divers, influencés par l'Est lorrain où ils ont voyagé. Seul, le ms *A* est totalement picard⁴²⁴.

L'examen des 3307 premiers vers permettrait d'écarter toute forme d'hétérogénéité quant aux observations linguistiques et d'écarter l'idée d'une ligne de rupture entre ces vers et les autres. Pourtant, la nécessité impose d'avoir aussi en regard les vers suivants. Voici ce qui en ressort relativement à la *scripta* picarde :

Le *-e* svarabhaktique est présent trois fois dans les 3307 vers : *perderés* (v. 508, mais *perdra*, v 3063), *confondera* (v. 1458), *venderai* (v. 3063) pour s'effacer au profit de la forme francienne.

⁴²³ Pour l'examen des parts respectives de l'auteur et des différents continuateurs, voir Annette Brasseur, *La Chanson des Saisnes*, édition critique, t. I, texte, p. XII. Voir aussi la représentation schématique des différentes versions, ds *Étude linguistique et littéraire de la Chanson des Saisnes de Jehan Bodel*, p. 173.

⁴²⁴ L'édition d'Annette Brasseur comporte deux tomes et se base sur l'existence des quatre rédactions de la *Chanson des Saisnes* dans quatre manuscrits différents (mss *A*, *R*, *L*, *T*) grâce auxquels elle a été en mesure pour la première fois de proposer une édition qui s'appuie sur toutes les versions connues de l'œuvre. Son édition propose en regard les rédactions *AR* et *LT*, puis de *R* en regard de *LT*.

La désinence de la 4^e personne en *-ommes* (ou *-onmes*), y est inexistante, avec ultérieurement, soit après le vers 3307, les formes *feronmes* (v. 3442) et *lairomes* (v. 4511 L et 519/6262).

Aussi rare la désinence en *-iemes* de l'imparfait : *alientes* (v. 3471) et du conditionnel *prieriemes* (v. 3483).

Quant aux formes *no(s)* et *vo(s)* des possessifs, fréquentes, passent à *nostre* (v. 3393), *vostre* (v. 3450, 4025, v. 4059) après le vers 3307.

Entre les vers 2797 et 3307, on compte 12 présences de *nostre/vostre* et aucun *no/vo*, formes picardes.

Les formes *no(s)*, *vo(s)* n'y sont pas majoritaires : 27 formes réduites *no(s)/vo(s)* contre 43 *nostre, vostre*.

Il est impossible, au plan linguistique, d'établir une ligne de démarcation nette, la *scripta* « n'est pas d'une aussi grande homogénéité qu'on aurait pu le croire⁴²⁵. » *De facto* il n'y a pas d'interruption brutale au vers 3307 pouvant laisser supposer d'une part que le locuteur [Jean Bodel] ait interrompu son texte à ce point précis et d'autre part qu'il n'y ait eu qu'un seul locuteur.

L'ensemble des rédactions souligne que bien qu'il s'agisse d'un texte picard, la *Chanson des Saisnes* dévoile l'existence d'un fonds linguistique commun, ne serait-ce que par le terme « jeu » qui se décline en *gieu, giu, geu, gé, jeu*; le ms *A*, ayant la *scripta* picarde *giu* (v. 1066). On trouve *haubergier* et la forme picarde *haubregier*⁴²⁶, toujours dans le ms *A* (v. 1525, v. 3282), et l'expression « armez et haubregiez de mout riches atours » (v. 672, *A*). *Aranchié* (< verbe *arengier*) avec pour variantes *aranchié/arrangié* (v. 969 et 1761 L).

La proportion de l'emploi de *aigue* et *aive* est significative : 25 fois pour *aigue* (v. 339/330, v. 1621/1545, v. 41 *A/LT*) et 25 fois pour *aive* (v. 3156 v. 3800, v. 4920, v. 7078), notamment

⁴²⁵ *Ibid.*, p. 56.

⁴²⁶ Forme picarde (métathèse) qu'on ne trouve pas en moyen français, à partir des textes littéraires (fin du XVI^e-deuxième tiers du XVII^e siècle), ds Flutre, *Le Moyen picard, op. cit.* p. 276.

dans le ms *L*. On peut affirmer que si les traits picards sont plus présents dans les 3307 premiers vers de la *Chanson des Saisnes*, ils ne disparaissent pas dans les vers suivants :

avel (*faire son –*, v. 1787/1646 et pluriel picard *aviax* (*avoir ses –*, v. 5159, « ce qu'on désire »).

Foille/feuille (*ne prisier aucun en la –*, v. 1776/7697), « feuille », pour désigner une personne dont on ne fait peu de cas (sert de renforcement à la négation).

agaus (« plaine », v. 2388 *L*), *moieniaus* (« moineaux », v. 865 *A*).

pel, Cs. *piaux/piaz* (v. 683/638) dont le sens est « la peau, le parchemin », et aussi « la vie » : *garandir/garantir sa –* v. 247/240).

angles (« anges », v. 17/16).

asne (v. 4835 *L*) sans relation avec *asne* < *asinum* mais dans le sens « raisin foulé dans le pressoir »; *picois* (« pioche, aiguillon », v. 3699 *A*) utilisé dès la fin du XII^e siècle en Flandre.

Arsin (« incendie », v. 1174/1117).

piu/pif (v. 583/573) dans l'expression *debonaire et –*, soit plein d'affection.

faudestuef (v. 940 *A*) qui signifierait « siège en principe réservé au roi ».

maginois (3772 *A*), du francique *magninisk* signifiant « magnifique, riche, noble » en parlant d'un palais.

desbuschier (v. 1033/981, v. 2300/2053, 3683 *A*), forme picarde de « débusquer, surgir ».

brarge, barge (v. 253/5973 (*– et*) v. 4580 *L*, 4582 *L*) pour « embarcation ».

cheables (v.4581 *L*), forme picarde de *cables*, « amarres ».

erfroi (v. 4548 *L*, v. 4565 *L*, v. 4570 *L*), dans le sens de « tour mobile pour l'assaut ».

bedel (*garçon et –*, 1788/1646 (37), « serviteur ou militaire subalterne »).

L'investigation linguistique des textes bodéliens se termine avec un texte plus intimiste, les *Congés*⁴²⁷. Composé entre juin et novembre 1202, sa datation s'appuyant sur des éléments biographiques connus. En 1202, avant de refermer sur lui les portes de la léproserie d'Arras, Jean Bodel adresse à certains de ses concitoyens un testament littéraire en quelque 540 vers.

⁴²⁷ *Les Congés d'Arras* (Jean Bodel, Baude Fastoul, Adam de la Halle). Travaux de la Faculté de Philosophie et Lettres, 27, Bruxelles, éd. Pierre Ruelle, 1965.

Conservé dans pas moins de sept manuscrits, c'est le ms *C* que Pierre Ruelle a élu comme manuscrit de base, parfaitement complet et datant de la fin du XIII^e siècle, même si les graphies sont franciennes. L'éditeur a renoncé au ms *A* (25566), qui pourtant transcrit avec soin les traits picards, parce que la perte d'un folio (entre les f^{os} 281-282) des *Congés* entraînait une lacune importante de 136 vers, soit de 10 strophes, sur un total de 41 strophes.

Au plan phonétique, il est difficile de statuer sur la langue de Jean Bodel à partir du ms *C*, puisque les graphies franciennes y sont prédominantes.

Autant le consonantisme que le vocalisme subissent cette influence, observable à la rime : une finale en *-ance*, forme francienne, de la strophe XXX qui côtoient des rimes aux formes mixtes (franciennes et picardes) de la strophe XVIII : *estanche*⁴²⁸ (v. 214) rime autant avec les finales *-ance* que *-anche* (< *-antia* ou *-entia*). La forme picarde *estankier* y est absente. Par ailleurs, les finales en *-iu* d'origines diverses riment entre elles : *pensiu* (v. 109), *Mahiu* (v. 110), *eschiu* (v. 112), *liu* (v. 113), *siu* (v. 117) et *passim*.

On relève des rimes mixtes : *miue* (< *meus*), picard (v. 342) et *eschieue* (v. 339). Il est impossible de repérer si Jean Bodel a rimé en *-iu(e)* ou en *-ieu(e)*. Termes ou expressions, en référence à l'absence de palatalisation en picard, sont inexistantes.

Cependant, au plan morphologique, on décèle des picardismes, surtout en ce qui concerne les possessifs avec une forte représentation du *vo*, autant pour le féminin que pour le masculin : (v. 41, v. 24, v. 268, v. 378, v. 398, v. 499, v. 506 et *passim*), *vos* (v. 377). Mais, la forme *vostre* est concurrente (v. 98, v. 210, v. 266), *mien* et *tien* n'apparaissent pas à la rime.

⁴²⁸ *Estanchié, estainchié*, v. 4910 (*L*), v. 4015 (*A*), v. 5988 (*L*), 6363 (*L*), « fatigué, épuisé » (en parlant d'un guerrier ou d'un cheval, ds *La Chanson des Saisnes*, *op. cit.*, *Notes, glossaire et tables*, p. 1004.

Relativement au lexique, Pierre Ruelle note certains jeux de mots dans les *Congés*. Deux sont riches d'enseignement : dans la strophe XI, *ajointié* (v. 128) rime avec *desjointe* (v. 129) et *acointé* (v. 131) avec *desacointe* (v. 132). Autre exemple significatif à la rime : dans la strophe XXX : *acoustumance* (v. 351) appelle *acoustumas* (v. 352).

Il y a aussi des traits régionaux inattendus dans certains noms propres :

Jehan Boschet (v. 16, attesté dans le *Nécrologe* pour l'année 1127, sous le nom *Boskés Jehans*).

Caignet, aussi le nom du valet de l'aubergiste dans le *saint Nicolas* (v. 421).

Piès d'Argentois (v. 338, la famille d'Arras *Pié d'Argent*).

Les noms relatifs à la ville d'Arras conservent leur graphie d'« origine » : *Candoille* (v. 506,) *Marchié* (v. 513) *Miaulens* (v. 167, Méaulens), *Arras* qui se prévaut du terme antéposé *commune d'–* (v. 459), *Biaumés* (v. 122, Beaumetz-lès-Loges), *Biaumont* (v. 160), *Biaurain* (v. 167, Beaurains⁴²⁹ *et passim*).

Résultat : le choix du manuscrit (ms C) fausse l'observation des données car inévitablement la *scripta* picarde est (re)travaillée, polie ou gommée. Néanmoins, la *scripta* montre plus de stabilité linguistique au niveau de la morphosyntaxe que du phonétisme.

En conclusion, très tôt, soit dès la fin du XII^e siècle, et malgré toutes formes d'altération de la *scripta*, les effets d'une *normalisation* d'une *scripta* dialectale-suprarégionale existent, sans jamais gommer les traits dialectaux (phonétiques, morphosyntaxiques et lexicaux). Au contraire, quantitativement et qualitativement révélatrice, la *scripta* picarde est manifeste et prédominante. C'est le signe indubitable d'une conscience collective qui, nous l'avons observé, est d'ordre linguistique.

⁴²⁹ Beaurains, où se trouve le *Petit Val* ou les *Maisonnelles*, la maladrerie de l'évêque où étaient reçus les non bourgeois. Situés sur le territoire de localités différentes, le *Petit Val* et le *Grand Val* étaient voisins.

RÉSULTAT 5.2 : Une picardisation valorisante

D'*Eracle* (ca 1176-1184) il ne subsiste que trois manuscrits (*A*, *B*, *T*), dont le dernier est inutilisable, celui de Turin (*T*, Bibl. Naz. L. I, 13) en partie détruit lors de l'incendie de 1904. Le ms *A* (BnF, fr., 1444) date de la fin du XIII^e siècle, incomplet du début et de la fin, il est pourtant le manuscrit de base réformé d'après *B* ou selon l'accord de *B* et de *T*. Le ms *A* n'est pas, selon Raynaud de Lage, un bon manuscrit, le copiste commet assez fréquemment des étourderies et des erreurs plus graves, et son texte est plus ou moins picardisé. Quant au ms *B* (BnF, fr. 24430), il provient de Tournai, il est rédigé à la fin du XIII^e siècle et comporte des traits dialectaux du rouchi.

Le travail de Helge W. Heimer⁴³⁰ sur la langue de Gautier d'Arras montre que Gautier d'Arras écrivait la langue littéraire communément admise et que les copistes avaient picardisé son texte⁴³¹. Picardiser établissant une forme de *normalisation* en faveur du picard. Les résultats sur le consonantisme l'attestent, rien que pour le texte d'*Eracle*. C'est dire que les vertueux copistes ont mis en place ce qui leur paraissait linguistiquement picard. Tous les termes qui pouvaient être marqués de ce dialectisme l'ont été :

Le *-c + a* à l'initiale, en picard *-k* (écrit *-k*, *-qu* ou *-c*) :
52 formes recensées dont certaines sont reprises (en nombre d'emplois).
cose (v. 82, v. 99, v. 108 *et passim*) : plus de 66
caitis (v. 347, v. 855, v. 888 *et passim*) : 12
caste (v. 261, v. 2308, v. 2361 *et passim*) : 9

⁴³⁰ Helge W. Heimer, *Étude sur la langue de Gautier d'Arras*, Lund, 1921. Voir aussi l'éd. de Guy Raynaud de Lage, *op. cit.* p. VIII : « Un travail de Helge W. Heimer a montré que Gautier écrivait, comme on pouvait s'en douter, une langue littéraire communément admise et que les copistes avaient picardisé son texte ».

⁴³¹ Blanche Wissen, *Étude philologique d'Eracle de Gautier d'Arras*, sous la direction de Gaston Zink, Université de Paris-Sorbonne, Paris IV, p. 150. « *Eracle* est fondé sur différentes traditions graphiques où prédomine la graphie francienne. Le texte a été rédigé par des scribes français qui ont employé, souvent spontanément, leur propre tradition graphique et, dans un second temps, ont probablement picardisé le texte. La picardisation aurait été partielle et n'aurait atteint que certains traits exclusivement picards, où d'autres y sont totalement absents. »

kief/cief (v. 141, v. 240, v. 255 *et passim*) : 22
cevaus/ceval (v. 69, v. 94, v. 277 *et passim*) : 26

Le constat est identique pour le *-k + -e, -i* germanique : *rice/rique* (v. 151, 338, v. 4671 *et passim*). De sorte que la phonétique picarde a été très largement suivie, comme pour le *-g + -a* qui présente malgré tout quelques variantes : *gaunes* (v. 398, v. 439, etc.), *gambes* (v. 2503, v. 4552, etc.); *conjot* (v. 3886). Certaines graphies sont insolites, telles : *gargerie* (v. 2391) dont les formes habituelles sont *jargerie, jarderie, garberie* pour « ivraie ».

Notons d'autres incongruités : la forme attendue, pour le groupe *-cw* intervocalique (du type *-aqua*), serait *-w* ou *-u*, or le texte ne possède que la forme *aige* (v. 922, v. 1048, v. 1057, v. 5431), avec une possible hésitation entre *-w et -gu* que l'on trouve dans *Vautiers* (v. 6517).

Le traitement du *-s* intérieur devant consonne est majoritairement picard et produit la graphie *-r* : *varlet/varlés* (v. 464, v. 504, v. 524 *et passim*, au total 57 fois). Son doublet *vallet/vallés* (v. 491, v. 1508) est employé 8 fois, soit 7 fois moins que la forme picarde. La proportion est marquante.

Les observations relatives au vocalisme sont similaires au consonantisme, confirmant le degré de picardisation du texte d'*Eracle*.

Même tendance pour sa morphosyntaxe. Elle indique que le paradigme théorique picard de l'article *li/le* est clairement reproduit⁴³² : *li* : 110 fois, *le* : 232 fois, soit en pourcentage : 32% *li* contre 68% *le*. Le copiste a préféré la forme picarde à la francienne.

⁴³² L'article défini féminin singulier a un vocalisme en *e* (CS, CR *le*, Centre *la*) et peut même prendre la forme *li* au CS (« Chi commenche li estoires de chiaus qui conquisent Coustantinoble », Robert de Clari I, v. 1). Ces formes neutralisent en grande partie les oppositions et orientent le système vers une déclinaison unigenre, ds Gaston Zink, *L'Ancien picard, op. cit.*, p. 90.

Pour les adjectifs possessifs *no*, *vo* picards, *Eracle* présente, surtout dans les lieux communs du récit médiéval avec usage du discours parlé, les formules figées « mon signor », ou « biaux sire », formules qui ne nous renseignent pas sur l'emploi du possessif, sauf une exception qui confirme la règle : *ti oeul* (v. 3580). Les formes picardes s'y trouvent malgré tout : *men* (v. 3775), *ten* (156, v. 306), *sen* (v. 365, v. 842, v. 853). Pour le féminin, Charles Th. Gossen souligne que « le féminin dialectal de l'adjectif possessif jouissait plus de la faveur des scribes que le masculin⁴³³ ».

Les désinences en *-omes* de la 1^{re} personne du pluriel du présent et du futur sont rares : seuls quatre exemples illustrent la *scripta* picarde : *faisomes* (v. 319), *avomes* (v. 5452 (rime : *somes*), *assanlomes* (v. 5486) et *combatomes* (v. 5570). Toutes les autres formes sont franciennes à la désinence en *-ons*.

Une faute ancienne se répète dans les trois manuscrits d'*Eracle* : « car on l'asert tout mon aé » (v. 3119). Le copiste n'a probablement pas reconnu le verbe *aservir* (asservir) et a transposé *l'a(sert)* en le caractéristique du picard.

La sémantique est elle aussi picardisante, comme pour les mots suivants : *aisius* (CS, v. 3687) avec finale dialectale en *-ius* (CS) < *acinum* (« grain de raisin ») dont la forme francienne est *aisil*. *Berlen* (v. 70, « table de jeu ») < *bretling* germanique, avec pour forme francienne *brelan* ou *brelenc*.

En définitive, *Eracle* possède une *scripta* excessivement picarde et homogène, causée par une systématisation des picardismes. Sa picardisation, attestée par les résultats de la recherche, conduirait à placer ce récit comme non probant pour étayer notre hypothèse; or la picardisation

⁴³³ Charles Th. Gossen, *op. cit.*, p. 126.

signifie que le comportement linguistique relève de la volonté de valoriser la langue régionale lors de la copie du manuscrit.

Quel est le comportement linguistique adopté pour l'autre roman de Gautier d'Arras? *Ille et Galeron* (ca 1176-1184) a été longtemps connu que par un seul manuscrit, celui de la BnF, fr., 375 ou ms *P*. C'est un manuscrit daté de 1288, écrit en Île-de-France, par trois copistes, dont Jean Mados, neveu d'Adam de la Halle. La première édition du roman de Gautier d'Arras revient à E. Löseth⁴³⁴, d'après le ms *P*. Et en 1911, W. H. Stevenson signale l'existence d'un nouveau manuscrit d'*Ille et Galeron*, le ms *W* (Wollaton Hall) qui appartient aujourd'hui à la Bibliothèque de l'Université de Nottingham et contient, entre autres, les fabliaux de Gautier Le Leu.

Le ms *P* (6592 vers) est produit à la fin du XIII^e siècle dans une langue à caractère picard. C'est d'ailleurs le manuscrit de base choisi par Yves Lefèvre pour son édition.

L'analyse lexicologique d'*Ille et Galeron* aboutit aux mêmes conclusions que pour *Eracle*, les picardismes y sont innombrables :

cachier (v. 421), *calengier* (v. 2056 a, v. 2622, 4380), *caple* (v. 735), *cembel/cenbel* (v. 2302, v. 5673), *cerchier/cerquier* (v. 3696), *cerquie* (v. 1989), *cerkie* (v. 3700), *cerkent* (v. 1991), *caloit* (v. 5249), *caut* (v. 5781), *chaeoir/ciet* (v. 2263, v. 2356), *carga* (v. 2087), *carciés* (v. 304), *casti* (v. 3730), *cose* (v. 4023), *dekacier* (6543), *encaucier* (v. 3655), *kace* (v. 2768) et *passim*.

Une forme incongrue : *awan* (v. 3203).

Quelques rares doublets : *duel* (2619) *doël* (v. 2624), *deus* (v. 3893).

Morphosyntaxiquement, la tendance est identique et le soin de respecter les paradigmes picards, voire de picardiser, constant : *acoillir* (v. 4415), *assisent* (v. 3519), *aut* (v. 6590),

⁴³⁴ E. Löseth, *Œuvres de Gautier d'Arras*, t. 2, *Ille et Galeron*, Paris, 1890 (Bibliothèque française du Moyen Âge).

mesciet (v. 1880, v. 2955, v. 4294), *mescaoit* (v. 1899, v. 2955, v. 4294), *muet* (v. 2348), *muc* (5383), *renc* (v. 4496), *vic* (v. 1710).

Avec *Eracle* et *Ille et Galeron*, le discours est influencé par le francien et par le dialecte champenois – lui-même « *koinèisé* » –, aussi par des traits caractéristiques des langues du nord et du nord-est.

Ces deux récits sont cependant tout sauf des contre-exemples car ils présentent un nombre conséquent de traits picards. Leur picardisation expliquerait, d'une part le pouvoir d'attraction de la *scripta* picarde et par voie de conséquence son rayonnement sur un territoire plus vaste que l'espace arrageois et, d'autre part la valorisation linguistique et identitaire quel que soit le *modus operandi* choisi.

RÉSULTAT 5.3 : Une revendication « francienne »

Les chansons de Conon de Béthune (ca 1187-1219) ont été conservées dans de multiples manuscrits et, d'après la *Bibliographie des chansonniers* de Gaston Raynaud (Paris, 1884), les 14 chansons suivantes lui sont attribuées :

< G. Raynaud (1884)	< Axel Wallensköld (1968)
R. 15 : <i>Chantier m'estuet, car pris m'en est courage</i>	Ø
R. 303 : <i>Si voirement con cele dont je chant</i>	II
R. 629 : <i>Chanson legiere a entendre</i>	I
R. 1125 : <i>Ahi, amours, con dure departie</i>	IV
R. 1128 : <i>Se rage et derverie</i>	VI
R. 1314 : <i>Bien me deüsse targier</i>	V
R. 1325 : <i>Belle douce dame chier</i>	VII
R. 1420 : <i>Tant ai amé c'or me convient haïr</i>	VIII
R. 1574 : <i>L'autrier avint en cel autre pais</i>	X
R. 1623 : <i>L'autrier un jour après la saint Denise</i>	IX
R. 1837 : <i>Mout me semont Amours que je m'envoïse</i>	III
R. 1859 : <i>Voloirs de faire chanson</i>	Ø

R. 1960 : <i>Au comencier de ma nouvele amour</i>	Ø
R. 2000 : <i>Amis Bertrans, dites moi le meillor</i>	jeu-parti

Note : Rejet (Ø) de trois chansons (R. 15, R. 1960 et R. 1859) en raison de contradictions entre divers mss.

De ces 14 chansons, on doit exclure la dernière (R. 2000) qui est un jeu-parti entre *Sires Guichairs et Amis Bertrans*; les 13 autres sont réparties entre 17 manuscrits⁴³⁵. Sur l'ensemble des manuscrits, les rubriques mentionnent : *Mesire Quenes* (12 fois), *Mesire Quenes de Betune* (5 fois), *Quenes de Betune* (5 fois), *Mesire Quenes chevalier* (2 fois), *Quenes* (2 fois), *Sire Quenes* (1 fois) et *maistre Quenes chevalier* (1 fois). Difficile de ne pas y voir une surenchère identificatoire en lien avec le statut social du trouvère. Plus intéressant, la chanson III et ses « mos d'Artois », comme la majorité des chansons de Conon de Béthune, ont un point commun: la *scripta* picarde brille par son absence. On trouve *lieus* (IV, v. 45) et non la forme picarde *lius*. Franciennes aussi *entiere, maniere* (VII, v. 2, v. 10) et non *matire, manire* (picard).

La morphologie présente quelques rares formes picardes. Pour exemple : la désinence monosyllabique en *-iés* de la 2^e personne du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du conditionnel (*seriés*, V, v. 19; *sariés*, X, v. 22; *estiés*, X, v. 44) et 2), et la forme abrégée de l'adjectif possessif de la 1^{re} personne du pluriel *no* (IV, v. 43, v. 48). L'usage de la *koinè* fait loi, il prédomine et agit comme en position médiane entre les deux langues. Sur ce point, Axel Wallensköld reste prudent : « Ou bien Conon de Béthune s'est servi de son dialecte provincial c'est-à-dire de l'artésien ou bien il a chanté dans le langage francien, celui de la cour de

⁴³⁵ Axel Wallensköld, *op. cit.*, p. IX.

France où il a passé de nombreuses années ?⁴³⁶ ». Nos résultats corroborent son point de vue. La *scripta* des chansons de Conon de Béthune se compose de formes franciennes et formes picardes, sans marquer quantitativement une différence :

consel, consell (IV, v. 30, X, v. 16); *dechiet* (VIII, v. 29), *lasque* (IV, v. 31), *leu* (VI, v. 23), *leuve* (VI, v. 22), *plorous* (VII, 20), *saus* (VIII, v. 19), *soffraitous* (VII, v. 23), *keudrai* (VI, v. 36) *et passim*.

Alors, ladite revendication si souvent commentée (« mos d'Artois ») posséderait les caractéristiques d'une variante du francien, sans réelle coloration dialectale. Autrement dit, la valorisation positive du picard, bien présente dans la chanson III, serait émise selon un mode de discours neutre, ni picard ni francien.

RÉSULTAT 5.4 : Une *scripta* hésitante

Pour produire l'édition du texte d'Alard de Cambrai, Jean-Charles Payen a eu recours à trois des neuf manuscrits qui contiennent l'intégralité du *Livre de Philosophie et de moralité*, *A*, *F* et *M* (à cette réserve près qu'il manque une rubrique à *M*). Comme le souligne l'éditeur, le choix du manuscrit de base s'est effectué en corrigeant le ms *A*, manuscrit de base. Le ms *F* (Arsenal, 3615), nettement picard, est daté de 1268, lequel assure un probable *terminus ad quem* du *Livre de philosophie* attribué à un certain « Jehan qui pou sai de letre », nous détaillerons l'incipit dans le chapitre 6.

⁴³⁶ *Ibid.*, p. 134.

Sa *scripta*, plus francienne que picarde, révèle une hésitation graphique constante, dans le vocalisme et plus encore dans le consonantisme, pourtant plus résistant à l'assimilation linguistique :

Le -c devant -a est noté -*chié* et non -*quié*, ni -*kié*. *Chier* < *carum* est une forme francienne. De la même façon -c devant -e et -i libres toniques à l'initiale donne ici : *merci* et non *merchi*.

La forme picarde *eskivier* (v. 482) fait exception, comme *cange* (v. 771), *carche* (v. 675, v. 4340).

Formes incongrues : la graphie picarde *geredon* (v. 686) au lieu de la graphie francienne attendue *gu* (*gueredon*) et *gerroient* (v. 4983) au lieu de *guerroient*.

Quelques picardismes : *penre* (v. 44), *soupenre* (v. 4487), *repenre* (v. 2761).

À la rime, même hésitation graphique : *riches/nices* (v. 697-698), *nice/anice* (v. 5113-5114, en francien *aniche*), *peresse/teche* (v. 431-432).

La déclinaison à deux cas n'est pas régulièrement suivie : le -s du CS est souvent omis, principalement dans les noms propres : *Caton* (v. 73), *Senegue* (v. 38, v. 299, v. 5471, v. 5501).

Même flottement dans la déclinaison : *home* CSsg (v. 897).

Les formes de l'article sont franciennes, sauf une exception : *le* féminin (CSsg, v. 260).

Les possessifs picards se maintiennent : *no maistres* (CSsg, v. 5196, v. 6306), *no pere celestre* (CRsg, v. 6132), *a vo voloir* (v. 1042), *sentir vo desroi* (v. 3205) et *passim*.

Les pronoms personnels sont picards, *lui* renvoie souvent au féminin (v. 277, v. 356, v. 1930, v. 1982 et *passim*).

La *scripta* composite, à la fois francienne et picarde, marque une fluctuation récurrente entre ces deux formes. Les rimes, toutes riches, indiquent aussi un souci de régularité, en -*ace* (52 fois), -*age* (90 fois), -*ance* (134 fois), -*aire* (142 fois).

Au niveau lexicologique, la *koinè* prévaut et rares sont les régionalismes. Les locutions franciennes prédominent : *acheterons* (v. 2046, 2602, 6411), *asamble* (v. 6609), *bachelor* (v. 5168), *baniere* (v. 4457), *barat* (< *barater*, v. 3634, v. 5630, v. 2601). Enfin, quelques formes des plus singulières : *aboivre* (v. 4390, v. 5731), *borce* (v. 5203, v. 5206) et *passim*.

RÉSULTAT 5.5 : La force du lexique arrageois

Choisir pour locuteur arrageois Jean Bretel, c'est aborder les jeux-partis ou *partures* – ceux d'Adam de la Halle seront analysés plus loin. Celui qu'on nomme le *prince* du Puy a été le plus important témoin et acteur de ces *jeux* littéraires et musicaux en participant à une centaine de jeux-partis en compagnie d'une vingtaine de partenaires, en plus d'avoir composés quelque six ou huit chansons⁴³⁷. Il a ainsi côtoyé quelque 40 poètes, tous ou presque d'Arras; c'est affirmer que les jeux-partis ont été une activité communautaire largement partagée.

Pour l'édition du *Recueil des Jeux-partis français*, Arthur Långfors a pris en considération et utilisé pas moins de 25 manuscrits⁴³⁸, ce qui engendre un nombre incalculable de variantes. Au total, le recueil regroupe 182 pièces dont 28 inédites. Ont été exclus de l'examen linguistique les jeux-partis qui mettent en scène des auteurs extérieurs à l'Artois, comme les comtes de Bretagne ou Thibaut de Champagne. La section réservée à *Jehan Bretel* représente les trois quarts du recueil. Arthur Långfors a aussi constitué des sous-groupes à l'intérieur des jeux-partis artésiens : D) Jehan Bretel, E) Amis de Jehan Bretel, F) Adam de la Halle et G) Petits poètes artésiens.

À première vue, la *scripta* des jeux-partis est picarde, or, un examen plus minutieux indique une quasi absence de toute *grammaire* proprement picarde, celle qu'on rencontre dans les textes de la même époque. C'est dire que la *koinè* est reine avec une morphosyntaxe picarde qui ne figure qu'en traces évanescentes.

⁴³⁷ Les chansons de Jean Bretel sont conservées dans un seul manuscrit (*Vat. Christ.*, 1490) et publiées par Gaston Raynaud, Paris, Champion, 1880.

⁴³⁸ Les manuscrits pour lesquels Arthur Långfors a utilisé le système de Schwan (adopté par Alfred Jeanroy et presque tous les éditeurs modernes) sont désignés par les signes *A, C, D, E, G, I, K, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z, a, b, c*, enfin le manuscrit de Cambrai 1328, dans Arthur Långfors, *op. cit.* t. 2, p. II. *Les Jeux-partis d'Adam de la Halle, les Partures Adan*, ont été publiés par Léon Nicod, Paris, 1917.

On arrive à débusquer ici et là quelques possessifs picards, comme *vo roi* (XXIV, v. 42). La graphie révèle encore de l'oralité à un degré nettement supérieur à l'ensemble du corpus : *soupechon* (XXVII, v. 17) rimant avec *felon* (v. 18), *Li were en Horlande* (XXVIII, v. 41), *fius/plentieus* (XXIX, v. 26-28), « Eut ki de cheler gauni » (XIII, v. 52). Seul le lexique permet de déceler une appartenance au picard ; les résultats nombreux possèdent tous une coloration dialectale autant qu'un esprit grivois, en voici quelques-uns :

beholder	CLXXV, v. 22 (n)	s'accoupler
bordeir (pour behorder)	CLXXIV, v. 14 (n)	jouter (sens grivois)
atouquement	XXXVII, v. 14	attouchement
awatir	LV, v. 31 (n)	se gâter
awiter	XIX, v. 26 (n)	offenser, violenter
catoillier catillier (et ribeir)	VII, v. 64 CLXXV, v. 32	chatouiller, caresser
boute en coroie (jeus de –)	CXVII, v. 32 (n)	sujette à des caprices bizarres
brice (muser a le –)	LX, 47 (n)	être naïf
cous	LXXXIV, v. 24; XCIV, v. 13	mari trompé
fausnie	XXIV, 45 (n), XXXVII, v. 31	tromper
femer	XXIX, 19(n)	s'engraisser (au fig.)
gille giler (giller), guiler	XVI, 27 XLVII, v. 40, XVI, v. 15; IV, v. 5	tromperie, ruse tromper

Les résultats démontrent que les jeux-partis arrageois, ceux auxquels a participé Jean Bretel, présentent une *grammaire* plus francienne que picarde, soit une *scripta* plus ou moins *normalisée*, et que seul le lexique est arrageois.

RÉSULTAT 5.6 : Un « pur » picard arrageois

L'examen du discours des *minores* et leur comportement linguistique, dont les pastourelles et chansons attribuées à Jean Erart, retient l'attention car leur *scripta* indique nettement la mesure de la picardité de la locution selon son mode de conservation rendu

possible par l'intermédiaire d'innombrables manuscrits. Moins une œuvre voyage, moins la locution est corrompue. Nos résultats contredisent cette assertion.

Éparpillées dans environ dix manuscrits répertoriés, l'édition de Terence Newcombe (1972), dont on ne traite pas le détail⁴³⁹, présente 11 pastourelles (mss *M*, *a*, *K*⁴⁴⁰) et 14 chansons (mss *M*, *a*, *K*, *T*), attribuées sans certitude absolue à Jean Erart, soit un total de 25 pièces (de I à XXV). L'attribution est particulièrement douteuse pour les pièces XXIII, XXIV et XXV qui pourraient avoir été composées par Raoul de Beauvais.

« Il ne semble pas que Jehan Erart ait voulu écrire ses compositions dans le dialecte de sa patrie, mais il aurait préféré employer le franco-picard du XIII^e siècle⁴⁴¹ », affirme Terence Newcombe. Pourtant, la locution comporte une coloration dialectale marquée et prouve le contraire.

Au plan morphosyntaxique, la désinence en *-eche* du présent du subjonctif est largement représentée :

Des graphies différentes, *-eche*, *-esse*, et *-ece* se côtoient au sein d'une même laisse (XX). Le pronom personnel tonique *mi* (francien *me*) se trouve à la rime, comme dans les pièces III, v. 20, XV, v. 39. Les finales en *-ie* (francien *-iée*) sont fréquentes : *envoisie* (VIII, v. 43), *perchie* (VIII, v. 82), *envoisie* (XVIII, v. 7), *abaissie* (XVIII, v. 29) *enseigni* (XVIII, v. 41), *renvoisie*, (XXIII, v. 6), *enseignie* (XVIII, v. 38), *taillie*, (XVIII, v. 39). Si le *-e* svarasbaktique dans les futurs et conditionnels est lui aussi très présent : *avera* (XX, v. 28), *averez* (I, v. 51, X, v. 12), *averont* (VII, v. 5), *averiés* (XV, v. 41), les variantes sont nombreuses, comme *avrez* (XXIV, v. 15), *baterai* (XXIV, v. 42) ou *batra* (XXIV, v. 36). Notons la présence régulière des formes *no* et *vo* du possessif (III, v. 49, XV, v. 49, XX, v. 7).

⁴³⁹ Terence Newcombe, *Les Poésies du trouvère Jean Erart*, Genève, Droz, p. 19-24.

⁴⁴⁰ Mss *M* (Paris, BnF, fr. 844), *a* (Rome, Bibl. Vat. Reg., 1490) *K* (Paris, Bibl. de l'Arsenal, 5198) et *T* (Paris, BnF, fr., 12615).

⁴⁴¹ Terence Newcombe, *op. cit.*, p. 29.

Les pronoms *le* (pour *la*), *me* (pour *ma*) et *se* (pour *sa*) se trouvent dans trois manuscrits (*M*, *T*, *a*) sur quatre (les copies sont picardes). Pour le vocalisme et le consonantisme, la *scripta* picarde est prédominante : *pramis*, *conpaigne*, *faice*, *boscaige*, *dounai*, *coume*, et *canter*, *coisie*, *cançons*, *Willame*, *waite*, *bregier*. Les rimes montrent elles aussi bon nombre de picardismes dont le total s'élève à 1003 (697 masculines et 306 féminines), selon Terence Newcombe. Parmi les plus fréquemment utilisées, on trouve des formes picardes : *is/iz* (110), *oie* (84), *er* (68), *ier* (65), *ant/ent* (64), *el* (58), *or/our* (46), *ee* (40), *ete* (38), *i* (31). Ces rimes employées 604 fois, représentent 60% de toutes les rimes.

Le lexique ne fait pas exception, il est picard et non picardisé. Une locution est singulière : alors que le nom *Jehans Erars* s'associe au picard *cançon*, c'est le francien *chançons* qui est employé lorsqu'il s'adresse au *prince* :

Chançons, va t'ent sans nule demoree
Au prince a cui sont tot enseignement ;
Di lui **Jehans Erars** li fait present
De sa **cançon**, faice ke soit cantee (XVII, v. 41-44)

Pour renforcer notre point de vue et le nuancer : le lexique picard sert aussi à dessiner la fonction du locuteur à la fois musicien et compositeur par le mot *lopinelle*⁴⁴², et non sa variante francienne *lopinelle*. La *lopinelle* étant une sorte de flûte proche des *fretel*, *pipe*, *muse* et *calemel*, locutions appartenant au fonds lexical commun des pastourelles. Arrageoise encore, par la métathèse, *burnete* (II, v. 19), sa variante francienne *brunete*.

In fine les locutions sont dans le pur esprit des trouvères arrageois par un lexique local, marquées dialectalement.

⁴⁴² *Lopinelle* se retrouve dans *Le Jugement du roi de Navarre*, de Guillaume de Machaut : « En chantant de la lopinelle/ Ne say quelle chançon nouvelle », ds Tarbé, *op. cit.*, p. 70.

RÉSULTAT 5.7 : Un picard wallonnisant

Diachroniquement, le XIII^e siècle est surprenant et remarquablement enraciné dans la culture arrageoise. S'intéresser au locuteur Gautier Le Leu dans ce chapitre, alors qu'une place de choix lui revient dans les résultats relatifs à la variation diaphasique, c'est consolider les résultats propres aux fabliaux.

L'édition, complexe et minutieuse, des fabliaux de Gautier le Leu (composés vers 1250), par Charles H. Livingston est basée sur les différents manuscrits, pour lesquels il mentionne les *scriptae* qui les caractérisent, en privilégiant cependant deux d'entre eux, les mss *A* et *M*. Le premier (*A*, BnF, fr., 837), qui constitue un recueil de fabliaux, dits et contes en vers, est considéré comme le plus important et le plus ancien corpus de poésies des jongleurs du Moyen Âge.

Écrits à l'extrême fin du XIII^e siècle par un copiste du Centre de la France, les titres sont ajoutés à l'*explicit* de chaque poème, d'une encre différente, par une main plus récente, du XIV^e ou du XV^e siècle. Le second (*M*, Middleton) contient une suite des plus célèbres chansons de geste et romans français du Moyen Âge (*Roman de Troie, Ille et Galeron, Roman d'Alexandre, Aspremont, Vengeance Raguidel*) et une série de fabliaux, tous de Gautier le Leu. Il a été rédigé par plusieurs copistes de dialecte picard dans le dernier quart du XIII^e siècle.

L'édition de Charles H. Livingston a le souci pour chaque fabliau de partir d'un ou de plusieurs manuscrits. Pour *La Veuve* (III), par exemple, il a utilisé pas moins de trois manuscrits, *D*, *M* et *T*; et pour *Del Sot chevalier* (IV) le ms *M*.

Relevons quelques-uns des traits phonétiques picards, en détectant des traits wallons ou lorrains, qui paraissent essentiellement à la rime :

diemance/Climence (III, v. 369-370)
boce/boce (IV, v. 173-174)
blance/samblance (VIIa, v. 35-36, VIIb, v. 37-38)
boce/doce (VIIb, v. 173-174)
tranche/sanche (VIIb, v. 261-22)
serviche/riche (VIII, v. 29-30)
senblance/blanche (VIII, v. 299-300)
ouce/douce (VIII, v. 305-306)

La mixité des formes montre que la *koinè* est assez présente et qu'il y a, à la rime, des formes picardes et franciennes. Les traits picards prévalent sur le francien dans certains cas :

Il n'existe aucun *-d* entre *-l* et *-r* : *Sorre* (II, v. 56, Solre-le-Château, arr. d'Avesnes, Nord).
Le *-l* vocalisé disparaît (surtout dans *M*) : *faus* (I, v. 121), *haus* (IV, v. 70), *tiex* (VIII, v. 374), pas plus qu'il n'existe dans *torbe* (I, v. 96, VI, v. 164), malgré la forme *torblé* (III, v. 433, dans *D* et *M*).
Il existe aussi de nombreux cas de métathèse de *-r*, à la rime : *adercier/percier* (IV, v. 44), *erciet/aderciet* (IV, v. 248), *aderciés/erciés* (V, v. 150), traits typiquement dialectal du nord et nord-est.

Au plan morphosyntaxique, l'homogénéité de la *scripta* picarde prévaut :

Distinction CS et CR nettement maintenue (I, v. 18, v. 34, v. 52, v. 54; III, v. 16, etc.) à la rime, et autant à l'intérieur des vers (I, v. 97, v. 108, II, v. 96, v. 348).
Pas d'élision du *-i* dans l'article *li*, prédomine dans les textes, sauf dans un seul cas : *l'evesques* (VIIb, v. 224).
Forme picarde des adjectifs possessifs : *no* (II, v. 120; III, v. 275), *vo* (II, v. 198; III, v. 423, v. 454, etc.). Le *mi*, (*moi* francien) n'a aucune exception dans les textes.
Désinence en *-omes* côtoyant la forme en *-ons* : *poomes* (I, v. 8) et *poons* (I, v. 149), *rediromes* (II, v. 285), *lairomes* (III, v. 117), *diromes* (III, v. 119), *averomes* (III, v. 371), *devommes* (VIII, v. 371).

Les traits observés placent les textes dans l'aire picarde, sauf, dans le cas des fabliaux VIII et IX qui eux sont relativement dépourvus de caractéristiques dialectales.

Résultat : la *scripta* des fabliaux de Gautier Le Leu montre une coloration dialectale wallonne tout en présentant une abondance de traits picards. Ce que confirme le lexique, nourri aussi de mots dialectaux de l'est de la France. Les locutions picardes parcourent les textes, comme *buhote*, forme adjectivale (VIIa, v. 81) qui rime avec *wihote* (verbe) : « Si devient legiers et buhote/ Puis qu'il consent c'on le wihote » (VIIa, v. 80-81), l'emploi comme adjectif est particulier.

buhote signifie premièrement « cruche » et en un sens second « chose trompeuse » (*buhotas* dans la *Feuillée*, v. 751, dans le sens de « trompeur »).

domars (variables : *demars*, *domars*, *deluns*, signifiant « mardi », I, v. 148) < *di* (*diem*), fréquent dans les textes wallons et picards.

nuiton (à deux reprises dans les fabliaux) : dans *La Veuve* (III, v. 211, « nuiuns devint, sis [ses enfants] escaure »), et dans *Le Fol Vilain* (II, v. 311), courant dans le folklore du Hainaut et de la Wallonie.

raston, dans *La Veuve* (III, v. 540), sorte de pâtisserie, fréquent dans les textes du nord-est.

Certains termes ont un suffixe flamand, en *-kin/-quin* comme *moulekin* (III, v. 143), *roekin* (III, v. 144), *raverquin* (III, v. 130).

D'autres locutions à la rime ont une origine picarde : *anguisse*, *estrine*, *fie* (fois), *fie* (foie), *pus*, *repus*, *repuse* (pour *post*, *reposte*), *wés* (gué).

Originaire de Valenciennes (alors capitale du Hainaut), Gautier Le Leu est le locuteur sans aucun doute le plus Picard des trouvères du nord de la France, du moins par sa *scripta*. Le fait saillant de l'analyse est qu'il n'y a ni gommage ni polissage linguistique, le picard wallonnisant présente une spontanéité troublante, comme si l'écriture agissait en terre connue – dans le *Sot chevalier*, *Ardane* (v. 7) n'est autre qu'Andane, ville (wallonne) des Ardennes. Une tonalité renforcée par « Li cus Walon en fu vermaus » (v. 318).

RÉSULTAT 5.8 : La langue d'« Adan d'Arras⁴⁴³ »

Le XIII^e siècle se termine par un locuteur qui incarne Arras, le plus populaire aussi :

En Terre de Labour, en Toscane, en Sezile;
Par Puille m'en reving, ou on tint maint concille
D'un clerc net et soustieu, gracieus et nobile,
Et le nomper du mont ; nés fu de ceste vile.

Maistres Adans li Bochus estoit chi apelés
Et la Adans d'Arras⁴⁴⁴. (*Jeu du Pèlerin*, v. 21-26)

Intéressons-nous au *Robin et Marion* (ca 1283-1284), à sa transcription manuscrite et à sa variation linguistique. L'édition choisie, celle de Jean Dufournet a pour manuscrit de base le ms *P* (BnF, fr. 25566) datant de la fin du XIII^e siècle ou du début du XIV^e siècle. « Chis commenche li gieus de Robin et Marion c'Adans fist⁴⁴⁵ ».

Deux des trois manuscrits qui contiennent le texte d'Adam de la Halle sont picards : *P* (BnF, fr., 25566), *Pa* (BnF, fr., 1569), le troisième (*A*) est français, du XIV^e siècle, il fait partie de la bibliothèque Méjanès, à Aix-en-Provence.

Selon l'édition de Jean Dufournet (*P*), les traits phonétiques sont majoritairement picards et la *scripta* est plus picarde que francienne :

-*k* explosif devant -*e* et -*i* graphié -*c* ou -*ch* : *douche* (v. 15), *puchele* (v. 15), *pieche* (v. 67) ou *noches* (v. 639), *cambre* (v. 512).
-*k* explosif devant -*a* : *canchon* (v. 16), *canté* (v. 16), *cans* (v. 26), *caille* (134), *cose* (v. 553), *karue* (v. 76) et *carue* (v. 623), *gambons* (v. 648).

⁴⁴³ *Le Jeu du Pèlerin*, éd. Jean Dufournet, *op. cit.* v. 21-26.

⁴⁴⁴ *Ibid.*, p. 166. « Dans la terre du Labeur, en Toscane, en Sicile ;/ Je revins par la Pouille où l'on m'entretint beaucoup/ d'un clerc honnête et fin, gracieux et noble,/ il n'avait son pareil au monde et était natif de cette ville./ On l'appelait ici Maître Adam le Bossu, et là Adans d'Arras. »

⁴⁴⁵ Excluons le *Jeu du Pèlerin*, pour au moins trois raisons : 1) l'œuvre est apocryphe, 2) la forme est un éloge d'Adam de la Halle plus qu'une création littéraire, pour renforcer l'intérêt du *Jeu de Robin et Marion*, 3) l'auteur y introduit deux interpolations (entre les v. 681-682 et entre les v. 706-707), augmente le nombre de personnages et localise la scène entre les villages d'Ayette et de Boisieux, et non à Arras.

L'épenthèse est respectée : *venrai* (v. 196), *vaura* (v. 225), *sanle* (v. 488), *tenre* (v. 35).

Le -s intérieur passe à -r, comme ici : *varlet* (v. 572).

Moins présent dans l'ensemble du corpus, le -w initial germanique dans le *Jeu* figure à plusieurs reprises : *wardés* (v. 599), *wardé* (v. 658) et *awar* (v. 696).

Enfin, la métathèse de -r, très fréquente en picard, est soigneusement respectée : *bregerete* (v. 57), *bregiere* (v. 69, v. 77), *fourment* (v. 25).

Au niveau morphosyntaxique : les démonstratifs sont picards, *chi* (v. 33); l'article *le* épïcène (*li* au CSsg) est picard : *le teste* (v. 51), *le panche* (v. 156), *li voie* (v. 212), *li demande* (v. 525). Même observation pour les possessifs : *ten pere* (v. 187), *men baston* (v. 259) et *passim*.

La désinence verbale picarde en -ç s'y trouve elle aussi graphiée de diverses façons mais elle est picarde : *connuc* (v. 116), *mec* (v. 301), *fac* (v. 531), *euch* (v. 551).

Au niveau lexicologique, les dialectismes arrageois sont nombreux : *agute* (v. 42), signifierait « enceinte », en référence à la forme pointue de la femme en pareille circonstance, analogique à l'adjectif *agu*, *agute* (« pointu »). *Chainturele*, forme picarde pour « ceinture » et *herenc*, forme picarde (et aussi normande) de *hareng*. *Enhenc* ! (« Hé ! hé ! ») aussi dans la *Feuillée* (v. 268, v. 428, v. 492).

Pour la *Feuillée*⁴⁴⁶, Jean Dufournet a choisi comme manuscrit de base (f^o 48 v^o- f^o 59 v^o) le ms fr. 25566 (*W*) qui contient dans sa première partie l'œuvre d'Adam de la Halle, du f^o 10 au f^o 68. Le manuscrit se soucie peu de la chronologie, bien que l'ordre laisse entrevoir un ordre

⁴⁴⁶ Deux autres manuscrits, incomplets, contiennent la *Feuillée* : le ms *V*, Vatican Reg., 1490 (début du XIV^e siècle, en dialecte picard), des v. 1 à 170 (*C'est li coumencements du jeu Adan le Boçu*), recopié au XIX^e siècle (Arsenal, 1490) et le ms *Pb*, BnF, fr. 837 (début du XIV^e, en dialecte francien) des v. 1 à 174, sous la *rubrique Le Jeu Adan le Boçu d'Arras*, ds Jean Dufournet, *op. cit.* p. 37-38.

symbolique⁴⁴⁷ en présentant les œuvres plutôt en fonction du genre : lyrique, puis dramatique et enfin les œuvres diverses. Un ordre secondaire existe distinguant les œuvres accompagnées de musique (comprenant *Robin et Marion*) et les poésies proprement dites (la *Feuillée* où un seul refrain est chanté), ce qui corrobore l'appellation première de *dit* pour la *Feuillée*.

La *Feuillée* aurait d'abord été intitulée *Li Dis Adan*, pour être corrigée en *Jus*, expression picarde – *li jus Adan* (rubrique) et *Li jeus de le fuellie* (explicit). L'éditeur souligne qu'Adam de la Halle « ou plutôt le scribe qui a recopié la pièce, a utilisé des formes franciennes aussi bien que picardes dans une langue littéraire commune⁴⁴⁸ ». Nos observations corroborent ce point de vue : les traits picards fréquentent les formes franciennes :

-*k* explosif devant *-e* ou *-i* et *-t* explosif devant yod reçoit un double traitement, picard et francien : *cité/chité, prince/prinche, merci/merchi, cent/chent, et passim*. Constat semblable pour le *-k* devant *-a*, mais les doublets sont constants : *changier/cangier, chausses/cauches, pechié/pekié, chose/cose, chascuns/cascuns et passim*.

Absence du *-b* ou du *-d* épenthétique entre *m* et *l*, *n* et *r* et *l* et *r* : *samble/sanle, apprendre/aprenre, vendroit/venroit*. Formes concurrentes aussi quant au *-ou* francien et *-au* picard : *sous/saus, pou/pau, voudrai/vaurrai*.

Coexistence de formes franco-picardes assez généralisée, à la rime : « Parans desous le cuevrekief / Ne Diex ne venist mie a chief » (v. 114-115).

Présence de dialectismes :

- « Chascuns est malades de chiaus / Par trop plain emplir lor bouchiaus, » (v. 243-244) ;
« Que si beles miracles fache, / Car l'anemi de l'ome encache » (v. 327-328).

- *Pagousse* (v. 34) : argotique que le *FEW* rattache à *pagus* et que le *AFW* traduit par *Landsmännin*, soit « compatriote, pays ».

- « Par chi le me taille » (v. 52), un terme de métier, « sans dévier de la ligne droite ou encore taille-le bien droit comme ceci⁴⁴⁹ ».

Li cose (v. 60) : « l'amour et menus plaisirs sensuels ».

⁴⁴⁷ L'ordre ne révélerait rien de l'ordre réel d'écriture des textes, mais il suggère un ordre « logique », de la naissance à la mort, d'une idée de la jeunesse (*Chansons*), de la maturité (*Feuillée*) et de la fin de vie (*Congés*).

⁴⁴⁸ Jean Dufournet, *op. cit.*, p. 40.

⁴⁴⁹ Jean Dufournet, *op. cit.*, p. 148.

Cache (« chasse », v. 61) : « chasse, cherche à atteindre », récurrence dans les poésies d'Adam de la Halle (*Chansons*, V, VII, XI).

En opposition, la *grammaire* se révèle particulièrement picarde :

La Feuillée	Picard	Francien
<i>li</i> , article fém.	24	2 (<i>la</i>)
<i>le</i> , article fém.	41	0
<i>chi (s)</i> , démonst.	60	0
<i>chou</i> , démonst.	28	0
<i>no, vo</i> , poss.	11	2 (<i>nostre, vostre</i>)
<i>Men, ten, sen</i>	10	1 (<i>mon</i>)

Quelques observations et résultats sur *les Partures Adan*, nom mentionné dans le ms 25566, édités par Léon Nicod (1867). Sous l'autorité de ce manuscrit, 15 jeux-partis seraient attribués à Adam de la Halle. Les *Partures Adan* sont conservés dans sept manuscrits, aucun ne contenant l'ensemble des 17 jeux-partis attribués à Adam de la Halle⁴⁵⁰.

Les traits fondamentaux de la langue picarde, souligne Léon Nicod, se retrouvent dans les quatre manuscrits, cependant toutes les formes de la *grammaire* ne s'y rencontrent pas. La mixité des formes franciennes-picardes prédomine, ajoute-t-il, si la graphie est picarde, elle est rivalisée par la francienne. De sorte qu'il y a 14 *-ch* picards (*merchi, chou, simpleche*) et 17 *-ch* franciens (*chose, chevaliers, pecheour*). Si la *scripta* des *Partures Adan* est franco-picarde, que révèlent les *Congés* édités par Pierre Ruelle?

⁴⁵⁰ *A* (Arras, 657), *R* (Vatican, 1490), *V* (Vatican, 1522), *P* (Paris, Bnf, fr. 25566), *N* (Paris, 1109), *D* (Paris, 847), *B* (Berne, A, 95). Le ms *A*, incomplet – comme les deux manuscrits du Vatican –, est daté de 1273. Le seul manuscrit qui contient la totalité de l'œuvre du poète arrageois est le ms 25566. Pour établir l'édition, si une certaine unité de langue et d'orthographe eût été un élément de commodité, souligne Léon Nicod, leur diversité en revanche présente quelque intérêt. De sorte que son édition s'est basée sur plusieurs manuscrits : les pièces IX du ms *R*, XI du ms *A*, I, XIII, XVI, XVII du ms *N* et toutes les autres pièces du ms *P*.

Avec 156 vers, c'est le plus court des trois *Congés* arrageois (540 vers, Jean Bodel et 696 vers, Baude Fastoul). Les *Congés* attribués à Adam de la Halle sont conservés dans deux manuscrits : le ms *G* (BnF, fr 25566), choisi pour manuscrit de base par l'éditeur, et le ms *H* (BnF, fr 146) qui ne contient que les 24 premiers vers⁴⁵¹. Les *Congés* composés vers la fin du XIII^e siècle pourraient montrer un affaiblissement du dialectisme, or les formes picardes résistent assez bien malgré une avancée des formes franciennes :

Le *-a* tonique diphtongué précédé du *yod* est constant : *congiet* (v. 27), *deschiet* (v. 30), *faukiet* (31), *pechiet* (v. 34), *sakiet* (v. 35). Cette tendance visible dans la conjugaison atteint les substantifs, de forme francienne, à la rime : *chiere* (v. 61), *chiere* (v. 62). On trouve exceptionnellement *gaskiere* (v. 72).

Au niveau morphosyntaxique, les formes de possessifs ne montrent aucune concurrence picarde, à l'exception de *vo* (v. 132), ou, comme le mentionne Pierre Ruelle, la forme raccourcie *no*, *vo*, se justifie par la mesure : *vo* (v. 158, v. 120, v. 132, v. 117).

Il résulte de l'analyse de la variation diachronique (fin XII^e-fin XIII^e siècle) un *continuum* dans l'emploi de la *scripta* picarde dont le mouvement est ascendant, il y a *de facto* expansion du picard durant ce siècle de production littéraire, malgré la présence de formes franco-picardes et de quelques fluctuations dans le temps, une tendance forte qui façonne, en particulier, le siècle d'or de la littérature arrageoise.

C'est en milieu urbain que les pratiques linguistiques sont les plus abondantes et significatives. La stabilité des dialectismes – spécifiquement aux niveaux phonétique et lexical – dénote, de

⁴⁵¹ Les *Congés* de Jean Bodel sont conservés dans sept manuscrits (*A, B, C, D, E, F', G*), ceux de Baude Fastoul dans un seul, le ms *G*, ds Pierre Ruelle, *op. cit.* p. 6.

la part des locuteurs face à leur propre langue (régionale), une attitude et des représentations intimement liées à leur culture et leur société qui connaît alors de profondes mutations. Ils mettent en jeu (en écrit) aussi bien les caractères formels du système linguistique que les aspects géolinguistiques, sociolinguistiques ou historiques qui leur sont liés (W. Labov, 1971).

Fondamentalement, ce *continuum* est défini par la stabilité linguistique dans le temps, ce que la plupart des médiévistes s'accordent à dire. Les résultats apportent une nuance d'importance : les légères fluctuations n'ont globalement aucune influence sur l'état du picard artésien. En ne tenant compte que de la locution, indépendamment de la personnalité, objet d'interprétations spéculatives, et du style des trouvères arrageois, la faculté, la volonté de valoriser la couleur dialectale est progressive et singulière. D'abord par un lexique luxuriant, marqué phonétiquement et localement.

On a pu constater encore que la picardisation de certains textes – par l'intervention des copistes – a toujours joué en faveur du picard au détriment, là encore, des langues avoisinantes, dont le francien. S'il y a picardisation, elle est une valeur ajoutée linguistique.

Enfin, la conscience linguistique, autant que la conscience de la variation, est précoce, même lorsque la *scripta* se montre hésitante ou wallonnisante. De sorte que le picard imprime sa marque assez profondément et durablement.

Chapitre 6. Résultats. Variation diatopique

Les langues ne sont pas un simple véhicule de l'information, elles sont aussi de puissants symboles d'identité⁴⁵².

L'analyse diachronique du chapitre précédent a donné pour résultat principal que le comportement linguistique des locuteurs picards s'est développé par l'usage de la *koinè* et plus encore par l'usage d'une langue, leur langue, fortement marquée par ses particularismes dialectaux. Leur coexistence s'est déroulée sans rivalité, car la ville, matrice discursive⁴⁵³ (T. Bulot, 2003), est protégée par la spatialité socio-langagière qui dépasse le fait démographique et géographique pour relever du culturel et du social.

Dans ce chapitre, l'examen de la variation diatopique (en fonction du lieu) concentre l'observation des marqueurs de conscience linguistique en relation avec la ville médiévale d'Arras⁴⁵⁴. Lieu par excellence de production de l'écrit, dynamique et créatif, la ville génère une pluralité de pratiques linguistiques et langagières (W. Labov 1972, L.-J. Calvet 1994) :

L'identité d'une langue ou d'une variante régionale se définit à la fois par ses caractères linguistiques intrinsèques, par la perception qu'en ont ses utilisateurs, et par le regard extérieur posé sur celle-ci⁴⁵⁵.

Très tôt, les locuteurs artésiens ont conscience de la variation liée à la spatialité. Dans la *Chanson des Saisnes*, Guilemer l'escot, duc de Hollande (« Dux estoit de Hollande, une terre ou mers clot », v. 395) affirme : « Ains irai en ma terre ou l'en clame Dieu Got, » (XVII, v. 407).

⁴⁵² Anthony R. Lodge, *Le Français, histoire d'un dialecte devenu langue*, op. cit., p. 32.

⁴⁵³ Thierry Bulot, « Langues, contacts, complexité. Perspectives théoriques en sociolinguistique », Cahiers de sociolinguistique, n° 8, Presses universitaires de Rennes, 2003, p. 101.

⁴⁵⁴ Patrick Boucheron et Denis Menjot, *La Ville médiévale*, Paris, Seuil, 2011.

⁴⁵⁵ Sur cette dernière partie de l'assertion, la recherche s'intéresse *spécifiquement* au regard que les locuteurs [auteurs] médiévaux portent sur leurs propres textes.

Dans la *Chanson des Saisnes*, le mot *France* est mentionné 80 fois (« Li douz païs de France », CXXXI) et le mot *païs*, 19 fois, (« Alemaingne ont destruite le grant païs plenie, v. 352). Dans le *saint Nicolas*, *païs* représente une réalité diamétralement différente : sur trois emplois de *païs*⁴⁵⁶, deux sont précédés du possessif picard *no* (« no païs⁴⁵⁷ ») suggérant l'idée de « patrie ».

En contraste, *païs* revêt un caractère autre dans la *Chanson de Roland*. Il définit autant une terre vaste aux contours imprécis (« Si lungement tuz tens m'avez servit,/ A oes Carlon si granz païs cunquis », v. 2333), qu'un territoire étranger (« Li empereres Carles de France dulce/ En cest païs nos est venuz cunfundre⁴⁵⁸ », v. 16-17). Il représente enfin la France : « Li empereres tant mare vos nurrit !/ Tere de France, mult estes dulz païs⁴⁵⁹ » (v. 1860-1861).

Sans revenir sur l'importance quantitative et qualitative de la référentialisation spatiale ni sur Arras dont la configuration dichotomique est un *topos* dans tout le corpus arrageois, il est fondamental d'insister sur la relation des pouvoirs qu'exerce la ville avec la production littéraire, car l'espace urbain arrageois et ses activités sont au cœur de la très grande majorité du corpus. L'espace urbain concentre l'attitude linguistique.

Le milieu arrageois est toujours défini et représenté *in textu* par la *cit*é (< *civitas*⁴⁶⁰ -*atis*, *ciutat*, « ville », *cit*et à la fin XI^e siècle), le centre primitif de la ville (dans le sens moderne), et

⁴⁵⁶ *Païs* est *pagus* < *page(n)sis* désigne une subdivision territoriale restreinte (de quelques centaines de kilomètres carrés seulement) rattachée à la *civitas* gallo-romaine. Ds Ferdinand Lot, *La Gaule*, Paris, Fayard, 1947, p. 201.

⁴⁵⁷ « Ribaut et houlier/ Vont le païs ardent a pourre » (v. 132), « rien vous donroie,/ Car en no païs n'a monnoie /Autre que pierres » (v. 375) et « ne vous mentirai rie; En no païs emporte bien » (v. 383).

⁴⁵⁸ « L'empereur Charles de douce France est venu dans ce pays [l'Espagne] pour nous confondre. »

⁴⁵⁹ « L'empereur vous a nourris pour son malheur. Terre de France, vous êtes un doux pays. »

⁴⁶⁰ *Civitas* dont le sens premier est l'ensemble des citoyens qui constituent une ville, un État. La notion d'État est déjà présente chez Cicéron autant que la différenciation entre cité et ville : « conventicula hominum quae postea

plus encore par la *vile*, l'espace marchand, créatif et littéraire, un lieu qui deviendra, dans les dernières décennies du XIII^e siècle, symbole de déchéance et de déclin (« Arras, Arras, vile de plait/ Et de haine et de retrait »), Adam de la Halle les réunit dans une même strophe :

La **Vile** est bien alee a nient,
De coi **Cités** bonne devient
Par vo venue, bien l'os dire,
Plus que pour home qui s'i tient.
Pour avoir chascun qui la vient,
Faites vo serjant estre au pierre. (*Congés*, v. 115-120)

La *vile* définit initialement l'espace rural en s'opposant à la *citée* pour s'associer définitivement à l'agglomération urbaine. Le sens primitif de *villa*, « maison de campagne » ne s'efface pas pour autant. Jean Erart, par exemple, l'utilise pour désigner la ferme ou la demeure rurale :

Piech'a c'on dist par mauvais oïr,
Ensi l'avés oï retraire,
Dechieent **villes** et manoir (*Chansons*, XII, v. 1-3)

Pour les locuteurs artésiens, la ville se décline en diverses appellations, fréquemment sous la forme d'hypocoristiques (*vilel*, plur. *viliaus*; *vilete*) et précédé du possessif picard *no*. Comme dans « no païs », cet emploi singulier et récurrent connote un lien d'appartenance fort à l'égard du territoire, à sa ville :

Robin n'est pas de tel maniere,
En lui a trop plus de deduit;
A **no vile** esmuet tout le bruit
Quant il joue de se musete.⁴⁶¹ (*Robin et Marion*, v. 52-56)

civitates nominatae sunt, domicilia conjuncta quas urbes dicimus » (*Sest.* 91), ces petites réunions d'hommes [à leur début], qui plus tard prirent le nom de cités, les groupements de demeures que nous appelons ville.

⁴⁶¹ Jean Dufournet traduit : « Robin n'a pas ces manières-là !/ Il est beaucoup plus amusant:/ dans notre village il mène joyeux tapage/ quand il joue de sa musette. »

Le mot *cit * conserve traditionnellement le sens de ville ancienne (la cit ). Peu   peu, l'univers urbain  volue partout en France d'o l au point d' tre peupl  et industriel. C'est « ville » qui est employ , et non « cit  », dans *Graal*,   travers le regard de Gauvain arrivant   Escavalon :

Il esgarde **la vile** tote,
pueplee de mout bele gent,
et les changes d'or et d'argent,
qui tuit sont covert de monoies,
et vit les places et les voies,
qui totes sont plainnes d'ovriers
qui feisoient divers mestiers,
si con li mestier sont divers. (*Conte du Graal*, v. 5693-5700)

Il y a ainsi  mergence d'une litt rature urbaine partout en France d'o l et avec elle des genres nouveaux dont le th  tre (profane) et les fabliaux⁴⁶². Le cas d'Arras est particulier puisque les deux agglom rations sont antagonistes jusqu'  leur r union en 1749⁴⁶³. Les locuteurs arrageois les repr sentent toujours dans la distinction, incarn es par les deux crieurs de vin du *saint Nicolas* (Connars : « as eskevins de la chit  » et Raoul s : « as homes de le vile »).

Reste que la mutation (la *vile* supplantant la *cit *) se mat rialise dans la po sie lyrique avec le passage du lyrisme courtois   une forme d'expression caract ris e par ce que Paul Zumthor nomme le « triomphe de la parole⁴⁶⁴ ». C'est *vile* que Jean Bodel emploie pour d finir le lieu de pr dilection des *vilains*, un terme pr dominant dans la majorit  de ses fabliaux autant que dans le *saint Nicolas* :

⁴⁶² Gabriel Bianciotto, « Le fabliau et la ville », *Third International Beast Epic, Fable and Fabliau Colloquium* (M nster 1979), Cologne, B hlau, 1981, p. 43-65. Ds son article, consacr    la relation entre le fabliau et la ville, l'auteur souligne qu'ils « situent d'emb e l'action dans une ville ».

⁴⁶³ Jean Lestocquoy, « Les  tapes du d veloppement urbain d'Arras », *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 23, 1944. p. 163-185. On y apprend en outre l'existence d'une premi re taverne : « De l'Estr e si on longeait l'abbaye, on rencontrait bient t la Grande rue de l'Abbaye qui remontait vers la Cit ; rue connue d s le IX^e si cle puisqu'une taverne y  tait poss d e par l'abbaye sous Charles le Chauve », p. 169.

⁴⁶⁴ Paul Zumthor, *Essai de po tique m di vale*, op. cit., p. 405.

Je m'en irai à **nostre vile**,/ La ou j'ai ma fame espousée (*De Barat et de Haimet*, v. 100-101).

Ce fu asez si **come a vile**,/ Cele nuit fu mout dame Guile (*De Gombert*, v. 33-34).

Au ban de le vile,/ Je n'en serai a nul fourfait (*saint Nicolas*, v. 258).

Ains irai droite voie:/ **De le vile** ait chascuns sen ban (*saint Nicolas*, v. 636).

Vraisemblablement témoin de la construction de la tour érigée en l'honneur de la Sainte Chandelle (1200), Jean Bodel parle dans les *Congés* du *petit Marchié*, situé au cœur de la *vile*.

Très tôt, la *vile* devient l'espace littéraire et poétique :

Dusk'a li n'iert mais retours;
Mais m'amour li laisse a tous jours,
Et quant iere au **petit marchié**
De moi iert baisie **la tours**
Ou establis est ses sejours; (*Congés*, Bodel, v. 511-515)

Si l'apparence de la ville au début du XII^e siècle conserve une part d'opacité, cinquante ans plus tard, on voit apparaître dans les listes du rentier de l'Abbaye de Saint-Vaast les noms des membres d'une bourgeoisie dont le rôle sera si grand dans le commerce international de la fin du XII^e siècle jusqu'au milieu du XIII^e siècle, et qui perpétuera son activité dans les manipulations financières, l'industrie du drap et la tapisserie.

Dans les listes du cartulaire de Guiman figurent les Crépins, de Bailleul, Hucquedieu, Cosset, Faverel et Bretel, lesquels tiendront le haut du pavé dans les finances et même dans les belles-lettres aux XIII^e et XIV^e siècles. Tous sont déjà riches⁴⁶⁵. L'essor d'Arras est si considérable que Guiman affirme, non sans un certain conservatisme, en employant le latin et le mot *cité* (*civitas*): « cum civitas incredibiliter multiplicari inciperet⁴⁶⁶ ».

⁴⁶⁵ Jean Lestocquoy, *op. cit.*, p. 177-178.

⁴⁶⁶ *Cartulaire de Guiman*, p. 155.

La population d'Arras dans sa période de prospérité des XII^e-XIII^e siècles ne cesse de croître⁴⁶⁷ au point où les mots viennent à manquer pour nommer les différentes agglomérations urbaine et péri-urbaines, expliquant l'apparition de diminutifs, tels *vilete* :

ROBINS. – Che sont muses

Que je pris a **chele vilete**.

Tien, esgar con bele cosete ! (*Robin et Marion*, v. 704-706)

Vilain, polysémique, qualifie un poème (« ouvrage », *Chansons* III, v. 10), une somme à payer abusive (« taille vilaine », *Chansons*, XIII, v. 11), il marque aussi la laideur physique ou morale. Tandis que le substantif s'emploie pour définir une variété plus grande d'individus. Le *vilain* n'est ni chevalier ni clerc ni bourgeois. Quelques exemples tirés des *Chansons et dits* l'attestent :

Et quant **vilains** veut travailler, X, v. 36

De çou font **li vilain** grant feste, XVI, v. 49

Nus n'est vilains se de cuer non, XVI, v. 51

La le veront **cler et vilain**, XVI, v. 106

Chevalier, bourgeois et vilain, XVI, v. 165

Les vilains, les bourgeois d'Arras, XVI, v. 170

La France du XII^e siècle est essentiellement agricole. *Vilain* est à l'origine une acception sociale où le passage à l'acception morale s'explique dans la mesure où le mépris attaché très tôt au mot *vilain* par l'aristocratie des propriétaires fonciers voit l'aspect moral prendre le dessus pendant la période de la littérature courtoise, sans toutefois écarter l'aspect social : « La sphère de l'amour courtois est un univers idéal dont la compréhension et l'approche devaient

⁴⁶⁷ Jean Lestocquoy, *op. cit.*, p. 134. « Arras comptait en 1382, 2355 maisons. Si l'on compte une moyenne de quatre habitants par maison, ce qui ne semble pas excessif à ce moment d'affluence, on arrive aux environs de 9500 habitants. Ajoutons la population de l'abbaye et ses nombreux serviteurs; comptons surtout le faubourg Ronville qui semble avoir été peuplé; enfin ne négligeons pas la Cité qui a pu avoir facilement 3000 habitants [...] la population a pu arriver à 20 000 habitants et même dépasser quelque peu ce chiffre. »

demeurer interdites aux *vilains*⁴⁶⁸. » En revanche, au plan moral, l'amour possède le pouvoir de rendre courtois un vilain, aussi impuissant soit-il au plan social⁴⁶⁹.

La nouveauté littéraire est d'associer au mot *vilain* la laideur morale⁴⁷⁰ – le vilain est « laid moralement ». Georges Duby souligne que le rapport entre les termes de valeurs et des qualificatifs sociaux est l'un des signes les plus nets de cette conscience de classe peu à peu renforcée dans le milieu chevaleresque⁴⁷¹. L'opposition linguistique entre *vilain* et *cortois* reflète ainsi un phénomène historico-sociologique, « une muraille infranchissable érigée entre la noblesse et le reste du monde⁴⁷² ».

Banlieue, dont l'emploi est rare et circonscrit, figure très tôt, dans les *Congés* de Jean Bodel (« Remés sui dedens la banlieue », v. 343). Étymologiquement, *banlieue* relève d'abord de la juridiction (son emploi est attesté dès 1185) et signifie dans le droit féodal « l'espace (d'environ une lieue, soit 4 kilomètres) autour d'une ville, dans lequel l'autorité fait proclamer les bans et a juridiction⁴⁷³ ». Un lieu situé dans les environs et sous la dépendance de la ville, une périphérie juridique; c'est le sens du passage des *Congés* de Jean Bodel. Le mot serait apparu pour la première fois, sous la forme « ban-lieue » dans un texte picard datant de la fin du XII^e siècle, mais en réalité il existe déjà sous la forme latine, *banni-leuga*, précisément dans les archives de la ville d'Arras (1036). Ce terme qui sert à désigner la couronne qui entoure la

⁴⁶⁸ Jean Frappier, *Le Roman breton. Introduction des origines à Chrétien de Troyes*, Paris, 1951, p. 92.

⁴⁶⁹ Moshé Lazar, *Amour courtois et « fin'amors » : dans la littérature du XII^e siècle*, Klincksieck, 1964, p. 23-24. L'auteur affirme aussi, à partir des textes des troubadours, qu'inversement, un homme courtois est susceptible de devenir un vilain. Les termes *vilain* et *courtois* réfèrent bien au sens moral. En aucun cas, le vilain peut devenir chevalier, mais qu'un noble chevalier peut déchoir au rang de paysan, de vilain.

⁴⁷⁰ Hans-Erich Keller, *Étude descriptive sur le vocabulaire de Wace, op. cit.*, p. 164, 214, 233. « Il guerpi sa propre moillier / Si s'aerst al vilain mestier/ Dunt li Sodomite perirent » (*Brut*, v. 1477-1479).

⁴⁷¹ Georges Duby, « La Féodalité ? Une mentalité médiévale », *Annales*, 13-4, 1958, p. 767.

⁴⁷² Erich Köhler, « Observations historiques et sociologiques sur la poésie des troubadours », *Cahiers de Civilisation médiévale* VII, 1964, 27-51, p. 37.

⁴⁷³ Ds *TLF*, Beauvillé, *Recueil de documents inédits concernant la Picardie*, 1860-82, t. 4, p. 21 : « Dedens le banlieue n'estra reclus champions loueis contre home de le kemuigne ».

ville se différencie du terme faubourg, *fors-borç* (« bourg hors de l'enceinte ») défini en référence aux activités marchandes.

Une autre marque d'ordre spatial et social existe quand le *Puy* vient concurrencer la *Carité* en redonnant vigueur à la parole courtoise qui semblait s'être tue avec Jean Bodel et dans la première moitié du XIII^e siècle. L'« académie littéraire », selon le terme de Roger Dragonetti, un cercle de poètes arrageois, sans caractère social et religieux⁴⁷⁴, réservée aux « élites », maintient un équilibre fragile entre respect et transgression de la tradition, surtout dans la seconde moitié du XIII^e siècle, où chacun s'exerce aux jeux-partis formalisés et codifiés. Le jeu-parti transforme la parole amoureuse en jeu de société.

Alors que les trouvères de la fin du XII^e siècle et des premières décennies du XIII^e siècle innovent et redéfinissent les genres littéraires, c'est en cela que Jean Bodel est précurseur puisqu'il est à l'origine, du moins dans les manuscrits qui nous sont parvenus, du premier miracle en langue vernaculaire et de l'une des premières chansons de geste « romancées », tandis que les poètes affiliés au *Puy*, à l'exception d'Adam de la Halle, restent tous attachés, variablement, aux traditions chevaleresques et courtoises.

Arras telle qu'elle apparaît dans le corpus connaît une mutation en deux temps :

1) le temps où les poètes la redéfinissent autour des valeurs bourgeoises et du renoncement au code courtois, quand les pastourelles mettent en scène la campagne pour mieux critiquer l'univers courtois avec pour figures antithétiques le chevalier et la *pastoure*; quand, dans les fabliaux au décor « urbain », la rhétorique, qui faisait la part belle aux chevaliers, fait place à

⁴⁷⁴ « La poétique du Puy d'Arras », ds Christine Jacob-Hugon, *L'Œuvre jongleresque*, *op. cit.*, p. 27.

l'espace des bourgeois. Quand les poètes de la *Carité* sont des jongleurs professionnels appartenant à une confraternité, une *escole* avec des *compagnons* et selon une hiérarchie interne établie en fonction de l'apprentissage (« Ce fabliau puet veritez estre/ dont avint il, ce dist mes mestre », *Vilain de Bailuel*, v. 1-2). Cette période voit, avec Jean Bodel, et plus tard avec Gautier Le Leu, tout un pan de la littérature vernaculaire s'affranchir du joug de l'euphémisation, l'essence même du *Grand chant courtois* (poésie formelle).

2) le temps où le patriciat urbain a su se tailler la part du lion en ayant les prérogatives et privilèges d'une aristocratie locale – une haute bourgeoisie –, qui, par ses pouvoirs et son argent, se donne le titre de *menestrel* (un terme péjoratif, autant que *lecheor*). Le *prince* remplace les *mestres* de la *Carité*. Le *Puy* et ses jeux-partis privilégient les titres honorifiques (« sire », « messire ») et la récompense au mérite. La *Feuillée* souligne la propension à valoriser le titre plus que le mérite et l'existence d'un changement social important défini par le mimétisme, la *semblance* : « Dame [Morgane], qui sont chil doi lassus/ Dont chascuns sanle si grans sire ? » (v. 782-783). Le *Puy*, qui fait pourtant la gloire d'Arras, s'attache à la performance poétique et aux concours, comme le chante Andrieu Douce :

Al Puy d'Arras te fai oir.
La sont li bon entendeour
Qui jugeront bien la meillour
De nos chansons (*Quand je vois la saison venir*)⁴⁷⁵

Sans pouvoir affirmer l'existence d'une crise idéologique, l'évolution montre qu'il y a deux périodes marquantes dans le mode de production littéraire arrageois, un âge d'or et son déclin, en particulier celui du *Puy* qui, en invoquant le « maintenir amour » tente de conserver l'idéal courtois qui est résolument devenu un idéal bourgeois.

⁴⁷⁵ Rosanna Brusegan, *op. cit.*, p. 511.

Insister sur le pouvoir du lieu, de la ville et de ses habitants semblait nécessaire afin de comprendre comment, dans ces circonstances, les locuteurs définissent leur propre comportement linguistique. C'est aussi dessiner, trait par trait, le portrait d'un lieu de production littéraire exceptionnel.

Voici les marqueurs de conscience linguistique relatifs à la variation diatopique :

Résultats	Les marqueurs de conscience linguistique
6.1	« Palas aron ozinomas/ Baske bano tudan donas »
6.2	« Arras est escole de tous biens entendre »
6.3	« roter françois »
6.4	« Je Alars, qui sui de Cambrai,/ Qui de maint bel mot l'ennobrai »
6.5	« Biaus fiex, c'est uns Parisiens »

RÉSULTAT 6.1 : « Palas aron ozinomas/ Baske bano tudan donas »

Ce premier marqueur de conscience linguistique, tiré du *saint Nicolas*, avec en perspective l'idée de déconstruire « les œuvres et les genres anciens pour faire du nouveau, à casser les vieux moules pour modeler un vase entièrement nouveau⁴⁷⁶ » met l'accent sur la division. D'abord scénique (*mansions*), de l'Orient et de l'Occident. Si quatre *mansions*⁴⁷⁷ se partagent la scène dont la taverne (« en un abitacle », v. 59), contrepoint du palais, le jongleur arrageois invente un monde différent, d'abord en redéfinissant le ciel et l'enfer, le sacré et le profane, à travers : 1) l'espace chevaleresque qui prend la forme double du camp des croisés chrétiens et de la cour royale des Sarrasins [le mot **Sarrasins** contient Arras]; 2) l'espace urbain de la taverne qui est aussi le lieu du diable (« Anemis nous va enchantant/ Qui nous cuide faire honnir », v. 1335-1336). L'espace bodélien du *saint Nicolas* est vaste et diversifié

⁴⁷⁶ Jean Dufournet, *Le Jeu de Saint Nicolas*, op. cit. p. 12.

⁴⁷⁷ Henri Rey-Flaud propose quatre *mansions* ds *Pour une dramaturgie du Moyen Âge*, Paris, PUF, 1980, p. 45.

(« venus sui a cauchiers ferrés,/ Trente journees parmi glace », v. 359-360), avec l'emploi récurrent de *oultre* dont il est difficile d'appréhender le sens exact (*oultre* Pré Noiron, *oultre* Grise Wallengue, *oultre* Mec, *oultre* L'Arbre Sec et *oultre* vin), il nuancerait le thème bipolaire du *Jeu* bâti sur deux principes, la contamination et la distanciation⁴⁷⁸.

Le marqueur de conscience linguistique se situe précisément dans le passage où il est question de langue à travers les propos du dieu païen Tervagan :

TERVAGANS. – Palas aron ozinomas
Baske bano tudan donas
Geheamel cla orlaỹ
Berec .he. panteras taỹ

LI PREUDOM (*qui n'y comprend rien*). – Rois, que voloit il ore dire ?

LI ROIS (*lui explique*). – Preudom, il muert de duel et d'ire
De che c'a Dieu me sui turkiés ;
Mais n'ai mais soing de son prologe.
Senescal, de le synagoge,
Alès, si le me trebuchiés !⁴⁷⁹ (v. 1512-1521)

Les propos de Tervagan sont conçus pour amuser le public, mais pas seulement, puisqu'il est question d'une langue *a priori* incompréhensible (« Baske », v. 1513). Le *preudom* curieux pose la question qui fâche : « Rois, que voloit il ore dire ? » (v. 1516). Le roi de répliquer : « Mais n'ai mais soing de son prologe » (v. 1519). Notre lecture s'attache, outre l'effet du comique de langue, sur ce début de la pièce où le bon roi est incapable d'interpréter seul l'oracle :

⁴⁷⁸ Christine Jacob-Hugon, *L'œuvre jongleresque*, *op. cit.*, p. 165.

⁴⁷⁹ Traduit ds Jean Dufournet, *op. cit.*, p. 185 par : « Saint homme, il se meurt de douleur et de colère /de ce que j'ai pris le parti de Dieu./ mais je ne me soucie plus de son discours./ Sénéchal, hors du temple./ allez, culbutez-le moi ! »

LI ROIS. – Senescal, foi que dois Mahom,
Si que tu iés mes liges homs
Che sort me demoustre et espïel!⁴⁸⁰» (v. 189-191)

Sans l'explication du sénéchal, le roi se voit désarmé face à l'oracle et dérouteré quand il s'agit de comprendre les propos du dieu païen Tervagan, faut-il le rappeler. Henri Guiter est, selon Christine Jacob-Hugon, le seul à avoir tenter une traduction de vers prononcés par Tervagan en y voyant une langue proche du basque, ce qui est plus que probable, à moins qu'il ne s'agisse d'une pure invention :

C'est une ruse suffisante que de posséder effectivement la bonne vieille langue.
Mais le saint auquel j'ai affaire n'était pas l'ami de ces lieux de cette manière-ci
(en connaissant la langue). Lui-même ne sait pas la langue française⁴⁸¹.

Tervagan laisse entendre sa supériorité linguistique sur son rival, celle qui rappelle la « bonne vieille langue » d'avant la romanisation. L'hypothèse a un intérêt non pas dans l'absence de compréhension entre la langue des païens et celle des chrétiens, mais dans l'attitude du roi [locuteur] qui, à deux reprises (l'interprétation de l'oracle et la réponse aux propos de Tervagan), balaie du revers de la main la question linguistique, faute de pouvoir la comprendre et la maîtriser.

Les propos sont explicites face à la situation non dénuée d'ironie quand le sénéchal répond au roi : « S'espïelus vous estoit li sors,/ Je croi ja ne vous sera bel⁴⁸² » (v. 192-193) et où le roi –

⁴⁸⁰ « Sénéchal, par la foi que je dois à Mahomet,/ si tant est que tu es mon homme lige,/ explique-moi et interprète-moi cet oracle. »

⁴⁸¹ Henri Guiter, « Sur deux passages obscurs de Dante et de Jehan Bodel », *Revue des langues romanes*, t. 77, 1967, p. 179-186, et « Anciens recours au basque dans les littératures romanes », *Revue de linguistique romane*, t. 41, 1977, p. 1-13. Henri Guiter a pour référence l'*Enfer*, XXXI, v. 67.

⁴⁸² « Si l'oracle vous était expliqué/ je suis sûr que cela ne vous serait pas agréable. »

c'est aussi entendre dans un sourire la voix de Jean Bodel – : « De tous mes dieux vous asseür ;/ Jus soit et fieste necaudent⁴⁸³. » (v. 196-197).

En définitive, la réflexion sur la langue ne peut être dissociée du comique de langue, mais en parcourant la pièce, elle ne peut être que le fruit d'une construction à la fois poétique et linguistique, et plus encore d'un acte conscient de porter sur les langues un regard moqueur, tout en lançant quelques flèches à l'égard des institutions incarnées par le roi.

De plus, malgré la référence vraisemblable au basque, le jargon est employé dans un cadre semi-liturgique avec Tervagan qui, sans avoir l'étoffe du diable, annonce un procédé littéraire qui fera les beaux jours des sotties et des farces.

Ce premier résultat présente étonnamment les caractéristiques d'une œuvre médiévale⁴⁸⁴ du XV^e siècle, la *Farce de Maître Pathelin*⁴⁸⁵, où Pierre Pathelin, tentant d'échapper au drapier, est censé parler successivement le limousin, le picard, le flamand, le normand, le breton (...) pour finir par un latin de cuisine.

Avec pour locuteur Jean Bodel, la question linguistique est mi-sérieuse, *a fortiori* lorsque le diable n'est pas loin, la chute est ciselée dans le rire, le jeu et l'amusement (« Jus soit et fieste necaudent », v. 197). Il va pourtant plus loin que l'éclat de rire, bien avant Adam de la Halle qui développera le thème double du rire et des larmes, Jean Bodel attribue à Tervagan un message ambigu où le rire et les larmes sont déjà présents et inséparables :

⁴⁸³ « Par tous mes dieux je m'engage envers vous : de toute façon, n'y voyons que jeu et amusement. »

⁴⁸⁴ Un exemple hors-corpus et datant du XIII^e siècle, propose aussi un jargon spécifiquement attribué au diable, comme aux dieux païens d'ailleurs, illustrés par les invocations au diable de Salatin du *Miracle de Théophile* où le prêtre qui se vend au diable, se repent grâce à l'intercession de la Vierge et obtient le billet par lequel il s'est livré.

⁴⁸⁵ *La Farce de Maître Pathelin*, Jean Dufournet, Paris, GF Flammarion, 1986, mise à jour en 2005. Voir aussi Jean Dufournet et Michel Rousse, Sur « *La farce de Maître Pierre Pathelin* », Paris, Honoré Champion, 1986, p. 21- 86.

Senescal, que vous est avis ?

Tervagan a plouré et ris :

Chi a mout grant senefianche⁴⁸⁶ (v. 183-185).

RÉSULTAT 6.2 : « Arras est escole de tous biens entendre »

Si tout le monde rime à Arras, la poétique du *Puy* est différente de celle de la *Carité*, vouée au culte de la Vierge. L'idéologie et l'esthétique du *Puy* sont alimentées par le conservatisme du patriciat et se plaît à reproduire une image stéréotypée de la courtoisie⁴⁸⁷. Plusieurs témoignages écrits attestent d'un regret de n'avoir pu porter la Sainte Chandelle :

Trop volontiers fuisse avoec eus
Mais li mals que j'ai me conselle
Que ne doi porter le Candelle
Car je sui uns hors menestreus (*Congés*, Fastoul, v. 633-636)

Adam de la Halle témoigne d'une même nostalgie :

Ains irons anchois, s'on m'en croit
Baisier le fiertre Nostre Dame
Et che cierge offrir, qu'ele flame
No cose nous en verra mieus (*Feuillée*, v. 1077-1080)

Rappelons que le fait linguistique ne peut être considéré indépendamment de « ce qu'en font les gens⁴⁸⁸ », collectivement. Autant Baude Fastoul qu'Adam de la Halle, qui décrivent une civilisation devenue urbaine et définie par les valeurs bourgeoises, portent leur regard vers le passé. Le *jongleur* de la *Carité*, membre d'une confraternité de jongleurs professionnels, le *compagnon* et fondateur d'une *escole*, est devenu le « hors menestreus » (Fastoul), soit le jongleur des rues, celui qui va de villes en villes, le « bastart jougleor, qui vont par ces viliaus/

⁴⁸⁶ LE ROI. – « Sénéchal, quel est votre avis ?/ Tervagan a pleuré et ri :/ cela est chargé de signification. »

⁴⁸⁷ Christine Jacob-Hugon, *L'œuvre jongleresque*, *op. cit.*, p. 27.

⁴⁸⁸ Jean-Michel Éloy, « De l'intérêt sociolinguistique du Moyen Âge », *op. cit.*, p. 46.

A ces longues vielesa depeciés forriaus » (*Saisnes*, v. 27-28). Le jongleur qu'Adam de la Halle tente de réhabiliter n'est pas celui qui exerce son art dans les rues de la ville, le *vilain* : « Ne sai quel menestrel l'avoient depechie,/ Mais jou, Adans d'Arras, l'ai point radrechie » (*Roi de Sicile*, v. 67-68). Le verbe *depechier*⁴⁸⁹ connote l'idée de déformation, de dégradation et de corruption. *Depecier*⁴⁹⁰ (*depechier*) sera encore employé en moyen picard mais en ayant perdu son sens moral et éthique.

À l'aube du XIII^e siècle, *depecier* revêt un caractère sociologique et sociolinguistique : la *Carité* distinguait dans sa structure trois types de jongleurs : les locaux (« de dedens »), ceux de l'extérieur (« de dehors » ou « forain ») et ceux qui demeuraient dans la ville temporairement⁴⁹¹. De sorte que l'emploi du mot *escole* (« Arras est *escole* de tous biens entendre » (v. 1) regroupe de très nombreux locuteurs qui ont en commun d'être liés à la *Carité* et/ou au *Puy*.

Plus spécifiquement, la première partie de l'existence du *Puy* est florissante et marquée par une période de production littéraire stable du fait d'être rattachée au *Puy*, alors véritable institution. Toute la société arrageoise semble y participer. En cela la ville a su créer une stabilité, sinon une convergence. Le *Puy d'Arras* est donc pour un temps le centre culturel urbain de la France médiévale⁴⁹². Deux générations de poètes s'y succèdent : la première avec, entre autres, Guillaume le Vinier, Moniot d'Arras et Jean Erart et la seconde avec Jean

⁴⁸⁹ Ds *Godéfray*, *depecier* (sens mod. *dépecer*), « mettre en pièces, abattre, démolir ». *TLF* : ca 1100 « mettre en pièces, briser en morceaux » [une lance] (*Roland*, éd. Jean Bédier, v. 837); Ds *l'Escoufle*, éd. F. Sweetser, v. 6899 (Si le [l'escoufle] depece membre a membre »), T. D. Hemming, « Lexicology and Old French », *Modern Language Review*, 1968, t. 63, 4, p. 820-821.

⁴⁹⁰ Louis Fernand Flutre, *Le Moyen picard*, *op. cit.* p. 447 (106). *Dépêchier*, « se dépêcher », *dépechon*, « dépêchons-nous », p. 239.

⁴⁹¹ Rosanna Brusegan, chap. « Arras e il mondo cittadino », *op. cit.*, p. 507.

⁴⁹² *Ibid.*, p. 510.

Bretel⁴⁹³, *prince du Puy*, Adam de Givenchy, Colart le Bouteiller, Andrieu Contredit et Adam de la Halle. C'est le lieu que fréquentent les clercs, les bourgeois, les poètes locaux et, de passage, les chevaliers qui expérimentent l'idéal de courtoisie. À la fin du XIII^e siècle, Thomas Hérhier le définit ainsi dans un descort :

Signor, chis puy senefie
Honor, sens et cortoisie
Beaus mos, chans si esmeros
C'om ne puist estre blasmés⁴⁹⁴.

Arrimé à la performance poétique et formé aux jeux-partis, aux chansons et aux dits, le patriciat arrageois se réunit au *Puy*. On recense dans les 24 pièces des *Chansons et dits* 197 patronymes ou surnoms, ceux des représentants du patriciat arrageois du XIII^e siècle, même si les textes sont majoritairement anonymes⁴⁹⁵. On découvre encore au *Puy*⁴⁹⁶ aux côtés de Jean Bretel : Robert le Clerc, Gillebert de Berneville, Robert de le Piere ou Adam de Vimi. Mais, c'est la bourgeoisie artésienne qui prédomine, elle est aussi la plus largement nommée. Une bourgeoisie qui se décline en trois catégories : a) les grandes familles arrageoises (10 mentions)⁴⁹⁷, b) les bourgeois impliqués dans les affaires dont celle de l'impôt (21 mentions), la plus importante en nombre (33 mentions au total)⁴⁹⁸ et c) les autres bourgeois,

⁴⁹³ Au *Nécrologe* pour l'année 1272.

⁴⁹⁴ H. Petersen Dyggve, *Neuphilologische Mitteilungen*, t. 44, p. 81.

⁴⁹⁵ Trois auteurs seulement s'identifient : Simon (III), Camus d'Arras (XX) et Jehan Auris (V). La pièce II pourrait être attribuée, selon Alfred Jeanroy, à Courtois d'Arras.

⁴⁹⁶ *Begin* (I, v. 24), *Bretel* (I, v. 21); *Robert le Clerc* (XVII, v. 103); *Gilebert* (I, v. 20, Gillebert de Berneville), *Robert de le Piere* (I, v. 16), *Roussiaus li Tailliere* (I, v. 19), *Simon* (VIII, v. 153) auteur de la pièce VIII et *Adam de Vimi* (XIV, v. 65, XXII, 168).

⁴⁹⁷ *Acarios* (XIX, v. 21) ; *Amion* (XVIII, v. 57); *Audefrois* (signalé 8 fois, échevin) ; *Cosset* (XV, v. 38) avec la variante les *Cossetens* (II, v. 24); *le Cras* (XV, 48), Gérard et Jehan; *Doucet* (XVIII, v. 163); *Esturion* (IV, v. 89); *Faverel* (ou *Faveriaus*, XXIV, v. 119), *Huquedieu* (XIX, v. 39); *Joie* (XVI, v. 172) ; *Loucars/Louchart* (XV, v. 34); *Nazart* (II, v. 55); *Poucins/Pouchin* (II, v. 36).

⁴⁹⁸ La relation avec les affaires compromettantes arrageoises n'exclut pas les grandes familles, mais les textes révèlent une critique voire une dénonciation véhémement à l'égard de cette deuxième catégorie, qu'on pourrait nommer la petite bourgeoisie d'Arras, dont la majorité est associée à la tromperie et à l'usure : *Jehan le Borgne*

commerçants, artisans, etc., sans liens explicites avec les affaires (usures, détournements, fausses déclarations)⁴⁹⁹, soit un total de 64/197, près d'un tiers des patronymes.

Compte tenu des résultats déterminés en fonction du lieu, d'un espace très circonscrit, les *Chansons et dits* montrent que les locuteurs s'engagent dans leur relation avec leur langue, le mode de production littéraire local et surtout avec leur ville voire leur « France ». Une attitude qui s'apparente à un sentiment de fierté ou de patriotisme local :

Il n'a vile en France

De ci dusk'a Miaus
Qui fust plus cortoise
Te male despoise
Me faire dire *gnauf* ! ((III, v. 20-24)⁵⁰⁰

Arras est la ville la plus courtoise de toutes, du moins jusqu'à Meaux, écrit le locuteur anonyme. Elle rayonne, ne redoutant aucune rivale. Arras est aussi celle qu'Adam de la Halle apostrophera quelques années plus tard :

Arras, Arras, ville de plait
Et de haïne et de detrait,
Qui soliès estre si nobile,
On va disant qu'on vous refait.
Mais se Diex le bien n'i ratrairet
Je ne voi qui vous reconcile.
On i aime trop crois et pile. (*Congés*, II, v. 13-19)⁵⁰¹

(XXIV, v. 48); *Raoul le Bouteiller* (XIX, v. 47) ; *Tumas de Castel* (XXIV, v. 47); *Frekin ou Freskinois* (II, v. 22-23); *Givenci* (V, v. 109); *Sire de le Houssoie* (XVI, v. 147), *Houssoye de la Somme* (trompeur); *Wautier Mulès/Mulet* (XIX, v. 33).

⁴⁹⁹ Les autres bourgeois (notables, échevins ou petits commerçants) : *Arras (Li Maires*, XIX, v. 57); « *Me sire Bertous* » (XVI, v. 67); *Cabillau* (VIII, v. 13), poissonnier ; *Wibert Caukesel* (XXII, v. 31), échevin, ne pas le confondre avec le chansonnier Hubert Kaukesel ; *Colart de Courcele* (XXIV, v. 229) ; *Jakes Fastoul* (XVIII, v. 152) ; *Vaas le Maire* (XVIII, v. 183).

⁵⁰⁰ Roger Berger, *Littérature et société*, op. cit., p. 130.

⁵⁰¹ « Arras, Arras, ville de querelle (procès), de haine et de calomnie, vous qui étiez habituellement si noble, on va disant qu'on vous relève. Mais si Dieu n'y ramène le bien, je ne vois personne pour vous réconcilier, on y aime trop crois et pile [l'argent]. »

Avant d'entamer une transformation majeure qui le conduira au déclin, le *Puy* est « escole de tous biens entendre », la manifestation ici d'un marqueur de conscience linguistique :

Arras est escole de tous biens entendre.
Quant on veut d'Arras le plus caitif prendre
En autre païs se puet por boin vendre.
On voit les honors d'Arras si estendre.
Je vi l'autre jor le ciel lasus fendre,
Dex voloit d'Arras les motés aprendre.
Et per li doureles vadou vadu vadourenne⁵⁰². (I, v. 1-7)

Le motet raconte, au moins dans son début, la descente sur terre de Dieu, un personnage qu'on remarque. Malade, il souhaite se distraire. Attiré par la renommée littéraire d'Arras, il se rend chez le prince du *Puy*, lequel fait réunir aussitôt les membres de l'association (v. 1-11). Dieu, d'abord importuné par un exposé scientifique (v. 12-16), est conquis par le savoir-faire des poètes (v. 17-22) et guérit en assistant à une bouffonnerie du *prince* Bretel⁵⁰³ qui « fist le paon, se braie avala » (v. 24-29). Selon Roger Berger, le poème aurait été composé pour la beuverie confraternelle des jongleurs et bourgeois⁵⁰⁴, cela expliquerait en partie le burlesque de la situation.

Le motet nous apprend que le *Puy* était aussi un lieu de débats sur des questions scientifiques (« Puis fist Diex mander .I. grand maistre Wike/ De tous boins morsiaus seut il le fusike », v. 38-39). À moins qu'il ne s'agisse d'une moquerie à l'égard des discours autres que poétiques. Il nous signale encore quelques éléments d'ordre structurel : hormis Gillebert de

⁵⁰² Ce motet est sans doute attribué à Gillebert de Berneville.

⁵⁰³ Jean Bretel en octobre 1244, jour de la saint Rémi, se fait recevoir confrère de la *Carité des jongleurs et bourgeois d'Arras* (« pro bono bretel jehan »).

⁵⁰⁴ Hypothèse émise ds Bibliothèque de l'École des Chartes, « Bulletin bibliographique » Droz, vol. 41, 1880.

Berneville, l'auteur probable de la chanson, tous sont des notables, Robert de le Piere, Wike Revel, Jacques le Tailleur, Jacques Pouchin et Jean Bretel.

Au premier abord, la chanson repose sur une bouffonnerie mise en vers et destinée à un public averti, sinon complice, selon l'interprétation de Roger Berger. C'est y voir surtout l'illustration de la représentation positive d'une ville, d'une culture et d'un lieu, le *Puy*.

Elle présente une fierté sans égale où il y a Dieu après Arras, sinon Arras avant Dieu. La chanson raconte l'excellence du lieu, avec l'intervention de Dieu au milieu d'une association de jongleurs qui souhaite en apprendre les motets voire à les composer lui-même. Ce lieu est unique, il est Arrageois (« Dex voloit d'Arras »).

De facto le vers 6 attire l'attention puisque le locuteur mentionne l'intérêt de Dieu à vouloir apprendre les motets d'Arras, seule à être nommée et valorisée. Dès la fin XII^e siècle, « apprendre » signifie « inclure, contenir en soi, englober », d'où le sens de saisir par l'esprit, embrasser par la pensée, saisir par l'intelligence, étudier. C'est aussi enseigner, ce qu'illustre l'une des chansons de Conon de Béthune :

Or vos ai dit des barons ma samblance ;
Si lor an poise de ceu que je di,
Si s'an praignent a mon mastre d'Oissi,
Qui m'at appris chanter très m'anfance. (*Bien me deüsse targier*, v. 49-52)

Dans l'expression « As cortois bien a appris » (Adam de la Halle, rondeau XVI, v. 6), le verbe équivaut à « bien élevé, instruit ». Dans la *Feuillée*, il a le sens d'« étudier » (« Et pour apprendre a Paris courre », v. 181).

Dans le motet arrageois, le mot « Arras » n'est pas au centre, comme on pourrait s'y attendre, il encadre, cerne, emprisonne « en autre pays ». Si la répétition est rhétorique, le motet, avec

Dieu malade qui cherche de la distraction, relève autant de l'imagination que d'un désir de vanter (« vendre ») les vertus extraordinaires de la ville :

Quant on veut d'Arras le plus caitif prendre
En **autre païs** se puet por boin vendre.
On voit les honors d'Arras si estendre. (I, v. 2-4)

« Arras », locution, topos et marqueur de conscience (linguistique et sociale) suggère de considérer l'idée de *Lokalpatriotismus* (Charles Th. Gossen) qui, au cours de l'analyse, commence à prendre de la consistance.

RÉSULTAT 6.3 : « roter françois »

Dans l'une des chansons (XVI), on découvrirait une expression amusante sinon anodine, s'il ne s'agissait d'un marqueur de variation diatopique en référence à la ville où s'opposent chevaliers, bourgeois et vilains et où « roter françois » prend un sens particulier :

Cascuns aporte grand faussart
K'il vaura le molin abatre
Tout sans lancier et sans combatre ;
A çou k'il [sire Neuville] **set roter françois**
Il ara l'avantage ançois :
Li molins iert dedens sen més. (XVI, v. 117-123)

Au plan sociolinguistique, le locuteur, à travers une longue diatribe et un thème typiquement arrageois, celui du moulin à vent – symbole de la tromperie –, compose une profession de foi rappelant aux poètes (*menestreus*) qu'ils sont faits pour blâmer les mauvais et aimer ceux qui se conduisent bien (« Car pour çou sont ménestrels fait/ Qu'il doivent les mauvais blamer »),

v. 24-25). Aucune flatterie (« plakier⁵⁰⁵ ») n'est permise. Ils doivent au contraire frapper de grands coups et raconter les méfaits de ceux qui commettent une vilénie (« Mais au mauvais grans cols dakier/ Et lor ovraignes recorder », v. 28-29), afin de se repentir.

La charge virulente (« de faire une grande merderie », v. 55) s'adresse aux chevaliers qui, au lieu de donner l'exemple, se montrent méprisants et parfois cruels à l'égard des bourgeois et des vilains. La conduite à avoir, autant que celle qui est condamnable, relève du langage, entendre le ton et la manière de s'exprimer :

Quant Diex primes siecle estora,
Si com cascuns de vos orra,
Cascun oisel dona langage (v. 35-37)

Roger Berger choisit pour traduction « jouer de la rote » en ajoutant (emploi métaphorique⁵⁰⁶). L'interprétation est partiellement crédible par sa relation avec la métaphore du *vent* qui parcourt sous différentes formes⁵⁰⁷ l'ensemble de la chanson pour symboliser la vantardise, la vanité ou la tromperie, « roter⁵⁰⁸ » signifiant alors « débiter des balivernes », « mentir⁵⁰⁹ ». On exclut le sens premier de « jouer de la rote », l'instrument à vent.

Pour Alfred Jeanroy et Henri Guy, il s'agit de « plaisamment, pour parler français ». Après analyse, cette interprétation serait plus juste. Mais pourquoi « roter *françois* » ?

Dans le contexte, il est question du sire de Neuville qui utiliserait un langage moins artésien que celui de ses compatriotes, en parlant mieux le *françois*, saurait-il aussi mieux tromper ?

⁵⁰⁵ *Plakier* : flatter par des mensonges. L'expression n'est signalée que dans des textes arrageois dont les *Congés* (Fastoul), v. 212 et un jeu-parti (73, v. 50).

⁵⁰⁶ Roger Berger, *Littérature, op. cit.*, p. 288.

⁵⁰⁷ *Le moulin composé de vendeurs* (v. 63) est à l'époque une relative nouveauté, ayant gagné ces régions dans le dernier quart du XII^e siècle, ds Georges Duby, *L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval*, t. 1, Paris, 1962, p. 195. *Venter* (v. 64). *Cifler* (v. 80) pour « se moquer ». *Hiller* (v. 107) verbe qui s'applique au vent qui siffle et donc souffle avec violence.

⁵⁰⁸ On trouve *roter*, seul sans *françois*, ds Gautier de Coincy (éd. Koenig, t. 4, p. 202, v. 39 ; p. 507, v. 1728).

⁵⁰⁹ Roger Berger, *Littérature, op. cit.*, p. 195.

On sait peu de chose de ce Neuville. Il s'agirait de Jean de Neuville qui aurait composé quelque 24 chansons⁵¹⁰ et aurait, selon le jeu-parti R. 962, participé à l'« ost » de « Cynon », c'est-à-dire à l'expédition qui, partie de Chinon, s'est terminée par les victoires de Taillebourg et de Saintes en juillet 1242⁵¹¹. En voyageant en France, il aurait ainsi pu adopter minimalement un accent et quelques tournures propres au français (d'Île-de-France). Mais, ce Jean Neuville est un *noble seigneur*, une cible toute choisie pour l'auteur de la chanson. De fait Jean de Neuville⁵¹² est identifié comme étant *Jean*, second fils d'Eustache II de Neuville-Vitasse, devenu héritier apparent de la seigneurie⁵¹³.

La chanson ne manque pas d'intérêt quant à la conscience linguistique puisque la locution est amplement explicite et significative. Elle révèle qu'il est mal vu de *roter françois*, autrement dit de parler à la manière des Français surtout lorsqu'on possède un titre de noblesse.

Enfin, ce marqueur identitaire et linguistique est renforcé par une critique sociale construite autour d'une allégorie, celle du moulin à vent, et qui illustre les tensions relatives à la langue s'exerçant à l'intérieur d'un même espace linguistique :

Li haut home de cest païs
Se sont tout asamblé ensamble
Et concordé ont, ce me samble,
K'il feront un muelin de vent
De ceus qui ventent plus sovent
Et ki mex sevent gent ourler
Et decevoir par bel parler (*Chansons et dits*, XVI, v. 60-66)

⁵¹⁰ H. Petersen Dyggve, *Onomastique*, *op. cit.*, p. 155-156.

⁵¹¹ Henri Guesnon, *Le Moyen Âge*, t. 22, 1909, p. 65-68.

⁵¹² Neuville est située à 6 kilomètres d'Arras.

⁵¹³ Roger Berger, *Littérature*, *op. cit.*, p. 441.

Les nobles ont érigé ensemble « un moulin à vent⁵¹⁴ », une allégorie pour représenter une forteresse de mots qui s'oppose à la langue des ménestrels faite de brusquerie et de légèreté, de caractères insaisissables et muables. La pièce XXII explique nettement que le *molin* est une construction de l'esprit servant la satire : Leurens Wagon⁵¹⁵ prétend élever un moulin à vent qui ne sera pas d'une architecture banale car il prétend n'employer que des matériaux de choix. Des trompeurs, non pas des fourbes sans audace ni réputation, mais des fripons de haute volée, des gens « plain de truffes, forz menteurs » (v. 6).

Si les valeurs courtoises et bourgeoises s'affrontent, s'il est question de loyauté et de déloyauté, d'honnêteté et de tromperie. Au fond, ensemble, bourgeois et vilains – en excluant les nobles dont sire Neuville –, auxquels s'identifient les ménestrels, s'unissent pour se défendre d'une langue qui n'est pas la leur et se prémunir d'un polissage de la langue qui leur est étranger.

RÉSULTAT 6.4 : « Je Alars, qui sui de Cambrai,/ Qui de maint bel mot l'ennobrai »

**Je Alars, qui sui de Cambrai,
Qui de maint bel mot l'ennobrai**
Vous weil **ramentevoir** par rime
De ce que dirent il meïsmes [les philosophes]
De lor sens est granz li renoms;
Or vous en weil nommer les noms. (*Livre de philosophie*, v. 25-30)

⁵¹⁴ L'expression *molin de vent* se retrouve entre autres dans les premiers vers de la pièce XXII pour signifier le simulacre autant que la tromperie : « Leurens Wagons a en covent/ Qu'il fera un molin de vent/ En le rue dame Sarain, » (v. 1-3). Et plus loin : « Se lanwe (celle d'*Englebers li papetere*) ne puet estre coie; / Li molins fait de li grant joie (v. 59-60).

⁵¹⁵ Nom très répandu dans l'Artois, appartenant à des familles riches et considérées. Quatre sont mentionnés dans les *Chansons et dits* où tous se distinguent par un même trait de caractère, menteur : Andrieu W. (XV), Henri W. (XXII), Laurent W. (XXII) et Wion W. (XIV et XXIV) plus connu sous le nom de Waghés Wion, ds Alfred Jeanroy et Henri Guy, *op. cit.*, p. 149-150.

Dans le *Livre de philosophie et de moralité*, le locuteur Alard de Cambrai⁵¹⁶ se singularise de diverses façons. D'abord par la forme de son traité : il *adapte* une œuvre antérieure⁵¹⁷ et s'inscrit « dans le cadre de la large transmission des florilèges latins dont l'un rameau spécifique est celui des *dits des philosophes*⁵¹⁸ ». En adaptant le *Moralium*, il se base sur la première traduction française du texte latin (datant du début du siècle)⁵¹⁹ et en développe une présentation systématique autre, souligne Elisabeth Schulze-Busacker, qui place le nom et la sentence thématique d'un sage ou d'un philosophe de l'Antiquité en exergue aux développements moraux et aux anecdotes qui s'y rattachent⁵²⁰. Son texte emprunte probablement la méthode au *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais et se distingue du *Moralium Dogma*⁵²¹, le plus influent des traités moraux, un traité de morale pratique⁵²².

Dans la plupart des rubriques, Alard de Cambrai consigne l'attitude que doit avoir le seigneur à l'égard de ses « sergents », et inversement, au respect que ceux-ci doivent avoir à l'égard de leur seigneur. Les valeurs sont celles des nobles, de l'aristocratie médiévale, et non celle que cultivent les clercs.

⁵¹⁶ Cambrai est située à 36 kilomètres au sud-est d'Arras.

⁵¹⁷ Jean-Charles Payen, *op. cit.*, p. 34 : « Un ouvrage didactique est plus difficile à composer qu'un roman à une période où la langue n'est pas encore un outil bien adapté à l'expression des idées abstraites. Son œuvre est certes beaucoup plus vivante que les sèches *Moralités*, ou même que le froid *Trésor* de Brunet Latin pourtant beaucoup plus érudit ».

⁵¹⁸ « Les *dits de philosophes* qu'il faut distinguer autant du *Moralium Dogma Philosophorum*, traité didactique sur les vices et vertus du XII^e siècle qui a été remanié en français à plusieurs reprises, entre autres, par Alard de Cambrai dans le *Livre de philosophie et de moralités*, que de la tradition des *Dits des philosophes* répandue en France et en Espagne (sous le titre de *Bocados de oro*) », ds Elisabeth Schulze-Busacker, *La Didactique*, *op. cit.* p. 142 ss.

⁵¹⁹ Jean-Charles Payen, *op. cit.*, p. 33.

⁵²⁰ Elisabeth Schulze-Busacker, *La Didactique*, *op. cit.*, p. 143.

⁵²¹ *Ibid.*, p. 143.

⁵²² *Ibid.*, p. 143.

Au plan linguistique, Alard de Cambrai signe d'une relative⁵²³ (« qui sui de Cambrai »), où figure vraisemblablement le nom de sa ville d'origine. L'incidente se singularise face à la tradition par un effet stylistique d'individualisation, renforcée par la récurrence du verbe « voloir » – *me weil* (v. 21), *vous weil* (v. 27), *vous en weil nomer les noms* (v. 30). Il y a surenchère⁵²⁴. S'exprimer à la première personne ne signifie pas pour autant qu'il se singularise, se démarquant du groupe qui le définit. L'intérêt d'ordre linguistique se situe au vers suivant : « Qui de maint bel mot l'ennobrai⁵²⁵ ».

Le verbe *ennobrer* revêt un caractère énigmatique et polysémique. La codicologie vient en partie à la rescousse de l'interrogation. Si l'on se fie aux manuscrits autres que le ms *A* (ms de base) : on a dans le ms *S* : « je Andreis qi fu nez de huy » et dans le ms *F* :

Jou jehans qi poi sai de letre.
Un petit me voeil entremetre
De faire I livre al mils que sai.
Car de maint bel mot **le nombre** ai. (ms *F*, v. 25 et ss)

« Le nombre ai » indique peut-être une altération voire une incongruité. Selon Jean Charles Payen : « Alard n'est pas un poète génial⁵²⁶ », pourtant son œuvre a connu un franc succès.

Enombrer (ms *F*) « énumérer, dénombrer » s'avère plus conforme au sens de *nombrer*. Dès la première moitié du XII^e siècle, ce verbe est employé pour l'évaluation d'une pluralité de personnes ou de choses. Le verbe « ramentrevoir » (v. 27) consolide l'idée d'énumération, de rappel ou de mention. Il est plusieurs fois repris dans le texte d'Alard de Cambrai : v. 3634,

⁵²³ Philippe Ménard, *Syntaxe, op. cit.*, p. 78-95.

⁵²⁴ Comparé à l'incipit de *La Male honte* (éd. A. Långfors, Paris, Champion, 1927), Huon le Roi montre plus de retenue : « Hue de Cambrai conte et dist/ qui de ceste oeuvre rime fist ».

⁵²⁵ 24 vers précédent l'incipit. Des vers 1 à 23, c'est l'autorité des sources qui prévaut, avec 4 fois les termes *autorité*, 3 fois *vérité*, 2 fois *mençonge*, pour ensuite valoriser son métier avec les occurrences *mestier* (2 fois), *dire* (2 fois), *biar mos*, *travail*, *parole et senefier*.

⁵²⁶ Jean Charles Payen, *Le livre de Philosophie, op. cit.*, p. 34.

« recenser », sous la forme « ramentoivre » (v. 3728) dans le sens de « rappeler à cor et à cri⁵²⁷ » et « ramentoit » (v. 2443, v. 2745), « rappelle ».

Ce marqueur de conscience linguistique, en relation avec le lieu (Cambrai), est atypique et intéressant, d'une part parce qu'il y a valorisation identitaire et, d'autre part il est, par contraste dans la forme et dans le fond, excentrique comparé au corpus arrageois contemporain.

RÉSULTAT 6.5 : « Biaux fiex, c'est uns Parisiens »

LI PERES. – Biaux fiex, c'est uns Parisiens (v. 423). En s'intéressant uniquement à cette réplique de la *Feuillée*⁵²⁸ – « Parisiens », l'un des mots clés de la pièce⁵²⁹ –, Adam se considère comme un Parisien⁵³⁰ parmi des rustres, ou joue-t-il au Parisien qu'il ne peut être ? Difficile de l'affirmer. En revanche, ce terme, *Parisiens*, est placé dans la bouche du père du dervé, un brave homme qui ne se moque de personne, ce qui donne une force à l'affirmation. *Parisiens* fait écho au premier vers de la pièce (une interrogation), soit les premiers mots que prononcent Adam sur scène, portant la tenue des clercs, en lançant : « Segneur, savés pour quoi j'ai mon abit cangiet ? », rêvant depuis longtemps d'aller étudier à Paris⁵³¹ :

Mais je voeil a vous tout avant prendre congiet
Or ne porront pas dire aucun que j'ai antés
Que d'aller a Paris soie pour nient **vantés**.

⁵²⁷ *Ibid.*, p. 359 (glossaire).

⁵²⁸ La pièce a été représentée le 3 juin 1276 sous le patronage de la *Carité Notre-Dame des jongleurs et bourgeois d'Arras*.

⁵²⁹ Jean Dufournet, *Le Jeu de la Feuillée*, *op. cit.*, note p. 170.

⁵³⁰ Le suffixe en *-iens*, comme physicien, historien, terrien, le suffixe *i-anum* (christi-anum > chresti-ien > chresti-en, dissyllabique s'est étendu à de nombreux adjectifs et substantifs.

⁵³⁰ *Paris*, est aussi employé comme patronyme au v. 219 pour désigner le Ermenfroi de Paris : « L'un de Paris, l'autre Cesprin ».

⁵³¹ *Paris* (v. 6, v. 12, v. 181, v. 187).

Chascuns puet revenir, ja tant n'iert encantés⁵³² (*Feuillée*, v. 4-7)

De nombreuses études traitent du personnage d'Adam de la *Feuillée* : le protagoniste qui porte la cape des clercs parisiens (« Qui est chieus clers a cele cape ? », v. 422), celui qui entame un monologue affirmant qu'il a changé d'« habit » et dont le destin est compromis s'il demeure à Arras, jusqu'à perdre justement sa cape, signe extérieur de sa dignité de clerc⁵³³. Un projet qui s'avère impossible puisque « Onques d'Arras bons clers n'issi » (v. 14). D'ailleurs, l'envie d'aller à Paris est-elle plus forte que celle de quitter Arras ?

Bien avant Rutebeuf⁵³⁴, dès la fin du XII^e siècle, la ville charme, séduit, envoûte, en particulier le monde des clercs, dont témoigne par écrit Jean de Salisbury à Thomas Becket⁵³⁵ : « Enthousiasmé par cet heureux pèlerinage, j'ai dû avouer : le Seigneur est ici et je ne le savais pas. Et ce mot du poète m'est venu à l'esprit : heureux exil que celui qui a cet endroit pour demeure ». Au XIII^e siècle, l'encyclopédiste Barthélémy l'Anglais témoigne du même engouement :

Paris n'est comparable qu'à Athènes. Comme autrefois la cité d'Athènes avait été la mère des arts libéraux et des lettres, la nourrice des philosophes et de toutes les sciences est aujourd'hui la ville de Paris, non seulement pour la France mais pour toute l'Europe.⁵³⁶

⁵³² « Mais auparavant je veux prendre congé de vous tous./ Maintenant certaines de mes relations ne pourront plus prétendre que mon voyage à Paris n'était qu'une vaine vantardise./ Chacun peut retrouver sa lucidité, malgré l'envoûtement qui le tient », ds Jean Dufournet, la *Feuillée*, *op. cit.*, p. 47-48.

⁵³³ Jean Dufournet, « *Courtois d'Arras et le Jeu de la Feuillée* », *Cahiers de recherches médiévales*, 15, 2008, p. 45-58.

⁵³⁴ Sur le prestige de Paris : *Rutebeuf, Poèmes de l'infortune et autres poèmes*, Paris, Gallimard, 1986, p. 287-288.

⁵³⁵ Jean Gimpel, *La Révolution industrielle du Moyen Âge*, Paris, Seuil, p. 171. Cette correspondance date de la fin du XII^e siècle (Thomas Becket, 1117-1170) et Jean de Salisbury (1115-1180).

⁵³⁶ Alain Corbellari, *La Voix des clercs. Littérature et savoir universitaire autour des dits du XIII^e siècle*, Genève, Droz, 2005, p. 157.

L'Europe est imprégnée de la culture française, et avec elle une diversité de français. À la cour de Brabant⁵³⁷, le français est dominant durant près d'un siècle, de 1190 à 1261. Mais au plan linguistique, souhaiter fréquenter les universités parisiennes, c'est envisager un enseignement dispensé en latin, la langue des clercs. La question est de savoir si le point de vue du locuteur, un laïc – ce que ne révèle pas la pièce – entretient quelque relation avec le latin.

Dans la *Feuillée*, ce marqueur de conscience linguistique est en demi-teinte, avec « c'est un Parisiens ». L'intérêt pour Paris est-il autre que linguistique? Pourrions-nous y voir un Adam [locuteur et personnage] s'exprimer dans un franco-picard possédant les caractères d'une « langue haute », une langue de lettré? Difficile de se prononcer. Il existe bel et bien une distance que les locuteurs perçoivent entre le français central et celui du Nord (conscience de la variation linguistique). Celui qui « est **uns** Parisiens » et non celui qui « est Parisien » aurait-il gommé son accent régional pour parler « à la manière de », ce qui n'est pas sans rappeler le « roter François » des *Chansons et dits* ?

Comme la majorité des locuteurs arrageois, Adam de la Halle met en scène la parole picarde, souvent avec *maestria*, comme ici dans la bouche de Morgue :

Et chele qui le roe tient
Chascune de nous appartient,
Et s'est, tres dont qu'ele fu nee,
Muiele, sourde et aveule⁵³⁸ (*Feuillée*, v. 769-772)

La référence à la roue de Fortune (« Fortune./ Et tout le mont tient en se main », v. 773-774) dénote le lien intangible qui l'unit au destin de chacun. Celle qui fait qu'on naît à Paris ou à

⁵³⁷ La région du Brabant est située à cheval sur la Belgique et les Pays-Bas.

⁵³⁸ « Celle qui tient la roue,/ dépend de chacune de nous./ Elle est, depuis sa naissance,/ muette, sourde et aveugle. »

Arras. Le rêve d'Adam est là, contrarié, ce que traduit le mot « besoche⁵³⁹ » (« Car, se chele roe besoche,/ Il le convient descendre jus », v. 780-781), car Fortune peut aussi déclencher la roue dans le mauvais sens.

L'analyse de la variation diatopique a mis au jour cinq marqueurs de conscience linguistique, parmi les plus représentatifs de la relation entre la question linguistique et la territorialité. Sans équivoque, elle révèle une forte référentialisation spatiale. La ville d'Arras y occupe le premier plan. Ses locuteurs construisent mot après mot, expression après expression, la représentation positive de cet espace privilégié qui est la matrice de leur langue et de leur culture. Dès qu'on s'en éloigne (Alard de Cambrai), le degré de valorisation identitaire s'atténue, et la rhétorique l'emporte.

⁵³⁹ « Besochier » signifie « aller de travers, mal tirer, tricher ». *Bes* > *bis* s'est généralisé au sens de « faux, mal fait, contrefait », ds Jean Dufournet, *op cit.* p. 189. Aussi, *T-L* (t. 1, 1606) *besoche*; *Littre* (t. 1, 1873), *besoche*, sorte de pioche pour faire les trous destinés à la plantation des arbres. XIV^e s. *GD* : *besoche*, variante *basoche* (*bazauge*, *bazeuze*), *église*, *basilique* ; *FEW* I, 380a : *bisocca* (outil qui sert au labour, de jardinage, bêche).

Chapitre 7. Résultats. Variation diastratique

Entre le XI^e et le XIII^e siècle, une révolution économique et sociale se produit dans l'Occident chrétien, dont l'essor urbain est le symptôme le plus éclatant, et la division du travail l'aspect le plus important. De nouveaux métiers naissent ou se développent, de nouvelles catégories professionnelles apparaissent ou s'étoffent, des groupes socio-professionnels nouveaux, forts de leur nombre, de leur rôle, réclament et conquièrent une estime, voire un prestige appropriés à leur force. Ils veulent être considérés et y réussissent. Le temps du mépris est révolu⁵⁴⁰.

Dans le chapitre précédent, l'analyse de la variation diatopique présente des signes observables ou marqueurs de conscience linguistique, inscrits dans l'espace urbain, particulièrement arrageois. On a constaté que plus le locuteur s'éloigne des pratiques linguistiques urbaines, plus le texte montre des formes de conformisme (Alard de Cambrai) et d'excentricité (Gautier Le Leu), malgré le caractère mouvant de la langue, des locutions et des locuteurs; « le narrateur est ambulante au Moyen Âge⁵⁴¹ » (H. Weinrich, 1989). La ville, nous l'avons observé, a deux effets principaux sur la langue et la conscience de la langue : elle est un catalyseur et un accélérateur d'innovations langagières :

Ce n'est qu'à partir du XII^e siècle que l'on observe, dans la poésie française, des jeux langagiers, identiques ou analogues, révélateurs de quelque réflexion implicite sur la nature et les fonctions du langage⁵⁴².

D'abord, un vaste champ d'incubation (P. Zumthor, 1989), la ville devient à partir de la fin du XII^e siècle un terrain d'expérimentations et de redéfinitions, difficile à décrypter voire à concevoir tant l'ensemble peut paraître disparate⁵⁴³ aujourd'hui. C'est ce que propose le théâtre arrageois, et, dans une certaine mesure les jeux-partis et les pièces lyriques du corpus,

⁵⁴⁰ Jacques Le Goff, « Temps et travail, métiers licites et illicites », ds *Pour un autre Moyen Âge*, op. cit., p. 97.

⁵⁴¹ Harald Weinrich, *Conscience linguistique et lectures littéraires*, op. cit., p. 18.

⁵⁴² Paul Zumthor, *Langue, texte, énigme*, op. cit., p. 42.

⁵⁴³ Bernard Cerquiglini, *La Parole médiévale, discours, syntaxe, texte*, op. cit., p. 247.

avec l'exposition de paroles plurielles, de sociolectes et d'attitudes langagières projetés sur scène. La projection de la parole profane implique aussi la participation de l'auditoire allant jusqu'à l'identification et ne peut être comprise que si l'on suppose un réseau complexe de significations sociales ; à travers un vaste échantillonnage de populations et de protagonistes représentant la dimension sociale.

Relativement à la représentation sociale, que sait-on des locuteurs artésiens, arrageois en particulier, de leur statut social? Presque rien, sinon des renseignements transmis à travers les textes qui nous sont parvenus, alors que leur *littérature* joue de la vérité et du mensonge, du vrai et du faux, et, dans un mouvement plus ample, de redéfinition et de transgression.

On a souligné l'importance des *Chansons et dits* comme source fertile d'informations, sans en définir spécifiquement sa nature. En réalité, le recueil édité par Alfred Jeanroy et Henri Guy contient plus qu'un florilège de chansons, il est un document sociologique. On y découvre une population remarquablement diversifiée où chacun prend la parole pour raconter et se raconter, sous une forme inédite d'échanges littéraires, culturels et sociaux.

L'échantillonnage se compose d'Arrageois, des « nobles chansonniers⁵⁴⁴ », comme Andrieu Contredit⁵⁴⁵ et Andrieu Douche⁵⁴⁶, au fabricant de lances en passant par des usuriers, et autant d'anecdotes truculentes, d'expressions argotiques et de charges virulentes, sur fond de satire sociale. Il permet aussi de comprendre la mentalité au XIII^e siècle, entre tradition courtoise et fulgurances à l'égard de l'état de la ville, celle qu'on nomme la « Dame du pays » (III, v. 2) :

⁵⁴⁴ Arthur Dinaux, *Les Trouvères artésiens*, *op. cit.*, p. 66.

⁵⁴⁵ Andrieu Contredit est un chevalier, issu d'une famille noble artésienne, d'où sans doute le terme « messire » (« Messire Andrius »). Pour son origine probable, on trouve un « Andriu d'Arras » dans un envoi à la fin d'un quatrain. Voir *Dictionnaire des Lettres françaises*, *op. cit.*, p. 64.

⁵⁴⁶ Andriu Douche (écrit aussi Douce), un noble chevalier, selon Arthur Dinaux, mais aucune preuve tangible vient confirmer son statut social, ds *Dictionnaire des Lettres françaises*, *op. cit.*, p. 64.

Les chansons racontent les affaires, particulièrement celles de l'impôt, les fraudes en tous genres, les détournements d'argent ou encore les vicissitudes des maris trompés. La plupart des bourgeois sont nommés et identifiés, souvent par des sobriquets. Une manne pour ce segment de recherche consacré à la représentation sociale et aux sociolectes.

Pour retracer le tissu social arrageois – avec pour projet de dessiner un profil assez précis du locuteur arrageois à partir des *Chansons et dits* –, l'index des noms propres proposé par Henri Guy a servi de source principale, avec précaution puisque les variables et imprécisions sont significatives. Il souligne que son travail, en particulier sur les Archives du Pas-de-Calais, est loin d'être achevé. « La mine est loin d'être épuisée⁵⁴⁷ ». Pour identifier les bourgeois d'Arras (voir Annexe, p. 340), il a consulté les manuscrits conservés à Paris, Arras et Lille, en plus des actes des Archives départementales et régionales⁵⁴⁸.

À partir de cet index précieux, malgré ses lacunes, on a déterminé une répartition selon quatre catégories : 1) la première, la plus substantielle et surdimensionnée, celle des bourgeois d'Arras et des environs. Parmi eux, des poètes de la *Carité* et du *Puy*, des usuriers (avec une présence remarquée des Lombards et des Juifs), des artisans, des échevins, des grandes familles arrageoises et des clercs. Un monde hétéroclite, ancré dans l'histoire urbaine et la finance; 2) la deuxième, celle de l'aristocratie, pas exclusivement arrageoise, est peu significative car très faiblement représentée; 3) la catégorie dont l'appellation de l'éditeur fait

⁵⁴⁷ Alfred Jeanroy et Henri Guy, *Chansons et dits*, *op. cit.*, p 106.

⁵⁴⁸ Paris : BnF, fr. mss 844, 845, 1109 et 12615 (le registre la confrérie des jongleurs et bourgeois d'Arras se trouve dans le ms 8541). Arras : *Bibliothèque municipale*, mss 640, 740 et 305. Autres sources : les *Archives départementales du Pas-de-Calais* ; l'*Inventaire chronologique* de Godefroy (2 vol.) ; les *Archives municipales d'Arras*. Lille, *Archives départementales du Nord*, ainsi que les *Trouvères artésiens* d'Arthur Dinaux.

sourire (« noms de fantaisie » ou « imaginaires »), lui préférant l'expression « locuteurs énigmatiques » car leur identité, totalement ou partiellement inventée, est invérifiable. Parmi eux, il y a des membres de la *Carité des Auduins* et de *saint Oison*, et, plus nombreux, des participants flamands à la bataille de Neuville. Un monde bigarré et folklorique; 4) enfin, les locuteurs en référence à l'Église, en infime représentation :

Représentation en nombre des locuteurs selon les catégories sociales	Nombre de mentions
bourgeois	125
aristocratiques	10
énigmatiques	58
ecclésiastiques	4

Rappelons que les variations linguistiques interagissent, particulièrement celles qui relèvent du social et de la stylistique (diastratique et diaphasique), de sorte que l'argot peut être analysé selon les deux types de variations. On a choisi de lier l'argot au cadre social (variation diastratique). Ajoutons à ce point d'ordre méthodologique la nécessité de ne pas être tenté abusivement par l'interprétation en se limitant à l'examen des marqueurs de conscience linguistique, avec pour seul arrimage la locution quelle que soit son origine (narrateurs, protagonistes).

Certains résultats sont sans équivoque, bien que la discussion puisse y avoir sa place, comme celui où il est question du *tresor* (de la langue), une véritable découverte à notre connaissance, datant de la fin du XII^e siècle.

D'autres sont plus aléatoires, du moins en apparence. Dans *Robin et Marion*, par exemple, voir les paysans, ignorants, rustres et vantards⁵⁴⁹ parodier le langage des princes⁵⁵⁰ en employant le vocabulaire de la courtoisie – « la plus grande joie d'amour, demandes fines ou loiaus amiete » –, et jouer *as Roys et as Roïnes*⁵⁵¹ (v. 425) ne garantit pas *a priori* la présence de revendication linguistique ou de valorisation identitaire. Proche des pratiques hypertextuelles, la fonction ludique de la parodie, reposant sur l'imitation des mœurs aristocratiques et plus encore de leur pratique langagière, a pour objectif premier l'effet comique. Très largement représenté dans le corpus, le registre comique populaire se rattache aux villes du nord de la France, souvent à travers ses manifestations folkloriques, en exprimant la culture locale et régionale dans sa dimension subversive. La parodie mettrait en scène un probable discours social, tout en représentant un joyeux sacrilège.

Précisons le terme *sociolecte* : il est la marque de l'alignement d'un ensemble de structures de la langue avec la position sociale d'un groupe dans une hiérarchie de statuts. Pour un groupe donné, il représente l'ensemble des options, des discours, des implicites, des *a priori* et des comportements adoptés par ce groupe. Il configure la démarcation sociale de la langue. En d'autres termes, il s'oppose à l'arbitraire linguistique. Ce type de variation, plus ample à l'oral qu'à l'écrit⁵⁵², prend toute son amplitude dans le théâtre arrageois au XIII^e siècle.

⁵⁴⁹ Jean Dufournet, *op. cit.*, p. 6-27.

⁵⁵⁰ Marion : « Biaus dous sire » (v. 443). Elle emploie le même terme à l'égard du chevalier quand celui-ci quitte les lieux : « A Dieu, Biau sire » (v. 381); « Ho, singneur, chis jeus est trop lais./ En est, Perrete ? » (v. 562-463) Péronnelle : « Biaus sire » (v. 446).

⁵⁵¹ Un jeu éminemment aristocratique qui, appelé jeu du *Roi qui ne ment*, est qualifié par le *Dit du Prunier* (éd. Pierre-Yves Badel, v. 650) de *sage et amoureux*. Il apparaît vers 1285 dans le Tournoi de Chauvency de Jacques Bretelet pour divertir chevaliers et dames après le spectacle des armes, ds Jean Dufournet, *op. cit.*, note 425, p. 147.

⁵⁵² Françoise Gadet, « Niveaux de langue et registres intrinsèque », ds Paul Bensimon, *Niveaux de langues et registres de la traduction*, vol. 2, 1996.

Du point de vue sociologique, on parle de langue et d'imaginaire médiéval, de littérature, éloignés du schéma tripartite⁵⁵³ et abstrait auquel les historiens font référence. L'idée de « trois états »⁵⁵⁴, souligné par Jean Batany, semble plus appropriée, surtout lorsque, contrairement aux propos d'Étienne de Fougères à la fin du XII^e siècle, de nouvelles figures sociales, dont celle du bourgeois, occupent de plus en plus l'espace social et urbain :

Li clerc deivent por tous orer;
Li chevalier sans demorer
Deivent défendre et ennorer
Et li païsant laborer⁵⁵⁵. (*Le Livre des manières*)

Un « personnage » (une représentation sociale) retient l'attention, c'est le marchand⁵⁵⁶ arrageois, un bourgeois, qui desserre les liens traditionnels et modifie l'image de la ville. L'argent circule et valorise l'individualité au détriment du sacré, avec pour effet de voir la création de confréries imaginaires où précisément les bourgeois de la ville en sont les

⁵⁵³ Schéma social selon « trois fonctions » : *oratores, bellatores et laboratores*.

⁵⁵⁴ Écrit par Étienne de Fougères à la fin du XII^e siècle. Malgré l'existence juridique du servage, les auteurs français du Moyen Âge ne distinguent pas de quatrième « état », ds Jean Batany Jean, « Des trois fonctions aux trois états » ? *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 18^e année, n^o 5, 1963. p. 933-938.

⁵⁵⁵ Étienne de Fougères, *Le Livre des manières*, éd. Anthony Lodge, Genève, Droz, 1979, p. 64.

⁵⁵⁶ Lat. pop. *mercatantem*, acc. de *mercatans*, part. prés. *mercatare* « faire le marchand » restitué d'après l'it. *mercatare* et l'anc. prov. *mercadar* « acheter » (ca 1140-début XV^e s. ds *FEW* t. 6, 2, p. 6a), dér. de *mercatus* « marché ». Fin X^e s. *marchedant* « celui qui fait du commerce » (*Passion*, éd. D'Arco Silvio Avalle, 71); ca 1140 *marcheant* (G. Gaimar, *Hist. des Anglais*, éd. H. Bell, 455); ca 1150 *marchëand* (Wace, *St Nicolas*, éd. E. Ronsjö, 1097); fin XIII^e s. *marchant* (*Glossaire de Douai* ds Roques, p. 39, s.v. *insti(ta)tor*); ca 1462 *marchand* (*Les Cent nouvelles nouvelles*, éd. F. P. Sweetser, p. 128). L'adjectif : ca 1165 *nef marcëande* ([Chrétien de Troyes] *G. d'Angleterre*, éd. M. Wilmette, 2377); fin XII^e s. *marcheant* « bien servi (en parlant d'une table d'hôte)» (*Flore et Blancheflore*, éd. M. Pelan, 1064). 1211 *marchant* « affecté aux marchands » (G. Le Clerc, *Bestiaire*, éd. R. Reinsch, 4076); ca 1208 *rue marcheande* « rue habitée par un grand nombre de marchands » (G. De Villehardouin, *Conquête Constantinople*, éd. E. Faral, § 203); *ville marchande* « ville où il y a un grand mouvement commercial » (*Dialogues fr.-flam.*, E 2b ds T.-L.); ca 1215 *marchëant* « qui a les qualités requises pour être vendu » (R. de Houdenc, *Eles*, 65 ds T.-L.); 1238 *froument marchant* « vendable » (*doc.* ds Runk., p. 55), ds <http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=3843706290> (consulté le 13 novembre 2017). En moyen picard, on trouve uniquement la forme *marqué* (marché), *marqué a fromage* (*SM*, 740) et la forme franç. *marché o fromage* (*SM 171*), ds L. F. Flutre, *Le Moyen picard*, op. cit. p. 293.

dignitaires (« Ensi Com Bernars Harduïns/ Veut estorer des auduïns/ Une novel Carité », *Chansons et dits*, XII, v- 7-9).

Sous ce rapport, les résultats ne pourraient s'intéresser qu'au sociolecte du bourgeois arrageois tant la place qui lui est accordée est immense et déterminante. Il est le tavernier, l'aubergiste, le parvenu, l'usurier, le boucher. Il est la ville et le sujet de prédilection des trouvères arrageois. Reste que l'échantillonnage populationnel propose d'autres locuteurs, réels ou fictionnels, parmi lesquels les seigneurs et les vilains, pour n'en citer que quelques-uns :

Résultats. Marqueurs de conscience linguistique

Le sociolecte *commerçant* (*bourgeois*)

7.1 : le *Tavrenier* du *saint Nicolas*

7.2 : le tavernier de la *Feuillée*

7.3 : le *tresor* (de la langue) du *saint Nicolas*

Le sociolecte *aristocratique* (« *courtois* »)

7.4 : *Eracle* (héros éponyme)

Le sociolecte *vilain*

7.5 : la bergère de *Robin et Marion*

7.6 : le berger des pastourelles picardes

7.7 : le berger des pastourelles non-picardes

Les bourgeois d'Arras, des marchands, tiennent le haut du pavé au XIII^e siècle. Si le mot « marchand » parcourt les textes à partir du XIV^e siècle⁵⁵⁷, sous les plumes de Christine de Pizan (« Est ivre voire comme marchant ») ou d'Eustache Deschamps (« ou roy, chevalier ou prelat, bourgeois, marchant, laboureur n'advocat »), l'emploi de *marchant-marchand* est

⁵⁵⁷ Voir aussi « Le Miracle de un marchand et un juif » (ca 1339), ds *Miracles de Nostre Dame*.

rare pour la période interrogée et en moyen picard, paradoxalement dans l'espace arrageois. À quelques exceptions près, comme dans la pièce XI, qui en dresse un portrait précis :

Cil markaant qui vont as festes,
Il font kierkier deseur lors bestes
Mout **grant rikece** en lor toursiaus,
En sarpillieres et en piaus,
En feutres et en kanevas ;
Ensi le maisne on as Lombars.
En le moiienne est **li rikece**⁵⁵⁸. (*Chansons et dits*, v. 78-84)

Dans la *Chanson des Saisnes*, il fait partie, pour reprendre l'expression d'Annette Brasseur, « des énoncés sentencieux⁵⁵⁹ » (« N'est pas bons marcheans qui plus pert que gaaigne », XXXVI, v. 910). La formule proverbiale (Le Roux, II, p. 396 ; Morawski 1985) est similaire à « Ki mavais achat fait il pert plus qu'il ne gaigne ». Jean Bodel extrapole et innove aux vers suivants : « Qui bien veut exploiter plus sage conseil praigne !/ Tex alume le feu n'a pouoir qu'il l'estraigne » (v. 911-912).

Dans un mouvement plus large, Jean Bodel et Alard de Cambrai participent à la « nouvelle tradition parémiologique et gnomique française⁵⁶⁰ » (E. Schulze-Busacker, 1985) décrite par les transformations et les nouveaux usages des proverbes et sermons. C'est découvrir tout un contenu parémiologique de la *Chanson de Saisnes* avec un locuteur [Jean Bodel] qui nous propose un florilège d'énoncés gnomiques. Le pourcentage de ces énoncés est aussi élevé dans

⁵⁵⁸ *Festes* (foires), *kierkier* (charger), *moiienne* (milieu).

⁵⁵⁹ Annette Brasseur, *op. cit.*, p. 338

⁵⁶⁰ Elisabeth Schulze-Busacker, *Didactique, op. cit.*, p. 117-122, p. 153-155, p. 157, p. 143 (Alard de Cambrai). L'auteure analyse, entre autres, le rôle déterminant de Marie de France qui, la première, a intégré le proverbe dans le récit linéaire (p. 163-167) qui par la suite devient un procédé du discours direct, « un artifice efficace » (p. 166), particulièrement observable chez Chrétien de Troyes et Gautier d'Arras.

le *saint Nicolas*⁵⁶¹, et plus élevé encore dans les fabliaux. Aux XII^e-XIII^e siècles, il existe une culture du proverbe :

Quoi de plus naturel et même de plus tentant pour un écrivain médiéval, rompu depuis ses premiers exercices scolaires à la pratique de la « rhétorique proverbiale », que de l'introduire dans une œuvre littéraire, soutenu d'une part par la tradition de la citation érigée en *auctoritas* et guidé d'autre part par cette habileté rhétorique acquise à travers les exercices scolaires de traduction, de mise en prose ou en vers, de glose, de paraphrase et de mémorisation de l'énoncé proverbial⁵⁶².

Sans pouvoir affirmer que les *Proverbes au vilain*⁵⁶³ (A. Tobler, 1895), écrits ca 1174-1180 par un auteur anonyme rattaché à la cour de Philippe de Flandre ait pu influencer l'écriture de Jean Bodel, aucun doute sur la pénétration de la tradition parémiologique dans les œuvres littéraires vernaculaires arrageoises. L'emploi de cette pratique rhétorique est « actualisé » ou « individualisé⁵⁶⁴ », comme dans le prologue du fabliau *Li Sohaiz desvez* qui réunit le marché, l'art de l'étalage et le langage concret du marchand, référentiel au « commerce » illicite, transgressif et caché⁵⁶⁵. Par un jeu langagier, deux sociolectes y sont associés, le commerçant et le sexuel :

Ne autre avoir ce il ert vis,
Fors solement coilles et vix ;

⁵⁶¹ *Ibid.*, ds *Olifant*, vol. 18, n^{os} 3 et 4, p. 220 : « Il y a 24 énoncés gnomiques dans les 4337 vers de la *Chanson des Saisnes*, Rédaction A (0.53%) et 44 dans la rédaction L (0.56%). Les mêmes pourcentages dans le *saint Nicolas* : huit énoncés pour les 1533 vers (0.52%) et les *Congés* : trois pour 540 vers (0.55%). Les *Pastourelles* : deux énoncés pour 257 vers (0.78%) et les *Fabliaux* : 13 énoncés pour 1640 vers (0.79%).

⁵⁶² Elisabeth Schulze-Busacker, *Proverbes et expressions proverbiales dans la littérature narrative du Moyen Âge français : recueil et analyse*, Paris, Honoré Champion, 1985, p. 20, et Elisabeth Schulze-Busacker, « La Place du proverbe dans la mentalité médiévale », *Paremia*, 6, 1997, p. 565-576.

⁵⁶³ Conservé dans sept manuscrits https://www.arlima.net/mp/proverbes_au_vilain.html (consulté le 19 novembre 2017).

⁵⁶⁴ Elisabeth Schulze-Busacker, *Proverbes*, *op. cit.*, p. 13-14 : « C'est de cette qualité du proverbe [caractère métaphorique ou allégorique] de s'adapter au contexte, d'être *actualisé* ou *individualisé* au besoin que les auteurs médiévaux semblent avoir profité le plus dans des buts les plus divers ».

⁵⁶⁵ Michel Zink, *L'Hostellerie de pensée: études sur l'art littéraire au Moyen Âge offertes à Daniel Poirion par ses anciens élèves*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, coll. « Cultures et civilisations médiévales XII », 1995, p. 336.

Mais de ces i ot sans raisonz. (*Sohaiz desvez*, v. 81-83)

L'histoire des bourgeois d'Arras est indissociable de celle des jongleurs (chapitre 2), lesquels s'en prennent, particulièrement dans les dernières années du XII^e siècle, à toute une culture « courtoise », celle qui faisait la part belle aux chevaliers. Si l'alliance des jongleurs et des bourgeois ne semble poser aucun problème, la tension est palpable entre jongleurs et chevaliers. Les jongleurs revendiquent, au nom de la Vierge, de « régner » sur l'espace urbain – que la charte de franchise vient de réorganiser – contre les représentants de l'ordre ancien, les chevaliers, celui d'avant les libertés communales⁵⁶⁶.

Sur le plan de la production littéraire, ces tensions ont pour effet d'accorder une place de plus en plus considérable aux bourgeois qui ont su s'enrichir. On les redoute, on les méprise, mais on les fréquente au quotidien. Tandis que le nombre de professions interdites ou déconsidérées décroît, les causes d'excuse à l'exercice de tel ou tel métier – celui de marchand ou de jongleur, par exemple –, les professions lucratives frappées au nom du *contemptus mundi* jusqu'alors condamnés, se multiplient.

À contre-courant, les trouvères arrageois rejettent le dogme qui considère un monde comme une coquille vide, marquant la distinction croissante entre le temps de l'Église et le temps des marchands, comme le souligne Jacques Le Goff :

Le conflit du temps de l'Église et du temps des marchands s'affirme donc, au cœur du Moyen Âge, comme un des événements majeurs de l'histoire mentale de ces siècles, où s'élabore l'idéologie du monde moderne, sous la pression du glissement des structures et des pratiques économiques⁵⁶⁷.

⁵⁶⁶ *Ibid.*, p. 99.

⁵⁶⁷ Jacques Le Goff, *Pour un autre Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 48.

Les riches villes du nord, dont Arras, vivent « le temps des marchands⁵⁶⁸ », un temps où le commerçant gagne de l'argent en hypothéquant sur le temps qui appartient à Dieu. Jean Bodel, une nouvelle fois pionnier, octroie une importance aux représentations de la ville et des bourgeois, en s'attachant singulièrement au rôle du tavernier, à sa langue et à son attitude langagière :

Caignet, nois vendons mout petit ;
Va, se di Raoul que il crit
Le vin, le gent en sont saoul. (*saint Nicolas*, v. 588-590)

Résultat 7.1 : le *Tavrenier* du *saint Nicolas*

Quel est le sociolecte du tavernier (forme picarde, *tavrenier*) du *saint Nicolas* ?

Du point de vue sociolinguistique d'abord, il existe un personnel de la taverne, les crieurs de vin (*Connars* et *Raoulés*) et l'aubergiste (*Li Tavreniers*⁵⁶⁹). L'action se déroule en terre sarrasine : tous les personnages, à l'exception du *Preudom* (le saint homme) et des membres du Paradis, sont Sarrasins. Or, la taverne se situe à Arras. La toponymie témoigne d'une proximité géographique. Il est question de villes et de villages environnants (Fresne, Gaverelle, Hénin, Wanquetin) ; l'hagionymie est pour l'essentiel celle du terroir picard : saint Nicolas, saint Liénard, saint Benoît, saint Jacques, saint Guillaume et saint Marc. Les mesures pour tirer le vin, comme les monnaies qui passent de main en main, correspondent au décor local et familial.

⁵⁶⁸ *Ibid.*, p. 46.

⁵⁶⁹ *Tavrenier*, forme picarde de *tavernier* par métathèse (-er > -re).

Le binôme constitué par les deux crieurs incarne en reproduisant la configuration bipartite d'Arras (variation diatopique) : le vieillard Connart⁵⁷⁰ (« Soisante ans a passés et plus », v. 602) au service du roi et des échevins de la *Cité*, et le jeune Raoulet, crieur de la *Vile*, deux crieurs rivaux⁵⁷¹. La *Cité* bénéficie de privilèges anciens et du prestige de la tutelle royale, alors que la *Vile* est entièrement tournée vers le commerce et la finance :

Connart, tu crieras le ban,
S'iers au roi et as eskievins ;
Et Raouls criera les vins,
S'i prendera au mains son vivre. (v. 631-634)

Si la chamaillerie des crieurs marque l'état d'un espace urbain divisé, le tavernier arbitre (« Si vous metés en mon esgart⁵⁷² » v. 625) et distribue les rôles avec autorité : Raoulet sera le crieur de la *Vile*; il occupera cette fonction parmi ceux qui s'enivrent, dont lui. Connard criera les proclamations publiques, le *ban* (du francique « ordre sous menace »).

Le décor arrageois est planté. *Li tavreniers* entre en scène, haranguant la foule (« Chaiens fait bon disner, chaiens ! ») au v. 251 et ne la quittera qu'au v. 1318 (sur 1533 vers que compte le jeu). Le rôle est quantitativement et qualitativement significatif (1067 vers).

Arrageois, *li tavrenier* – pourtant jamais dénommé durant tout le *Jeu* – use de variations langagières en fonction de ses interlocuteurs. Il agit et s'exprime selon une logique – commerciale et morale, une morale simple mais efficace – où « le masque de ce bon bourgeois craque bien vite⁵⁷³. » Il est l'homme du « sas », pour reprendre l'expression d'Henri Rey-

⁵⁷⁰ Au passage, « connart » figure aussi comme attribut (« Tous jours sont connart bateiç », v. 619) dans le sens de « crétin, imbécile », ayant la valeur proverbiale traduite par « les cocus ont toujours besoin qu'on leur rentre dedans », ds Henri Rey-Flaud, *Pour une dramaturgie, op. cit.*, p. 99.

⁵⁷¹ Raoulet : « Si sui as homes de le vile » (« Je dépends des hommes de la ville », v. 606), Connard : « Crieres sui, par naïté, / As eskevins de la chité. » (« Par la naissance, je suis crieur / des échevins de la cité. » (v. 600-601).

⁵⁷² « Acceptez mon arbitrage. »

⁵⁷³ Henri Rey-Flaud, *Pour une dramaturgie, op. cit.*, p. 106.

Flaud. Du sac qui doit contenir le trésor et aussi du « sas » (crible) qui doit filtrer et contrôler les truands pour qu'ils ne contaminent pas la Cité. Il est le chien de garde des puissants⁵⁷⁴.

Chaiens fait bon disner, **chaiens** !

Chi a **caut** pain et **caus herens**,

Et vin d'**Aucheurre** a plain tonnel⁵⁷⁵ (v. 251-253)

Cette première intervention – dont la *scripta* possède une forte coloration dialectale⁵⁷⁶, supérieure à l'ensemble du *Jeu* – montre une figure d'honnête commerçant, avec la crainte de payer une amende pour des prix prohibitifs en suivant les tarifs locaux et officiels (« Au ban de le vile/ Je n'en serai a nul fourfait », v. 259-260). Mais, le maître des lieux cherche avant tout à protéger son commerce, à l'affût de possibles roublardises de la part des clients, tout en laissant croire que chez lui, on boit bien et pour un bon prix.

Il accorde un tutoiement à ceux qui fréquentent assidûment son établissement, en y ajoutant des expressions argotiques : « Veus tu faire ja le panier ?⁵⁷⁷ » (Veux-tu donc me flouer ? » v. 280). Il craint de perdre quelques deniers avec le messager du roi⁵⁷⁸ tout en rappelant les règles établies : « c'ert a candoille estinte⁵⁷⁹ » (v. 286). De sorte que le sociolecte *commerçant* repose sur l'argent et la tricherie, où les variations sont autant de flèches lancées à ceux qui ont pour habitude de le tromper.

En présence de Cliquet interpellé par le mot « gieu » (v. 291), *li tavreniers* se moque d'Auberon en le traitant de « sire courlieu » (« messire le courrier » v. 292). L'aubergiste ne

⁵⁷⁴ *Ibid.*, p. 107.

⁵⁷⁵ « a plain tonnel », sans mélange, de bonne qualité.

⁵⁷⁶ *Herens* (hareng), la nourriture du Carême, forme à la fois normande et picarde.

⁵⁷⁷ « Faire le panier » signifie « arranger le panier de manière à tromper le client en mettant dessus les beaux fruits, tromper ».

⁵⁷⁸ Notons au passage qu'Auberon, le courrier du roi, s'adresse à lui par un poli « Ostes » (v. 284).

⁵⁷⁹ « C'ert a candoille estinte », soit au moment où la chandelle sera éteinte, où l'on n'a plus de recours. La forme *candoille* (< *candela*) est picarde. « Donner à chandelle éteinte », c'est adjuger dans une adjudication où l'on peut surenchérir tant que brûle la chandelle.

perd aucune occasion de renforcer son pouvoir grâce à un langage qui n'accorde aucune place à l'interprétation (« Oïl, anchois que nus s'en tour⁵⁸⁰ », v. 299). Avec poigne, il contrôle son langage, usant volontairement de l'argot et d'expressions détournées ou parodiques, redoutant les querelles (« Ne voeil pas qu'il i ait discorde⁵⁸¹ », v. 638).

Véritable incarnation du commerce arrageois, l'aubergiste ne laisse jamais une bonne affaire lui échapper, pas même face à un voleur notoire, comme Cliquet :

Cliquet, **tu devoies** un lot
Et puis un denier de **ton gieu**
Et trois pour le courlieu :
Che sont cinc deniers, poi s'en faut⁵⁸² (v. 673-676)

Si les deniers sont maîtres dans le sociolecte *commerçant* (« Ten premier lot, che furent troi⁵⁸³ », v. 807), c'est avec humour et dérision qu'il sait aussi se faire entendre (« Sanle vous che raison aperte ?⁵⁸⁴ », v. 811). Remarquons les rimes (« savoir »/avoir) qui attestent d'un savoir-faire infaillible dans toute négociation :

Cliquet, warde que tu empruntes :
Che pués tu bien de fi **savoir**
Que je vaurrai bon gage **avoir**.
Tu iés mout estrains en te cape ;
J'ai paour qu'ele ne t'escape,
Ains que tu isses de l'ostel⁵⁸⁵. (v. 815-820)

⁵⁸⁰ « Oui, mais avant, que personne ne bouge d'ici. »

⁵⁸¹ L'aubergiste : « Connard, tu seras le crieur officiel/ du roi et des échevins ;/ Raoul, lui, criera les vins/ Il en tirera au moins de quoi manger./ C'est pourquoi, si Raoulet s'enivre, je ne veux pas qu'on lui en tienne rigueur./ Va, Raoulet, fais-lui des excuses ;/ je ne veux pas de désaccord. »

⁵⁸² Henri Rey-Flaud, *op. cit.*, p. 121 : cette allusion fait dire à l'auteur que les voleurs sont des clercs déclassés. La cape/chape est le manteau que portaient les clercs et les religieux pour sortir ou se protéger du froid. Elle comportait un capuchon pour la tête. Elle était faite de drap sans aucun ornement. Voir aussi Blandine-Dominique Berger, *Le Drame liturgique de Pâques, Liturgie et théâtre*, Beauchesne, 1976, p. 263.

⁵⁸³ « Ton premier lot, ça fait trois deniers. »

⁵⁸⁴ « Est-ce que ce calcul vous semble exact ? »

⁵⁸⁵ L'aubergiste : « Cliquet, n'oublie pas que tu empruntes :/ tu peux être sûr et certain/ que je voudrai avoir un bon gage./ Tu es bien à l'étroit dans ta cape ;/ j'ai peur qu'elle ne t'échappe/ avant que tu ne sortes de l'auberge. »

L'allusion à « te cape » (v. 818), métaphoriquement le peu de biens que possède Cliket, sa déchéance, attire l'attention, d'une part par la *scripta* picarde *te cape* (poss. fém. *te*) et d'autre part parce que la cape et sa représentation se retrouve dans la *Feuillée*. Dans les deux pièces, elle est le gage d'une dette.

Dans le *saint Nicolas*, lorsque les voleurs quittent la taverne pour se diriger vers le palais afin d'y commettre leur larcin, *li tavreniers* fait preuve d'esprit en réponse à Pincédé qui lui demande de prier pour eux (« Ostes, a Dieu ! Priés pour nous », v. 989) : « A foi, segneur, Dieu en souviagne !⁵⁸⁶ » (v. 991). Traiter de « seigneurs » les trois voleurs en invoquant sa foi, relève de la gageure.

Le sociolecte *commerçant* se base aussi sur la duplicité caractérisée par deux appellations différentes – relevant du locuteur ou du scripteur –, *li tavreniers* et *li ostes*. Hypothétiquement, l'aubergiste, jamais dénommé dans toute la pièce, combine consciemment deux registres, deux sociolectes. Le premier (*li tavreniers*, l'aubergiste) use de formes argotiques tandis que le second (*li ostes*, le patron) emploie un ton plus « courtois » :

LI TAVRENIERS. – Or hors, **fil a putain, glouton !**

Volés me vous blasme accueillir ?

Caingnet, va ten escot cueillir,

Puis les met hors de **mon ostel**.⁵⁸⁷ (v. 1315-1318)

LI OSTES. – **Segneur**, je n'en trai nient a mi,

Se vous avés fait **desraison**.

Mais widiés me tost me maison,

Car **n'ai cure de tel gaaing**.⁵⁸⁸ (v. 1307-1310)

⁵⁸⁶ « Par ma foi, seigneurs, que Dieu ne l'oublie pas ! »

⁵⁸⁷ « Dehors, fils de putain, salauds !/ Vous voulez me *déconsidérer* ?/ Caignet, vas prendre ce qui te revient,/ puis chasse-les de ma maison. »

⁵⁸⁸ « Seigneurs (en s'adressant aux voleurs), je ne suis pas du tout responsable./ Si vous avez commis une folie./ Mais videz-moi les lieux/ car je ne veux pas d'un tel gain. »

Autre exemple de sa magnanimité calculée et soumise à la cupidité, à travers un sociolecte à double face : une fois le vol commis, Rasoir, Pincédé et Cliquet retournent à la taverne, où *li tavreniers*, pour trois répliques (v. 1019-1021, v. 1027-1030, 1103-1104), les accueille avec empressement :

A foi, bien vegniés vous, **segneur** !
 Or tost, Caignet, aïe leur !
 Tés hom fait bien a recevoir.⁵⁸⁹ (v. 1019-1021)

Il leur assure un bon feu, une bonne place (« biau fu et bon siege », v. 1027) et le meilleur vin, celui qui a poussé sur un coteau rocheux (« Ains crut en costiere de roche », v. 1030) guettant l'heure où il pourra accéder au butin (« Segneur, or doi jou apongnier ?⁵⁹⁰ » v. 1067).

Li tavreniers [locuteur], sans doute aussi intéressant que les voleurs et autres protagonistes du *Jeu*, incarne la langue de la ville, de ses commerces et de ses rues, dans une vraisemblance inédite. Dans son ensemble, le sociolecte *commerçant*, à travers *li Tavreniers*, est une véritable immersion dans la ville artésienne, où l'on découvre un florilège de mots d'argot, un sociolecte *voleur*, dans les locutions attribuées à Rasoir, Pincédé et Cliquet :

asseïr v. 301, 1092	flatter les dés, (v. 837, jouer)
bai v. 704	vin rouge
bevant v. 644	coulant (pour le vin)
bignon v. 703	tonneau
cois v. 701	taverne (ou tavernier, patron)
dap v. 1048 (paier un –)	coup
fauve v. 1497	perfide
geugon v. 702	valet
marc v. 701	patron
menestrel v. 999	coquin, canaille
panier v. 280 (faire le –)	tromper

⁵⁸⁹ « Par ma foi, soyez les bienvenus, seigneurs !/ Dépêche-toi, Caignet [le valet de l'aubergiste], aide-les !/ Un tel homme mérite d'être bien reçu. »

⁵⁹⁰ « Seigneurs, dois-je prendre maintenant une poignée ? », tandis que les trois voleurs qui veulent jouer gros (« Voir a dit, jouerons bon gieu », v. 1055).

peleïç v. 618	raclée, rossée
prone v. 617 (faire le –)	faire le malin
quia ! kia ! v. 1083	merde de merde !
santissiés v. 701	fermez-la, taisez-vous !
soupape v. 915	coup sous le menton
tème v. 703	barrique (se saouler)
tirant v. 487, 539	bourreau
velouset v. 721	être doux comme le velours
wanquetinois (en –) v. 900	en trichant

Enfin, la façon d’appréhender le monde est assez bien résumée par Raoulet, le jeune crieur de la ville, affirmant que : « tous jours sont connart bateïç,/ Ja n’ierent liet s’on ne les bat.⁵⁹¹ » (v. 619-620). Et Rasoir d’expliquer, après avoir échoué contre le pouvoir royal, qu’il veut à la fois le coffre et la bourgeoise, soit « se refaire » aux dépens de la bourgeoisie⁵⁹² :

J’ai espiié une partoit
 Que j’arai ja mout tost crosee,
 Pour le ware d’une espousee
 Qu’est en une huche de caisne⁵⁹³. (v. 1361-1364)

Des dialogues, on retient la grivoiserie, la grossièreté, sans oublier le rire, car, par la voix du roi : « jus soit et fieste necaudent » (« De toute façon, n’y voyons que jeu et amusement ! », v. 197).

Le sociolecte *commerçant* est urbain, complexe et singulièrement picard, où voleurs, commerçants, bourgeois et vilains se comprennent, à l’exception des chevaliers qui n’ont droit qu’à la parodie de leurs pratiques langagières. C’est même grâce au prud’homme⁵⁹⁴, « saint

⁵⁹¹ « Les imbéciles aiment être battus,/ jamais ils ne seront heureux si on ne les bat pas. »

⁵⁹² Henry Rey-Flaud, *Pour une dramaturgie*, op. cit., p. 114. Pour l’auteur, c’est bien contre un bourgeois type que Rasoir se retourne, bourgeois incarné par le coffre et la femme respectable qu’il croit à l’abri derrière les murs de sa chambre close. Il forcera le coffre et la femme.

⁵⁹³ « J’ai repéré un mur/ que j’aurai bien vite percé,/ pour prendre le trousseau d’une mariée/ qui se trouve dans un coffre de chêne. »

⁵⁹⁴ Le prud’homme est un « saint homme », mais un *vilain* (*plebanus*) dans le *saint Nicolas*, sans lequel le miracle du trésor restitué n’aurait pu exister et toujours, sans sa foi inébranlable, les Sarrasins ne se seraient pas convertis.

homme » et *vilain*, que le trésor est restitué ; sans sa foi inébranlable, les Sarrasins ne se seraient pas convertis.

La pièce ne pouvait se terminer autrement que par la tradition du *Te Deum laudamus*⁵⁹⁵, rassemblant à travers la diversité de sociolectes tout ce beau monde qui entonne dans les deux derniers vers de la pièce : « A Dieu dont devons nous canter/ Hui mais : *Te Deum laudamus* » (v. 1532-1533).

Résultat 7.2 : Le tavernier de la *Feuillée*

Que révèle le sociolecte *commerçant* de la *Feuillée*, dont l'hypotexte⁵⁹⁶ est le *saint Nicolas* particulièrement dans les scènes urbaines, renvoyant à la taverne et à sa population ?

« Le petit crieur » de *saint Nicolas*, Raoulet ou Raoul, a pris du galon et laisse place à *li ostes*, le tavernier de la *Feuillée*, dénommé Raoul le Waidier⁵⁹⁷ (v. 882) et par deux fois Rauelet⁵⁹⁸ (v. 904, v. 928), un hypocoristique⁵⁹⁹. Il se glisse dans le personnage et dans le décor pour n'apparaître qu'au vers 905 (sur 1099 vers), soit plus tardivement que dans la pièce de Jean Bodel – en étant aussi moins présent – et possède le même trait de caractère dominant :

Jean Bodel lui d'ailleurs réserve les deux derniers vers. Le prud'homme de *Courtois d'Arras* est un « homme de bien », ancré dans la réalité, il prône le « libre-arbitre », celui où l'on est seul à pouvoir modifier le cours de son destin. C'est grâce à lui que le fils (prodigue) se convertira. Et ds la *Feuillée*, il n'est qu'un « brave homme » sans plus.

⁵⁹⁵ La formule termine de nombreuses pièces, dont *Courtois d'Arras* et *Le Miracle de Théophile*. Ici, le verset est abrégé : « Te Deum laudamus, te Dominum confitemur, te aeternum Patrem omnis terrae veneramus. »

⁵⁹⁶ À titre d'exemple, l'aubergiste de la *Feuillée* : « Nous sommes d'une compaignie. » (v. 947) et Rasoir dans le *saint Nicolas* s'écrie : « Nous somes compaignon tout troi » (v. 719), ds Jean Dufournet, GF Flammarion.

⁵⁹⁷ *Waidier*, marqué par la conservation en picard du *-w* germanique initial. Raoul Le Waidier : son décès est inscrit au *Nécrologe* entre le 9 juin et le 1^{er} octobre 1311, ds Roger Berger, *op. cit.*, p. 421. Sur ce personnage : outre son existence théâtrale, il a une biographie (« âgé de 60 ans » v. 1310), il serait donc né en 1250 et aurait 26 ans lorsqu'il figure l'hôte de la *Feuillée* (v. 882-1099). Or, ce même Raoul vend ou prête à Marie Bodart en octobre 1299 (Guesnon, Prévôté des eaux). Et son décès s'inscrit au *Nécrologe* entre le 9 juin et le 1^{er} octobre 1311.

⁵⁹⁸ Jean Dufournet, la *Feuillée*, *op. cit.*, p. 12.

⁵⁹⁹ Roger Berger, *op. cit.* p. 421.

trompeur. Le sociolecte *commerçant* est quasi identique. On retrouve le même double langage, d'abord accueillant (« Sire, bien soiés vous venus ! v. 907) puis intransigent au plan des affaires (« Moines, paiés ; cha, men argent/ Que vous me devés. Est che plais⁶⁰⁰ ? » v. 987-988). La morale y est présente avec le recours à des termes argotiques ou populaires afin de bien se faire comprendre, comme le mot populaire ou argotique et picard *poe* pour « patte » (v. 935) :

Le ban fai que t'ostes **le poe**
Et qu'il soit a tous de commun
Il n'affiert point c'on soit enfrun
Seür le viande⁶⁰¹. (v. 935-938)

La taverne, lieu de la tromperie, influence le discours (« Mauvais fait chaiens venir boire/ Puis c'on cunkie le gent⁶⁰² », v. 985-986) et, comme dans le *saint Nicolas*, le tavernier en est le maître. Gage de la dette d'Adam (« Metons li ja sus qu'il doit tout », v. 965), le sociolecte *commerçant* déploie toutes ses couleurs dialectales :

Bien vous poist et bien vous anuit,
Vous waitérés chaiens le coc,
Ou vous me lairés cha che froc :
Le cors arés et jou l'escorche⁶⁰³. (*Feuillée*, v. 991-994)

⁶⁰⁰ « Moine, payez ; par ici l'argent/ que vous me devez. Cherchez-vous des ennus ? »

⁶⁰¹ « Je t'ordonne d'enlever la patte/ et de partager ce poisson [en référence au hareng, v. 931) avec tous./ Il n'est pas convenable d'être glouton. » L'expression « seür le viande » traduit l'idée de « se jeter sur la nourriture », « être glouton ». *Viande* (bas-lat. *vivenda*, ce qui sert à vivre < *vivere*) signifiant « nourriture ».

⁶⁰² « Il fait mauvais venir boire ici/ puisqu'on y refait les clients. »

⁶⁰³ « Même si ça vous déplaît et vous contrarie,/ vous attendrez ici le chant du coq/ ou vous nous laisserez le froc que voici:/ vous garderez le corps et moi l'écorce. ». La scène où le buveur, qui ne peut payer, laisse en gage une partie de ses vêtements est fréquente. Ds le *saint Nicolas*, Cliquet : « G'i ai, ja descarquiet me ware » (v. 666). *Ware* signifiant « mon trousseau », « mes nippes » (Albert Henry). L'*escorche* (forme picarde), sans doute une plaisanterie de clerc, correspond à la lettre du texte ou à l'extérieur, alors que le *cors* au sens profond ou à l'intérieur. On trouve cette opposition ds le *saint Nicolas* quand l'émir d'Outre l'Arbre est converti malgré lui, il s'écrit alors : « De moi n'arés vous fors l'escorche » (v. 1509).

Nous retrouvons la *cape* (*saint Nicolas*, v. 759), elle est ici celle des clercs parisiens, le nouvel « abit » d'Adam (v. 1). Elle évoque la marque extérieure de la dignité de clerc, celle que porte Adam risque, tout comme celle du voleur Cliquet (*saint Nicolas*), de finir entre les mains de l'aubergiste. Qu'il s'agisse du *tavrenier* de Jean Bodel ou du *tavernier* d'Adam de la Halle, les sociolectes *commerçants* sont proches, façonnés au cœur de la ville artésienne.

Adam de Halle s'empare des gens de la ville, entre réalité et invention, comme avec Robert Sommeillon⁶⁰⁴ (riche bourgeois d'Arras) dont est éprise Morgue, une fée à laquelle est attachée une double tradition, bienveillante au XII^e siècle et nuisible, déloyale et trompeuse au XIII^e siècle.

Le sociolecte *commerçant* se nourrit de la ville, de sa culture et de son imaginaire. Outre le caractère onirique de la *Feuillée*, on redécouvre, comme chez Jean Bodel, un sentiment d'appartenance à la terre et à la ville qui présuppose l'existence d'une identité partagée (linguistique, culturelle et sociale). L'idée d'un *Lokalpatriotismus* (Charles Th. Gossen) se confirme progressivement.

En contraste, le sociolecte *commerçant* du fabliau de Gautier Le Leu, *Le Prestre teint*⁶⁰⁵. D'abord, on ne se trouve plus à Arras mais à Orléans (« Qu'avint en la cité d'Orliens,/ Ches un bourjois qui molt grant biens », v. 33-34). L'« aventure d'ouen » (v. 3) prend appui

⁶⁰⁴ Sous les graphies *Robers Soumillons* (v. 404) et *Robers Soumeillons* (v. 720).

⁶⁰⁵ Deux graphies sont observées : *taint* et *teint*, on retient celle portant un -e. *NRCF* VII, 81 Soulignons le problème d'attribution et de composition du *Prestre teint*. Gautier Le Leu semble en revendiquer la paternité au début de *Connebert* « Gautiers, qui fist del preste taint » (v. 1). Selon Maurice Delbouille, le fabliau, conservé dans le manuscrit de *Hamilton* 257 de Berlin, n'est pas de la main de Gautier Le Leu, ds « Problèmes d'attribution et de composition », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 11: 1-2, 1932, p. 45-75 et p. 577-597, toujours de Maurice Delbouille, « Le fabliau du *Prestre teint* conservé dans le manuscrit *Hamilton* 257 de Berlin n'est pas de la main de Gautier Le Leu », *Revue belge de philologie et d'histoire*, n^o 32, 1954, p. 373-394.

sur le personnage de l'aubergiste, le seul à posséder les clés du récit. Le locuteur-narrateur lui en est d'ailleurs redevable (« Il est bien droiz que je retraie,/ Puis que nus hons ne m'en deloie », v. 1-2). C'est à renfort de signifiants relatifs à l'argent (*oste, ostel, oster, escot, couster, Pentecouste*) qu'il s'acquitte de la dette (réelle ou poétique) en usant d'une luxuriance lexicale, avec pour point d'orgue, dans le prologue, le sens double accordé aux verbes *conter/compter*. Malgré les contraintes liées au genre, le sociolecte *commerçant non-arrageois* est différent dans l'approche et la facture :

Tant i sejournei et tant fui
 Que mon mantel menjai et bui
 Et une cote et un sercot.
 Molt i **païé** bien mon **escot**
 Ne m'en doit riens demander **l'oste**
 Qui volentiers nos gens **acoste**.
 A l'entrer lor jet bele chiere,
 A l'essir est d'autre maniere.
 Bien set **conter** quant qu'il i met,
 Neis le sel qu'el pot remet;
 Les auz, le verjus, et la leigne,
 Ne let rien qu'a conter remaigne.
 Einsi son **escot** rien na **couste**.
 Ne veil pas jusqu'a **Pentecouste**
 Ches tel **oste** mon **ostel** prendre.
 Sovent me feroit mes dras **vendre**
 Tel **ostel** a maufez conmant,
 Que ja mes jor n'i enterrai,
 Que moi n'en chaut. (v.12-29)

Comparons-le avec le sociolecte *commerçant* incarné par l'aubergiste de *Courtois d'Arras*. La pièce enrichit la scène de la taverne qui occupe la moitié de la pièce (664 vers) et grossit certains traits esquissés par Jean Bodel (hypotexte). On y découvre deux femmes aux côtés du patron de l'auberge et du valet, Pourette et Manchevaire.

Pourette, qui occupe à elle seule 110 vers, supprime l'aubergiste sans doute pour mieux intégrer le registre courtois. Courtois (« en ostage », v. 351) chez l'aubergiste reçoit tous les honneurs de Pourette (« sire damoisieus », v. 150 et « biaux dous amis », v. 158) :

Un merveilleux paradis terrestre où tout est beau et abondant : jardin verdoyant et fleuri, parfums, bon vin, chère plantureuse, belles chambres, crédit illimité, avenantes hôtesse⁶⁰⁶.

Pourette, « bien gagnant et bien repointe » y exerce le plus vieux métier du monde (« en son afere, la ou nous savons no conquest », v. 328). Par la parodie, la contestation de la courtoisie atteint son paroxysme, traduit par l'oxymore « cortois vilain » :

POURETTE. – Ore, foie, de l'enivrer!
Nous avons trové fel vilain!
Ba! il fait le **cortois vilain!**
Il cuide avoir trové beloces, (v. 246-249)

Dans ce type de variation linguistique, à travers le sociolecte *commerçant*, on retrouve la même cohésion et la même cohérence que dans les analyses précédentes : Arras parle d'Arras, une singularité culturelle qui devient de plus en plus nette.

La mauvaise réputation des bourgeois de la ville (« Onques d'Arras bons clers n'issi », *Feuillée*, v. 14), atteint la ville toute entière, la « ville taverne », pour reprendre l'expression de Raoul de Houdenc dans *Li Songes d'Enfer*⁶⁰⁷, toujours en valorisant son régionalisme linguistique, son argot et son folklore.

⁶⁰⁶ Jean Dufournet, « *Courtois d'Arras et le Jeu de la Feuillée*. De l'imitation créatrice à la parodie subversive », <https://crm.revues.org/5573> (consulté le 25 juillet 2017).

⁶⁰⁷ Anthime Fourrier, « Raoul de Houdenc : est-ce lui ? », ds Madeleine Tyssens, *Mélanges de linguistique romane et de philologie médiévale offerts à Maurice Delbouille*, vol. II, Gembloux, Duculot, 1964, p. 165-193.

Résultat 7.3 : *Le trésor (de la langue)*

Située hors des prologues et des épilogues, la revendication identitaire dans sa relation avec la langue est plus rare en ce qui a trait à la variation diastratique et pourtant présente en admettant l'hypothèse qu'elle soit plus implicite qu'explicite. Sans être dissimulé, le marqueur de conscience linguistique emprunte un chemin à travers le texte, tel un jeu de piste dont l'itinéraire est balisé par le meneur de jeu.

C'est le cas du *trésor du roi* (« Del grant trésor le roy meïsmes », v. 1186) du *saint Nicolas*. Au départ, on n'a qu'une vague idée de ce qu'il contient, il a cependant une valeur inestimable, selon le prud'homme [le saint homme] qui vénère saint Nicolas d'une foi inébranlable et qui est le seul à pouvoir préserver ledit trésor :

Riens qui en se garde soit mise
N'iert ja perdue ne maumise,
Tant ne sera abandonnee,
Non, se chis palais ert plain d'or,
Et il geüst seur **le trésor** :
Tel grasse li a Dieus donnee⁶⁰⁸. (v. 526-531)

Le trésor ne possède ni clé ni serrure, et, selon le crieur de vin Connard, il est à même la terre (« Tout aussi comme a plaine terre »), accessible à tous, facile à dérober puisque désormais il n'est gardé que par un fétiche cornu (« Fors seus uns mahomés cornus »), bel et bien mort :

N'**ara jamais** ne clef ne serre ;
Tout aussi comme **a plaine terre**
Le puet on trouver, che me sanle.
Et qui le puet embler, si l'emble !
Car il ne le garde mais nus
Fors seus uns mahomés cornus,

⁶⁰⁸ « Rien qui soit mis en sa garde/ ne sera jamais perdu ni abîmé,/ quand bien même il sera laissé à l'abandon,/ non, et même si ce palais était plein d'or,/ à condition que le saint soit couché sur le trésor:/ telle est la grâce que Dieu lui a donnée. »

Tout mors, car il ne se remue.

Or soit honnis qui bien ne hue !⁶⁰⁹ (v. 580- 587)

Quatre éléments comportent les caractéristiques propres au marqueur de conscience linguistique :

1. Le futur « ara » (v. 580), en revêtant intrinsèquement des signes de promesse, de projection et d'engagement, suggère la valeur intemporelle du *tresor*, renforcée par l'adverbe « jamais ».
2. L'image de la terre, du territoire (« comme a plaine terre ») s'ajoute, ne résistant pas à l'analogie possible avec la terre artésienne.
3. L'intervention singulière de Connard située dans la rue, entre le palais et la taverne, soit deux espaces scéniques et sociolinguistiques très marqués.
4. Le *tresor* associé au terme « miracle » confirme l'hypothèse basée sur l'aspect immatériel et linguistique du *tresor* (de la langue), puisque le mot *miracle* (« comme est grans chis miracles ! » v. 1400) est aussi celui du genre littéraire, où le *tresor* est retrouvé et multiplié.

Ajoutons un cinquième élément : la dissonance dans l'évocation du trésor qui se déroule en deux temps : a) d'abord, le saint homme (prud'homme) situe le trésor dans le contexte religieux (« Et il geüst seur le tresor:/ Tel grasse li a Dieus donnee ») ; b) puis, le crieur de vin Connard le redéfinit en lui donnant un sens à la fois matériel et immatériel, comme la langue, mouvante et insaisissable, à la portée de tous (« Le puet on trouver, che me sanle ») et impossible à posséder. Il appartient à tous et à personne.

On peut envisager une lecture idéologique et voir en ce *tresor* un miracle de plus lié à l'argent, la multiplication du trésor royal étant à l'origine de la conversion. Or, l'aspect économique n'explique pas à lui seul l'adhésion totale des païens à la foi chrétienne. La dimension

⁶⁰⁹ « Il n'y aura jamais de clef ni de serrure,/ tout comme s'il était à même la terre/on peut le trouver, à mon avis,/ Et qui peut le dérober, qu'il le dérobe,/ puisque pour le garder il n'y a plus/ qu'un fétiche cornu,/ bel et bien mort, car il ne bouge pas./ Honni soit qui ne pousse pas de belles et bonnes acclamations ! »

idéologique est plausible, en comparaison avec l'hypotexte, *Ludus super iconia sancti Nicolai* d'Hilarius, où le trésor ne contient que des biens matériels (« Preciosis aurum cum vestibus⁶¹⁰ », v. 7).

C'est à saint Nicolas que le trésor est confié, un saint à la fois saint et statue – la statue est présente à la cour et sur le champ de bataille et le saint n'apparaît qu'à la taverne –, protecteur des étudiants, des clercs et des écoliers, des marchands, des marins et des voyageurs⁶¹¹ (B. Cousset). Il n'est donc pas interdit de penser, dans un cadre païen représenté par la taverne, que la langue soit l'organe du goût et l'idiome picard, l'élément le plus rassembleur qui soit, au-delà de toute dimension chrétienne. « Langue » chez Jean Bodel [locuteur] s'inscrit dans des occurrences qui définissent soit son côté charnel, physique, soit son caractère distinctif (« francor », « couarde »), dans tous les cas sans aucune connotation religieuse, chrétienne :

<p><i>Vilain de Farbu</i></p> <p>Or m'as-tu apris un savoir, Fait li vilains, que je mout pris, Car mainte fois ai ore pris A la langue et au doit tel cose Qui mout m'ardoit a la parclose; Mais quant mestier mais en arai, Tout ensi esprover vaurai. (v. 46-52)</p>
<p>La plus doloureuse goulee Dont il onques se repeüst, Car ançois que il le peüst Avoir enduite n'engloutie, Li fu si la langue acrapie, Et la gorge si escaudee (v. 100-105)</p>

⁶¹⁰ « Mon or et mes vêtements précieux. »

⁶¹¹ Bernard Cousset, *Saint Nicolas, histoire, mythe et légende*, Raimbeaucourt, Centre d'études mythologiques, 1999, p. 7-17.

<p>Par toi sui jou si atornés: Que maus jors te soit ajornés! Car je te creï com dolans, Si n'ai la langue arse dedens Trestoute et le cuir raaulé. (v. 113-117)</p>
<p><i>Chanson des Saisnes</i></p>
<p>Sebile li escrie à la langue francor : Vassax, bien estes dignes d'avoir nobile amor. (CXXIV)</p>
<p><i>Jeu de saint Nicolas</i></p>
<p>LI SENESCAUS Or n'ai pas le langue couarde, Ja seront despondu li sort, Che qu'il rist primes, c'est vos biens (v. 205-207)</p>
<p>RAOULET Cler con larme de pecheour, Croupant seur langue a lecheour : Autre gent n'en doivent gouster! (v. 648-650)</p>
<p>RAOULET Vois con il mengüe s'escume Et saut et estinchele et frit! Tien le seur le langue un petit, Si sentiras ja outrevin. (v. 655-658)</p>

Notre analyse propose un marqueur de conscience linguistique en lien avec le statut social du locuteur. Jean Bodel est précurseur, pionnier, complexe, mais à quel point ? Il exploite, dès la fin du XII^e siècle, le jeu langagier et les jeux de mots, particulièrement dans le *saint Nicolas*. Comme le souligne Annette Brasseur, « les références au langage ne sont pas rares ». Faut-il voir une coïncidence dans le rappel du *tresor*, cette fois dans la bouche de

Pincédé, un trésor qui permet au voleur de parler avec fierté? : « Par foi, chis a songiet escat/ Qui si parole fierement⁶¹² » (v. 739-740).

Le rêve et la parole sont aussi liés, le premier semblant légitimer la seconde. Chaque phrase en rappelle une autre, l'ivresse entraîne la folie, dans un monde qui sert à la fois de référence, de référant et de référé. Un langage dénué de toute homogénéité⁶¹³.

Les ouvrages critiques⁶¹⁴ sur le roman de Gautier d'Arras, *Eracle*⁶¹⁵, sont nombreux, en raison du côté éclectique de l'œuvre, à la fois hagiographique, courtois et épique. Le clerc Gautier d'Arras [locuteur], sans certitude d'origine picarde, a fréquenté la cour de Champagne, en étant le contemporain et rival de Chrétien de Troyes⁶¹⁶, et sans doute celle de Provins; alors sa langue serait-elle celle de la courtoisie? Certains dialogues (y compris les monologues) révèlent au contraire une grande variété de sociolectes.

Sans sous-estimer l'aspect didactique⁶¹⁷ de l'œuvre, *Eracle* est un roman⁶¹⁸. Le mot *roman* y est mentionné deux fois dans l'incipit (« Assés vous dirai el romans », v. 95 et « Si com

⁶¹² (« Ma foi, cet homme-là a rêvé d'un trésor pour parler si fièrement »).

⁶¹³ Annette Brasseur, *L'Œuvre jongleresque*, op. cit., p. 206.

⁶¹⁴ Parmi ces ouvrages et articles, non cités dans la bibliographie et dans le texte : Anthime Fourier, *Le Courant réaliste dans le roman courtois en France au Moyen Âge*, t. I (XII^e siècle), Paris, Nizet, 196 ; Guy Raynaud de Lage, « De quelques images de Chrétien de Troyes chez Gautier d'Arras », *Les Premiers romans français et autres études littéraires et linguistiques*, Genève, Droz, 1976 ; Lorenzo Renzi, *Tradizione cortese et realismo in Gautier d'Arras*, Padova, Cedeam, 1964 ; Norris J. Lacy, « The Form of Gautier's Eracle », *Modern Philology*, 83, 1985-1986 ; Per Nykrog, « Two Creators of Narrative Form in Twelfth Century France : Gautier d'Arras – Chrétien de Troyes », *Speculum*, 48, 1973 ; W. C. Calin, « On the Chronology of Gautier d'Arras », *Modern Language Quarterly*, n^o 20, 1959 ; Gautier d'Arras, *Bien dire et bien apprendre*, *Revue de Médiévistique*, Centre d'études médiévales et dialectales de Lille III, 8, 1990.

⁶¹⁵ Le roman est dédié dans l'épilogue à Baudouin (v. 6559). Beaudoin V est comte de Hainaut de 1171 à 1195, allié et ami de la famille de Blois-Champagne. Le premier dédicataire du roman est le comte Thibaut de Blois, Thibaut V, comte de Blois de 1152 à 1191, frère d'Henri le Libéral, époux d'Alix, une des filles de Louis VII dont il était le sénéchal.

⁶¹⁶ La langue mixte des romans de Gautier d'Arras côtoie une langue picardisée attribuée aux copistes (chapitre 6).

⁶¹⁷ Corinne Pierreville a recensé les passages qui contiennent un proverbe ou une maxime : *Eracle* en totalise 120 et *Ille et Galeron* 75. En comparaison, *Erec et Enide* en contient 28 et le *Chevalier de la charrette* 26, ds *Gautier d'Arras*, op. cit., p. 275.

⁶¹⁸ La structure d'*Eracle* se divise en trois grandes parties : la première est consacrée aux *enfances* d'Eracle, de sa naissance miraculeuse aux épreuves *qualifiantes* à la cour de l'empereur Laïs (v. 115-2745). Cette partie

m'orés el romans dire », v. 102). Le ms *A*⁶¹⁹ contient une variante (« es roman », v. 95) et le ms *B* (« en roumans », soit en vernaculaire, v. 95), alors que le ms *Ts* indique « en roumanche dire » (v. 102). Ce roman original comporte divers sociolectes mais l'un d'eux se démarque, l'aristocratique, surprenant.

Résultat 7.4 : Eracle (héros éponyme)

L'épisode du « concours de beauté » retient particulièrement l'attention car il s'inscrit dans le cadre de la variation diastratique.

L'empereur accorde sa confiance à Eracle (héros éponyme), dans le choix de la future impératrice, Athanaïs, et remarque très tôt une connivence⁶²⁰ entre les deux personnages, tous deux marqués par la même ascendance sociale.

Eracle est au début du récit « Povre et nu et deçaus », v. 90). Tel un effet de miroir, Athanaïs a été découverte dans les bas quartiers de Rome (« une mescine i a vüe/ qui d'un viés bliaut iert vestue », v. 2577-2578). Aux yeux d'Eracle, elle est la meilleure et la plus parfaite de toutes (« c'ainz tierç jor le verrés saisir/ de ceste honor et de l'empire », v. 2680-2681).

Encore faut-il choisir entre l'ortie ou la rose (« car feme prendre est molt grans cose :/ cil prent l'ortie et cil le rose ; » (v. 1267-1268) ? Athanaïs, devenue impératrice, cède à la nature de son

comporte du merveilleux chrétien, repris en troisième partie, plus épique et moralisante. La deuxième (v. 2746-5092) s'ouvre avec « Humais commencera li contes » (v. 2745), un long intermède « courtois » où Eracle a un second rôle et l'impératrice Athanaïs le premier, dans le sens où le récit repose sur sa relation avec l'empereur et surtout sur son adultère avec l'acrobate et joueur de harpe Paridès. Dans la troisième (v. 5092-6517), Eracle repasse au premier plan dans une épopée en terre païenne où il reconquiert la Sainte Croix et devient empereur de Constantinople.

⁶¹⁹ *Eracle* côtoie ds le ms *A* des œuvres religieuses et/ou historiques (bestiaires, traités scientifiques); ds *B* des œuvres romanesques et/ou hagiographiques ou purement religieuses et ds *T*, il est, entre autres, aux côtés de *Cligès* de Chrétien de Troyes.

⁶²⁰ Le terme *connivence* est employé par Paul Zumthor, dans « fiction d'une connivence personnelle », à propos du nom de l'auteur médiéval qui est déclaré et quand il s'intègre au texte comme un effet d'annonce, dans *Essai de poétique médiévale*, *op. cit.*, p. 65.

origine sociale en étant séduite par un joueur de harpe, Paridès⁶²¹ (« Li vilains dist, s'est vérités,/ que bien s'abaisse qui s'aaise⁶²² », v. 3560-3561). Ce qui change alors, c'est le langage de l'amour : la langue de l'amour devient étrangère quand on n'aime pas :

Ja ot on parler deus enfans
que nus n'i entent fors **jenglois**
ne que s'il estoit en **englois**,
et li enfant ne dient rien
que uns n'entende l'autre bien
por ce qu'il sont d'une maniere⁶²³; (v. 3620-3625)

Les vers « que nus n'i entent fors jenglois/ ne que s'il estoit en englois, » (v. 3621-3622) font rimer « jenglois » (< jengler < *iactare* « railler, moquer, mentir ») et « englois »; *jengle* étant « le babil, le mensonge ou encore le tour d'adresse », ce qui annonce le tour que va jouer Athanaïs à l'empereur, en rappelant le vers de *Perceval*, « En la tor et pour le jenglois » (v. 340)⁶²⁴.

Chrétien de Troyes comme Gautier d'Arras emploient *jenglois*. Dans *Eracle*, il rime avec *englois*, une langue incompréhensible qu'il semble inexact de traduire par « hébreu », comme le suggère André Eskénazi. Sans être nettement un marqueur de conscience linguistique, le double *jenglois/englois* met en lumière l'entorse sociale de l'impératrice éprise de Paridès avec la langue, non pas la sienne mais une langue étrangère.

⁶²¹ Paridès est aussi fils de sénateur. Ce statut est commun aux trois protagonistes : Eracle, Athanaïs et Paridès.

⁶²² « Le commun [le populaire] a bien raison de dire qu'une grande fortune conduit à l'infortune. »

⁶²³ La traduction proposée par André Eskénazi est la suivante : « A-t-on jamais entendu deux enfants babiller entre eux ? Pour tout un chacun, c'est du jargon, de l'hébreu [*englois*] ; pourtant chacun ne dit rien qui ne soit intelligible à l'autre, parce qu'ils sont pareils ».

⁶²⁴ On peut établir un parallèle avec le personnage de Guenièvre, elle aussi soumise au test de fidélité devant la cour entière. Elle doit essayer le manteau (de l'infidélité) juste trop court (« Comment le mantel fu tissu/ Et l'uevre que la fée i fist », v. 332-333). Fine stratège, Guenièvre demande alors à toutes les dames de la cour de subir la même épreuve, et toutes seront coupables d'infidélité. Le thème du manteau est repris dans un fabliau sans doute composé vers 1200-1225, *Mantel mautailé* : « Chascune l'aura afublé ;/ Si l'a en jenglois atorné » (v. 335-336).

Autre résultat, toujours dans *Eracle* et relatif à la variation diastratique. Il s'agit de l'expression « *tor françois* » prononcée par Athanaïs (v. 4504). Antérieurement dans le texte, *tor* est employé seul et négativement (« n'i a c'un tor », v. 3847) dans le sens de « pas d'alternative ». Dans cet emploi singulier, où *tor* est conjoint à « françois », il a le sens figuré de jouer un « bon tour », en l'occurrence celui d'être infidèle à l'empereur en dupant les geôliers pour rejoindre le jeune Paridès :

Et cil Paridés ot non,
 Le verra, s'ele puet, ançois
 Et lor fera un **tor françois** (v. 4502-4504)

Le *tor* (tour) a pour attribut « françois ». Deux hypothèses principales : 1) l'impératrice Athanaïs joue un tour *à sa façon*, ce que propose en traduction Guy Raynaud de Lage⁶²⁵, ou l'association « tor » et « françois » engage par l'écriture la réputation des Français capables de jouer de bons tours; 2) l'auditoire aristocratique imposerait-il une référence royale, *françoise* ? Au demeurant, la locution (celle de la cour) n'est pas totalement courtoise⁶²⁶. Les prises de parole qui dénoncent les liens corrompus par la vie à la cour de l'empereur Laïs passent aussi par le blasphème (« Fil a putain, tout estes mort ! », v. 1281⁶²⁷). Eracle, né pauvre et orphelin, ne peut être pour eux qu'un vilain, un imposteur, en rappelant le « cortois vilain » (Courtois d'Arras) :

Molt par s'en doute l'emperere
 Et molt crient qu'il ne soit bordere ;
 Trestout le tienent a **laron**
 Li chevalier et li **baron**,

⁶²⁵ Raynaud de Lage, *op. cit.*, p. 170.

⁶²⁶ Karen Pratt, *op. cit.*, p. XXVII : « While misogyny and *courtoisie* are often bedfellows in Old French Romance, Gautier seems to have separated out the material ».

⁶²⁷ « Fil de putain, vous êtes tous morts !/ À cette heure les potences sont prêtes,/ car vous avez condamné vos vies, / si vous ne croyez pas mon conseil. » (v. 1281-1284).

Et dient qu'il a fait entendre
Qu'il est devins pour soi mius vendre
Ce n'est pas la premiere fois. (v. 707-713)

La cour se défend ainsi des vilains et des bourgeois (« n'i a vilaine ne borgoise », v. 2167) accordant avec difficultés le crédit d'acquérir les vertus aristocratiques, même si l'on est élu⁶²⁸ (« Cil qui fist ceste election » v. 2758) :

Bien sachiés qu'il [Eracle] est **chevalier**
Preus et loiaus et droituriers,
Larges et dous a ses **amis**
Et creus a ses **ennemis**, (v. 5093-5096)

Le héros est au mieux nommé « Eracle », parfois « Eracle li sénés,/ li damoisiaus qui buer fu nés » (v. 1307-1308), mais le plus souvent « varlet » (forme picarde), un vocable qui rappelle son origine sociale :

Et selonc ce qu'il ert mestiers
Donent as povres soufraitous,
As orfelins, as vergondeus ; (v. 340-342)
[...]
Ses besans cange isnielement
Si en revest la povre gent. (v. 643-644)

Attendu et convenu, le sociolecte *courtois* réserve d'autres surprises : les courtisans sont comparés à des *ciens* (v. 1901), les jongleurs à des « glouton » (v. 1829). La virulence des vocables est telle qu'il n'y guère de différence entre un menteur (*losengier*) et un homme de bien⁶²⁹ :

⁶²⁸ Ds *Ille et Galeron*, on retrouve cette même idée de l'idéal méritocratique.

⁶²⁹ La faiblesse du pouvoir est aussi présente dans *Ille et Galeron*, lorsque Rome est occupée par l'ennemi et que le pouvoir semble vacant (Ganor est à la recherche d'Ille), les chevaliers romains choisissent dans le combat comme empereur celui qui montre qu'il est réellement capable de défendre l'empire : « Et vos avomes bien signor./ Prenés l'onor, prenés l'empire,/ s'en soiés sire et commandere. » (v. 6080-6082).

Sire, fait-il, des hui mai
Fu le cose par assume
Dont j'arai mal renomee,
Et a grant tort, mais mençoignier
Et gengleor et **losengier**
Heent adiés **ceus qui bien font** ;
Ja des malvais ne mesdiront,
Ançois lor tienent **por ce païs**
Que il meïsme sont malvais. (v. 4740-4748)

L'épisode courtois, malgré son incongruité d'ordre social par la relation illégitime de Paridès et d'Athanaïs, élargit le spectre des variations diastratiques en particulier grâce à la *vieille* entremetteuse, appartenant au peuple (forme picarde *pule*, v. 794), qui illustre le sociolecte *vilain* : « Ci n'a autre present/ ne mais cest pasté seulement, et li sorplus est li argens. » (v. 4427-4429), elle qui polit son langage en s'adressant à Paridès :

Amis, fait ele, j'aim et voeul
Vostre grant bien et faire suel
Car li vostre m'ont maint bien fait. (v. 4043-4045)

Chaque moment charnière du roman se teinte d'humour et de jeux de mots : « D'autres deux fust l'escriene pleine! » (v. 4582). *L'escriene*, la pièce souterraine, est pleine des deux amants (« deus amans », v. 4592).

En définitive, *Eracle* est aussi un roman à contre-courant de la casuistique courtoise, plus subversif qu'on pense. Mais, retenons qu'il se compose d'une diversité de sociolectes : *courtois*, *vilain*, *aristocratique*, tous révélant les failles et les travers de la courtoisie :

Nus ne set home que il valt
Ançois qu'il soit montés en halt;
Quant il est montés dusqu'en som,
Lors primers pert s'il est preudom. (v. 1999-2002)

Molt molt a povre gentelisse
Qui pore eür pert se francise;

**Tant que li hom est en pooir
Si doit il plus franc cuer avoir.** (v. 2005-2008)

Le paysan (libre⁶³⁰), par définition le *vilain* (*Vilain de Bailluel*), aurait pu, lors de la redéfinition de la ville par les trouvères picards, échapper à la connotation péjorative qu'il avait dans les récits courtois (pastourelles), c'est en partie ce qui se produit. Mais, le *vilain* devient un paysan réhabilité, humanisé, appelé « vilain », terme générique qui se substitue rarement au mot « païsant⁶³¹ ». Si peu instruit soit-il, il a le mérite de travailler la terre, « à distance » des échanges mercantiles inhérents à la ville (affaires, usure, fraudes), sans pour en être totalement éloigné :

Se fabliaus puet veritez estre,
Dont avint il, ce dist mon mestre,
C'uns **vilains à Bailluel** manoit.

Formenz es terres ahanoit :

N'estoit useriers ne changiere. » (*Vilain de Bailluel*, v. 1-5)

C'est dans les fabliaux qu'existe la plus forte concentration du mot *vilain*, lequel revêt généralement une double caractéristique : il est souvent riche et ignorant (« vilain riche et non sachant⁶³² », v. 1) et la cible toute désignée de railleries.

⁶³⁰ Selon Jean Dufournet, *uns vilains* est un paysan libre, certes soumis au ban du seigneur, il lui doit des taxes et redevances habituelles ; mais il est libre de sa personne, sans tare déshonorante, au contraire du serf qui, dans une dépendance personnelle et héréditaire, ne peut entrer dans l'église, ni prêter serment, ni se marier en dehors du groupe de serfs dépendant du même seigneur que lui (*formariage*) ni léguer son héritage à ses enfants (*main morte*). Comme le paysan est méprisé et qu'à côté de vilain se trouve d'adjectif vil, le terme a pris un sens péjoratif : bas, méchant, sans noblesse. Par la suite, trop employé, ce terme d'injure s'est affaibli, dans *Fabliaux du Moyen Âge*, Paris, Flammarion, 1998, note, p. 351. Voir aussi l'étude sur le portrait péjoratif du paysan dans Jean Dufournet, « Portrait d'un paysan du Moyen Âge : le vilain Liétard », ds *Le Goupil et le paysan (Roman de Renart, branche X)*, Paris, 1990, p. 57-105.

⁶³¹ Ds la *Chanson des Saisnes*, Jean Bodel emploie quatre fois l'expression « vilain païsant », une fois « païsant vilain » et une fois « borjeois et païsant ». Alors qu'Adam de la Halle n'utilise le mot « païsant » que ds *Robin et Marion* (v. 68).

⁶³² *De Brifaut*, le patronyme *Brifaut* (brifaud) signifie « glouton » (gueux, canaille).

Sa présence s'explique, selon Mary Jane Schenk qui a étudié les fabliaux⁶³³ picards en les reliant à l'histoire socio-économique, par la Picardie elle-même qui avait une structure sociale différente du reste de la « France » voire unique. La région n'a jamais connu de serfs et développait son économie en ayant des classes sociales mobiles. Cette situation « non-féodale » rendait possible l'enrichissement des vilains. Les habitants importants des villages provenaient socialement aussi bien de la noblesse et du clergé que des vilains⁶³⁴. Il reste qu'il incarnera longtemps le travail manuel et humiliant, l'« opera servila ». Dans les textes médiévaux, il s'agit d'un *topos* visant à rabaisser tout ce qui est élevé, spirituel, idéal (courtois) au plan matériel et concret, celui de la terre et du corps⁶³⁵ :

Rabaisser, cela veut dire communier avec la vie de la partie inférieure du corps, celle du ventre et des organes génitaux, par conséquent avec les actes comme l'accouplement, la conception, la grossesse, l'accouchement, l'absorption de nourriture, la satisfaction des besoins naturels⁶³⁶.

Les fabliaux *français*, dont font partie les fabliaux picards, composés entre 1160 et 1340⁶³⁷, sont à la fois diversité, foisonnement, mutation, métamorphose, plaisir dans la profusion des textes et efflorescence de l'imagination⁶³⁸. Soumis à de nombreux remaniements aux

⁶³³ Mary Jane Schenk, « The Fabliau Ethos : Recent Views on its Origins », *Reinardus*, 1, p. 212-129.

⁶³⁴ *Ibid.*, p. 121.

⁶³⁵ En contraste et hors-corpus, *Trubert*, un fabliau d'origine franco-comtoise (« Pontarlie », v. 7), d'un certain « Douin qui ce fabliau rima » (v. 5), met en scène des chevaliers et un duc, une duchesse : « Li dus li a le cul tourné,/ apareillié et descouvert/ si que toz li fenduz apert » (v. 272-274) (« Le duc tourne le cul vers lui [Trubert] /disposé et découvert /de sorte que la fente apparaît en entier »).

⁶³⁶ Mary Jane Schenk, *op. cit.*, p. 30.

⁶³⁷ Le premier de ces textes serait celui de *Richeut* qui ne connaît pas le mot *fabliau* et n'emploie pas l'octosyllabe à rimes plates. La majorité des fabliaux ont été composés durant le XIII^e siècle. Voir Jean Dufournet, *Fabliaux, op. cit.*, p. 33. L'auteur en compte environ un millier dont la plupart n'ont pas été conservés. Pour l'origine, voir les travaux de Omer Jodogne, *Le Fabliau*, p. 14 : « Nous enregistrons ces formes : *fableau*, *fablel*, *fabler* (passage de -l à -r), *flabel* (croisement de *fablel* avec *flabel* où il y a eu métathèse du -l), *fabliaus*, *fabelet* (insertion de -e). D'autres mots ont été utilisés pour désigner ce genre d'écrits : *conte*, *dit*, *beau dit*, *mots*, *beaux mots*, *aventure* ; *fable*, *exemple*, *proverbe*, *reclaim* ; *rime* ; *trufe*, *risée*, *mensonge*, *merveille*, *bourde*, *gabet*, aussi ds Jean Dufournet, *Fabliaux, op. cit.*, note 2, p. 10.

⁶³⁸ *Ibid.*, p. 11.

différentes étapes de leur existence, les réécritures successives représentent tous les degrés de la variation⁶³⁹, de la dégradation à l'amélioration du texte originel :

Tirailés entre deux exigences contradictoires, l'une réaliste (*tout dire*) et l'autre narrative (*ne dire qu'une partie*), entre le désir d'écriture et les contraintes littéraires et sociales à respecter, les conteurs témoignent de la tension fondatrice par laquelle le narrateur se voudrait absent, mais revient toujours sur le devant de la scène, veillant à maintenir le contact avec le lecteur-auditeur, multipliant les intrusions d'auteur, pratiquant un jeu constant de mise en scène et de retrait⁶⁴⁰.

En revanche, au plan sociolinguistique et dans l'ère linguistique picarde, la grande nouveauté consiste à « reproduire » la langue (sociolecte) entendue, celle des tavernes (sociolecte *commerçant*), des marchés et des places d'Arras, de Douai ou d'Amiens voire au-delà, dans les campagnes environnantes :

Nombreux sont les fabliaux dont le comique repose sur le verbe et plus exactement sur l'ambiguïté du langage (thème que la farce du XV^e siècle illustrera abondamment en faisant de la « fausse compréhension du langage » une des caractéristiques de son personnage clé, le badin) et qui dénoncent ainsi, bien avant les rhétoriciens et le théâtre des siècles suivants, la « subversion langagière »⁶⁴¹.

Résultat 7.5 : la bergère de *Robin et Marion*

Le sociolecte *vilain* semble quitter l'espace urbain dans les pastourelles, en réalité, c'est un leurre. La très artésienne bergère, Marion, est nommée par le chevalier (terme générique, jamais dénommé) « douche bergerete », des formes et hypocoristiques picards, avec parfois des formes franciennes (« Bergiere, Diex vous doinst bon jour ! », v. 13). Ce qui

⁶³⁹ Jean Rycher, *Contribution à l'étude des fabliaux*, Neuchâtel, 1960, t. I : *Observations*, note 2, p. 10.

⁶⁴⁰ Jean Dufournet, *Fabliaux*, *op. cit.* p. 11-12.

⁶⁴¹ Jean-Claude Aubailly, « Le fabliau et les sources inconscientes du rire médiéval », *Cahier de civilisation médiévale*, n° 118, 1987, p. 106.

retient l'attention est le jeu de sociolectes *courtois* et *vilain*, particulièrement dans l'entreprise de séduction :

Douche pucele, or me contés (v. 15)
Si m'aït Dieus, **bele au cors gent** (v. 31)

Or dites, **douche bregerete**⁶⁴²
Ameriés vous un chevalier ? (v. 57-58)
Or me dites, **douche bregiere** (v. 69)
Bregiere, devenés **ma drue**,
et faites che que je vous proi (v. 77-78)

À l'inverse, Marion répond sans détour, dans une progression inverse :

Biaus sire, traiés vous arrier (v. 59)
A poi que il m'a blechie (v. 74)
Sire, traiés ensus de moi (v. 79)
A poi vo kevaus ne me fiert⁶⁴³ (v. 81)

Marion et le chevalier partagent une totale intercompréhension linguistique. Si les codes linguistiques semblent respectés, ce qui est mis en scène est le jeu de la réalité paysanne, loin des stéréotypes de la chanson courtoise. Marion porte le fromage dans son corsage (« Chi m'apporte de son froumage/ Encore en ai je en mon sain », v. 65-66), bien que son ami Robin lui ait offert une panetière (v. 23), et le remet au même endroit après en avoir mangé (« Dont metrai je arrier /Che froumage en men sain », v. 167-168).

Le passage du jeu *as Rois et as Roïnes* est tout aussi intéressant. En réalité, ils jouent au *Roi qui ne ment*, un jeu éminemment aristocratique, « sage et amoureux ». Le *Dit du Prunier* le décrit avec précision :

⁶⁴² Signalons au passage la forme picarde *bregerete*. Comme *bregiere* au v. 69.

⁶⁴³ « Cher seigneur, écarterez-vous !/ Oh là, seigneur, ôtez votre cheval/ Seigneur, écarterez-vous de moi !/, Pour un peu votre cheval me frapperait. »

Pour juer a Roi qui ne ment,
Ung jeu qu'on appelle autrement
Par ung second langage enneux.
De ce jeu sage et amoureux
La riche dame fu roïne,
Sy vault avoir tout leur convine,
Car tous les fist a tour venir
Et leurs secrez d'amour jehir. (*Dit du Prunier*⁶⁴⁴, v. 647-654)

Si l'on n'y prend garde, la paysannerie mise en scène par Adam de la Halle est rustre, vulgaire et anti-courtoise (« Robin, quant une beste naist,/ A coi sés tu qu'ele est femele ? », v. 533-534). La question de Baudouin, le cousin de Robin, illustre la ligne infranchissable où les paysans sont tout sauf des héros. Pourtant, le récit et certaines attitudes des protagonistes proposent ainsi un monde différencié⁶⁴⁵ dont l'apparence (trompeuse) ne serait pas négative, au contraire. Le jeu parodique vise la chevalerie et son sociolecte. Lorsque Marion prononce maladroitement le mot *hairon* (le héron étant une nourriture noble) en le confondant avec le mot *herenc* (hareng, la nourriture commune du carême en Picardie), elle se moque du chevalier :

LI CHEVALIERS. – Di moi, veïs tu nul hairon ?

MARION. – Hairons, sire ? Par ma foi, non !
Je n'en vi nes un puis quaresme (v. 40-42)

Résultat : le paysan, rustre, vantard et ignorant est passé par l'école de la chevalerie comme pour échapper à sa langue (sociolecte), un peu comme Adam de la Halle qui, de son propre aveu, doit tout à la courtoisie, alors qu'il a su prouver comment s'en échapper :

⁶⁴⁴ *Le Dit du Prunier, Conte moral du Moyen Âge*, éd. Pierre-Yves Badel, Genève, Droz, 1985, p. 62.

⁶⁴⁵ Sur la différenciation sociale, ds Jean Dufournet, « Complexité et ambiguïté du *Jeu de Robin et Marion* », *Mélanges Jules Horrent*, Université de Liège, 1980, p. 141-166.

Ains si en vo serviche **apris**,
Car j'étois nus et despris
Avant de **toute courtesie** (*Congés*, Adam de la Halle, v. 58-60)

Résultat 7.6 : les bergers des pastourelles picardes

Les nombreuses interférences courtois/anti-courtois marquent la littérature picarde des XII^e-XIII^e siècles, singulièrement dans les pastourelles dont il ressort d'une part le sociolecte *chevalier* et d'autre part le sociolecte *paysan* :

Les pastourelles sont des sortes de parenthèses délirantes dans l'œuvre des poètes courtois. Dès lors, que les poèmes nobles, les *chansons* courtoises, se devaient d'être chastes et éthérées, dès lors que la Dame se devait d'être inflexible. Les malheureux poètes ont éprouvé le besoin d'un exercice littéraire qui leur permît de donner corps parfois à leurs vilaines pensées⁶⁴⁶.

Le sociolecte *vilain* marque l'opposition de deux entités : la campagne à la ville, le monde ouvert au monde clos, l'amour charnel à l'amour platonique. Les plus récents travaux de Gery L. Smith, ainsi que ceux de Ria Lemaire⁶⁴⁷ confirment cette hypothèse : la pastourelle est « le contrepoint de la lyrique courtoise, l'autre côté de l'amusement aristocratique, cet univers marginal et vulnérable, un espace où il peut se produire des événements non-courtois⁶⁴⁸ ». Paradoxalement, selon M. Zink, « en France du Nord, ce n'est pas cette égalité entre nobles et roturiers (auteurs de pastourelles dont nous connaissons le nom) qui empêche la pastourelle d'être un genre aristocratique⁶⁴⁹ ».

⁶⁴⁶ Michel Zink, *La Pastourelle*, *op. cit.*, p. 99 et p. 74.

⁶⁴⁷ Ria Lemaire, *Passion et positions : contribution à une sémiotique du sujet dans la poésie lyrique médiévale en langues romanes*, Amsterdam, Rodopi, 1988, p. 49-50.

⁶⁴⁸ Gery L. Smith, *The Medieval French Pastourelle Tradition, Poetic Motivation and Generic Transformations*, University Press of Florida, 2009, p. 46.

⁶⁴⁹ Michel Zink, *La Pastourelle*, *op. cit.*, p. 54.

Nombreux et tous Picards, Huon de Saint-Quentin, Guillaume le Vinier, Jean Éart, Jacques de Cambrai et Jean Bodel ont composé des pastourelles⁶⁵⁰. Poème à la fois lyrique, narratif et dramatique (M. Zink, 1972), le genre propose un éventail de sociolectes. Pierre Bec a établi une classification typologique des pastourelles :

Dans la pastourelle française, au contraire (de l'occitane), les pièces présentant des situations purement courtoises sont très rares, cinq ou six exemples seulement. Sa facture semble nettement plus *popularisante* et ses connotations sont tout autres. Le pittoresque s'accroît, le sens de la nature aussi. L'action s'anime, les personnages y sont souvent plus nombreux. La dialectique sociale y est plus acerbe⁶⁵¹.

Une remarque générale sur les exordes⁶⁵² et leur lexique picard et non-picard. Ils répondent aux schèmes formalisés qui convergent et invitent l'auditoire à appréhender un monde organisé autour du temps, de l'espace et des personnages : « Par desous l'ombre d'un bois/Trouvai pastoure a mon choï », « El mois de mai par un matin/S'est Marïon levee », « Les un pin verdoiant / Trouvai l'autrier chantant ».

La strophe initiale des pastourelles est mise en rapport tantôt avec la strophe printanière des chansons d'amour, tantôt avec le topique classique du lieu de béatitude dans la nature, tantôt avec l'idée du paradis terrestre, sans qu'on lui attribue des traits particuliers, or, remarque Elisabeth Schulze-Busacker :

⁶⁵⁰ Quelques chiffres sur l'ampleur de la production des pastourelles dans la France du Nord, et avec elle justement l'importance du débat d'ordre typologique, littéraire et lexicologique : « Les deux corpus (d'oc et d'oïl) conservés sont très inégaux : quelque 160 pièces du côté français (dont une cinquantaine anonymes), toutes du XIII^e siècle, contre 25 (sans compter les six pastourelles de Guiraud Riquier) du côté occitan, réparties sur les XII^e et XIII^e siècles, ds Pierre Bec, *La Lyrique, op. cit.*, p. 122.

⁶⁵¹ *Ibid.*, p. 123.

⁶⁵² L'exorde est très souvent la partie du texte la plus fortement marquée par l'emploi de schèmes strictement formalisés : il fonctionne comme « une sorte de noyau générateur » – expression de Pierre Bec – d'où procède, selon des modalités variables, la suite du discours poétique. Dans le grand chant courtois, il est presque toujours, étroitement lié au contenu du poème, contrairement aux genres popularisants où il y a souvent polyvalence de l'exorde. Dans tous les cas, l'exorde sert de *déclat lyrique*. *Ibid.*, p. 42.

L'exorde de la pastourelle occitane et française montre des procédés stylistiques qui n'appartiennent qu'à ce genre et ne semblent pas se rattacher au schéma de construction des strophes printanières des chansons d'amour ou au topique du *locus amoenus* selon la définition des arts poétiques médiévaux (E. Faral, 1924)⁶⁵³.

Un genre singulier où l'exorde des pastourelles d'oïl partagent de nombreuses similitudes, en révélant des différences, spécifiquement du côté non-picard : « Je chevauchois l'autrier/ Seur la rive de Saingne », « J'aloie l'autrier errant/ Sans compaignon », « Hui main par un ajornant /Chevauchai les un buisson ». Robert de Reims, choisit un exorde plus étonnant : « Bergier de vile champestre ».

Il n'y a pas d'exorde sans la *pastoure*. Pour les trouvères picards, elle se prénomme *Marion*, *Marionete*, *la brunete* qui concurrencent *la pastoure*, *pastore*, *Pastorele*, *Pastoure amie*, *touse*, *la touse*, *la tousete*. De manière générale, il existe dans les exordes picards une plus grande variété d'appellations et plus de liberté de ton. Quant au récit, Guillaume le Vinier possède un sens aigu de l'économie lexicale voire dramatique, avec pour simple représentation du plaisir charnel : « errant » (v. 15), « elle m'accointa » (v. 16), « aliens juant » (v. 23), « joie demenant⁶⁵⁴ ».

Jacques de Cambrai (« 1^{er} matinet deleis un vert boisson/ Trouvai touse soule sens compaignon ») privilégie la grossièreté, un trait largement partagé dans l'ère picarde, avec un Robin, « mult fel et gringnus⁶⁵⁵ » et une bergère qui laisse le chevalier « lever sa gonelle » pour qu'ensemble « se menaimes nos solais » (« brais a brais »). Pour sa défense, la bergère lance : « k'il [le chevalier] m'ait a pris a tumeir⁶⁵⁶ ».

⁶⁵³ Elisabeth Schulze-Busacker, « L'exorde de la pastourelle occitane », *Cultura Neolatina*, n° 38, 1978, p. 224.

⁶⁵⁴ Il est possible de traduire par « la bergère me plaît, aussitôt nous nous en donnons à cœur joie/ à corps joie. »

⁶⁵⁵ « Terrible et violent. »

⁶⁵⁶ « Qu'il m'a appris à bien culbuter. »

La métaphore est le choix de Jean Erart : « s'atrempe sa musele » pour parler de Robin qui « accorde son instrument ». Les locuteurs picards donnent raison à Michel Zink :

Pour écrire inlassablement le même bizarre poème, il fallait que les poètes fussent toujours à la poursuite d'une même image : celle d'une femme, pur objet de plaisir, suscités par la nature sauvage et sensuelle, et étrangère à leur sensibilité civilisée. En ce sens, les pastourelles de la France du Nord consacrent la « faillite de l'humanisme courtois » en employant la langue (hédoniste) des *vilains*⁶⁵⁷.

Après l'exorde et le récit, observons les sociolectes des refrains⁶⁵⁸ qui n'existent pas systématiquement. Il n'y a pas de refrain chez Thibaut de Champagne, pas plus chez Guillaume de Champagne. Robert de Reims (*Bergier de vile champestre*) préfère les rimes en écho :

Bergier de ville champestre

Pestre

Sesaignoiax menot

Et n'ot

Fors un sien chient en destre

Estre (v. 1-6)

Le refrain est typique des pastourelles picardes : le « Dorenlot » appartient à ce qu'il est possible de nommer un fonds commun (« Dorenlot, deus or haez/ j'amerai⁶⁵⁹ ») Avec « Les un pin verdoiant/ Trovai l'autrier » chantant, Jean Bodel [locuteur] innove avec une alternance affirmative/négative qui grâce au jeu des onomatopées dissimule la grossièreté :

Cele disoit : « O! a eo! »

Et Robin disoit : « Dorenlot! » (v. 13-14)

⁶⁵⁷ Michel Zink, *La Pastourelle*, *op. cit.*, p. 43.

⁶⁵⁸ Pierre Bec explique que « la fonction du refrain, comme dans la chanson traditionnelle, est d'actualiser un effet de rupture, à tous les niveaux : syntaxique, stylistique, lexical, prosodique, mélodique, *op. cit.*, p. 43.

⁶⁵⁹ Guillaume le Vinier : « Dorenlot, Dieu! Haïssez si vous voulez/ moi je veux aimer. » La phrase passe au présent, après la réussite de sa conquête : « Dorenlot, deus or haez/ je l'aim tant ».

Puis n'i ot dit : « O, a ne o!
Robins ne dist plus : Dorenlot (v. 69-70)

Résultat 7.7 : les bergers des pastourelles non-picardes

On a pu noter qu'il n'y a pas de refrain chez Thibaut de Champagne, pas plus chez Guillaume de Champagne ou Robert de Reims, observons d'autres différences marquantes par contraste avec le sociolecte *vilain* des pastourelles picardes.

Pour les quelques représentants de la pastourelle non-picarde de langue d'oïl, Moniot de Paris, Thibaut de Champagne, Robert de Reims, Thibaut de Blaison et Guillaume de Champagne, la bergère appelée « Marion » ou « pastor », avec parcimonie, car le plus souvent ils ne la prénomment pas. Thibaut de Champagne (*J'aloie l'autrier errant*) va jusqu'à la questionner : « Belle, dites moi comment/ Pour Dieu, vous avez non! » et Moniot de Paris (*Je chevauchioie l'autrier*) de lui demander : « Dame, êtes vous de Paris ? ». Volage et battue par son mari, elle fredonne à qui veut l'entendre : « J'aim mult melz un pou de joie a demener/ que mil mars d'argent avoir et puis plorer⁶⁶⁰. »

Les locuteurs ne font pas de « la bergère » une sauvageonne au sociolecte *rustici*, pas plus qu'une « femme sauvage » (M. Zink). Au contraire, pour Moniot de Paris, la seule allusion au milieu agreste est le teint de la jeune fille, paradoxalement, la blancheur du teint est l'une des caractéristiques du portrait courtois :

Seur la rive de Saingne
Dame dejoste un vergier
Vi plus **blanche que laine**.

⁶⁶⁰ « J'aime mieux prendre un peu de bon temps/ que d'avoir mille marcs d'argent et puis pleurer. »

Pour Thibaut de Blaison, la bergère est « Marion la cortoise ». De sorte que le sociolecte *vilain non-picard* possède un habillage stylistique pour le « fere folie » et revêt ainsi un caractère totalement courtois. Aucune grossièreté ne semble autorisée. Le discours de Robeçon en proie à la solitude chez Thibaut de Blaison (*Hui main par un ajornant*) amoindrit la grossièreté sans cacher son projet (« afublez mon chaperon⁶⁶¹ ») :

Quant je voi mi conpaignon
qui vont joie demenant :
chascun chante sa chançon
Et je suis seu environ
afublez mon chaperon
si remir la joie grant. (VII, R293, v. 29-34)

Pour les refrains, généralement rares, ils se démarquent à peine du récit. Moniot de Paris propose un refrain chanté par la « Dame de Paris » : « J'aim mult melz un pou de joie a demener/ que mil mars d'argent avoir et puis plorer » dans lequel on retrouve le verbe *demener*⁶⁶². Sous l'apparente légèreté, l'invitation est sans équivoque.

L'immoralité des aventures dans les pastourelles, qu'elles soient picardes ou non, est incontestable. Tandis que les premiers privilégient les jeux de mots et les termes grivois, les seconds, à l'exception de Moniot de Paris, cèdent difficilement à la grossièreté.

Toutes ces représentations contraignantes (celle de la *fin'amor*), vaguement œdipiennes et fœtales, devaient tout naturellement susciter leur contraire, un délire dionysiaque à l'unisson d'une Nature printanière débordante de volupté, des fantasmes oniriques délivrés des tabous⁶⁶³.

⁶⁶¹ Il existe, comme dans les pastourelles picardes, les mêmes situations scabreuses. Le jeu de mots (« afublez mon chaperon »), rare pour les non-picards, associe le couvre-chef à la partie la plus sensible du corps masculin. La *Marion* de Jean Erart accorde ses faveurs à Robin car elle ne peut résister à son « chapiau d'ierre ».

⁶⁶² Le verbe *demener* signifie « s'agiter, se remuer, aimer physiquement ».

⁶⁶³ Michel Zink, *La Pastourelle*, *op. cit.*, p. 102.

En conclusion, l'analyse de la variation diastratique, à travers plusieurs sociolectes (*commerçant, courtois et vilain*) montre que, de la fin du XII^e à la fin du XIII^e siècle, chaque sociolecte, quel que soit le genre littéraire, est rattaché à l'espace urbain (arrageois) où chaque protagoniste principal vit au sein d'un groupe⁶⁶⁴, comme contraint par un rassurant cloisonnement social. Ce que confirme en partie la *Feuillée*. Adam : le héros (alter ego du poète) n'est pas seul. Quelque 16 personnages gravitent autour de lui (25 dans *saint Nicolas*). Alors, aucun héros ne se singularise ni se marginalise vraiment :

Dans cette communauté, tout le monde se connaît, se rencontre et s'interpelle comme sur la Petite Place du Marché; dans chacun ou presque de ces ouvrages, l'auteur appelle, apostrophe ou cite ses amis ou ses ennemis.⁶⁶⁵

On peut ainsi déterminer la nature du sociolecte picard. Singulier, de proximité et de parenté : Adam de la *Feuillée* évolue dans un monde déroutant et fiévreux, malgré l'existence de repères, comme les maisons des Pumettes et du Dragon sur la place du Petit-Marché, sur la Grand-Place où se déroule la joute de Robert Sommeillon⁶⁶⁶ (v. 734), à l'Enganerie⁶⁶⁷ (v. 978) ou encore à la Croix-au-Pré (v. 854), sa vision du monde est, à la fin du XIII^e siècle, plus « subjective⁶⁶⁸ » :

⁶⁶⁴ Le personnage de Rasoir : « Nous sommes compaignon tout troi » (*saint Nicolas*, v. 719). Même l'aubergiste de la taverne de la *Feuillée* : « Nous sommes d'une compaignie./ Si ne le blamés point. » (v. 947-948). Être du même monde donne un sens plus large au mot *compaignie*.

⁶⁶⁵ Marie Ungureanu, *Société et littérature bourgeoises d'Arras aux XII^e et XIII^e siècles*, Arras, Mémoires de la commission des monuments historiques du Pas-de-Calais, t. VIII, 1955, p. 87-98.

⁶⁶⁶ *Sommeillon* : *Robers Sommeillons* (v. 404), *Robers Soumeillons* (v. 720). Riche bourgeois d'Arras qui n'a jamais été prince du *Puy*, il est encore en vie en 1301, mort sans doute en 1311. Il a laissé sa maison pour qu'on en fasse un hôpital, ainsi qu'une rente en argent. Voir aussi Jean Dufournet, *Adam de la Halle, op. cit.* p. 171-186

⁶⁶⁷ L'*Enganerie* est un quartier ou une rue d'Arras.

⁶⁶⁸ « Depuis longtemps le *Jeu de la Feuillée* pose des problèmes à la critique moderne. Est-ce une sorte de revue foncièrement décosue ? Une *sotie* primitive ? Le songe d'une nuit de printemps ? Une critique sarcastique des praticiens d'Arras ? Une comédie éminemment subjective ? », Normand R. Cartier, *Le Bossu désenchanté. Étude sur le Jeu de la Feuillée*, Genève, Droz, 1971.

Adam joue son propre personnage. Il tient tous les rôles : fils, époux, intellectuel, ami, poète. On le connaît par ce qu'il nous dit de lui-même aussi bien que par les propos des autres, du fou, des fées, des compagnons, dont certains sont ses doubles⁶⁶⁹.

Parenté encore lorsqu'il y a introspection « S'est drois que je me reconnaisse » (v. 171), même s'il se mêle à l'histoire une part de rêve, de prophétie ou de la réalisation d'un songe, comme une interprétation (« Si avertirai chou que j'ai piecha songiet⁶⁷⁰ », v. 3) fondée sur la volonté d'échapper à Arras, en opposant l'espace urbain et ses turpitudes, et l'espace rêvé, représenté par la table du banquet des fées (« Ke chi fait bel et clef et net⁶⁷¹ », v. 643).

Il existe bien une reconstruction constante d'un sociolecte (urbain) en fragments de sociolectes, dans un équilibre fragile qui repose sur un effet de balancier agissant autant sur la langue et les registres que sur les éléments dramaturgiques, courtois/anti-courtois, réel/irréel, description/contre-description.

⁶⁶⁹ Jean Dufournet, *op. cit.* p. 30.

⁶⁷⁰ « Ainsi réaliserai-je un rêve qui me hante depuis longtemps. », voir Jean Dufournet, *op. cit.* note 3, p. 143.

⁶⁷¹ « Comme ici tout est beau, clair et net », affirme Morgue.

PARTIE III. Chapitre 8. Résultats. Variation diaphasique

« Le découpage en types de variation laisserait attendre une discontinuité, alors que diatopique, diastratique et diaphasique interagissent en permanence⁶⁷². »

Sur l'analyse du corpus picard datant de la fin du XII^e à la fin du XIII^e siècle en relation avec la conscience linguistique, les chapitres précédents, consacrés aux variations diachronique (temps), diatopique (lieu) et diastratique (social), révèlent principalement qu'il existe une cohérence et une cohésion aux plans littéraire et linguistique. Malgré le caractère composite de la *scripta*⁶⁷³, les particularismes linguistiques picards sont stables, comme est stable sa coloration dialectale, prédominante et permanente sur toute la période interrogée. On a souligné aussi que les locuteurs picards – pour la grande majorité Arrageois – sont très nombreux à prendre la parole, à composer et à échanger – partageant un même ancrage culturel.

Leur usage du picard est revendicatif : valoriser son accent et sa langue, c'est valoriser sa culture. Dans ce contexte, très spécifique en domaine d'oïl, le rôle d'Arras a été d'accélérer la production littéraire, quantitativement et qualitativement. Les résultats montrent encore qu'il existe une interaction entre les variations linguistiques, d'où la nécessité de porter un regard sociolinguistique sur ce milieu littéraire urbain qui se distingue en partie par le rôle qu'ont exercé les bourgeois de la *vile*, lesquels ont créé leur propre culture :

⁶⁷² Françoise Gadet, « Langage et société », Maison des Sciences de l'homme, 1, n° 143, 2003, p. 15.

⁶⁷³ Louis Remacle, *Le Problème de l'ancien wallon*, Faculté de Philosophie et Lettres, Liège, 1948, p. 150. L'auteur fait remarquer, avant Charles Th. Gossen, que « la *scripta* médiévale, qu'il s'agisse de la langue des chartes, même des chartes originales, ou qu'il s'agisse de la langue des œuvres littéraires, même autographes, est naturellement composite ; elle offre naturellement des formes doubles ou multiples même sans l'intervention des copistes. »

Elle [langue picarde] s'affermit dans la mesure où la bourgeoisie picarde prit conscience de sa propre valeur et de son importance, et en proportion de l'influence que la littérature franco-picarde exerça dans les autres régions d'oïl⁶⁷⁴.

La revendication s'explique parce que l'autonomie municipale, et les libertés qui y sont associées, est acquise depuis peu, que le pouvoir de l'argent irrite l'aristocratie autant sinon plus l'Église, jalouse du moteur culturel que représentent les bourgeois. Revendication aussi face aux railleries et aux moqueries à l'égard de ces parvenus détestables qui ne méritent qu'une caricature, *a fortiori* lorsque la rumeur circule faisant des Arrageois des hommes de peu de foi : « Arras, avide au profit, enrichie par l'usure⁶⁷⁵ ». Même si l'on compte d'autres villes prospères, comme Gênes ou Bruges, la capitale économique de l'Artois, l'une des plus dynamiques des grandes villes de France dominée par les grandes familles, fait parler d'elle.

Rien que pour le théâtre, dont les textes ont pu être conservés, la majorité des pièces possède une *scripta* franco-picarde :

De 1080 à 1200	Avec le <i>saint Nicolas</i> , les pièces sont écrites ailleurs qu'en Picardie : <i>Sponsus</i> , Limoges; <i>Jeu d'Adam</i> , territoires anglo-nomands; <i>Seinte Ressurrection</i> , peut-être à Norwich; <i>Auto de les Reyes Magos</i> , Tolède. Hormis la pièce de Jean Bodel rédigée en franco-picard, toutes les autres sont en latin/langue d'oc, en anglo-normand, en latin et en castillan.
De 1200 à 1283	Avec <i>Robin et Marion</i> (écrite en Italie mais picarde) plus précisément avec le <i>Jeu de saint Nicolas</i> , pour éviter une périodicité segmentée arbitrairement, les pièces sont Arrageoises, de <i>scripta</i> picarde : <i>Courtois d'Arras</i> , le <i>Jeu de la Feuillée</i> . Le <i>Miracle Théophile</i> et le <i>Jeu de Pierre de la Broce</i> sont composées en francien.
	Au total, quatre pièces sur sept sont picardes, soit plus de la moitié.

⁶⁷⁴ Charles Th. Gossen, *Grammaire, op. cit.*, p. 44. « On trouve des picardismes graphiques dans les textes wallons, champenois et même parisiens, tels *Le Livre des Métiers* d'Étienne Boileau, rédigé autour de 1268, conservé en plusieurs copies dont la plus sûre date de la fin du XIII^e siècle. »

⁶⁷⁵ Guillaume le Breton, chapelain et chroniqueur de Philippe Auguste, ds la *Philippide* latine (1220-1225).

Alors, pourquoi manifester des signes de revendication linguistique quand la *scripta* picarde est aux XII^e et XIII^e siècles, la plus sérieuse rivale de celle en usage dans la région parisienne et qui aurait pu vivre plus longtemps encore, si n'avait fléchi la fortune des ducs de Bourgogne qui la soutenait?

En tenant compte des multiples facteurs sociopolitiques⁶⁷⁶, Jean Bodel, témoin oculaire de l'intégration au domaine royal où le pouvoir parisien dévalue la monnaie locale, s'inquiète de l'ingérence royale, comme Adam de la Halle, quelque soixante-dix ans plus tard. Tous deux – marquant le début et la fin du corpus d'analyse –, expriment la même inquiétude identitaire. Le père du dervé dans la *Feuillée* se demande si son fils est encore Arrageois (« Biaux fiex, ch'est un Parisiens », v. 423). Est-il encore Arrageois, celui qui joue au Parisien ? La question a des incidences sur le style (variation diaphasique).

Un jeu satirique et anonyme datant du XIII^e siècle⁶⁷⁷ tranche la question en référence probable à la Bataille de Bouvines avec la coalition des féodalités du nord écrasée, ou encore aux rivalités entre « nations » à l'université parisienne. Ce texte est *La Bataille d'Enfer et de Paradis*⁶⁷⁸ ou *Arras contre Paris*.

⁶⁷⁶ Estelle Doudet, Valérie Méot-Bourquin et Danièle James-Raoul, *Adam le Bossu, op. cit.*, p. 22-23. Les auteures parlent d'« Union et désunion, la culture arrageoise de la contradiction » : « Lorsqu'est représenté *Le Jeu de saint Nicolas*, la ville appartient au domaine royal français depuis à peine dix ans. En effet, le comté d'Artois, héritage du comte de Flandre, est tombé entre les mains de Philippe Auguste. Cette récupération, revendiquée dès l'accession au trône du jeune roi en 1180, a donné lieu à des conflits militaires et diplomatiques assez rudes. En 1190, le comte de Flandre, seigneur d'Arras, meurt en croisade, où se trouve également Philippe Auguste. Celui-ci n'a rien de plus pressé, à son retour, que d'affirmer sa suzeraineté sur l'Artois. [...] Le rattachement à la France a été accueilli de façon mitigée. Les Arrageois se méfient d'un pouvoir qui pourrait affaiblir l'autonomie à laquelle ils tiennent. L'ingérence royale dans les affaires de la ville est un thème sensible dans *saint Nicolas*. Les passages sans transition entre le palais oriental du roi et la taverne arrageoise reflètent une identité inquiète. »

⁶⁷⁷ Jeu édité en 1909 par Albert Guesnon dont le manuscrit unique se trouve à Berne (n° 354).

⁶⁷⁸ Adolphe-Henri Guesnon, *La Satire à Arras au XIII^e siècle. La Bataille d'Enfer et de Paradis*, Genève, Slatkine Reprints, 1977.

Il raconte que Paradis, irrité des incursions d'Enfer sur les terres de son domaine, aborde l'usurpateur et le somme de restituer ses rapines sinon il l'y contraindra par la force. Enfer répond qu'il n'en fera rien. Paradis va droit à Paris, réclame son concours et l'obtient. De son côté, Enfer retourne à Arras qu'il conjure de l'aider. À la rescousse d'Enfer, Saint-Omer, Amiens, Reims et Châlons. Après une bataille acharnée, « la deconfiture fu faite/ Et Paris corna la retraite. » Le premier à frapper l'ennemi c'est Arras, « Arraz, qui bien les lances baillie » :

I fist la premiere bataille.

**O lui fu ses coisins Tornai,
Amiens et mes sires Cambrai,
Valanciene et Saint-Omer :**

Cil avoit maint poisson de mer

Escriz dedanx ses armeürez.

La veïssiez janz si seürez !⁶⁷⁹ (*La Bataille d'Enfer et de Paradis*, v. 74-80)

Le passage valorise le côté frondeur des Arrageois, décidés à ne pas se soumettre aux autorités, ainsi que la volonté de se grouper (« O lui fu ses coisins Tornai,/ Amiens et mes sires Cambrai », v. 75-76).

Les participants de ces jeux (jeux-partis) ou joutes littéraires « élitistes » semblent détourner leur regard du destin d'Arras, en tentant de redorer le blason de la courtoisie abimée par la satire. Ce n'est pas une simple querelle de clocher, Alain Corbellari parle de « bataille idéologique » :

⁶⁷⁹ « Arras qui manie bien les lances/ Y fait la première bataille/ Avec lui son cousin Tournai,/ Amiens et messire Cambrai,/ Valenciennes et Saint-Omer : celui-ci avait maint poisson de mer/ Peint dedans ses armoieries./ Là eussiez-vous gens assurés ! », ds *La Forêt invisible, op. cit.*, p. 142. Voir Adolphe-Henri Guesnon, « La bataille d'Enfer et de Paradis », *Bulletin de la Société d'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 36, 1909, p. 45-57. *La bataille d'Enfer et de Paradis*. Voir aussi Alain Corbellari, *La Voix des clercs. Littérature et savoir universitaire autour des diits du XIII^e siècle*, Genève, Droz, 2005, p. 266-273.

La Bataille d'Enfer et de Paradis consacre la suprématie parisienne dans un cadre agonistique où se déploie avec bonheur « l'allégorie amusante »; si le problème culturel y semble subordonné à un enjeu politique, voire politico-théologique, il n'est pourtant pas impossible d'y lire, en sous-cœuvre, un écho de la rivalité littéraire de l'aire picard et de l'aire parisienne⁶⁸⁰.

Il reste que Paris menace d'autres régions, villes et langues; la conscience linguistique, du moins la conscience de la variation linguistique, n'est pas exclusive au picard (chapitre 2), mais la défense du régionalisme linguistique en Picardie est virulente, mordante, surtout si on la compare à celle de locuteurs plus modérés : Jean de Meung s'excuse des faiblesses de son langage face au français de Paris, Martino da Canale compose une prière à saint Marc et une chronique de Venise en langue française qui « cort parmi le monde et est la plus delitable a lire et a oïr que nul autre ». Renard (*Roman de Renart*), teint de jaune, baragouine une sorte de *franglais* (« Godhelpe, fait-il, bel sire! » v. 2051) en parlant d'aller à Paris pour apprendre le français (« Mes torner moi Paris ançois/ Que j'aver tot apris François », v. 2367-2368). En dépit de diverses similitudes, la littérature artésienne se distingue des autres, tout en se déployant durant un siècle. Sa production s'avère « presque sans prédécesseurs et sans successeurs⁶⁸¹ ».

Arras, la résistante, cultive une identité d'adhésion à une communauté linguistique très forte et redéfinit une ville duelle en un ensemble construit sur des paradoxes : d'une part, la *Carité* rassure en représentant une communauté de membres appartenant à un milieu socioprofessionnel relativement homogène. Et d'autre part, le *Puy* qui crée lui aussi une stabilité malgré la hiérarchisation de sa structure et les différends littéraires, chacun ayant le

⁶⁸⁰ Alain Corbellari, *La Voix des clercs*, op. cit., p. 199.

⁶⁸¹ Estelle Doudet, *Adam le Bossu*, op. cit., p. 23.

droit de proposer ses compositions, « un privilège », comme en témoigne le chevalier et trouvère, Andrieu Douche :

A ceux qui sevent chans fournir.
La sont li bon entendéour;
Qui jugeront bien la meilleur
De nos chançons. (*Jeux-partis*, Andrieu Douche, v. 2-5)

D'autres confréries ont aussi vu le jour dans des villes comme Paris, Gênes ou Venise, mais aucune d'elles n'a reconnu à ce point le pouvoir des jongleurs (« est estors des jogleors et li jogleors en sont signors »), lesquels, avant l'heure, fondent une sorte de « syndicat professionnel »; aucune d'elles n'est fondée sur une contradiction, bâtie sur le sacré par le miracle de la *Sainte Chandelle*, laïque dans son mode de fonctionnement.

Dame, en cui sont tuit bien logé
A vo candoille pren congié
Que donnates a jogleors⁶⁸². (*Congés*, Jean Bodel, v. 505-507)

Adam de la Halle, plus que Jean Bodel, marque perceptiblement la vulnérabilité de l'Artois et de sa capitale, avec la *Feuillée* particulièrement, une œuvre qui génère plusieurs lectures dont l'une d'elle est de « traduire les hantises et les sentiments profonds⁶⁸³ » :

Or ne porront pas dire aucun que j'ai antés
Que d'aller a Paris soie pour nient vantés.
Chascuns puet revenir, ja tant n'iert encantés. (*Feuillée*, v. 5-7)

La gravité n'efface ni le rire ni le remarquable avenir de la littérature picarde. Elle ne meurt pas avec Adam de la Halle, il suffit de mentionner Jean de Condé, Watriquet de Couvin, Jean Froissart, Georges Chastelain ou Jean Molinet⁶⁸⁴, pour s'en convaincre.

⁶⁸² « Dame en qui tous bien sont logés/ Je prends congé de votre chandelle/ Que vous avez donnée aux jongleurs. »

⁶⁸³ Jean Dufournet, *Adam*, « Le rire dans le *Jeu de la Feuillée* », *op. cit.*, p. 357.

Avant de présenter les résultats relatifs à la variation diaphasique, insistons sur ce qui est apparu dans l'ensemble de l'étude, la forme d'un « patriotisme local ». L'idée de Charles Th. Gossen (*Lokalpatriotismus*) relevait de l'hypothèse et d'une intuition. Elle s'avère plausible.

Plus que tout autre type de variations, la variation diaphasique (situationnelle ou stylistique) repose sur l'acte – volontaire et conscient – de varier son langage en fonction de la situation.

Comme pour l'ensemble des variations, elle se manifeste à tous les niveaux de la langue (phonétique, morphosyntaxique et lexical) et implique le concept d'*idiolecte* dans le sens où, en plus des registres, le locuteur se trouve en situation de discours (dialogismes), de monologues et de formulations ritualisées. Il s'agit de variétés individuelles où chaque locuteur a son histoire personnelle et sa façon de s'exprimer. Elle concerne donc moins la société que l'individu. De plus, les « novels jogleors⁶⁸⁵ » artésiens osent dire, ils n'ont pas la « langue coarde » (*saint Nicolas*, v. 205) et savent rendre compte de la diversité à l'intérieur d'une langue, la leur, sur laquelle se fonde leur identité.

L'idiolecte est avant tout la pensée du rapport entre singulier et général, local et global, langue personnelle et langue sociale. Il est à l'idiome ce que le style est à l'écriture⁶⁸⁶. Soumise encore aux XII^e-XIII^e siècles à ce que les Anciens nomment *amplificatio* pour désigner le travail de création et d'invention, l'écriture conserve cette technicité littéraire qui a pour rivale

⁶⁸⁴ Jacques Darras, *La Forêt invisible*, *op. cit.* p. 72-73, pour le détail de leurs productions littéraires.

⁶⁸⁵ Prologue d'*Aiol* (v. 7), BnF, fr. 25516 (f^{os} 96-173), éd. Jacques Normand et Gaston Raynaud, Paris, Didot, coll. « Société des anciens textes français », 1877.

⁶⁸⁶ Marie-Louise Moreau, « Variation », ds *Sociolinguistique. Concepts de base*, Paris, Mardaga, 1997, p. 284 : « La production langagière est-elle influencée par le caractère plus ou moins formel du contexte d'énonciation et se coule-t-elle en des *registres* ou des *styles* différents ? »

ou complément la *descriptio*, laquelle repose sur un ensemble d'habitudes concernant non plus le style proprement dit, mais l'usage des perceptions sensorielles. « En ce sens, affirme Paul Zumthor, la *descriptio* comporte un jugement de nature esthétique, plus pertinent et d'une portée beaucoup plus générale que la théorie des figures⁶⁸⁷. »

Résultat 8.1 : Audace et truculence

(Gautier Le Leu)

Résultat 8.2 : Mémorisation et performance

(jeux-partis arrageois)

Résultat 8.3 : Le contre-pied du Puy

(Chansons et dits artésiens)

Résultat 8.4 : De la lettre à l'esprit

(Alard de Cambrai)

Exemple 8.5 : Du « doux païs d'Artois »

(Adam de la Halle)

Résultat 8.1 : Audace et truculence (Gautier Le Leu)

L'édition de Charles H. Livingston, *Le Jongleur Gautier Le Leu, études sur les fabliaux*, a pour manuscrit de base, sur les sept conservés – témoignant du succès de l'œuvre, celui de Middleton (ms *M*), lequel contient une suite de chansons de geste et romans français du Moyen Âge (*Roman de Troie, Ille et Galeron, Roman d'Alexandre, Aspremont, Vengeance Raguidel*), et, dans ses derniers feuillets, une série de fabliaux, tous de Gautier Le Leu.

« Les caractéristiques dialectales d'après la graphie sont à peu de chose près celles de l'auteur lui-même⁶⁸⁸ », même si un nombre de traits dialectaux⁶⁸⁹ s'étendent au-delà de la région

⁶⁸⁷ Paul Zumthor, « Euphémismes et rhétorique au Moyen Âge », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, vol. 3, n° 3-5, 1953, p. 182.

⁶⁸⁸ Charles H. Livingston, *Le Jongleur Gautier Le Leu, études sur les fabliaux*, Cambridge, Massachussets, 1951, Kraus Reprint Co., 1969, p. 15.

picarde. Il est difficile de se fier aux textes des fabliaux pour déterminer la patrie du locuteur, qui, selon Rita Lejeune, serait de la province du Hainaut⁶⁹⁰. La toponymie est sans signification précise (*Tolose, Meulens, Orliens, Mascon* ou *Rome*). D'autres lieux sont simplement inventés (*Cuiseigni, Val d'Aine, Coninde*). À l'exception peut-être du *Fol vilain* (II) qui mentionne un certain Beudouin de Sorre, situé à la limite du Hainaut (Solre-le-Château⁶⁹¹, arrondissement d'Avesnes, Nord). Malgré les multiples incertitudes, admettons que Gautier Le Leu ait probablement bien connu diverses localités du Hainaut⁶⁹², et particulièrement Valenciennes.

L'analyse atteste que la *scripta* situe ses fabliaux nettement en Picardie, « peu de textes littéraires sont aussi riches en traits caractéristiques de cette région⁶⁹³ », seuls deux récits (VIII et IX) ne fournissent que peu de régionalismes dialectaux. Notons que la Wallonie et la Lorraine partagent alors la *scripta* picarde.

En réalité, Gautier Le Leu [locuteur] puise dans un fonds linguistique commun picard ou plus globalement du nord-est de la France. La *scripta* picarde et/ou picarde wallonnisante, avec des occurrences d'origines diverses dont le flamand qui, comme le wallon, comporte un nombre important d'emprunts aux langues germaniques (dialectes néerlandais et allemands).

⁶⁸⁹ Exemples de traits picards dans la *scripta* du ms *M*, avec les variantes quand elles existent : *locum* > *-iu* (*lius, liu*) ; *focum* > *fu* (feu) ; *follis* > *faus* (*fols, fos*), persistance du *-t* final (*peciet, donet, plentet, caciet, etc.*), *mi* (moi), *me* employé au lieu de *moi*, le, cas rég. fém. du pron. pers. 3^e pers. sans exception, possessifs *men, sen, se* (plus d'une soixantaine dans les textes) ; l'article *li* plus fréquent que *la* ; *c* picard (*mec, estenc, fac*) ; subjonctif prés. avec spirante dentale (*mece, siecent, abace*).

⁶⁹⁰ Rita Lejeune, « La patrie de Gautier Le Leu », *Le Moyen Âge*, 47, XLVII, 1937, p. 3-23.

⁶⁹¹ Maurice Delbouille, ds *Problèmes d'attribution et de composition, Revue belge de philologie et d'histoire*, t. XI et XII (1932 et 1933), p. 597, note 2) Anciens noms de Solre-le-Château : Sorre le Chastel (1186), Sorre le Castiel (1251) ; Voir aussi *Statistique archéologique du Département du Nord*, Lille, p. 815.

⁶⁹² Spécifiquement le Hainaut belge, ds Charles H. Livingston, *Gautier Le Leu, op. cit.*, p. 71.

⁶⁹³ *Ibid.*, p. 69.

Le caractère obscène des fabliaux de Gautier Le Leu est un trait singulier à la fois stylistique et identitaire. On préfère à « obscénité » – terme assez bien partagé par les auteurs du Moyen Âge – le mot *truculence*, lequel définit mieux le côté excessif du locuteur du Hainaut, plus goinfre que gourmand des mots. Elle est sa signature, la marque du poinçon en orfèvrerie. Difficile d’en compiler toutes les occurrences, souvent métaphoriques, dont certaines sont communes, comme *coille* (IV, 92), *coillon* (VIIb 217), *crepon* (VI, 198), *drièrie* (X, 149), *vit* (II, 294) ou *folie* (X, 237), d’autres, en revanche, relèvent directement de la variation situationnelle (stylistique), en voici quelques exemples, d’après l’édition de Charles Livingston :

Occurrences	Fabliaux/vers	Traduction (Charles Livingston) ⁶⁹⁴
andoille var. andolle	III 139, IV 91, 231, IX 43	sexe masculin
anel aniaus	V 96 (n), IX 44 III 387 (n)	cul, derrière (féminin)
arnas hernois	IV 255 VIIb 253, 256	« attirail », sexe masculin
baudoïn	X 417 (n)	sexe masculin
bescosse	IV 301, II 341	assaut amoureux
borlivet	II 252 (n)	sexe masculin
buhos	V 114	trou, cul
cheval	VIII 385, IX 15	sexe masculin
cotener	III 389	copuler
crenel	V 95 (n)	« meurtrière »
creponer, var. croponer, crotouner	III 390 (n)	« foutre »
doiens	III 136 (n)	seins
enhaper	VIIb 234	saisir avec force
erite	IV 138, 147, 299	sodomite
esclaire	V 122	se soulager (réfl.)
froier	A 364	frotter, frapper
gillorde	V 123 (n)	pet, saleté

⁶⁹⁴ La traduction, imparfaite, a été actualisée car les choix sémantiques de Charles Livingston peuvent parfois faire sourire.

havart	V 127 (n)	fente, ouverture
mareschal	VIII 36 (n), X, 16	couilles
mateculer	II 249 (n)	foutre
nages	V 129	fesses
ouce	VIII 305 (n)	« jardin fermé de haies », sexe féminin
rains	III 486 (n)	« rameau », sexe masculin
rois	VIII 284	en érection
vaissel	VIII 107	« vase », sexe féminin

À la lecture des fabliaux, on remarque rapidement que « l'écriture est rapide, ce qui en fait un texte « pressé⁶⁹⁵ ». Le locuteur semblerait plus attaché à la prolixité qu'à la virtuosité grammaticale. Lorsqu'il raconte un incident arrivé (« en l'entree de mai, A Orliens la bonne cite/ Ou j'ai par meinte foiz esté », *Prestre taint*, v. 4-5), il y a, quelques vers plus loin, une redondance (« Or vous dirai De cel aventure d'ouen,/ Devant la feste Seinte Johan,/ Qu'avint en la cité d'Orliens », v. 30-33). La tendance se confirme au niveau du récit quand, dans *Le Fol vilain* (59-99), le prêtre expédie à la hâte une messe, dans la *Veuve* (v. 28-32).

L'explication relève peut-être de son statut social (interaction variations diastratique et diaphasique). On dit qu'il est un clerc « déclassé » (J. Bédier⁶⁹⁶) et qu'il jouissait de privilèges tant qu'il ne se livrait pas à la goliardise. Aurait-il rejoint les rangs des jongleurs, « errants trouvant un gagne-pain dans la *menestrandie*⁶⁹⁷? Être goliard, c'est être un marginal, Bernard Cerquiglini parle de « sub-culture ». En revanche, les goliards sont redoutés pour être écoutés, eux, ne rêvant que de prébende et de protection⁶⁹⁸. Une certitude : l'idiolecte est marqué par la haine à l'égard du clergé que l'écriture exprime en des mots violents, comme *putage*

⁶⁹⁵ Jean Dufournet, *Fabliaux du Moyen Âge*, Paris, GF Flammarion, 1998, p. 11.

⁶⁹⁶ Joseph Bédier, *Les Fabliaux, op. cit.*, chap. XIV sur les clercs errants, p. 389 ss.

⁶⁹⁷ *Ibid.*, p. 395.

⁶⁹⁸ Jacques Le Goff, *La Nouvelle histoire*, Bruxelles, Éditions Complexe, coll. « Historiques », 2006, p. 296.

(débauche, prostitution, vie déréglée⁶⁹⁹), *De Connebert* témoigne de cette férocité anticléricale :

Car fuissent or si atorné
Tuit li prestre de mere né
Qui sacrement de mariage
Tornent a honte et a putage. (*De Connebert*, v. 303-306)

L'écriture se définit encore par la hardiesse du ton et par les obscénités poussées à l'extrême impudence et atteste d'un cynisme intransigeant doublé d'un probable pessimisme, autant sinon plus d'une volonté de rester indépendant, se gardant de tout lien et de toute contrainte, au risque de se soumettre à la gaucherie, préférant la forme souple des octosyllabes à rimes plates.

Gautier Le Leu [locuteur] invente la caricature irrévérencieuse, appelée « le sermon joyeux », un genre qui connaîtra un franc succès aux XV^e-XVI^e siècles, comme celle d'une « vie de saint » dans *Du C.* :

Or vos dirai du damoysel :
Por lui sont portez li oisel,
Pour lui sont chantez sons d'amors,
Por lui tient on les riches cors,
Por lui fait on armes novels, (*Du C.*, v. 7-11)

Sur dix vers, il y a emploi de l'anaphore (« Por lui »), une scansion obsédante, qui repose à la fois sur une intention et sur le caractère incantatoire propres aux sermons. Le *por* en ancien français exprime la cause (*à cause de*) et le but (*pour*). Il y a ainsi recherche d'un effet : marquer les esprits, provoquer et ridiculiser. Le principe créatif semble s'appuyer sur : une idée maintes fois répétée apparaît comme vraie.

⁶⁹⁹ Le mot *putage* (var. *putaige*) se trouve aussi ds le *Saint Nicholas* de Wace « Livrassent lors cors a putage » (v. 96) et ds *Rou* « mis par povreté mainte femme al putage » (2^e p., v. 1124).

Li vileins en est si **cortois**,
Quant il a si le ventre **rois**
Qu'il le chancele et le **destraint**
Por Conebert qui le **destraint**,
Que il ne puet ravoïr s'aleine⁷⁰⁰. (*Du C.*, v. 283-287)

Le passage *Du C.* est intéressant quant à la variation diaphasique par l'oxymore relatif ou « imparfait » car *vileins* et *cortois* sont dissociés. Il est probable que l'oxymore « vileins cortois » soit, à son époque, devenu courant au point de vouloir marquer une différence. Autre explication : le mot n'est autre qu'un moyen d'exprimer l'obscène sans le souci de la tradition. Il reste que les rimes ne relèvent pas d'un style élaboré (*destraint/ destraint, s'aleine/ laine*).

L'idiote de Gautier Le Leu surgit avec éclat lorsqu'il détrousse, effeuille le mot, appelant un chat un chat. Pour lui, pas question de dédaigner le sens trivial, celui qui incarne son identité littéraire et son esthétique.

De Connebert est singulier tant il y a tous les signes de valorisation identitaire et linguistique. Il met en scène, dans un registre héroï-comique, un puissant – un héros nommé *Connebert* –, tel que peuvent l'être les héros des chansons de geste et des romans courtois. Il en énumère d'ailleurs un très grand nombre au vers 45 *et passim* (« S'avez oï du roi Artus,/ De Parceval, de Sagremor »). Ce héros hors du commun, dont Gautier Le Leu dresse un long catalogue de ses qualités, possède toutes les vertus à la fois du clerc et du chevalier. Il triomphe de tout. Un récit qui en rappelle un autre, le *Lai dou lecheor*⁷⁰¹ datant de la fin du XII^e ou du début du XIII^e siècle. Le lai cynique et anti-courtois met dans la bouche d'une dame les propos les plus osés et les fait approuver non seulement par les clercs et les chevaliers présents, mais encore

⁷⁰⁰ « Le vilain en est si courtois/ Quand il a le sexe raide,/ Qu'il le meut et l'étreint,/ A cause de Connebert qui l'étreint si fort/ Qu'il ne peut reprendre son souffle. »

⁷⁰¹ Gaston Paris, « Lais inédits », *Romania*, VIII, 1879, p. 64 ss. https://www.arlima.net/il/lecheor_lay_dou.html (consulté le 30 juillet 2017).

par les dames et les demoiselles « les plus sages, les plus enseignés et les plus courtoises ». La véritable inspiration de toute chevalerie est l'amour charnel.

Sans savoir si Gautier Le Leu s'est inspiré ou non du *Lai dou lecheor*, il choisit délibérément de traiter ses sujets à sa guise, et sans retenue.

De Connebert ne connaît aucune équivalence, pas même avec le fabliau *La Damoisele qui ne pooit oïr parler de foutre* où l'on glâne quelques expressions érotiques, *cornerres* et sa variante *corneor*, « fesses »; le substantif devenant verbe (« cornerroit li cornerre », v. 156).

Et que est ce, ici après,
fait Davïez, en ceste engarde ?
C'est li cornerres qui la garde,
fait la pucele, por verte:
se beste entrait dedanz mon pré
por boivre en la fontaine clere,
tantost cornerroit li cornerre⁷⁰²
por faire li honte et peor.
Ci a deiable corneor,
fait Davïez, et de put ordre. (*La Damoisele qui ne pooit oïr parler de foutre*, v. 150-159)

Par un degré tel de précision descriptive et de détails successifs dénués de logique, l'Hennuyer compose souvent selon le principe de métonymie ou d'adynaton, particulièrement dans *Du C.* : la partie du corps à décrire devient le tout par l'écriture, il y a fragmentation⁷⁰³. Il n'y a ni

⁷⁰² Déjà dans *Le Roman de Renart* « corneor », et ses variantes, désigne la même partie anatomique : « Et ses ensus du corneor/ ne vos fera iames pueur/ que assez lai arrière trait ». Dans plusieurs poèmes provençaux, « corn » désigne aussi le « derrière », « cornar » peut avoir, selon Lucia Lazzerini, signifier « sodomiser », ds « Cornar lo corn: sulla tenzone tra Raimon de Durfort, Truc Malee e Arnaut Daniel », *Medioevo Romanzo*, n° 8, 1981-1983, p. 339-370 et dans « Postilla al corn : raboi », *Medioevo Romanzo*, 14, 1989, p. 39-50. Les arguments de Lucia Lazzerini ébranlent la traduction « clitoris » proposée par Maurizio Perugi, *Le canzoni di Arnaut Daniel*, Milan, Ricciardi, 1978, t. 2, p. 9.

⁷⁰³ « Fragmentation fétichisante », selon Alexandre Leupin, dans « Le sexe dans la langue: la dévoration. Sur *Du C.*, fabliau du XIII^e siècle, de Gautier Le Leu » : <http://www.alexandreleupin.com/publications/SexedanslaLangue.htm> (site consulté le 19 mars 2014).

« haut » ni « bas »⁷⁰⁴. De tous les préceptes littéraires, la préférence revient au désordre et à l'éclatement :

Sa dame en fet gésir souvine
et si demande tele andoille
dont sor Panel en pent la coille. (*Des Cons*, v. 42-44)

Que je n'i mece men andolle.
Et que fera je de me colle ? (*Sot Chevalier*, v. 91-92)

Aucun protagoniste des récits n'échappe à son type de description quasi systémique⁷⁰⁵, surtout pas la femme (sens générique) qui, depuis le XII^e siècle avec le développement de la littérature bourgeoise, a mauvaise réputation. Si Étienne de Fougères⁷⁰⁶ et Renclus de Molens condamnent tous deux le sexe faible dans sa relation avec le mariage, Gautier Le Leu, lui, parle de *putage*. La *domina* de l'idéologie courtoise devient grossière et obscène, s'alliant parfois à un homme qui « tote nuit ronque con uns pors » (*Veuve*, v. 409).

Dans *Du C.* toujours, si le clergé, qui paradoxalement honore ce héros de la démesure (« Les evesques et les abez/ A li [les héros] sovent si atornez », v. 163-164) représente la cible d'attaques principale. Le héros, bénéficiant d'une influence, d'un pouvoir et d'une renommée universelle, est vénéré par les ducs, les comtes et les rois dans tous les pays, mais plus particulièrement dans le Hainaut, le pays de Gautier Le Leu :

Les evesques et les abez
A il soivent si atornez
Qu'il les fait estre a geloignons⁷⁰⁷
Autresi con por oroisons. » (*Du C.*, v. 163-166)

⁷⁰⁴ Une construction antithétique au portrait de Maroie dans *la Feuillée*.

⁷⁰⁵ Aldo Miotto, « I "fabliaux" di Gautier Le Leu », *Prospettive sui fabliaux: contesto, sistema, realizzazioni*, éd. Charmaine Lee, Anna Riccadonna *et al.*, Padova, Liviana (Ydioma Tripharium: collana di studi e saggi di filologia romanza, 3), 1976, p. 99-128.

⁷⁰⁶ Étienne de Fougères, *Le Livre des manières*, éd. R. Anthony Lodge, Genève, Droz, 1979.

⁷⁰⁷ *A geloignons*, « à genoux ».

C'est là un marqueur de conscience linguistique⁷⁰⁸ construit sur l'identité du locuteur qui prête sa voix au narrateur en réalisant le plus flamboyant éloge de sa propre personne. Le héros est vénéré surtout par ceux qui viennent du Brabant, de l'Artois et de *Dordant* (il s'agit peut-être de Dourdan, en Seine-et-Oise, situé entre Paris et Chartres) des régions familières, proches linguistiquement, qu'il associe délibérément au Hainaut :

Aussi fait il les Alemanz
Et les Bretons et les Normanz
Et grant partie des François,
Mais molt se plaint de Chanpenois,
Et si dit bien que Henuier
Le font sovent par nuit gaitier.
En toz les leus la ou a mez
N'est il tant serviz n'ennorez
Con en Heinaut et en Brebant,
Et en Artois et en Dordant
Molt est amez et chiers tenuz
Et de juenes et de chenuz. (*Du C.*, v. 167-178)

Dans cette parodie de vie de saint qui fait des miracles plus éclatants que ceux de saint Lambert ou saint Remacle (« Si fait sovent graignors miracles/ Que Saint Lanberz ne Sainz Romacles, v. 145-146), le « bons mires mecinax » (v. 149) a aussi des « disciple », faisant référence aux *Saintes Écritures* : l'Évangile y est mentionnée (« Que se l'Escriture ne ment », v. 362). Malgré le caractère « pêle-mêle⁷⁰⁹ », expression de Charles Livingston, le fabliau ouvre la voie aux sermons joyeux, comme celui de *Saint Frappe-cul* ou *Saint Velu*⁷¹⁰. L'Hennuyer invente, innove et surprend. Par comparaison et en contraste, le *Sermon Tresjoyeux de Monseigneur saint Frappe-cul*, sans doute composé à Rouen vers 1520,

⁷⁰⁸ Avec interrelation de plusieurs variations : diatopique, diastratique et diaphasique.

⁷⁰⁹ Charles Livingston, *op. cit.*, p. 237.

⁷¹⁰ Jelle Koopmans, *Recueil de Sermons joyeux*, Genève, Droz, 1988.

prétend, par la voix du narrateur, avoir trouvé la légende dans la Bible, le seul point commun avec *Du C.* où l'Évangile est citée comme autorité. La langue et le style, en revanche, y sont totalement autres :

Ces motz que j'ay dis cy dessus
Sont escriptz duodecimo
Quoquardorum capitulo.
Bonnes gens, ces parolles [cy]
Esript jadis sur une enclume⁷¹¹
Le bon saint Eloy d'une plume
Que il arracha au ciel,
Dedans l'esle de saint Michel⁷¹² (*Saint Frappe-cul*, v. 1-16)

Du C., sous la forme d'un sermon joyeux, pastiche les chansons de geste avec pour héros nul autre que sa propre personne.

Gautier Le Leu l'indiscipliné, plus complexe qu'il n'y paraît, sépare ou non la voix du narrateur et la sienne, sans manquer de se nommer et d'avouer ses limites voire ses intentions :

Gautiers Li Leus dist en la fin (*Veuve*, v. 585)

Je n'i vuel parler plus parfont.
Feme fait bien que faire doit.
Li romans faut, drechiés le doit (*Veuve*, v. 590-592)

Vantard à la manière des Picards, particulièrement dans le *Sot chevalier* (« Se Li Leus a tant de savoir/ C'on doive autorissier ses dis », v. 1-2), il compose en toute liberté et dans le désordre (« Je vos dirai trestot briement/ Le fin et le commencement », v. 9-10) en privilégiant l'inconvenance et l'humour insolent, allant jusqu'à comparer l'assaut érotique à l'œuvre d'un maçon :

⁷¹¹ Il est possible d'envisager un hypotexte : le mot *enclume* et le même que dans *De Connebert* : « Après lo coucha sor l'anclume », v. 134.

⁷¹² Jelle Koopmans, *Recueil de Sermons joyeux*, op. cit., p. 58.

Por les andolles englotir.
Il sont de molt bele façon;
Ce sanle d'uevre de maçon. (*Sot chevalier*, v. 233-234)

Il affirme avec panache : « Un poi en a le feu overt,/ le cul Wallon vit desouvert » (*Sot Chevalier*, v. 277-278). Son idiolecte ne se distingue pas, dans l'esprit et dans la lettre, de ses contemporains arrageois, tous attachés au sens de la parodie : quiproquos (*Deus vilains*), initiation sexuelle malpropre d'un chevalier (*Sot chevalier*); aucun détail scabreux, scatologique ne lui résiste.

Seuls les fabliaux de Rutebeuf, contemporain de Gautier Le Leu, nourrissent le même anathème. On découvre communément la même passion du mot et du badinage de surface qui cache des haines et des amertumes. Sans compter le mépris affiché pour le clergé, les « faux papelars, fauz ypocrite ». « Li habis ne fait pas l'ermite⁷¹³ », écrit Rutebeuf en condamnant le frère Le Cordelier débauché :

Fauz papelars, fauz ypocrite!
Fauce vie meneiz et orde!
Qui vos endroit a votre corde
Qui est en tant de leuz noee,
Il auroit fait bone jornee!
Teil gent font bien le siecle pestre
Qui defors cemblent boen estre,
Et par dedens sont tuit porri!⁷¹⁴ (*Dit de frère Denise le Cordelier*, v. 244-251)

Il y a des similitudes, mais le locuteur Gautier Le Leu semble écrire la cruauté au scalpel, lorsque le forgeron cocu force son rival à se mutiler dans la forge incendiée :

Puis i fu la coille trovée
Sor les charbons mout bien rostie.

⁷¹³ Ce proverbe bien connu (Morawski 1371) est très souvent cité par Rutebeuf, dans *Pharisien* (92), *Complainte de Guillaume* (21), *Outremer* (38), *Sainte Elysabel* (732), *Sacristain* (424).

⁷¹⁴ Michel Zink, *Œuvres complètes de Rutebeuf*, Paris, Classiques Garnier, vol. 1, 1990.

Plus ne fu en son cul santie,
Ençois la pristrent dui matin
Qui la mangierent sanz cumin (*De Connebert*, v. 310-314)

La fulgurance est inégalée, le jongleur a élu le répugnant pour domaine favori.

En terminant, le fabliau *De Dieu et dou pescour* retient l'intérêt par son caractère blasphématoire. La satire possède une hardiesse, qui là encore n'a pas d'équivalent connu dans les textes contemporains : les protagonistes sont nuls autres que Dieu (Jésus Christ), saint Pierre et Judas maltraités par un pauvre diable de poissonnier qui n'hésite pas à débiter à la sainte cohorte ses quatre vérités en préférant en fin de compte à la sainte clientèle celle de l'horrible Mort.

Dans le même ordre d'idées, le dernier vers de l'explicit *Du C.* (« Mais que ce fust li rois de France », v. 388) dénote une négation totale de toute forme de hiérarchie(s), politique envers le roi, et sociale envers la *Natura* établie sur l'ordre divin. La nature du sociolecte de Gautier Le Leu l'empêche – ou le libère – de toute somme :

Malice du langage: une fois rassemblé pour se dire, le corps total doit retourner à la poussière des mots, à l'égrenage des détails, à l'inventaire monotone des parties, à l'émiettement: le langage défait le corps le renvoie au fétiche. Le total, la somme sont pour le langage des terres promises, entrevues; au bout de l'énumération, mais, cette énumération accomplie, aucun trait ne peut la rassembler – ou, si ce trait est produit, il ne fait que s'ajouter encore aux autres⁷¹⁵.

Enfin, il reste une part de mystère quant à l'idiolecte de Gautier Le Leu, sinon un paradoxe : dans le passage *Du C.*, où il est question du « granit vaissel » (v. 107) : s'agit-il, pour lui, d'une quête d'absolu, d'une quête du graal dont la figure serait la femme ou serait-ce encore la volonté de déconstruire des mythes en riant de tout? Après analyse, un poète capable d'autant

⁷¹⁵ Roland Barthes, *S/Z*, Paris, Seuil, 1970, p. 120.

de cruauté, d'inconvenance et de verveur, peut, en quelques vers, laisser la sincérité s'exprimer :

El monde n'a tant douce rien
Con de feme, ce savez bien.
Ele porte le granit vaissel
Qui valt trestot l'or d'un chastel⁷¹⁶. (*Du C.*, v. 105-108)

L'idiote de Gautier Le Leu [locuteur] s'avère complexe et polychrome. Il n'est pas ce « conteur affreux » dont parle Per Nykrog, du moins, ce trait ne ressort pas des résultats. Par l'écriture, la langue et le style, il appartient à la communauté des artésiens du XIII^e siècle, soit de ceux qui se plaisent à rêver de mondes imaginaires, ne fermant pas les yeux sur ce qui les entoure⁷¹⁷.

Résultat 8.2 : Mémorisation et performance (jeux-partis arrageois)

L'analyse de la variation diaphasique des jeux-partis mettrait-elle au jour une valorisation identitaire arrageoise?

Une observation sur l'édition d'Arthur Långfors⁷¹⁸, datant de 1926. Elle comporte deux tomes dont le second (755 pages) regroupe l'essentiel des jeux-partis. Un ensemble complexe⁷¹⁹, où

⁷¹⁶ « Au monde il n'y a aucune chose aussi douce/ Que la femme, vous le savez bien:/ Elle porte le grand vase/
Qui vaut tout l'or d'un château. »

⁷¹⁷ La citation exacte et complète est : « L'homme médiéval, qui se plaît à rêver de mondes imaginaires, ne ferme pas les yeux sur ce qui l'entoure ».

⁷¹⁸ Le détail des partenaires des *Jeux-partis* de l'édition d'Arthur Långfors : Tome 1 : 1) Les amis des comtes de Bretagne (Bernard de la Ferté et Gace). 2) Les amis de Thibaut de Champagne (Philippe, Messire Gui, Guillaume, Bauduin, Raoul de Soissons et un clerc non identifié). 3) Dans l'*Unica*, 12 jeux-partis du ms R (Colart le Changeur, Jean de Tournai, Sandrart Certain, Jean d'Estruen, Jean Legier, Michel, Robert, Hue, Robert Le Duc, Renier, sans doute Renier de Quarrignon, Andrieu Douche – et un sire non dénommé – 4) Aux côtés de Jean Bretel, Adam de la Halle et autres « petits poètes ». Tome 2 : 1) Les amis de Jean Bretel (Jean de Grieviler, Lambert Ferri, Cuvelier, Perrot de Nesle, Gadifer, Jean Simon, Jean de Marli, Perrin d'Angicourt, Robert de le Piere, Robert de Chastel, Mahieu Le Tailleur, Jean de Vergelai, Prieur de Boulogne, Sire Audefroï, Robin de Compiègne, Gamart de Vilers, Robert de Caisnoi, Adam de Givenci, Jean de Renti, Robin de Compiègne, etc. 2)

l'on remarque la participation de quelques femmes, cinq ou six, parmi elles, Dame de Gosnai, Dame de la Chaucie, Dame Maroie, Dame Margot, une autre est nommée « Douce dame ». Enfin, s'ajoutent des pièces isolées des mss *C, I, O* et *U* et l'*Unica* du Chansonnier d'Oxford. Le nombre de jeux-partis arrageois est impressionnant. Quantitativement, l'édition des *Jeux-partis français*⁷²⁰ repose sur quelque 25 manuscrits⁷²¹.

Sous l'angle de la variation diaphasique, l'exercice du jeu-parti relève davantage d'un travail de mémorisation⁷²² que de performance. Se souvenir de strophe en strophe du schéma poétique et le reproduire dans l'instant est le principal défi.

Écrit en 1340, le *Parfait du Paon*⁷²³ – « Paon » rappelant l'expression « faire le paon » (*Chansons et dits*, I, v. 25) au sujet de Jean Bretel –, décrit, entre autres, la scène où les candidats des jeux-partis s'éloignent de la salle et reviennent pour présenter leur composition.

Les amis d'Adam de la Halle (Jean Bretel, Rogier – juste le prénom –, Jean de Grieviler. 3) Les amis des « petits poètes » : Guillaume le Vinier, Thomas Hérier, Andriu Contredit, un moine – non nommé –, Simon d'Authie, Hue le Maronnier, Henri – juste le prénom –, Mahieu de Gand, Robert – juste le prénom –, Chopart, Gillebert de Berneville, Perrin – qui rencontre le comte d'Anjou –, Gérard de Valenciennes, Cardon, Perrot de Beaumarchais, Jean d'Archis, Gautier de Formeseles, sire Michel – non identifié–. Participation des femmes femmes : la Dame de Gosnai, la Dame de la Chaucie, Dame Maroie, Dame Margot, dont une nommée « Douce dame ». 4) Parmi les pièces isolées des mss *C, I, O et U* : Jean, Bouchert, Raoul, Tierri, Bestorné, Gautier, Sire Guichart, Bertran, Jofroi Baré, sire Aimer, Le roi d'Aragon, Andrieu. 5) L'*Unica* du Chansonnier d'Oxford (Rolant, une dame – non identifiée –, Jacques de Billi, Jean de Chion, Jean de Baion, Lorete – non identifiée –, Thibaut de Bar, Quaré. Ds Arthur Långfors, *Recueil des Jeux-partis français*, avec le concours d'A. Jeanroy et L. Brandin, t. 1 et 2, Paris, Librairie ancienne Édouard Champion, 1926.

⁷¹⁹ L'édition des jeux-partis se décompose ainsi : 1) les amis – le terme revient à l'éditeur – des comtes de Bretagne (2 jeux-partis), ceux de Thibaut de Champagne (9 jeux-partis), 2) Ds l'*Unica*, 12 jeux-partis du ms *R*, où s'inscrivent déjà Jean Bretel et Adam de la Halle, suivis de jeux-partis de « petits poètes », pour reprendre l'expression d'Arthur Långfors. 3) Ensuite, se trouvent les amis de Jean Bretel (75 jeux-partis) et les amis d'Adam de la Halle (16 jeux-partis dont 14 avec Jean Bretel).

⁷²⁰ La musique est l'une des composantes du jeu-parti. Selon Michelle Stewart, Arthur Långfors en a recensé 182, dont 105 avec musique, ds Michelle Stewart, *The Melodic Structure in the Music of the Thirteenth-Century Jeux-Partis*, University of New England, 1977, p. 3.

⁷²¹ Arthur Långfors, *op. cit.*, t. 1, p. 1-4.

⁷²² Sur la place de la mémoire au Moyen Âge, voir Mary Carruthers, *Le Livre de la mémoire. La mémoire dans la culture médiévale*, traduit de l'anglais par Diane Meur, Paris, Macula, 2002. Voir Pierre Bec, *La joute poétique, de la tenson médiévale aux débats traditionnels chantés*, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Architecture du verbe », 2000. Et pour l'étude musicale des jeux-partis, Biancamaria Brumana « Le musiche nei jeux-partis francesi », *Annali della Facoltà di Lettere e Filosofia dell'Università di Perugia*, XIII (1975-76), p. 509-57.

⁷²³ Jean de Le Mote, *Le Parfait du paon*, éd. critique Richard J. Carey, Chapel Hill, University of North Carolina Press, *The Romance Languages and Literatures*, 118, 1972.

Ils choisissent, peut-être ensemble, la mélodie sur laquelle ils vont improviser. Si tel est le cas, ils décident alors s'ils vont reprendre une mélodie connue qui construit la « charpente poétique » (schéma rimique), ou s'ils vont écrire une mélodie nouvelle, en utilisant des formules mélodiques redondantes, voire des phrases complètes déjà utilisées dans d'autres jeux-partis. Plus les trouvères sont expérimentés, plus ils créent une mélodie nouvelle :

Tenés, Buchiforas, ma balade est livree !
J'ai si grant haste au fere qu'elle n'est pas notee »
Et dist Buchifors, n'est pas chose ordenee,
Balade vault trop peu quant elle n'est chantee »
Et respond Preamuse, « Bien tost seroit werblee »
« Belle, dist Alixandres, par les dix de Caldee,
La balade fut faite de dame enamouree ;
En escript les aurai toutez ains la vespree.
Miex les ainme que d'or une salle comblee. (*Parfait du Paon*, v. 1208-1216)

Le jeu-parti est avant tout technique et méthodique. Dans le type le plus « classique », le jeu-parti (*parture*) est une pièce lyrique de six couplets suivis de deux envois. Dans le premier couplet, l'un des deux partenaires propose à l'autre une question dilemmatique et, celui-ci ayant fait son choix, soutient lui-même l'alternative restée disponible.

Dans les deux envois, chacun des deux partenaires nomme un juge – les textes n'ont laissé aucune trace écrite d'un jugement prononcé –. Parfois, le nombre de partenaires varie, comme dans le jeu-parti (XLVII, Jean Bretel et Ferri s'adressent à Cuvelier, Lambert Ferri et Jean Grieviler qui répondent ensemble). La question posée comporte deux propositions – trois dans le jeu-parti entre Colart et Mahieu⁷²⁴. Les partenaires sont toujours des personnages réels, sauf dans le jeu-parti où Gillebert de Berneville s'adresse à *Amour*.

⁷²⁴ Ds XII, les trois propositions sont : « Des trois « états », celui du moine, d'homme marié, de célibataire, lequel vaut le mieux ? »

La question dans le jeu-parti arrageois est clairement posée dans le premier couplet, comme dans l'exemple suivant (XVIII) : Michel (non identifié) demande à Robert [Le Duc] : « Puisque l'Amour est tout puissant, pourquoi ne fait-il pas aimer les *médisans*, ce qui procurerait aux amants une grande tranquillité ? ».

Les sujets abordés sont assez homogènes et concernent majoritairement l'amour et la casuistique amoureuse. Ce sont des « demandes d'amour » [des questions]. Une seule exception, le jeu-parti CXXXVIII qui propose une variation stylistique : lorsque Gillebert de Berneville demande à Thomas Herier s'il renoncerait à tout jamais, en échange de la fortune d'un Audefroï Louchart, riche banquier d'Arras, aux pois au lard. Pour Arthur Långfors, ce jeu-parti appartient à un petit groupe de pièces qui peuvent être considérées comme des parodies.

En définitive, l'observation du schéma de construction des jeux-partis arrageois présente peu de variété. En revanche, ils sont majeurs parce que plus des trois quarts des jeux-partis de l'édition appartiennent à l'école poétique d'Arras, un résultat confirmé par le *Registre de la Confrérie des jongleurs et des bourgeois d'Arras*⁷²⁵. Malgré l'existence d'homonymies, d'identifications succinctes par le prénom, de diminutifs, de termes génériques ou imprécis – comme pour les quelques femmes ayant participé aux jeux-partis, telle *demoisele Oede* –, c'est plus de quarante poètes qui y ont participé, comme partenaires le plus souvent, ou comme juges.

⁷²⁵ *Registre de la Confrérie des jongleurs et des bourgeois d'Arras*, Paris, BnF, fr. 8541.

Jean Bretel fait partie d'une famille illustre à Arras depuis le début du XII^e siècle, selon les données biographiques⁷²⁶. Son arrière grand-père Nicolas Bretel est inscrit au *pouillé* (registre ecclésiastique) des rentes foncières de l'abbaye de Saint-Vaast; son grand-père, Jacques Bretel, a été sergent héréditaire de la même abbaye, tout comme son père, Jehan.

Le poète figure à partir de 1256 parmi les *sergens iretavles de la riviere Saint-Vaast*⁷²⁷. Il a charge de surveiller les droits de l'abbatit sur la Scarpe, une fonction lucrative puisque la Scarpe est alors navigable et très fréquentée⁷²⁸. Ces détails biographiques révèlent que le « prince » du Puy d'Arras est un notable, un homme de la *Cité*, riche et populaire. On a observé (chapitres 2 et 4) combien les tensions entre *Vile* et *Cité* marquaient les textes.

96 des chansons de Jean Bretel sont courtoises, parmi celles-ci : *Jamais nul jour de ma vie, Je ne chant pas de grant joliveté, Li grans desirs de deservir amie, Li miens chanter ne puet plaire*, pour n'en citer que quelques-unes. Et, dans les jeux-partis, son interlocuteur de prédilection est Adam de la Halle, un signe de variation diastratique par les liens sociaux qui les unissent⁷²⁹. Ensemble et avant 1272, ils participent à pas moins de 14 jeux-partis.

Les « petits poètes artésiens », comme les qualifie arbitrairement Arthur Långfors, y participent aussi. Individuellement et collectivement, Guillaume le Vinier, Thomas Herier, Gillebert de Berneville, Colart le Bouteillier, Moniot d'Arras, Jehan de Grieviler ou Andrieu Contredit contribuent à la construction de l'identité littéraire et linguistique arrageoise. Un jeu-

⁷²⁶ Jean Bretel, *Dictionnaire des Lettres françaises, op. cit.*, p. 754-755. www.arlima.net/il/jean_bretel.html (consulté le 30 juillet 2017).

⁷²⁷ Le décès de Jean Bretel est inscrit au *Nécrologe de la Confrérie des jongleurs et des bourgeois d'Arras* sous la date 1272.

⁷²⁸ Chloé, Deligne, « Les droits d'eau dans la plaine de la Scarpe au Moyen Âge », *L'eau et le droit: Actes des journées internationales d'histoire du droit des pays flamands, picards et wallons*, 1996, Dordrecht, p. 131-145. Voir aussi de Chloé Deligne, *La Vallée de la Scarpe inférieure aux XII^e et XIII^e siècles*, Douai, 1998, *Archaeologia Duacensis*, n° 13.

⁷²⁹ Adam de la Halle nommé « le fils maistre Henri Adam », ds les *Congés* de Baude Fastoul (v. 498-499).

parti en particulier l'atteste, celui où s'affrontent Jehan de Grieviler⁷³⁰, l'un des chansonniers arrageois les plus féconds, et Jean Bretel (XXIV) :

Conseilliez moi, Jehan de Grieviler,
J'en ai mestier, par la foi que je vous doi.
Amours m'a fait lonc teps icele amer
Qui onc ne vult avoir merci de moi;
Ma paine ai mal emploïe
Or ai truvé une autre qui me prie
De m'amour avoir.
L'amerai jou, ou enquor en espoir
Parservirai cele qu'ai tant proïe,
Pour essaier se ja porroit valoir? (v. 1-10, *Bretiax a Grieviler, juges, Sire Audefroï et Dragon*)

La *scripta* est suprarégionale, la coloration dialectale picarde a pour ainsi dire disparu. La question de Jean Bretel est : « Dois-je courtiser celle pour laquelle je soupire depuis longtemps en vain ou me tourner vers une autre qui me fait des avances? » La réponse de Jean Grieviler : « Vous avez tort d'insister si vous trouvez auprès d'une autre ce que vous désirez ». Prescriptif et convenu, le texte ne présente aucune singularité. Dans ce jeu-parti, le juge n'est autre que Sire Audefroï (Louchart)⁷³¹, puissant notable de la ville. Un personnage qui, dans les textes littéraires arrageois contemporains (*Chansons et dits*), est l'objet des plus vives critiques. Il figure aussi dans un jeu-parti (138) auquel participe « Thumas Herier » (v. 1). La question porte sur « les pois au lart » :

Pour une tel manantie
Com li Audefoï Louchart
Vos demant se vostre vie

⁷³⁰ Quelque 34 jeux-partis sont attribués à Jehan de Grieviler (Grieviler < Grévillers, Pas-de-Calais), 29 avec pour partenaire Jean Bretel, ds *Dictionnaire des Lettres françaises, op. cit.*, p. 788. Voir aussi Marcello Spaziani, « Le Canzoni di Jehan de Griviler, troviero del sec. XIII », *Cultura Neolatina*, t. 14 (1954), p. 135-154 et Roberto Crespo, « Jehan de Grieviler e Narciso », *Neophilologus*, t. 71, (1987), p. 467-469.

⁷³¹ Roger Berger, *Littérature, op. cit.*, p. 36-37.

Guerpiriés les pois au lart (v. 7-10)

Ce jeu-parti propose un sujet fantaisiste où la situation sociale d'Audefroï Louchart est montrée du doigt. Ce passage fait écho à un autre jeu-parti, avec le même personnage et traitant cette fois de la possession de l'argent (« Seigneur Audefroï/ Cui denier ont fait laissier/ Gieu, feste, gas et riboy » jeu-parti 120, v. 61-64).

Rares et engageant essentiellement les *minores*, les jeux-partis satiriques traduisent un trait majeur de la variation diaphasique des textes arrageois : la répétition, en revenant sur une actualité (scandales financiers, affaires de la taille) déclinée en mode satirique provoquant le rire, ou en attaque frontale. D'un genre à l'autre, les locuteurs rendent compte des faits et des agissements de cet homme de finance qui prête gros et toujours à de grands seigneurs, entre autres à l'évêque de Liège, ou au fils aîné du roi d'Angleterre. Mêlé à de nombreuses affaires, il « fait la manchette », dirait-on aujourd'hui :

Audefrois en ala enflant
Je sai trestout l'afaïre,
Taille couvint refaire. (*Chansons et dits*, II, v. 66-68)

Ce qui expliquerait qu'au Puy d'Arras, certains participants aux jeux-partis préférèrent préserver leur anonymat, comme *Dragon*, dont le rôle est uniquement celui de juge. Ni Roger Berger ni Arthur Långfors ne l'identifient. Aucune trace non plus dans les *Chansons et dits artésiens*. Il s'agirait peut-être d'un pseudonyme. Sans pouvoir percer le secret⁷³², le personnage qu'il cache semble pourtant être important.

La langue et le style varient lorsqu'Adam de la Halle (CX) prend part aux jeux-partis, en particulier lorsqu'il confronte Jean Bretel :

⁷³² Angelica Hoffmann, *Robert de le Piere, Robert le Clerc, Robert de Castel. Zur Arraser Literaturgeschichte des 13. Jahrhunderts*, Halle, 1917, p. 36.

Adan, d'amour demant
Que m'en dichies sans cheler
Dou quel pueent plus trouver
En amour li fin amant,
Ou du bien ou du mal; vous le devés
Mout bien savoir, car esprouvé l'avés⁷³³. (CX, v. 1-6)

Dans ce cas précis, la *scripta* est picarde (« Que m'en dichies sans cheler ») et la réponse d'Adam de la Halle sans équivoque : c'est le mal qui l'emporte sur le bien (« Li maus plus que li biens i est trouvés », v. 12).

Après analyse, on observe peu de parenté entre le style des jeux-partis, convenu, à quelques exceptions près, à celui du théâtre, des jeux et des chansons qui permettent à la parole de se libérer. Le « retour » à la courtoisie a un prix. On reconnaît sans difficulté Jehan Grieviler des jeux-partis, dans le rôle du père du walès (valet) de la *Feuillée*. Il y est ridiculisé :

MAISTRE HENRIS. – **Walet**, foy que dois saint,
Que vauroies tu avoir mis
Et tu fusses mais a toudis
Si bons menestreus con tes peres?⁷³⁴ (v. 350-353)

Au-delà de l'intertextualité, le valet parle des *poi pilés* (v. 343), il reprend précisément la question de l'un des jeux-partis (« Guerpiriés les pois au lart », v. 7-10) :

VALÉS. – Sains Acaires, que Diex ** kia,
Donne me assés de poi pilés,
Car je sui, voi, un sos clamés⁷³⁵ (v. 342-344)

Un mot attire l'attention : « ménestrel » (*Feuillée*, v. 353), une sémantique flexible et critique employée dans le théâtre, et non dans les jeux-partis. Et pour cause. Dans la bouche d'un

⁷³³ « Sire [Jehan] : l'amour apporte-t-il à un amant loyal plus de bien que de mal ? »

⁷³⁴ « Valet, par la foi que tu dois à saint Acaire,/ que voudrais-tu avoir donné/ pour être à tout jamais/ un ménestrel aussi fort que ton père ? »

⁷³⁵ « Saint Acaire, divin étron,/ donne-moi des tonnes de pois pilés,/car je suis, constate-le, un fou déclaré. »

maître Henri ironique, il désigne d'abord des jongleurs de rang supérieur et finit par s'appliquer à tous en raison de la participation aux jeux-partis ouverte à tous ou presque, si bien qu'il devient péjoratif (« Car je ne sai ques menestreus⁷³⁶ », *Robin et Marion*, v. 240). Sous la plume d'Adam de la Halle, il est péjoratif et lié aux jeux-partis, décriés car l'exercice littéraire est associé au « poi⁷³⁷ pilés » dans la *Feuillée* et aux « pois au lart »⁷³⁸ dans le jeu-parti. Il existe bien un certain *pois pilés Valés* (*Nécrologe d'Arras*, 1283), mais le nom commun les « pois pilés » est à la fois le moyen de guérir la folie et, par extension, son symbole :

Une fois encore, une double lecture paraît ici possible, sinon probable : en première analyse, le fou demande la guérison de son mal, en bonne logique; mais, au plan symbolique, il se pourrait fort bien qu'il ne réclame au fond que ce qu'il possède déjà, à savoir l'emblème de la folie ou la folie elle-même⁷³⁹.

La folie, à la fin du XIII^e siècle, aurait-elle gagné du terrain, avec pour principal responsable le puy d'Arras, au point de voir s'effondrer toute une littérature locale au profit des jeux-partis et de la théâtralisation de la *fin'amor*. Dans ce contexte peu joyeux, la conscience linguistique est bien présente. On ne la trouve pas chez Jean Bretel, pas plus chez les locuteurs qui n'ont d'autre projet que d'ajouter un art à leur fortune.

⁷³⁶ « Car je ne sais quel individu ». *Menestrel* désigne à l'origine les gens de maison, les officiers de cour pour s'appliquer ensuite aux jongleurs que les seigneurs attachent à leur personne et à leur cour. Le titre devient péjoratif et signifie « faux, menteur, joueur, médisant, débauché » (*Robin et Marion, Feuillée*). Voir aussi Edmond Faral, *Les Jongleurs*, Paris, Champion, p. 103-118 ; R. Morgan Jr. « Old French Jogleor and Kindred Terms », *Romance Philology*, t. 7, 1953-1954, p. 294 ss., et Philippe Ménard, « Le Sens du *Jeu de la Feuillée* », ds *Travaux de linguistique et de littérature*, t. 16, 1978, p. 381-393, et Jean Dufournet, *Adam, op. cit.*, p. 304-305.

⁷³⁷ La graphie sans -s est fréquente – « poi pilés » – chez Adam de la Halle. Autres exemples d'absence du -s : « biau nié » (v. 347), « consilié me » (246) ou « tou maintenant » (v. 348), ds *la Feuillée*.

⁷³⁸ L'expression est récurrente : « che sanle mieus uns pois baiens⁷³⁸ » (*Feuillée*, v. 424); « On le doit bien piler por çou qu'il est baiens » (*Chansons et dits*, XV, v. 27), « Plus est pilés c'uns pois baiens » (*Chansons et dits*, XVII, v. 104).

⁷³⁹ Alexandre Leupin, « Le Ressassement. Sur le *Jeu de la Feuillée* d'Adam de la Halle », *Le Moyen Âge*, 89, 1983, p. 255.

Revenons au jeu-parti qui a pour juges Robert le Bouteillier et Michel le Waidier (« teinturier ») et dont la réponse appartient à Thomas Herier confronté à Gillebert de Berneville⁷⁴⁰. Le premier préfère les « pois » et le second les « pois au lart ». Un échange peu significatif, si ce n'est qu'il implique un dénommé Audefroi Louchert (var. Louchart) :

GILLEBERT DE BERNEVILLE. – Pour une tel manantie

Com li Audefroi Louchert

Vos demat i votre vie

Guerpiriés les pois au lart (v. 7-10)

Pas question, rétorque Thomas Herier qui tient à ses « pois pilés » (v. 20), il refuse l'offre alléchante de son partenaire : « Pour tous les pois d'un païs/ Pour estre de pois farsis » (v. 26 et v. 30). Si l'échange relève de l'exercice de style au frais du richissime brigand Louchart, reste que Thomas Herier défend son existence peu glorieuse sans doute, mais heureuse (variations diastratique et diaphasique) :

Se g'estoie quens u rois,
Cascun jour trois fois
Eroit mes conrois;
Tel joie ai quant on les pile
Que j'en chant a haute vois.
S'avoie souhais trois mile,
Je ne prendroie fors pois. (v. 34-35)

Qu'il soit conte ou roi, rien ne le détourne de son choix face auquel, Gillebert de Berneville affirme, avec humour, que devant une telle passion pour les pois au lard – et autant de stoïcisme – il risque bien d'être élu maire (« Que vos en serés li maire⁷⁴¹ », v. 50).

⁷⁴⁰ Roberto Crespo, « Gillebert de Berneville e Thomas Herier (Raynaud 1191) », *Studi Medievali*, série 3, 27, p. 889-911.

⁷⁴¹ L'allusion au maire pourrait être rattachée à celui qu'on nomme ds les *Chansons et dits artésiens* « Li Maires » (XIX, v. 57) auquel est adjoint *Arras, Li Maires Arras*. Son existence est réelle, ses parents auraient été

L'intérêt de ce jeu-parti est aussi de noter l'humeur joyeuse de ces deux trouvères arrageois, exceptionnelle dans l'ensemble du recueil des jeux-partis, la forme emprisonnant généralement les humeurs et le style.

Résultat 8.3 : Le contre-pied du Puy (*Chansons et dits artésiens*)

Les 24 pièces probablement écrites entre 1248 et 1280⁷⁴², de l'édition proviennent du ms 12615 fr. (Noailles) des folios 197 à 216⁷⁴³. On a insisté sur l'intérêt qu'elles ont à plus d'un titre. Mais, elles ont surtout leur place dans l'analyse de la variation diaphasique, à l'opposé des jeux-partis, pris entre l'arbre et l'écorce.

Les chansons arrageoises du XIII^e siècle prennent à partie justement les plus riches bourgeois d'Arras (Louchart, Pouchin, Amion ou Nazart), ceux qui pourtant ont étendu leur générosité sur les poètes pendant de nombreuses années. Une contradiction qui prend plusieurs formes et caractérise la production littéraire arrageoise dans son ensemble. Il suffit d'observer les envois pour l'attester, comme celui de la chanson I :

Puis fist Diex nander un grant maistre Wike⁷⁴⁴
De tous boins morsiaus seut il le fusike;
Il n'a sen parel dusk'en Salenike,
Ne millour de lui avoec home rike. (v. 37-40)

compromis dans une affaire de détournement d'argent. Il pourrait s'agir de Simon Faverel ou Faveriaus, maire d'Arras depuis 1271 jusque dans les premières années du XIV^e siècle.

⁷⁴² Alfred Jeanroy et Henri Guy, *Chansons et dits*, *op. cit.*, p. 10.

⁷⁴³ Les pièces I, II, III, IV et XIII sont des chansons dans le ms 12615 surmontées de portées qui, sauf la *chanson I*, « Arras est escole de tous biens entendre », sont restées vides. Les autres pièces, de forme narrative, n'ont pas de portées ou sont écrites sur deux colonnes.

⁷⁴⁴ *Wike*, membre du Puy d'Arras, aurait excellé dans l'art de distraire les hommes riches (« De tous boins morsiaus seut il le fusike », v. 40). Il appliquait l'histoire naturelle à la gastronomie. Le nommer signale qu'il occupait une place privilégiée auprès de l'aristocratie en étant plus fortuné que ses contemporains poètes tout en se distinguant par une gourmandise extrême, pris de véritables tremblements à la vue d'un gâteau.

De la même façon, les adresses élisent un public cible, de préférence généreux : « Signor, li sains recorde, et si est vérités,/ Qu'il a en ceste vile diverses carités » (XV, v. 1-2), « Signor, je vif de trufoier » (VI, v. 1).

Même les trouvères souvent anonymes, ceux qui ne bénéficient pas des largesses des banquiers opulents, prennent la plume, animés par un sentiment de justice, probablement autant par envie ou rancœur. De sorte que les thèmes traités le plus souvent sur le mode satirique, blâment, provoquent et accusent, avec en arrière-plan la destruction inéluctable de la bonne cité d'Arras.

La pièce VII, par exemple, – comme la X au sujet analogue mais traité sous un angle différent – recommande des unions bien assorties (« Bien ait mariages ounis/ De coi nus cuers n'est desenis », v. 1-2), loin de l'argent qui corrompt tout, dont les sentiments (« Après s'il a trop de rikece, / Ses cuers maint en trop grant destrece », v. 89-90).

En revanche, les *Chansons et dits* ne relèvent pas systématiquement de la morale, comme le soulignent Alfred Jeanroy et Henri Guy, mais toutes, à partir de la seconde moitié du XIII^e siècle, emploient la satire, s'affranchissant radicalement, en particulier durant cette période, de la lyrique courtoise.

Par la langue et la stylistique, ils brisent le miroir de la civilité des mœurs, du raffinement et de l'élégance. Sans affirmer que ces Arrageois présentent un négatif du tableau des mœurs⁷⁴⁵, de la société en général, ils rient de voir Jean Bretel « faire le paon » (I, v. 25) et se donner en

⁷⁴⁵ « Nous avons vu ce qu'était, dans la version courtoise, une séance du Puy [d'Arras] : une assemblée distinguée, où les patriciens discourent, dans un langage choisi, sur de sujets d'une exquise délicatesse. On écoutait des poèmes, on parlait amour, littérature et musique, on distribuait des prix littéraires : une véritable académie ! », ds Marie Ungureanu, *La Bourgeoisie naissante*, op. cit., p. 213.

spectacle⁷⁴⁶ (« se braie avala », I, v 25). Même Dieu « s'escreve de ris » (« Diex en eut tel joie de ris s'escreva », I, v. 27).

Les mœurs grossières atteignent la ville entière, souillée de « merdredie » (I, v. 33) incarnée par les fortunés Garès⁷⁴⁷ et Baude Becons⁷⁴⁸, réputés pour leurs opérations financières douteuses⁷⁴⁹ :

Garès et Baude Becons
Ki met s'estudie,
En trufe et en vent et en merdrerie. (I, v. 32-33)

Les traits relevant de la grossièreté inhérente aux mœurs du Puy, tels que présentés dans *Les Chansons et dits*, sont proches de la verve de Gautier Le Leu.

Les chansons arrageoises déclinent sur tous les tons le sentiment d'indignation, pour en rire et pour renseigner, comme la pièce XIX qui relate une escroquerie qu'auraient commise 22 grands bourgeois arrageois, dont Henri Huquedieu⁷⁵⁰ avec la complicité d'un haut dignitaire de l'Église, lors d'une importation de laine d'Angleterre. Notons qu'à l'exception de cette chanson, l'existence des faits n'est relatée dans aucun autre document écrit.

Un autre marqueur d'indignation, et de conscience linguistique, typiquement arrageois, construit sur un son, une tonalité, se situe dans le refrain de la pièce III :

⁷⁴⁶ « Voilà Jean Bretel peint au naturel. Il faut éclairer le caractère des hommes à la lumière des mœurs contemporaines, mais qui pourrait voir dans ces farces, ces grossières pasquinades, ces tours de saltimbanques, la conduite d'un noble chevalier, les allures d'un respectable bourgeois ? » ds Bibliothèque de l'École des Chartres, Genève, Droz, 1859, p. 31.

⁷⁴⁷ *Garès ou Garet* serait le surnom de Jakemon Louchart.

⁷⁴⁸ Becon, en fait Bechon, famille illustre d'Arras, ds Roger Berger, *Littérature, op. cit.*, p. 306-308.

⁷⁴⁹ Georges Bigwood, « Le Régime juridique et économique du commerce d'argent dans la Belgique du Moyen Âge », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 1925, vol. 4, n° 4, p. 557-558.

⁷⁵⁰ Henri Huquedieu, ne voulant pas payer ses laines d'Angleterre ni en argent ni en nature, a maille à partir avec l'inquisition. Dénoncé pour avoir mal parlé de la foi, il est cité devant le terrible frère Robert qui *comburebat hereticos*. Il ne veut pas comparaître et se voit excommunié par contumace en avril 1244, ds A. Guesnon, *Le Livre rouge de la Vintaine d'Arras*, p. 20. Voir Jean Lestocquoy, *Les Dynasties bourgeoises d'Arras, op. cit.*

Arras ki ja fus
Dame sans refus,
Del païs,
Tu es confondus,
Traïs et vendus,
Et haïs, (v. 1-6)

Por ce en dirai : gnif! (v. 12)
Me fait dire gnauf! (v. 24)
On en dira gnaf! (v. 36)
Me fait dire gnief! (v. 48)

Sur dix couplets, il y a reprise, comme dans une complainte, de variantes d'une même monosyllabe *gnif*, *gnaf*, *gnauf*. Sans pouvoir les traduire ni les interpréter, elles exprimeraient le mépris doublé d'audace, une audace partagée par des auteurs non-picards sans jamais atteindre le degré constant d'arrogance des chansons arrageoises.

Dans *Les Miracles Nostre Dame*⁷⁵¹, le Champenois Gautier de Coinci⁷⁵², s'inspirant du texte *De Planctu Nature*, décrit l'homosexualité par une métaphore empreinte de trivialité la plus explicite autant que familière, avec l'emploi d'une onomatopée sinon de l'adverbe de lieu, *hic* (< *hic*, « là »). *Hic*, *hec* désigne au Moyen Âge l'homme et la femme⁷⁵³ :

Il [les homosexuels] metent *hic* en toutes pars.
La gramaire *hic* a *hic* acouple,
Mais Nature maldist la cople. (*Mir. XI*, v. 1232-1234)
[...]
Nature rit, si com moi samble
Quant *hic* et *hec* joignent ensamble,
Mais *hic* et *hic* chose est perdue⁷⁵⁴ (*Mir. XI*, v. 1239-1241)

⁷⁵¹ Gautier de Coinci, *Les Miracles de Nostre Dame*, éd. V. F » Koenig, t. 2, Genève, Droz, 1970.

⁷⁵² Gautier de Coincy, né à Coincy, près de Frère-en Tardenois⁷⁵², il est mort à Soissons (1178-1236).

⁷⁵³ Exemple : « La gramaire hic à hec accouple, Mais nature mal dit la cople, Quant hic et hic joignent ensemble [il s'agit de sodomie] », ds *Histoire de Ste-Leoc.*, ms de Saint-Germain, f° 30, Lacurne.

⁷⁵⁴ Gautier de Coincy, *Les Miracles de Nostre Dame*, éd. Victor König, Genève, Droz, 1970, t. II, XI, p. 52, v. 1232-1234 et v. 1239-1241.

Arrogance et originalité, lorsqu'il s'agit de composer un éloge des Juifs. Dans deux chansons, il en est question (XXI, v. 153 *et passim* et XIII, v, 66 et v. 158). On y admire la solidarité qui les unit en les déclarant, sur ce point, supérieurs aux Chrétiens :

Les Juifs ne resanlent mie,
Car se il ont ami n'amie,
Ki soit keüs en povreté,
A celui font mout grant bonté,
K'il le relievant par trois fois, (XXI, v. 153-157)

En définitive, les résultats démontrent que les idiolectes – le pluriel est plus adéquat –, des *Chansons et dits* se fondent sur l'humeur du moment, au gré des circonstances, toujours avec audace, se moquant de possibles maladroitures linguistiques autant que du jugement. Chaque locuteur s'exprime à sa manière, dans son propre idiolecte, avec toujours en filigrane un sentiment de familiarité et d'appartenance à un groupe.

Résultat 8.4 : L'esprit de la lettre (Alard de Cambrai)

Jean-Charles Payen, qui a utilisé le ms *A* comme manuscrit de base pour l'édition du *Livre de philosophie et de moralité* d'Alard de Cambrai, a constaté, on l'a souligné (chapitre 7), qu'il comporte « certaines gaucheries comme si le scribe sacrifiait l'harmonie de la phrase à sa clarté⁷⁵⁵ ». L'éditeur prend pour exemple « la répétition inutile » de certains mots : *conter ne saroit* (v. 3242), *conter ne pavillons ne très* (v. 3244). Au plan syntaxique, des particularités apparaissent aussi, dont le redoublement de la conjonction *que* dans certaines

⁷⁵⁵ Jean-Charles Payen, *Le Livre de philosophie*, *op. cit.*, p. 23.

phrases longues (v. 3836-3839), un trait qui « met en cause l'effort d'Alard pour parvenir à un style périodique⁷⁵⁶ ».

La répétition de *que* s'explique principalement par la juxtaposition des propositions ou parataxe⁷⁵⁷ assez répandue en ancien français et le style oral. Le langage parlé multiplie les juxtapositions (P. Ménard, 1988) ; le style direct est souvent introduit par la conjonction *que* « souvent répétée lorsqu'une complétive reprend son cours après avoir été interrompue par une incidente et peut être aussi employée en cascade sans la moindre gêne⁷⁵⁸ ». Ces répétitions multiples montrent sans équivoque les signes d'oralité sans dissimuler la volonté d'attirer l'attention et convaincre :

De choses qui onques n'avient,
Que de ce c'on voit avenir !
Et por ce se doit on tenir
Que on ne crit devant le cop,
Quë il est touz jours reprové. (v. 1534-1539)

Du traducteur-glosateur [locuteur] des philosophes antiques, on retient l'incipit, selon la variation diaphasique, marqueur de conscience linguistique qu'il est nécessaire de nuancer :

Je⁷⁵⁹, Alars qui sui de Cambrai,
Qui de maint bel mot l'ennobrai ;
Vous weil ramentevoir par rime
De ce que dirent il meïsmes [les philosophes]
De lor sens est granz li renoms ;
Or vous en weil nommer les noms. (*Le Livre de philosophie et de moralité*, v. 25-30)

⁷⁵⁶ *Ibid.*, p. 23.

⁷⁵⁷ Philippe Ménard, *La Syntaxe de l'ancien français*, éd. Bière, coll. « Études médiévales », Bordeaux, 1988, p. 188-191. Il souligne aussi, p. 84 : « le relatif *que* s'emploie après n'importe quel antécédent avec la valeur de *à qui, dont*. Cette manière vague d'exprimer le relatif tient à une sorte de confusion entre *que* relatif et *que* conjonction marquant la conséquence au sens de *dans des conditions telles que* ».

⁷⁵⁸ *Ibid.*, p. 206-27. Voir aussi « Répétition (de conjonctions) », p. 8, 83, 224 et 422.

⁷⁵⁹ On trouve aussi la variante *Jou* ds l'édition de Jean-Charles Payen.

L'expression du pronom sujet *je* (var. *jou*) connaît une forte expansion tout au long des XII^e-XIII^e siècles, ce que souligne Philippe Ménard, comme dans ce cas précis : « Moi, Alard de Cambrai ». Il s'emploie pour marquer une insistance ou une mise en relief⁷⁶⁰ sans pour autant signifier une revendication linguistique particulière. Plus singulier, l'incipit situé au v. 25 et non dès les premiers vers consacrés à la justification de son *oeuvre* (v. 21). Des vers au contenu bref et précis : « de dire et de biax mos trouver » (v. 3), « Se del mestier se set aidier » (v. 16) qui contrastent avec la répétition de trois mots sur les 24 premiers vers, comme pour dessiner le cadre du projet et le légitimer : l'*auctorité* (3 fois), le *mençonge* (2 fois) et la *vérité* (5 fois) ; les termes abstraits très nombreux dans le *Livre de philosophie* (René Bargeton, 1942⁷⁶¹) :

Bone est la **veritez** trovee
 S'ele est d'**auctorité** provee,
 Car parole d'**auctorité**
 Doit senefier **veritez**. (v. 17-20)

Malgré de minces rapprochements avec le corpus arrageois, l'étude de la variation diaphasique du discours d'Alard de Cambrai est significative ne serait-ce que par le choix générique et la nature du projet de celui qui se définit de *li Auctor* (CIX, v. 5009).

Un texte est étonnant par ses approximations, ses lourdeurs syntaxiques et par sa métrique : aucune césure en milieu de vers, sauf une exception (« Les volentez, et assouage/ Cex qui wellent faire folie », v. 6008-6009). La régularité systématique prédomine, monotone, alors que la recherche de rimes riches est constante : rimes en *-ace* (52 fois), *-age* (90 fois), *-ance*

⁷⁶⁰ Philippe Ménard, *Syntaxe, op. cit.*, p. 71-74.

⁷⁶¹ René Bargeton, Le « Livre de philosophie et de moralités », ds *Positions des thèses de l'École des Chartes*, 1942, p. 913. Quelques exemples de termes abstraits : *amitié* (II, III, IV, V, VI), *vertu* (IX), *trahison* (XIV), *chance* (XXV), *vérité* (XXX, XXXI), *justice* (LXXVI).

(134 fois), *-aire* (142 fois)⁷⁶². « Alard ne cherche guère l'ornement ni du vers ni du style, souligne Jean-Charles Payen. Presque pas de figures de rhétorique, sauf quelquefois l'anaphore⁷⁶³. »

Sans affirmer qu'« Alard n'est pas un poète génial⁷⁶⁴ », un point de vue excessif, soulignons que son *Livre de philosophie* et son discours sont en opposition au caractère et au style des œuvres arrageoises, particulièrement en légitimant une lecture nouvelle des textes anciens. Malgré un désordre apparent des rubriques et des « enseignements » qui se succèdent sans plan préconçu, le locuteur Alard de Cambrai préfère l'esprit à la lettre, l'expérience au dogme, allant du concret à l'abstrait, du comportement social – à se faire clerc par exemple, si l'on est de petit « corsage » (XLIII) – aux plus hautes valeurs morales. Il adapte le *Moralium Dogma* aux réalités féodales composées de scènes vivantes, de dialogues et d'un certain « humanisme » :

Ce n'est pas par le style, souvent lourd et embarrassé, mais par l'esprit du *Livre de philosophie* qu'Alard est un auteur original, qui prend ses distances avec ses modèles latin et français. Son ouvrage nous trace le portrait du « prudhomme ». Ce sage pratique l'*honneste chose*. Cette *honneste chose* est « pleine d'une telle dignité : Qu'a soi nous atrait vie humaine⁷⁶⁵/ Et par li puet on Dieu avoir. ⁷⁶⁶

Résultat 8.5 : Du « douc païs d'Artois⁷⁶⁷ » (Adam de la Halle)

Pour ce dernier résultat, en réalité avant-dernier, revenons à la morphologie du style d'Adam de la Halle, en détaillant le portrait de Maroie (*Feuillée*). Un portrait, long et précis,

⁷⁶² Jean-Charles Payen, *Le livre de philosophie*, op. cit., p. 24-32.

⁷⁶³ *Ibid.*, p. 24.

⁷⁶⁴ *Ibid.*, p. 34.

⁷⁶⁵ « Vie humaine » ou *humanitas*, « humanisme » au sens philosophique du terme.

⁷⁶⁶ Jean-Charles Payen, « Le Livre de philosophie et de moralité », *Romania*, n° 87, n° 346, 1966, p. 164.

⁷⁶⁷ Issu du répertoire lyrique d'Adam de la Halle (Chanson I, v. 1-4) : « A Dieu commant amouretes,/ Car je m'en vois/ Dolans pour les douchetes,/ Fors dou douc païs d'Artois ».

qui s'inscrit dans la tradition littéraire car nombreuses sont les références intertextuelles répertoriées par Jean Dufournet⁷⁶⁸, et qui pourrait être soumis aux techniques d'analyse textuelle, comme celles de Roland Barthes (signifié-signifiant-référent).

Dans le cadre de la variation diaphasique, on s'intéresse aux signes de contradiction, d'inquiétude et d'ambivalence, autant qu'à l'autre caractère du locuteur arrageois, joueur de mots et de rire, qui ensemble traduisent un idiolecte singulier, celui d'Adam de la Halle.

D'abord, l'ensemble est construit avec minutie :

1) Des v. 81 à 86 : Adam, le personnage, répond à son compagnon Rikiers qui lui rappelle combien Maroie a su être généreuse :

« Elle a fait envers vous / Trop grant marchié de ses denrees⁷⁶⁹ » et comme il [Adam] peut être changeant (« Voirement estes vus muavles⁷⁷⁰ », v. 75). Adam affirme alors :

Mais Amours si le gent enoint
Et chascune grasse enlumine
En fame et fait sanler si grande,
Si c'on cuide d'une truande
Bien que che soit une roïne⁷⁷¹ (v. 82-86).

2) Des vers 87 à 99 : suivent deux brèves descriptions, l'une de la beauté (« Si crin senloient reluisant », v. 87), l'autre de la laideur qui rappelle *la Ballade de la Grosse Margot* de François Villon (« Or les voi espars et drechiés », v. 98).

3) Des vers 100 à 150 : Adam reprend le long portrait détaillé et idyllique de Maroie conclu par : « En li avoit tel devise⁷⁷² » (v. 150) (« c'est ainsi que je me la représentais »).

4) À partir du vers 151 : après l'alternance de portraits antithétiques, oscillant entre la jeunesse et la vieillesse, quatre vers marquent une pause pudique et introspective en rupture avec le reste du monologue :

Si quit que desous se chemise
N'aloit pas li seurplus en dar

⁷⁶⁸ Jean Dufournet, *Adam de la Halle, op. cit.*, p. 73-91. L'auteur compare le portrait physique de Maroie avec ceux d'œuvres antérieures et postérieures, dont le *Roman de Thèbes*, les romans de Chrétien de Troyes (*Cligès*), *Le Siège de Barbastre* (dernier tiers du XII^e siècle), *Le Bel inconnu* ou *Floris et Lyriopé* de Robert de Blois.

⁷⁶⁹ « Elle vous a prodigué/ trop généreusement ses richesses. »

⁷⁷⁰ « Le vrai, c'est que vous êtes changeant. »

⁷⁷¹ « Mais Amour sacralise les gens/et pare d'un vif éclat chacun des charmes/ de la femme et les exagère si bien /que notre imagination en une fille de peu/ découvre une reine. »

⁷⁷² « C'est ainsi que je me la représentais. »

Et ele perchut bien de li
Que je l'amoie miex que mi⁷⁷³. (v. 151-154)

Adam de la Halle dépasse l'illusion pour dépeindre celle qu'il aime, telle qu'elle est, et dans une langue dialectale et suprarégionale dont voici quelques mots choisis :

- *Haterel* (v. 126, « la nuque »). Appartient à l'aire picarde, issu du moyen néerlandais *halter* (« le licou »). Prend le sens d'anneau, de carcan, de nuque et enfin de masse de cheveux relevés sur la nuque⁷⁷⁴.

- *Encruquier* (v. 129), « être crochu, en bec, faire saillie ») qui, tout en se rapprochant de *croc* et du moyen néerlandais *crueke* (« traverse de bois fixée perpendiculairement au dessus d'un bâton, crochet »), ne serait pas, selon Charles Th. Gossen, picard⁷⁷⁵.

- *Engroisse* (« Tout avant que me feme engroisse⁷⁷⁶ », v. 172). Sens double, « grossir » et « être enceinte ». Lié dans l'ensemble du *Jeu* à la fête carnavalesque. Les personnages sont enflés, maître Henri – le père d'Adam⁷⁷⁷ –, Dame Douche dont l'embonpoint est dû à une grossesse avancée, et quelques autres enflés, au physique ou au moral :

LI FISCISIENS. – Jehans d'Auteville,
Willaumes Wagons et li tiers
A a non Adans li Antiers.
Chascuns est malades de chiaus
Par trop plain emplir lor bouchiaus;
Et pour che as le ventre enflé si.⁷⁷⁸ (v. 241-245)

L'idiolecte d'Adam de la Halle est très varié : du style courtois (jeux-partis) au style familier et populaire. Il joue sur les mots, avec les mots, on en oublierait presque son humour et son humeur. C'est en picard qu'il écrit : « Qu'i a? K'i a? K'i a? K'i a⁷⁷⁹? » (*Feuillée*, v. 194). Pour

⁷⁷³ « Et je crois que sous sa chemise,/ le reste ne déparait pas l'ensemble./ Elle se rendit bien compte toute seule /que je l'aimais plus que moi-même. »

⁷⁷⁴ Pierre Ruelle, ds *Mélanges Delbouille*, Gembloux, 1964, t. 1, p. 574-585.

⁷⁷⁵ Jean Dufournet, *Le Jeu de la Feuillée*, op. cit., p. 152.

⁷⁷⁶ « Avant que ma femme ne devienne grosse. »

⁷⁷⁷ Maître Henri meurt en 1290, comme nous l'apprend le *Nécrologe de la Confrérie des jongleurs et bourgeois d'Arras*. Baude Fastoul (*Congés*) le mentionne en saluant *Adam, le fil maistre Henri* (v. 498).

⁷⁷⁸ « Le médecin – Jean d'Auteville,/ Guillaume Wagon et le troisième/ se nomme Adam l'Anstier./La maladie de chacun de ces trois-là, c'est de trop manger,/ et pour cette raison tu as un ventre énorme. »

⁷⁷⁹ « Quia! Kia ! » (*saint Nicolas*, v. 1084).

obtenir le sens exact de l'expression, il faut y ajouter : « Or puis seur chou estre escoliers ! » (v. 195), traduit par « Merde, merde, merde, merde/ Avec ça, je peux être étudiant ! »

En ce qui concerne le caractère grivois de son idiolecte, les mots sont teintés de régionalismes autres que picards, on y trouve des traits wallons et flamands :

Expressions et mots du terroir :

Coloration double, wallonne et flamande : « dire *esprec* » (v. 468), probablement issu de l'impératif d'*esprekier* (« parler mal »), on peut le rapprocher de *spreken* (« parler ») et du patois de Wallonie *spreck'ler* (« baragouiner l'allemand ou le flamand »), avec chute du -e final⁷⁸⁰. La métathèse du groupe -er > -re devrait produire : *esperc* et non *esprec*⁷⁸¹.

Coloration wallonne :

« *deliés fauchiaus*⁷⁸² » (v. 102). Ce sont les fines paupières, mais le sens propre est « petit sac, enveloppe, étui » du latin *follicellus*. « *Foisseles* » (v. 112), les « fossettes » < *foissele* désigne au sens premier un petit panier, le petit panier dans lequel on fait égoutter le fromage⁷⁸³.

« *Canebustin*⁷⁸⁴ » (v. 191), « bouteille entourée d'osier tressé, baril, tonnelet » a donné « ventre, bidon ». En wallon, il désigne aujourd'hui un étui à aiguilles. *Calbotin*, encore employé dans les patois de la Meuse désigne « un panier à ouvrage ».

Coloration picarde :

« *bouchiaus* » (v. 244, CR pl. *bouchel*) « tonneau, baril » < *buticellu*, dér. de *buttis*, « tonneau ». Aussi dans les *Chansons et dits artésiens* (XVI, v. 81⁷⁸⁵) et dans les *Chansons satiriques* (IX, v. 29-30⁷⁸⁶) – avec pour sens premier, « tonneau, baril ».

Peuture (v. 453), < *pouture*. Désigne la nourriture pour les animaux, encore utilisé en Picardie pour « l'engraissement du bétail à l'étable », et la nourriture en général, avec dans

⁷⁸⁰ *Ibid.*, p. 174. Pour Charles Th. Gossen, le mot est du nord-est, *Grammaire, op. cit.* p. 192.

⁷⁸¹ Charles Th. Gossen, *op. cit.*, p. 114.

⁷⁸² Charles Th. Gossen, *Les Mots du terroir, op. cit.*, p. 183-195. Il s'agit selon lui d'un mot du nord-est.

⁷⁸³ *Ibid.*, p. 191) Voir aussi ms 12483, f° 139 : « Ce fu au siecle grant nouvele :/ Dieu prendre char en une ancele./ Dieu alaitier charnel mamele./ Froumage viez metre en foicele. »

⁷⁸⁴ Jean Dufournet, *Le Jeu de la Feuillée, op. cit.*, note 191, p. 155. T-L *canebustin*; GD *canebustin*, « panier ventru et muni d'une anse et d'un étui » ; *canebutin*, *kanabustin*, *quennebustin* « sorte de flacon ou de vase » ; FEW IX, 651b, « panier tressé dans lequel on garde les chandelles ». En wallon liégeois *canibusté* ; wall. namurois *canibostia*, *canibestia*, *canibwestia*, « étui à aiguilles ».

⁷⁸⁵ « N'as fors vent en son boucel. »

⁷⁸⁶ « Et emplent souvent bouciaus/ De pain, de vin, de cras morsiaus. »

ce cas précis le sens de « nourriture spirituelle » prenant pour modèle, avec un grain de sel, les prélat⁷⁸⁷.

Coloration picarde, normande et wallonne :

Choule, cholet (v. 541), picard. *Soule*, un ballon de cuir rempli de son et de bois. On poussait le ballon tantôt avec le pied, tantôt avec un bâton recourbé, garni de fer, présentant la forme d'une crosse⁷⁸⁸. Le jeu est assez bien expliqué dans *Merlin en prose* : les ambassadeurs de Vertigier à la recherche de Merlin, passent :

« Par un camp, à l'entrée d'une vile. Et en cel camp avoit une compagnie d'enfants, et çoulaient et vit les mesages le roi Vertigier qui le queroient. Si se trait Merlin vers un des plus riches enfans de le vile, si le feri de le croce parmi le jambe, por çou il savoit bien li dorroit honte⁷⁸⁹.

Sans viser l'exhaustivité⁷⁹⁰, les mots du terroir ne sont pas étrangers à Adam de la Halle, pas plus que les termes grivois, en clair-obscur ou sans équivoque. Sur ce point, on s'éloigne des propos de Charles Th. Gossen :

Ce qui est étonnant, c'est que ces auteurs [picards] ne recourent pas beaucoup plus souvent à des « mots du terroir ». Il suffit de jeter un coup d'œil sur les textes dialectaux picards du XVI^e et du XVII^e siècle pour se rendre compte de la part considérable de lexique patois qui s'actualise ici. La réserve dont semblent faire preuve nos poètes arrageois démontre à nos yeux deux choses : 1) Le vocabulaire des poètes d'oïl du Moyen Âge était déjà relativement normalisé, peut-être en vue d'une compréhension interrégionale. 2) Puisque l'écart linguistique, voire stylistique, s'il y avait lieu, était

⁷⁸⁷ Maistre Henris. – Comment ont prelas l'avantage/ D'avoir femes a remuier/ Sans leur privilege cangier./ Et uns clers si pert se franquise/ Par espouser en sainte eglise/ Fame qui ot autre baron ?/ Et li fila putain, laron./ Ou nous devons prendre peuture./ Mainent en pechié de luxure. (v. 446-454)

⁷⁸⁸ Alexandre Sorel, « Le Jeu de la choule, Recherche sur son origine, sa signification et la façon dont il se pratiquait », *Bulletin historique et philologique*, 1894. Voir aussi S. Luce, *La France pendant la Guerre de Cent Ans*, 1893, chap. « Les jeux populaires ». On y joue en Bretagne jusqu'au XIX^e siècle et dans le nord (dans Émile Zola, *Germinal*) et Antoine Thomas, *Romania*, t. 28, p. 178.

⁷⁸⁹ Bernard Cerquiglini, *Le Roman du Graal*, par Robert de Boron d'après le manuscrit de Modène, Union générale d'édition, coll. « 10/18 », n° 1412), coll. « Bibliothèque médiévale », 1981, p. 115-116.

⁷⁹⁰ Autres exemples 1) de formes typiquement picardes, ds la *Feuillée* : *nit* (v. 262), subj. prés. de *ni(i)er*, « nettoyer » ; l'expression (picarde et wallonne) *pour a metre* (v. 461) caractérisée par le redoublement de la préposition, « sous peine de », quand il s'agirait de », « au risque de » ; *pau* (v. 555) emploi unique de la forme picarde *pau*; ailleurs nous trouvons peu (v. 550, « *Quand un peu il ara dormi* ») ; *misent lieu* (v. 609, « fixèrent un rendez-vous »), *misent*, forme picarde du passé simple 6, francien : en *-irent*, *-isdrent*, *-istrent* ; *s'embrusque* (v. 803), « se penchant en avant, tomber tête la première, s'incliner », la forme picarde de *s'embronchier*, voir *Le Jeu du Pèlerin*, v. 61 ; *ne vous caille* (v. 636), 3^e pers. du subj. prés. de *chaloir* (« importer ») ; l'aprenre (v. 690), picard d'« apprendre » ; *cacoigneur* (v. 757), préfixe picard *-ca* (« cahuteur ») ; *cunkie* (v. 986) de *conchier*, « souiller ».

involontaire dans la plupart des cas, les poètes ne prenaient même pas conscience du choix qu'ils opéraient⁷⁹¹.

Enfin, c'est aussi dans le registre lyrique qu'Adam de la Halle confirme un idiolecte continuellement rattaché à la ville d'Arras. L'un de ses motets raconte qu'il a dû quitter sa ville « soupirant en une terre estrange » (I, v. 16). C'est ici un marqueur de conscience linguistique, sinon plusieurs, selon les variations diatopique et diaphasique :

A Dieu commant amouretes,
Car je m'en vois
Dolans pour les douchetes,
Fors dou douc païs d'Artois
Qui est si mus et destrois
Pour che que li bourgeois
Ont esté si fourmené
Qu'il n'i queurt drois ne lois. (I, v. 1-8, Raynaud I, 224-225)

De retour à Arras (« Au repairier en la douche contree », XIV, v. 1), il s'empresse de chanter sa joie de revoir ce qu'il nomme son pays (« mon païs ») :

De tant com plus aproime **mon païs**,
Me renovele amours plus et esprent,
Et plus me sanle en aprochant jolis
Et plus li airs et plus truis **douche gent**. (XXIII, v. 1-4)

L'idée de retour et d'intimité à l'égard de sa ville se trouve dans ses *Congés* et dans le *Roi de*

Sicile : « Ailleurs vois oïr l'Evangile,/ Car chi fors mentir on ne fait » (*Congés*, v. 23-24)

Sans jamais perdre son sens critique :

On doit plaindre, et s'est hontes a tous bons trouveors,
Quant bonne matere es tordenee a rebours;
Car qui miex set plus doit mestre paine et secours
A che bien ordener qui miex doit estre en cours. (*Roi de Sicile*, v. 1-4)

⁷⁹¹ Charles Th. Gossen, *op. cit.*, p. 195.

Il résulte de l'analyse que plus le locuteur a de connaissances linguistiques, plus les marqueurs de conscience peuvent être nombreux et que les variations interagissent à différents degrés d'un locuteur à l'autre. Et enfin que le théâtre, on le confirme, est le plus fertile en matière de valorisation identitaire, un lien étroit et privilégié unit le théâtre à la parole :

La parole dans la société médiévale est le garant, la mémoire, mais aussi la trame quotidienne des rapports sociaux : ce bruissement du groupe humain, le texte, engagé depuis peu dans la voie de l'écrit, doit en procurer l'image. Elle [la jeunesse d'une littérature] apprend en tâtonnant, à faire entendre un discours. D'où le caractère à la fois expérimental et formulaire d'une parole que le récit pousse souvent à l'emphase⁷⁹².

Les résultats montrent enfin que la production littéraire artésienne est à la fois abondante et hétérogène. Elle se singularise par une forme double d'identité, communautaire et individuelle autant que d'un double registre, courtois et anti-courtois, formant une « escole de tous biens entendre ».

À la fin du XIII^e siècle, l'identité littéraire arrageoise est menacée par le climat économique, social et politique. On peut aussi affirmer le contraire, car les perturbations sociopolitiques auraient pu renforcer l'affirmation identitaire. En réalité, la revendication identitaire relève d'une question plus profonde, celle de l'avenir de la ville.

Comparable au jeu de la *piloke*, le risque est de voir conférer à la richesse un prestige éphémère. Ce mot du terroir picard résume à lui seul les résultats des différentes variations. Il représente intrinsèquement l'identité artésienne et arrageoise. C'est ce mot, son sens et sa graphie qui concluent l'exploration d'une littérature française qui puise son inspiration et sa force dans sa terre, sa langue, ses habitants et aussi ses rires, son humour, sa vantardise et son

⁷⁹² Bernard Cerquiglini, *La Parole médiévale, Discours, syntaxe, texte*, Paris, Les Éditions de Minuit, coll. « Propositions », 1981, p. 13.

goût excessif du grivois, la Picardie. Si le sort de la ville est scellé à ses régionalismes. *Piloke*, en plus d'être un régionalisme⁷⁹³, représente le siècle littéraire parcouru :

Avoirs resanle a piloke

Pour puceles esbanier.

Quant on voit l'une manier

Le piloke si comme doit,

De cascune est mostre au doit;

Na cele ki ne l'apele;

La set on s'ele est laide ou belle,

Por le piloke k'ele tient⁷⁹⁴ (*Chansons*, XIV, v. 1-9)

On trouve *pelote*, et non *piloke*, dans *Eracle* (« Li plus legier n'ont soing de note,/ Ançois juent a le pelote⁷⁹⁵, v. 3439-3440). S'agit-il du même jeu, dont Gautier d'Arras en résume l'essentiel? (« Qui mius i cort, s'en a le pris,/ car si est li affaires pris⁷⁹⁶ », *Eracle*, v. 3441-3442). *A priori* il n'y aurait pas d'analogie entre *piloke* et *pelote*⁷⁹⁷. Il est aussi dans le dit XIV, le *Dit de la piloke* (*Chansons et dits*). Œuvre anonyme, le dit a été composé au plus tard vers

⁷⁹³ Étymologiquement : *Pelote*, jeu de balle < *pilotta*, dim. de *pila*, balle ; *pilote*, pilon < lat. tardif *pilare*, piler fait sur *pila*, mortier ; *piloter*, jouer à la pelote, « jouer a croix ou pile ». Parmi les dérivés de *pila*, le FEW, 8, 480a, enregistre l'ancien français *pelots*, boule de métal (ca 1150), le français moderne balle de jeu de paume, l'ancien français et le moyen français *pilote*, *pelote*, dans Rosanna Brusegan, « Les Ressources du picard : le jeu de la piloke », dans *Bien Dire et Bien Aprandre*, Revue de Médiévisique, Picard d'hier et d'aujourd'hui, Centre d'études médiévales et dialectales, de Lille 3, p. 87.

⁷⁹⁴ Le mot *piloke* est employé 10 fois dans l'espace de 80 vers, pour désigner soit le bâton avec lequel jouent les jeunes filles (7 occurrences), soit l'avoir (3 occurrences).

⁷⁹⁵ « Les plus agiles dédaignent la musique et jouent à la pelote ». *Pelote* est traduit par *balle* par Guy Raynaud de Lage.

⁷⁹⁶ « Qui court le mieux remporte la partie, car à ce jeu, il ne faut qu'être rapide. »

⁷⁹⁷ Dans *GD*, 1) *pelote* : petite peau, partie, prépuce. 2) sorte de question, peut-être celle que l'on donnait en garrotant le patient avec des cordes jusqu'à les faire pénétrer dans les chairs. Ou droit payé par les nouveaux mariés > le verbe *peloter*, dans Montaigne *Essais*, I, II, ch. XII. Dans Rutebeuf, il existe un jeu assez semblable à celui de la *piloke* – bien qu'il s'agit ici d'un jeu entre hommes –, *la briche*, dans *Brichemer*. « Au milieu des joueurs rangés en cercle, un meneur de jeu, tenant à la main un bâtonnet, va de l'un à l'autre à mesure qu'on l'appelle et qu'on lui demande son bâtonnet, la briche. », dans Edmond Faral, *La Vie quotidienne au temps de Saint Louis*, Paris, Hachette, p. 207-208, cit. par Gaston Raynaud, « Le Jeu de la briche ou la briche-musard », *Mélanges de Philologie romane*, Paris, Champion, 1913, p. 18-20 et Michel Zink, *Rutebeuf, Œuvres complètes*, éd. M.Z., Paris, Borduas, 1990, vol. 2, p. 499. Le jeu de *la briche* aussi a été utilisé pour peindre l'attitude d'un amant léger offrant son cœur à toutes celles qui le demandent sans l'accorder à aucune dans une interpolation du *Bestiaire d'Amour* de Richard de Fournival, cit. par Edmond Faral, J. Bastin, *Œuvres complètes de Rutebeuf, op. cit.*, p. 579, ds Rosanna Brusegan, *op. cit.*, p. 87.

1263⁷⁹⁸. Rosanna Brusegan lui a consacré un article en 2003, « Les ressources du picard : le jeu de la piloke⁷⁹⁹ » dont voici les points saillants commentés et en relation avec notre analyse et ses conclusions.

Le mot *piloke* tourne autour de la *comparatio* entre le jeu, la *piloke*, et la richesse dans le mouvement qui les caractérise tous deux. La *piloke*, un bâton (« C'on fait de poil a tout le loke », v. 2, *loke* signifiant « bâton »), qui fait l'envie des jeunes filles (« Cascune est del tenir engrés⁸⁰⁰ », v. 18), passe de main en main (« Pour puceles esbanier », v. 3). Chacune d'elles voudraient s'en emparer, la toucher, la serrer (v. 1-23).

Le contraste est étonnant, affirme Rosanna Brusegan, entre la première partie, avec les attitudes et les gestes courtois d'un jeu de société, dont la *piloke* semble être une parodie, et la moralisation particulière de la seconde partie, liée au contexte bourgeois des grandes familles de banquiers et de commerçants « qui donnaient sans doute toute leur actualité à cette question morale⁸⁰¹ ».

Le dit circule, à la même époque dans les cours de Flandre et du Hainaut entre la première et la seconde partie du XIII^e siècle, et inspire Beaudoin de Condé qui écrit à son tour le « Dis de le pelote ». Le poète « y établit une comparaison entre les coups de la balle (pelote) renvoyée à celui qui l'a lancée et la réciprocité qui doit régler les rapports entre les amants qui s'aiment de *vraie amour*⁸⁰² ».

⁷⁹⁸ Roger Berger, *Littérature, op. cit.*, p. 180.

⁷⁹⁹ Rosanna Brusegan, « Les Ressources du picard : le jeu de la piloke », *op. cit.*, p. 85-92.

⁸⁰⁰ *Engrés pour* marquer le désir ardent avec une connotation de violence.

⁸⁰¹ Rosanna Brusegan, *op. cit.*, p. 86.

⁸⁰² *Ibid.*, p. 86-87.

Si la forme *pelote* s'explique, ce n'est pas le cas pour *piloke*. Il est cependant enregistré⁸⁰³ dans l'actuel département des Ardennes et désigne « la dame de terrassier » – le suffixe *oke* < *okka* est d'origine wallonne (*mayoke*, « maillet ») –. Le mot *piloke* est donc rattaché à la zone sud du domaine picard (Ardennes) et à la Wallonie. C'est le reflet précis de l'aspect composite de la *scripta* picarde.

Au plan littéraire, la comparaison jeu/riche pour les locuteurs arrageois (variation diaphasique) se situe dans un contexte érotique :

Quand on voit l'une **manier**
Le piloke si coume doit,
De cascune est mostree au doit (XIV, v. 4-6)

Le verbe *manier* est sans équivoque, autant que dans le fabliau *Trubert*⁸⁰⁴, Rosette « palpe », « pelote » Trubert :

Rosete entre ses mains le prent (v. 2497)
Belement le tient et manioie » (v. 2599)
Tant l'a tenu et manoié (v. 2556)

Aujourd'hui encore, *peloter*, en argot, signifie « caresser amoureusement et avec insistance ». Retenons que l'emploi, dans la chanson picarde, du mot *piloke* (bâton), plutôt que le mot *briche* (balle), n'est pas fortuit. Le locuteur a préféré, consciemment, le régionalisme familier *pilote* de forme picarde et wallonne, aussi parce qu'il permet les jeux de mots autour de *pelote* et *pilote*. Comme le souligne Rosanna Brusegan :

C'est l'auteur aussi qui joue avec les mots, qui « manie » la langue, qui attire l'attention sur sa forme, par son jeu créateur. Il témoigne ainsi de la maturité d'une langue et d'un

⁸⁰³ *Ibid.*, p. 88. *Biloke*, ds *FEW* 22, 228a.

⁸⁰⁴ Douin de Lavesne, *Trubert : fabliau du XIII^e siècle*, éd. Guy Raynaud de Lage, Paris, Droz, 1974 ; Luciano Rossi, *Fabliaux érotiques*, Paris, Livre de Poche, 1992, coll. « Lettre gothiques », p. 345. Voir aussi https://www.arlima.net/ad/douin_de_lavesne.html (consulté le 30 juillet 2017).

milieu social capable de créer à partir d'elle. Mais on joue aussi, pour apprendre à maîtriser la vie dans l'enceinte d'un héritage culturel et social déterminé : l'allégorie morale de la deuxième moitié du XIII^e siècle représentée dans ce dit met le doigt justement sur cette rencontre entre l'individu et le social, telle qu'elle se réalise, en jouant⁸⁰⁵.

⁸⁰⁵ Rosanna Brusegan, « Les Ressources du picard », *op. cit.*, p. 92. Voir aussi Louis-Jean Calvet, *Les Jeux de la société*, Paris, Payot, 1987, p. 205.

CONCLUSION

Comme on a essayé de le montrer tout au long de la recherche, la conscience linguistique se situe au carrefour de perspectives complémentaires en relation avec la littérature et la langue picardes, sur un siècle de production, à partir d'un corpus partageant un fonds commun linguistique (*koinè*) et un ancrage géographique. L'analyse des attitudes et comportements linguistiques, en milieu urbain (Arras), a par pour *terminus a quo* la fin du XII^e siècle, où les textes littéraires sont parmi les premiers dans la pratique du vernaculaire, jusqu'au déclin, à la fin du XIII^e siècle, après une période de production florissante sinon exceptionnelle en domaine d'oïl.

Grâce à la *scripta* picarde, dont la coloration dialectale est facilement repérable, l'exploration du corpus d'étude s'est effectuée par phases successives et décisives, sans jamais dénaturer ces textes anciens. Au contraire, elle permet de les redécouvrir et de mieux les comprendre.

La question de recherche était la suivante : dès la fin du XII^e siècle, les textes littéraires picards manifesterait-ils une conscience linguistique singulière? Le postulat de départ affirmait l'existence d'un comportement linguistique spécifique et l'analyse consistait à le définir dans sa variation.

La médiévistique abordait bien la question de la conscience linguistique (P. Zumthor 1980, M. Zink 1985, H. Weinrich 1989, E. Auerbach 2004) sans l'approfondir ni la valider, encore moins à partir d'un corpus littéraire arrageois.

Le projet s'est plus solidement arrimé lorsque les travaux de Charles Th. Gossen suggéraient, au-delà des analyses philologiques, une interprétation du comportement linguistique des

locuteurs picards (« Lokalpatriotismus », 1976), établissant un lien entre l'identité linguistique et l'identité littéraire picardes.

Nos recherches, sans viser la preuve absolue d'un « patriotisme local », s'intéresseraient aux représentations des locuteurs face à leur propre système linguistique, à leurs pratiques langagières et à leurs choix linguistiques et rhétoriques, avec pour seul matériau disponible, la *scripta* qui jouit durant le XIII^e siècle d'une popularité dépassant les limites de son domaine linguistique, en concurrence avec les langues avoisinantes, notamment le francien.

Malgré l'hybridité franco-picarde, la quasi-totalité des locuteurs ont choisi le picard comme langue d'écriture, laquelle génère la présence de marqueurs de conscience linguistique.

Une difficulté s'est érigée très tôt : définir la conscience linguistique en situation de langues en contact (U. Weinreich 1953, J. Fishman, 1965). Si le terme apparaissait dans la documentation scientifique, il n'était guère explicité. La définition, inédite, a permis de dresser un cadre circonstancié à l'étude des textes, majoritairement octosyllabiques appartenant à des genres différents et produits à Arras et sa région. Elle proposait, avec pour élément central le locuteur, deux axes fondamentaux : le premier fondé sur la faculté du locuteur à se placer en relation à l'usage de la diversité linguistique et de l'usage linguistique « commun » (*koinè*); le second, sur la connaissance du locuteur de sa propre réalité linguistique qui le conduit à porter un jugement de valeur sur la situation linguistique en l'appréhendant de façon subjective sur un mode de valorisation identitaire. Deux champs d'investigation s'entrecroisaient, la linguistique et la sociolinguistique.

Le choix de la méthodologie s'est imposé de lui-même, la conscience linguistique étant générée par la communication sociale (fait de langue), de communication et de représentation. De sorte que le concept renvoyait aux travaux de William Labov (1963) en retenant de sa

grille d'analyse variationnelle la pertinence dans l'analyse du comportement linguistique en milieu urbain (Arras aux XII^e-XIII^e siècles) et l'intérêt de sa classification en quatre types de variation (diachronique, diatopique, diastratique et diaphasique). La méthodologie interrogeait les textes et d'une certaine façon le locuteur « écrivant » au sein de la société (ou communauté linguistique) déclinée en quatre modes d'observation, d'analyse et d'interprétation.

Les constats issus de la recherche sont interdépendants – les différents types de variation linguistique interagissent – d'où l'importance d'avoir eu recours à l'interdisciplinarité, principale caractéristique de la recherche. La littérature, la philologie, la sociolinguistique, et parfois l'histoire (sociale) sont convoquées.

Pour les résultats de recherche, un premier constat relatif à la variation diachronique : l'identité linguistique picarde est homogène, elle dessine un *continuum* sinon une progression dans l'emploi de la *scripta* picarde et une stabilité des dialectismes, spécifiquement aux niveaux phonétique et lexical.

Pour la période interrogée, la « Picardie » est en situation linguistique complexe, les délimitations de ses frontières linguistiques sont à géométrie variable, son territoire est morcelé et instable. Pourtant, l'individuation de sa langue est quantitativement et qualitativement significative, malgré son caractère mixte (*scripta* dialectale et suprarégionale) et les formes possibles d'altération. L'usage de sa *scripta* rayonne sur un immense territoire qui s'étire sur tout le nord de la France jusqu'à l'ouest de la Belgique romane. Le picard, à travers sa *scripta*, constitue une unité linguistique distincte des parlers avoisinants.

Si on reconnaît que la ville d'Arras en est l'épicentre, son rôle est immensément plus fondamental. Ce milieu urbain, marqué par des tensions endogènes, a été à la fois catalyseur et accélérateur d'innovations langagières, plus globalement linguistiques et sociolinguistiques.

Au plan de l'interprétation, les productions linguistiques en domaine picard, spécifiquement arrageoises, montreraient que sa communauté linguistique est régie par des règles normatives non institutionnalisées et non prescriptives. Cette langue régionale et écrite impliquerait une mise en conformité, une *normalisation*, tel le ciment d'une « unité » linguistique, dans un contexte plurilingue où les langues se côtoient et s'affirment dans leurs similitudes (*koinè*), leur diversité et leur singularité. Dépassant le fonds linguistique commun, les locuteurs picards concevraient leur propre langue comme un système formel (L.-J. Calvet 1984), comme si les règles manifestées par leur culture généraient un appétit de différenciation linguistique. D'où la stabilité des pratiques linguistiques appartenant à une même communauté linguistique sur la durée. Avec pour conséquence, des résultats inhérents aux variations diachronique et diatopique qui produisent un nombre limité de marqueurs de conscience linguistique.

Du deuxième constat ayant trait à la variation diatopique, on retient que la référentialisation spatiale est majeure et centrée sur la ville, particulièrement sur la ville d'Arras qui un véritable *topos* dans tout le corpus arrageois. Arras concentre l'attitude linguistique. Sur cinq marqueurs de conscience linguistique, quatre sont Arrageois.

Sa représentation est globalement positive, valorisée, comme pour protéger la matrice de la langue et de la culture. C'est dans ce type de variation qu'apparaît nettement les signes de conscience de la variation linguistique : il y a Arras, et le reste du monde.

Les résultats pour la variation diastratique mettent à l'avant-plan le théâtre arrageois, et, dans une certaine mesure les jeux-partis, avec la reproduction de sociolectes et d'attitudes langagières projetés sur l'espace public. La participation de l'auditoire allant jusqu'à l'identification suppose un réseau complexe de significations sociales à travers un échantillonnage de populations et de protagonistes. Le sociolecte *bourgeois*, spécifiquement

marchand, celui qui se nourrit de la ville et de sa culture, est surdimensionné. Pionnier à plus d'un titre, Jean Bodel est le premier à octroyer une telle importance aux représentations de la ville et des bourgeois, en s'attachant singulièrement à la langue du tavernier et à son attitude langagière.

Il est un point commun à l'ensemble des sociolectes (*marchand, aristocratique et vilain*), l'arrogance qui peut être perçue comme une forme de détermination, avec, à chaque fois, des références au langage. Virulence des vocables, luxuriance des obscénités, outrance argotique, la palette langagière sert à mettre la parodie en jeu avec la volonté de reconstruire un sociolecte urbain, celui d'Arras. D'abord fragments de sociolectes, dans un équilibre singulier reposant sur un effet de balancier (courtois/anti-courtois, réel/irréel, description/contre-description), l'ensemble constitue une unité, une identité.

L'idée d'un *Lokalpatriotismus* se confirme, car les discours dénotent un sentiment fort d'appartenance à la terre et à la ville, un sentiment qui présuppose l'existence d'une identité partagée, linguistique, culturelle et sociale. À cet égard, il y a bien corrélation entre l'identité linguistique et l'identité littéraire artésiennes.

Il est une attitude linguistique, la plus répandue dans le corpus, que tous emploient comme un type d'identification familial, de la fin du XII^e à la fin du XIII^e siècle, c'est l'hypocoristique, lequel crée systématiquement un lien de proximité et de familiarité.

Enfin, le picard pourrait être une langue de vantards, fiers et patriotiques, arrogants et affectueux, peut-être, mais ce serait minimiser les innombrables signes de singularité qui témoignent d'une conscience linguistique et démontrent d'une cohésion sociolinguistique inédite.

BIBLIOGRAPHIE

I. CORPUS D'ÉTUDE

1. Corpus primaire

- ADAM DE LA HALLE, *Le Jeu de Robin et Marion*, éd. Jean Dufournet, Paris, GF Flammarion, « Littérature du Moyen Âge », 1989.
- *Le Jeu de la Feuillée*, éd. Jean Dufournet, Paris, GF Flammarion, « Littérature du Moyen Âge », 1989.
- , *Adam de la Halle, Recueil général des jeux-partis français*, éd. Arthur Långfors et Louis Brandin, Paris, Champion, 2 vol., 1926.
- , *Œuvres complètes du trouvère Adam de la Halle (poésies et musique)*, éd. Edmond de Coussemaker [1872], Genève, Slatkine Reprints, 1982.
- , *Œuvres complètes*, éd. Pierre-Yves Badel, Paris, Librairie générale française, coll. « Le livre de poche », 4543, « Lettres gothiques », 1995.
- , *Canchons und Partures des altfranzösischen Trouvère Adan de le Hale le Bochu d'Aras*, éd. von Rudolf Berger, Romanische Bibliothek, 17 [1900], Genève, Slatkine, 1978.
- , *Les Jeux partis d'Adam de la Halle*, éd. Lucie Nicod [1917], Genève, Slatkine, 1974.
- , *The Lyrics Works of Adam de la Hale : Chansons, Jeux-partis, Rondeaux, Motets*, éd. Wilkins, Nigel Edward, Rome, American Institute of Musicology, 1967.
- , *Les Jeux-partis d'Adam de la Halle*, éd. Léon Paul Émile Nicod, Genève, Slatkine, 1974.
- ALARD DE CAMBRAI, *Le Livre de philosophie et de moralité d'Alard de Cambrai*, éd. Jean-Charles Payen, Paris, Klincksieck, « Bibliothèque française et romane », 1970.
- JEAN BODEL, *Le Jeu de Saint Nicolas*, éd. Jean Dufournet, Paris, Flammarion, « GF Bilingue », 2005.
- , *Le Jeu de Saint Nicolas*, éd. Albert Henry, Genève, Droz, « Textes littéraires français » [1981], 2008.
- , *Le Jeu de Saint Nicolas*, éd. Alfred Jeanroy, Paris, Champion « Classiques français du Moyen Âge », 2002.
- , *Chanson des Saisnes (La)*, éd. Annette Brasseur, Genève, Droz, « Textes littéraires français », 2 vol., 1989.

- , « Les pastourelles de Jehan Bodel », *Arras au Moyen Âge: histoire et littérature*, Annette Brasseur, éd. Marie-Madeleine Castellani et Jean-Pierre Martin, Arras, Artois Presses Université, coll. « Langue et littérature françaises », 1994.
- Chansons et dits artésiens du XIII^e siècle*, éd. Alfred Jeanroy et Henri Guy, Genève, Slatkine Reprints, 1976.
- Congés (Les) d'Arras (Jean Bodel, Baude Fastoul, Adam de la Halle)*, éd. Pierre Ruelle, Bruxelles, Travaux de la Faculté de Philosophie et Lettres, 27, 1965.
- CONON DE BÉTHUNE, *Les Chansons de Conon de Béthune*, éd. Axel Wallensköld, Paris, Honoré Champion, 1968.
- GAUTIER D'ARRAS, *Eracle*, éd. Guy Raynaud de Lage, Paris, Honoré Champion, « Classiques du Moyen Âge », 1976.
- , *Ille et Galeron*, éd. Yves Lefèvre, Paris, Honoré Champion, Champion, « Classiques français du Moyen Âge », 1999.
- , *Eracle*, éd. Karen Pratt, King's College London, 2007.
- GAUTIER LE LEU, *Étude sur les fabliaux de Gautier Le Leu*, éd. Charles H. Livingston, New York, Kraus Reprint, 1969.
- Le Jeu du Pèlerin, Adam le Bossu, trouvère artésien du XIII^e siècle, Le Jeu de Robin et Marion suivi du Jeu du pèlerin*, éd. Ernest Langlois, Paris, Champion, « Classiques français du Moyen Âge », 1992.
- GUILLAUME LE VINIER, *Les Poésies de Guillaume le Vinier*, éd. Philippe Ménard, Genève, Droz, 1983.
- JEAN ERART, *Les Poésies de Jehan Erart*, éd. Terence Newcombe, Genève, Droz, 1972.
- Nouveau recueil complet des fabliaux (NRCF)*, éd. Willem Noomen et Nico van den Boogaard, en collaboration avec Lein Geschiere et H. B. Sol., Assen, Van Gorcum, 10 vol., 1938-1982.
- Pastourelles : Introduction à l'étude formelle des pastourelles anonymes françaises des XII^e et XIII^e siècles*, éd. Jean-Claude Rivière, Genève, Droz, 3 vol., 1974-1976.
- Recueil général des jeux-partis français*, éd. Arthur Långfors, t. 1 et 2, Paris, Librairie ancienne Édouard Champion, 1918.

2. Corpus secondaire et œuvres citées

- ADENET LE ROI, *Berte aus grans piés*, éd. Albert Henry, Genève, Droz, 1982.
- AIMON DE VARENNES, *Florimont*, éd. Alfons Hilka, Göttingen, Gedruckt für die Gesellschaft für romanische Literatur, « Gesellschaft für romanische Literatur », 1932.
- , *Aiol*, chanson de geste (XII^e-XIII^e siècles), éd. Jean Marie Ardouin d'après le manuscrit unique BnF fr. 25516, Paris, Champion, coll. « Classiques français du Moyen Âge », 2 t., 2016.
- ANDRIEU DE HUY, *Trouvères et ménestrels du nord de la France et du midi de la Belgique*, éd. Arthur Martin Dinaux, vol. 4, 1863.
- Aspremont*, éd. Louis Brandin, Paris, Champion, « Classiques français du Moyen Âge », 2 vol., 1923-1924.
- BARTHELEMY L'ANGLAIS, *De Proprietatibus rerum coelestium, terrestium et infernarum libri XVIII* (Francfort, 1601), Francfort, Minerva, 1964.
- Bataille d'Enfer et de Paradis (La)*, éd. Adolphe Henri Guesnon, Paris, Bouillon [1909], Genève, Slatkine, 1977.
- BENOIT DE SAINTE-MAURE, *Le Roman de Troie en vers*, éd. Léopold Constans, Paris, Didot, « Société des Anciens Textes français », 6 vol., 1904-1912.
- BRUNETTO LATINI, *Li Livres dou Tresor*, éd. Francis James Camody, Berkeley, University of California Press [1948], Genève, Slatkine, 1985.
- Chansons satiriques et bachiques du XIII^e siècle*, éd. Alfred Jeanroy et Arthur Långfors, Paris, Honoré Champion, « Classiques français du Moyen Âge », 1965.
- CHRÉTIEN DE TROYES, *Œuvres complètes*, éd. Daniel Poiron, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1994.
- Courtois d'Arras (L'Enfant prodigue)*, éd. Jean Dufournet, Paris, Flammarion, 1995.
- Des Estats du Siecle, Recueil général et complet des fabliaux des XIII^e et XIV^e siècles*, éd. Anatole de Montaiglon et Gaston Raynaud, Paris, Librairie des Bibliophiles, t. 2, 1872, reprint Genève, Droz, 1973.
- Diz et proverbes des sages (Proverbes as Philosophes)*, éd. Joseph Morawski, Paris, Bibliothèque de la faculté des lettres II, 1924.
- ÉTIENNE BOILEAU, *Le Livre des métiers*, Paris, Imprimerie nationale, 1879.
- ÉTIENNE DE FOUGÈRES, *Le Livre des manières*, éd. Anthony Lodge, Genève, Droz, « Textes littéraires français », Genève, Droz, 1979.

- EUSTACHE DESCHAMPS, *Œuvres complètes d'Eustache Deschamps*, éd. Queux de Saint Hilaire (t. I à VI) et de Gaston Raynaud (t. VII à XI), Paris, Didot, « Société des Anciens Textes Français », 1878-1913.
- Farce (La) de Maître Pathelin*, éd. Jean Dufournet, Paris, GF Flammarion, 2005.
- GACE BRULÉ, *Trouvère champenois : édition des chansons et étude historique*, éd. Holger Petersen Dyggve, Helsinki, Société Néophilologique, 1951.
- GAUTIER DE COINCY, *Les Miracles de Nostre Dame*, éd. Victor König, Genève, Droz, 1970.
- GUERNES DE PONT-SAINTE-MAXENCE, *Vie de saint Thomas Becket*, éd. Emmanuel Walberg, Paris, Champion, « Classiques français du Moyen Âge », 1936.
- GUILLAUME DE BERNEVILLE, *Vie de saint Gilles*, éd. Françoise Laurent, Paris, Champion, « Champion Classiques », 2003.
- HENRI D'ANDELI, *Les Dits*, éd. Alain Corballeri, Paris, Champion, « Classiques français du Moyen Âge », 2003.
- JACQUES DE VITRY, *Histoire occidentale*, trad. G. Duchet-Suchaux, Cerf, coll. « Sagesses chrétiennes », 1997.
- JEAN DE LE MOTE, *Le Parfait du paon*, éd. Richard J. Carey, Chapel Hill, University of North Carolina Press, « *The Romance Languages and Literatures* », 1972.
- Lai du Lecheor (Le)*, éd. Jean-Luc Leclanche, dans *Chevalerie et grivoiserie, Fabliaux de chevalerie*, Paris, Champion, « Champion Classiques », 2003.
- Livre Roisin (Le)*, *Coutumier lillois de la fin du XIII^e siècle*, éd. Raymond Monier, Lille-Paris, Émile Raoust-Dommat Montchrestien, 1932.
- MARIE DE FRANCE, *Les Lais*, éd. Jean Rychner, Paris, Champion, « Classiques français du Moyen Âge », 1983.
- Le Nécrologe de la Confrérie des Jongleurs et des Bourgeois d'Arras (1194-1361)*, Arras, Mémoires de la Commission Départementale des Monuments Historiques du Pas-de-Calais, t. XII/2, 1963.
- OVIDE, *L'Art d'aimer*, éd. Henri Bornecque, Paris, Les Belles Lettres, « Collection des Universités de France », 1960.
- PHILIPPE MOUSKES, *Chronique rimée*, éd. de Reiffenberg, Bruxelles, Commission royale d'histoire, « Collection de chroniques belges inédites publiée par ordre du gouvernement », 1836-1838.

- RAOUL DE HOUDENC, *Li Dis Raoul Hosdaing (Le Bourjois borjon)*, éd. Charles Livingston, *Romanic Review*, 13/24, p. 292-304, 1922.
- Recueil de Sermons joyeux*, éd. Jelle Koopmans, Genève, Droz, « Textes littéraires français », 1988.
- RICHARD DE FOURNIVAL, *Le Bestiaire d'Amour* et *La Responce du Bestiaire*, éd. Gabriel Bianciotto, Paris, Champion, « Classiques du Moyen Âge », 2009.
- , *Chansons* éd. Roberto Crespo, « *Quant la justice est saisie* (R. 1206) », *Romania*, 120, 2002, p. 149-175 ; « *Adés m'estoie a che tenus* (R. 2130) », *Romania*, 123, 2005, p. 1-27 ; « *Teus s'entremet de garder* (R. 858) », *Romania*, 126, 2008, p. 40-64 ; « *Se jou pooie ausi mon cuer douner* (R. 847) », *Romania*, 126: 3-4, 2008, p. 373-397 ; « *L'amour de ma douche enfanche* (R. 218) », *Romania*, 127, 2009, p. 30-57, « *Ains ne vi grant hardement* (R. 685) », *Romania*, 127 : 3-4, 2009, p. 328-369.
- ROBERT DE CLARI, *La Conquête de Constantinople*, éd. Philippe Lauer, Paris, Champion, 1974.
- ROGER BACON, *Compendium studii philosophiae (Opera quaedam hactenus inedita, vol. I)*, éd. John Sherren Brewer, London, Longman, Green, Logman & Roberts, 1859.
- , *Opus Majus*, éd. John Henry Bridge, London, Williams & Norgate, 2 vol., 1897 et 1900.
- RUTEBEUF, *Œuvres complètes*, éd. Michel Zink, Paris, Garnier, « Classiques Garnier », 1989 et 1990.
- WACE, *Roman de Rou (Le)*, éd. Anthony Holden, Paris, Société des Anciens textes français, 3 vol., 1970-1973.
- , *Roman de Brut (Le)*, éd. Judith Weiss, revue d'après Ivor Arnold, Paris, Société des

II. ÉTUDES

Monographies et articles

- AUBAILLY, Jean-Claude, *Fabliaux et contes moraux du Moyen Âge*, préf. Jean Joubert, Paris, Librairie générale française, 2007.
- , « Le fabliau et les sources inconscientes du rire médiéval », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 30-118, 1987, p. 105-117.
- AUERBACH, Erich, *Le Haut langage : langage littéraire et public dans l'Antiquité latine tardive et au Moyen Âge*, Paris, Belin, coll. « Extrême contemporain », 2004.
- AUGER Julie, « Picard et français : la grammaire de la différence », *Langue française*, 168, 4/2010, 1997, p. 19-34

- BALIBAR, Renée, *L'Institution du français, Essai sur le colinguisme des Carolingiens à la République*, Paris, PUF, coll. « Pratiques théoriques », 1985.
- BARGETON, René, Le « Livre de philosophie et de moralités », *Positions des thèses de l'École des Chartes*, 1942, 913.
- BARTHES, Roland « Éléments de sémiologie », *Communications*, 4, 1994.
- , *Le Bruissement de la langue*, Paris, Seuil, coll. « Points Essais », 1984.
- , *S/Z*, Paris, Seuil, 1970.
- BARTSCH, Karl et Adolf Horning, *La Langue et la littérature française depuis le IX^e siècle jusqu'au XIV^e siècle*, Maisonneuve & C. Leclerc, 1887.
- BATANY, Jean, *Approches langagières de la société médiévale*, Caen, Paradigmes, coll. « Varia », 1992.
- , *Français médiéval : textes choisis, commentaires linguistiques, commentaires littéraires, chronologie phonétique*, Paris, Bordas, 1972.
- BAUMGARTNER, Emmanuèle, *Histoire de la littérature française, Moyen Âge (1050-1486)*, Paris, Bordas, 1987.
- , *Le récit médiéval*, Paris, Hachette, 1995.
- BEAUVY, François *La Littérature de l'Oise en langue picarde du XII^e siècle à nos jours*, Amiens, Encrage, 2005.
- BEC, Pierre, *La Lyrique française au Moyen Âge (XII^e-XIII^e siècles), Contribution à une typologie des genres poétiques médiévaux*, Paris, A. & J. Picard, 1977.
- , *Manuel Pratique de Philologie romane*, t. II, Paris, A. & J. Picard, 1970.
- BÉDIER, Joseph, *Les Fabliaux : études de littérature populaire et d'histoire littéraire du Moyen Âge*, Genève, Slatkine, 1982.
- BEDOS-REZAK et Dominique Iogna-Prat, *L'Individu au Moyen Âge, Individuation et individualisation avant la modernité*, Paris, Aubier, 2005.
- BEER, Jeanette M. A., *Early Prose in France : Contexts of Bilingualism and Authority*, Kalamazoo, Medieval Institute Publications, Western Michigan University, 1992.
- BENSON, Robert Louis, Giles Constable et al., *Renaissance and Renewal in the Twelfth Century*, Toronto University Press, 1991.
- BERGER, Roger, *Littérature et société arrageoises au XIII^e siècle. Les Chansons et dits artésiens*, Arras, Mémoires de la commission départementale des monuments historiques du Pas-de-

- Calais, t. XXI, 1981.
- , *Nécrologe de la Confrérie des jongleurs et bourgeois d'Arras, (1194-1361)*, 2 vol., Mémoires de la Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais, t. XXI, Arras, 1981.
- , « Les Bourgeois dans la littérature romane (zone ouest) », *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1978, p. 429-436.
- BIANCIOOTTO, Gabriel « Le fabliau et la ville », *Third International Beast Epic, Fable and Fabliau Colloquium* (Münster 1979), Cologne, Böhlau, 1981, p. 43-65.
- BIGWOOD, Georges, « Le Régime juridique et économique du commerce d'argent dans la Belgique du Moyen Âge », *Revue belge de philologie et d'histoire*, vol. 4, 1925, p. 557-558.
- BILLER, G., *Sur le style des premiers romans français en vers, (1150-1175)*, Göteborg Högskolas Arsskrift, Göteborg, Wettergren & Kerber, 1916.
- BLOCH, Marc, *La Société féodale*, Paris, Albin Michel, 1968.
- BLOCH, O. et W. von Wartburg, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Paris, PUF, 1975.
- BLOT, Denis, Jean-Michel Eloy et Thomas Rouault, « La Richesse linguistique du nord de la France », *Relais INSEE Picardie*, n° 125, 2004.
- BOISIER-MICHAUD, Simon, *Étude du Livre Roisin, recueil médiéval et moderne de la loi de Lille*, Département d'Histoire, Université de Montréal, 2001.
- BOUCHERON, Patrick et Denis Menjot, *La Ville médiévale*, Paris, Seuil, 2011.
- BOURÇIEZ, Jean, *Phonétique française, étude historique*, Paris, Klincksieck, coll. « Tradition de l'humanisme », 1978.
- BOURDIEU, Pierre, *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1982.
- BRASSEUR, Annette, *Étude linguistique et littéraire de la Chanson des Saisnes de Jean Bodel*, Genève, Droz, 1990.
- BRAUNMÜLLER, Kurt et Gisella FERRASESI, *Aspects of Multilingualism in European History*, Amsterdam, Philadelphia, J. Benjamins Publication, coll. « Hamburg studies on multilingualism », 2003.
- BROMBERGER, Christian, *L'Ethnologie de la France et le problème de l'identité*, Collomb, Centlivres, 1989.

- BROWN, Malcolm Kenneth, *The Narratives of Konon*, München, Leipzig, Saur, 2002.
- BRUMANA, Biancamaria, « Le musiche nei jeux-partis francesi », *Annali della Facoltà di Lettere e Filosofia dell'Università di Perugia*, XIII, 1975-1976, p. 509 ss.
- BRUNOT, Ferdinand, *Histoire de la langue française des origines à 1900*, Paris, Armand Colin, t. I, 1905.
- BRUSEGAN, Rosanna, « Arras e il mondo cittadino », *Lo spazio letterario del Medioevo*, Rome, Salerno, vol. I, t. II, 2001, p. 358 ss.
- , « Scena et parola in alcuni testi teatrali francesi del medio evo (XII^e-XIII^e secolo) », *Medioevo romanzo*, n° 3, 1976, p. 350-374.
- , « Culte de la Vierge et origines des puits et confréries en France au Moyen Âge », *Montpellier, Revue des langues romanes*, t. 95, n°1, 1991, p. 31-58.
- , « Les Ressources du picard : le jeu de la piloke », *Picard d'hier et d'aujourd'hui, Bien dire et bien apprendre, Revue de Médiévistique*, n° 21, 2003, p. 87 ss.
- BULOT, Thierry, « Matrice discursive et confinement des langues : pour un modèle d'urbanité » *Langues, contacts, complexité. Perspectives théoriques en sociolinguistique, Cahiers de Sociolinguistique*, 8, Presses universitaires de Rennes, 2003, p. 99-109.
- , *Lieux de ville et identité*, Paris, L'Harmattan, coll. « Marges linguistiques », 2004.
- , et Cécile Bauvois, « Le Sens du territoire : l'identification géographique », *Revue Parole*, 5/6, Université de Mons Hainaut, Mons, 1998, p. 61-78.
- BURROWS, Daron Lee, *The Stereotype of the Priest in the Old French Fabliaux : Anticlerical Satire and Lay Identity*, Oxford, New York, P. Lang, 2005.
- CAILLY, Marie, *Les Fabliaux. La satire et son public : l'oralité dans la poésie satirique et profane en France, XIII^e-XIV^e siècles*, Cahors, Louve, 2007.
- CALVET, Louis-Jean, *La Sociolinguistique*, PUF, coll. « Que sais-je? », 2009.
- , *Les Voix de la ville. Introduction à la sociolinguistique urbaine*, Paris, Payot, 1994.
- , *Les Jeux de la société*, Paris, Payot, 1987, p. 205.
- CAROLUS-BARRÉ, Louis, *Études et documents sur l'Île de France et la Picardie au Moyen Âge*, Compiègne, t. 2, Ville de Compiègne, 1996.
- , *Examen de l'ouvrage de M. Charles Th. Gossen : « Petite Grammaire de l'ancien picard »*, Paris, Franck, 1952.

- CARRUTHERS, Mary, *Le Livre de la mémoire. La mémoire dans la culture médiévale*, (trad. Diane Meur), Paris, Macula, 2002.
- CARTON, Fernand, « Ancien picard, picard moderne : quelle continuité? », colloque *Picard d'hier et d'aujourd'hui*, Centre d'études médiévales et dialectologiques, Université de Lille 3, 2001.
- , et Maurice Lebègue, *Atlas linguistique et ethnographique picard*, Paris, Éditions du CNRS, 1989.
- CASTELLANI, Marie-Madeleine et Jean-Pierre Martin, *Arras au Moyen Âge : histoire et littérature*, Artois Presses Université, coll. « Études littéraires », 1994.
- CAVROIS, Louis, *Cartulaire de Notre-Dame-des-Ardents à Arras*, Arras, Bradier, 1876.
- CAZAL, Yvonne, *Les Voix du peuple. Verbum Dei. Le bilinguisme latin-langue vulgaire au Moyen Âge*, Genève, Droz, 1998.
- CERQUIGLINI, *Une Langue orpheline*, Paris, Les Éditions de Minuit, coll. « Paradoxe », 2007.
- , *La Naissance du français*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je? », 2007.
- , *La Parole médiévale : discours, syntaxe, texte*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1981.
- , *Éloge de la variante : histoire critique de la philologie*, Paris, Seuil, coll. « Des travaux », 1989.
- CERQUIGLINI-TOULET, Jacqueline, *Mélanges de philologie et de littérature médiévales*, réunis par Jacqueline Cerquiglini-Toulet et Olivier Collet, Genève, Droz, 1994.
- , « Le dit », *Grundriß der romanischen Literaturen des Mittelalters*, Heidelberg, vol. VIII/1, 1988, p. 86-94.
- et al., *La Littérature française : dynamique & histoire I*, Paris, Gallimard, coll. « Folios Essais, Inédit », 2007, p. 42-43.
- CHAURAND, Jacques *Les Parlers et les hommes. Recueil de travaux inédits ou publiés, revus et augmentés*, Paris, 2 vol., SPM, 1993, p. 350-363.
- , *Histoire de la langue française*, Paris, PUF, 1969.
- , *Nouvelle histoire de la langue française*, Paris, Seuil, 1999.
- CHENU, Marie-Dominique, *L'Éveil de la conscience dans la civilisation médiévale*, Paris et Montréal, Vrin, 1969.
- CHOMSKY, Noam, *Le Langage et la pensée*, Paris, Payot, 1970.
- CLOUZOT, Martine, « *Homo ludens, homo viator*, le Jongleur au cœur des échanges culturels au Moyen âge », *Les Échanges culturels au Moyen Âge*, Société des Historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, Paris, Publications de la Sorbonne, vol. n° 32, 2001, p. 297.
- CORBELLARI, Alain, *La Voix des clercs, littérature et savoir universitaire autour des dits du XIII^e*

- siècle*, Genève, Droz, 2005.
- COUSSEMAKER de, Edmond, *Œuvres complètes du trouvère Adam de la Halle*, 1872.
- COUSSET, Bernard, *Saint Nicolas, histoire, mythe et légende*, Raimbeaucourt, Centre d'études mythologiques, 1999.
- CRESPO, Roberto, « Jehan de Grieviler e Narciso », *Neophilologus*, 71, 1987, p. 467-469.
- , « Gillebert de Berneville et Thomas Hérier », *Studi Medievali*, 27, 1986, p. 889-911.
- DAUZAT, Albert et Charles Rostaing, *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France*, Paris, Larousse, 1968.
- DEBRIE, René, *Glossaire du moyen picard*, Amiens, Université de Picardie, 1984.
- DEES, Anthonij, *Atlas des formes et constructions des chartes françaises du XIII^e siècle* (ZRP, Beiheft 178), Tübingen, 1980.
- , *Atlas des formes linguistiques des textes littéraires de l'ancien français*, Tübingen, M. Niemeyer, 1987.
- DELBOUILLE, Maurice, « La Notion de *bon usage* en ancien français », *Cahiers de l'Association Internationale des Études Françaises*, 14, 1962, p. 9-24.
- , « Romanité d'oïl. Les origines : la langue – les plus anciens textes », *La Wallonie, le pays et les hommes*, t. I, coll. « Lettres, Arts, Culture », Bruxelles, Renaissance du Livre, 1977, p. 99-107.
- , « Problèmes d'attribution et de composition », *Revue belge de philologie et d'histoire*, n^o 11, 1932, p. 45-75 et p. 577-597; n^o 32, 1954, p. 373-394.
- ALAIN DE LIBERA, *La Querelle des universaux, De Platon à la fin du Moyen Âge*, Paris, Seuil, 2014.
- DELIGNE, Chloé, *La Vallée de la Scarpe inférieure aux XII^e et XIII^e siècles*, Douai, Arkeos, Service archéologique de Douai, 1998.
- DEMANGEON, Albert, *La Picardie et les régions voisines, Artois, Cambrésis, Beauvaisis*, Paris, Librairie Guénégaud, 1973.
- DERVILLE, Alain, *Les Villes de Flandre et d'Artois (900-1500)*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, coll. « Histoire et civilisation », 2002.
- Dictionnaire des Lettres françaises, Le Moyen Âge*, sous la direction de Geneviève Hasenohr et Michel Zink, Paris, Fayard, coll. « Encyclopédies d'aujourd'hui, Livre de Poche », 1992.

- DINAUX, Arthur, *Les Trouvères de la Flandre et du Tournaisis*, Paris, Téchener, Valenciennes, Bureau des Archives du Nord (Trouvères, jongleurs et ménestrels du Nord de la France et du Midi de la Belgique, 2), 1839.
- DRAGONETTI Roger, *Le Mirage des sources. L'Art du faux dans le roman médiéval*, Paris, Seuil, 1987.
- , *La Musique et les lettres : études de littérature médiévale*, Genève, Droz, 1986.
- , *La Technique poétique des trouvères dans la chanson courtoise*, Bruges, 1960, Slatkine reprints, 1979.
- DRONKE, Peter, *Poetic Individuality in the Middle Age. New Departure in Poetry 1000-1150*, Oxford, Clarendon Press, 1970.
- DUBY, Georges, *Histoire de la France rurale*, en codirection avec Armand Wallon (4 vol.), Paris, Le Seuil, 1976.
- , *L'Économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval*, Paris, Aubier, 1962.
- , « La Féodalité ? Une mentalité médiévale », *Annales*, 13-4, 1958, p. 765-771.
- DU CANGE, Charles, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, Graz, Autriche, 10 vol., t. VI, 1954.
- DUFOURNET, Jean, *Le Théâtre arrageois au XIII^e siècle*, Orléans, Paradigmes, coll. « Medievalia », 2008.
- , *Anthologie de la poésie lyrique française des XII^e et XIII^e siècles*, Jean Dufournet, Paris, NRF, coll. « Poésie », 1989.
- DYGGVE, Holger Petersen, *Onomastique des trouvères*, New-York, Burt Franklin, 1973.
- , Chansons françaises du XIII^e siècle (Colart le Bouteillier, Andrieu Contredit, Gaidifer, Wasteblé, etc.), *Neuphilologische Mitteilungen*, 30, 1929, p. 177-181 et 188-214.
- ÉLOY, Jean-Michel, « De l'intérêt sociolinguistique du Moyen Âge », *Carnet d'Atelier de Sociolinguistique*, n° 2, 2007, p. 45-59.
- , *Des Langues collatérales : problèmes linguistiques, sociolinguistiques et glottopolitiques de la proximité linguistique*, Paris, L'Harmattan, 2004.
- , *La Constitution du picard : une approche de la notion de langue*, Louvain-Neuve, Peeters, 1997.
- , *Évaluer la vitalité. Variétés d'oïl et d'autres langues*, Amiens, Centre d'études picardes, 1998.
- ESKENASI, André, « En dépouillant B.N. 25566. Grammaire et dialectalité (le *Jeu de Robin et Marion* et le *Jeu de la Feuillée*) », *Travaux de linguistique et de littérature*, 18, 1980, p. 333-343.

- ESPINAS, Georges, *La Vie urbaine de Douai au Moyen Âge*, t. I, Paris, A. Picard, 1913.
- FAIRCLOUGH, Norman, *Critical Language Awareness*, London, Longman, New York, 1992.
- FARAL, Edmond, *Les Arts poétiques du XII^e et XIII^e siècles*, Paris, Champion, 1924.
- FEBVRE, Lucien, *Combats pour l'histoire*, Paris, Armand Colin, 1952.
- FEUCHÈRE, Pierre, *Les Châtelains d'Arras*, Arras, Imprimerie centrale de l'Artois, 1948.
- FLUTRE, Louis Fernand, *Du Moyen picard au picard moderne*, Amiens, coll. de la Société de Linguistique régionale de la Picardie historique, Musée de Picardie, 1978.
- , *Le Moyen picard dans les textes littéraires du temps (1560-1660). Textes, lexique, grammaire*, Amiens, Musée de Picardie, 1970.
- , *Le Parler picard de Mesnil-Martinsart (Somme). Phonétique, morphologie, syntaxe, vocabulaire*, Genève, Droz, 1955.
- FOSSIER, Robert, *Le Moyen Âge en Picardie : la société et l'économie picarde au Moyen Âge*, Amiens, CNDP, CRDP Amiens, 1983.
- , *La Terre et les hommes en Picardie*, Paris-Louvain, 2 vol., 1968.
- , *Chartes de coutume en Picardie : XII^e-XIII^e siècles*, Paris, Bibliothèque nationale, 1974.
- , *Histoire de la Picardie*, Toulouse, Privat, 1974.
- , et Jacques Verger, *Histoire du Moyen Âge : XIII^e-XV^e siècles*, t. 4, Paris, Éditions Complexe, 2005.
- FOULON, Charles, *L'Œuvre de Jehan Bodel*, Paris, PUF, 1958.
- FOURIER, Anthime, *Le Courant réaliste dans le roman courtois en France au Moyen Âge. Les Débuts (XII^e siècle)*, I, Paris, Nizet, 1960.
- FRAENKEL, Béatrice, *La Signature. Genèse d'un signe*, Paris, Gallimard, 1992.
- FRAPPIER, Jean, *Le Roman breton. Introduction des origines à Chrétien de Troyes*, Paris, 1951.
- FRESCO, Karen, *Gillebert de Berneville. Les Poésies*, Genève, Droz, 1988.
- FRITZ, Jean-Marie, *Paysages sonores du Moyen Âge : le versant épistémologique*, Paris, Honoré Champion, coll. « Sciences, techniques et civilisations du Moyen Âge », 2000.
- GADET, Françoise, *La Variation sociale en français*, Paris, Orphys, 2003.
- , « Hétérogénéité et variation : Labov, un bilan », *Langages*, 108, 1992, p. 103-109.
- , « Niveaux de langue et registre intrinsèque », *Niveaux de langues et registres de la traduction*, vol. 2, 1996, p. 17-40.
- GALLY, Michèle, *Parler d'amour au puy d'Arras : lyrique en jeu*, Orléans, Paradigme, coll. « Medievalia », 2004.

- GAUVARD, Claude, « Révoltes populaires au Moyen Âge », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Claude Gauvard, Alain de Libera, Michel Zink, Paris, PUF, 2004.
- GENETTE, Gérard, *Palimpsestes. La littérature au second degré*, Paris, Seuil, coll. « Points Essais », 1982.
- GIMPEL, Jean, *La Révolution industrielle du Moyen Âge*, Paris, Seuil, 2016.
- GODEFROY, Frédéric, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècles*, 10 vol. et suppl., Paris, F. Vieweg, 1881.
- GOSSEN, Charles Theodore, « Les "Mots du terroir" chez quelques poètes arrageois du Moyen Âge », *Travaux de linguistique et de littérature*, Centre de Philologie et de littératures romanes de l'Université de Strasbourg, t. XVI, 1, 1978, p. 183-195.
- , « La *scripta* des chartes picardes », ds Georges Straka (dir.), *Les anciens textes romans non littéraires et leur apport à la connaissance de la langue au Moyen Âge*, Paris, Klincksieck, 1963.
- , *Grammaire de l'ancien picard*, Paris, Klincksieck, coll. « Bibliothèque française et romane » [1951] 1976.
- , « Langues écrites du domaine d'oïl », *Revue de linguistique romane*, 26, 1962, p. 271-308.
- , « Graphème et phonème : le problème central de l'étude des langues écrites du Moyen Âge », *Revue de linguistique romane*, 1968, p. 1-16.
- , « Remarques sur la déclinaison en ancien picard », *Travaux de Linguistique et de Littérature*, 9/1, 1971, p. 197-207.
- , « Die Einheit der französischen Schriftsprache, im 15. und 16. Jahrhundert, *Zeitschrift für Romanische Philologie*, 73, 1957, p. 427-459.
- , et André Gendre et Georges Straka. *Mélanges d'études romanes du Moyen Âge et de la Renaissance*, Strasbourg, Klincksieck, 1978.
- , *Considérations sur le franco-picard, langue Littéraire du Moyen Âge*, Bruxelles, s.n., 1956.
- GOUREVITCH, Aron J. *La Naissance de l'individu dans l'Europe médiévale*, Paris, Seuil, 1997.
- GOUTTEBROZE, Jean-Guy, *Le Clerc au Moyen Âge*, Presses universitaires de Provence, coll. « Senefiance », 37, 1995.
- GROS, Gérard, *Le Poète, la Vierge et le prince du Puy : étude sur les Puys marials de la France du Nord, du XIV^e siècle à la Renaissance*, Paris, Klincksieck, 1992.

- GUESNON, Adolphe-Henri, *La Confrérie des jongleurs d'Arras et le tombeau de l'évêque Lambert*, Mémoire de la Commission départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais, Arras, 1913.
- , *Inventaire chronologique des chartes de la ville d'Arras*, sd, Paris, 1890.
- , *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras de Guiman* (codex du XII^e siècle), Paris, Imprimerie Nationale, 1896.
- , *La bataille d'Enfer et de Paradis*, éd. A. Guesnon, Paris, Bouillon, 1909, rééd. Genève, Slatkine Reprints, 1977.
- , *Les Origines d'Arras et de ses institutions, Arras-ville, I et 2*, Arras, Imprimerie de Rohard-Courtin, 1896.
- , « Deux trouvères artésiens, Baude Fastoul et Jacques le Vinier », *Mélanges de philologie romane et d'histoire littéraires*, Paris, Champion, 1910, p. 721-749.
- , *Statuts et règlements de la Confrérie des Jongleurs et Bourgeois d'Arras*, Arras, Courtin, 1860.
- GUI TER, Henri, « Sur deux passages obscurs de Dante et de Jehan Bodel », *Revue des langues romanes*, 77, 1967, p. 179-186.
- , « Anciens recours au basque dans les littératures romanes », *Revue de linguistique romane*, 41, 1977, p. 1-13.
- GUMPERZ, John, *Discourse Strategies*, Cambridge, University Press, 1982.
- GUSDORF, Georges, *Les Sciences de l'homme sont des sciences humaines*, Strasbourg, Publication de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, coll. « Le petit format », 1967.
- GUY, Henri, *Essai sur la vie et les œuvres littéraires du trouvère Adam de la Halle*, Genève, Slatkine, 1970.
- GUYOTJEANNIN, Olivier, Laurent Morelle et Michel Parisse, *Les Cartulaires*, Paris, École nationale des chartes, Genève, Droz, 1993.
- HASKINS, Charles Homer, *The Renaissance of the Twelfth Century*, Cambridge, Harvard University Press, 1955.
- , *Renaissance and Renewal in the Twelfth Century*, Cambridge, University Press [1927]1982.
- HAUGEN, Einar, *Blessings of Babel. Bilingualism and Language Planning : Problems and Pleasures*, Berlin, de Gruyter, 1987.
- HEIMER, Helge W., *Étude sur la langue de Gautier d'Arras*, Lund, Ohlsson, 1921.
- JACOB-HUGON, Christine, *L'Œuvre jongleresque de Jean Bodel : l'art de séduire un public*,

- Bruxelles, De Boeck Université, 1998.
- JAKOBSON, Roman, *Essais de linguistique générale*, Paris, Éditions de Minuit, 2003.
- JEANROY, Alfred, *Les Origines de la poésie lyrique en France au Moyen Âge. Études de littérature française et comparée, suivies de textes inédits*, Paris, Honoré Champion, 1904.
- KELLER, Hans-Erich, *Étude descriptive sur le vocabulaire de Wace*, Berlin, Akademie-Verlag, 1953.
- KENNEDY, Elspeth, « The Scribe as Editor », *Mélanges de langue et de littérature du Moyen Âge et de la Renaissance*, Genève, Droz, 1970, p. 523-531.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, *L'Énonciation : de la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin, 2009.
- KÖHLER, Erich, « Observations historiques et sociologiques sur la poésie des troubadours », *Cahiers de Civilisation médiévale*, VII, 1964, p. 37.
- KRISTEVA, Julia, « La Fonction prédicative et le sujet parlant », *Langue, discours, société*. Paris, Seuil, 1985.
- , *Le Langage, cet inconnu*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1981.
- LABOV, William, *Sociolinguistique*, Paris, Les Éditions de Minuit, 2007.
- , *The Stratification of English in New York City*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006
- et Alain Kihm, *Le Parler ordinaire*, Paris, Les Éditions de Minuit, t. I et II, 1978.
- , *Sociolinguistic Patterns*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1972.
- , « The Linguistic Variable as a Structural Unit », *Washington Linguistics Review*, 3, 1966, 4-22.
- LACY, Norris J., *Reading Fabliaux*, New York, Garland Publishing, 1993.
- , « The Form of Gautier's Eracle », *Modern Philology*, 83, 1985-1986, p. 227-232.
- LANGLOIS, Charles, *La Vie en France au Moyen Âge: de la fin du XII^e au milieu du XIV^e siècle*, t. I (*d'après les romans mondains du temps*), Paris, Slatkine Reprints, coll. « Ressources », 1981.
- LAZAR, Moshé, *Amour courtois et « fin'amors » : dans la littérature du XII^e siècle*, Klincksieck, 1964, p. 23-24.
- LECOCQ, Georges, *Histoire du théâtre en Picardie depuis son origine jusqu'à la fin du XV^e siècle*, Genève, Slatkine, 1971.
- LE GENTIL, Constant, *Le Vieil Arras, ses faubourgs, sa banlieue, ses environs*, Arras, Librairie E. Bradier, 1877.
- LE GOFF, Jacques, *La Civilisation de l'Occident médiéval*, Paris, Flammarion, coll. « Champs histoire », 2008.

- , *La Ville en France au Moyen Âge. Histoire de la France urbaine*, Paris, Seuil, t. 2, 1998.
- , *Marchands et banquiers au Moyen Âge*, Paris, PUF, 2001.
- , *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, en collaboration avec Jean-Claude Schmidt, Paris, Fayard, 1999.
- , *À la recherche du Moyen Âge*, Paris, éd. Louis Audibert, 2003.
- , *Un autre Moyen Âge*, Paris, Gallimard, 1999.
- , *La Civilisation de l'Occident Médiéval*, Paris, Flammarion, 1997.
- , *L'Homme médiéval*, Paris, Seuil, 1994.
- , *Le XIII^e siècle : l'apogée de la chrétienté*, Paris, Bordas, 1992.
- , *L'Imaginaire médiéval*, Paris, Gallimard, 1985.
- , *Pour un autre Moyen Âge*, Paris, Gallimard, 1977.
- , *Les Intellectuels au Moyen Âge*, Paris, Le Seuil, 1957.
- LEGROS, Huguette, « Un Auteur en quête de son public : les fabliaux de Jean Bodel », *Romania*, n^o 104, 1983, p. 102-113.
- LEJEUNE, Rita, « La Patrie de Gautier Le Leu », *Le Moyen Âge*, 47, 1937, p. 3-23.
- , « Hagiographie et grivoiserie. À propos d'un dit de Gautier Le Leu », *Romance Philology*, 12, 1958-1959, p. 355-365.
- LEMAIRE, Ria, *Passion et positions : contribution à une sémiotique du sujet dans la poésie lyrique médiévale en langues romanes* Amsterdam, Rodopi, 1988, p. 49-50.
- LEROY, Aimé et Arthur Dinaux, *Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, t. III, Valenciennes, 1833.
- LESTOCQUOY, Jean, *Études d'histoire urbaine. Villes et abbayes. Arras au Moyen Âge*, Arras, Mémoires de la commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais, 1966.
- , *Les Villes de Flandre et d'Italie sous le gouvernement des patriciens (XI^e - XIV^e siècles)*, Paris, PUF, 1951.
- , *Les Dynasties bourgeoises d'Arras du XI^e au XV^e siècle*, La Nouvelle société anonyme du Pas-de-Calais, 1945.
- , « Étapes du développement urbain d'Arras », *Revue belge de philologie et d'histoire*, n^o 23, 1944, p. 163-185.
- LEVY, Brian Joseph, *The Comic Text : Patterns and Images in the Old French Fabliaux*,

- Amsterdam, Atlanta, GA, Rodopi, 2000.
- LEWICKA, Halina, « L'Élément picard dans la langue de quelques poètes arrageois des XII^e et XIII^e siècles », Florence, Atti dell' VIII^e Congresso intern. di *Studi romanzi*. VIII 1956, p. 249-262.
- LIVINGSTON, Charles H., *Le Jongleur Gautier le Leu : étude sur les fabliaux*, Cambridge, Harvard University Press, coll. « Harvard Studies in Romance languages », 1969 [1951].
- LODGE, R.-Anthony, *Le Français, histoire d'un dialecte devenu langue*, Paris, Fayard, 1997.
- , *A Sociolinguistic History of Parisian French*, Cambridge, New York, 2004.
- LUCKEN, Christopher et Mireille Seguin, *Grammaires du vulgaire. Normes et variations de la langue française*, Presses universitaires de Vincennes, 2004.
- LUSIGNAN, Serge, *La Langue des rois au Moyen Âge : le français en France et en Angleterre*, Paris, PUF, coll. « Nœud gordien », 2004.
- , *Essai d'histoire sociolinguistique, Le français picard au Moyen Âge*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Recherche littéraires médiévales », 2012.
- , *Parler vulgairement : les intellectuels et la langue française aux XIII^e et XIV^e siècles*, Paris, J. Vrin, et Montréal, PUM, 1987.
- Les Dialectes de France au Moyen Âge et aujourd'hui : domaines d'oïl et domaine franco-provençal*, actes publiés par Georges Straka, Paris, Klincksieck, 1972.
- MADDOX, Donald, *Fictions of Identity in Medieval France*, Cambridge University Press, coll. « Cambridge Studies in Medieval Literature », 2000.
- MARCELLESI, Jean-Baptiste et Bernard Gardin, *Introduction à la sociolinguistique – La Linguistique sociale*, Paris, Larousse, 1974.
- MARCHAL, Roger, *L'Écrivain et ses institutions*, Genève, Droz, 2006.
- MARCHELLO-NIZIA, Christiane, *Le Français en diachronie : douze siècles d'évolution*, Gap, Orphys, coll. « L'essentiel français », 1999.
- MASSE, Marie-Sophie, *La Renaissance ? Des renaissances ? (VIII^e- XVI^e siècles)*, Paris, Klincksieck, 2010.
- MÉNARD Philippe, *Syntaxe de l'ancien français*, Bordeaux, Bière, 1994 [1988].
- , *Les Fabliaux : contes à rire du Moyen Âge*, Paris, PUF, 1983.
- , *Le Rire et le sourire dans le roman courtois en France au Moyen Âge (1150-1250)*, Genève, Droz, 1969.

- MENEGALDO, Silvère, *Le Jongleur dans la littérature narrative des XII^e et XIII^e siècles : du personnage au masque*, Paris, Champion, coll. « Nouvelle bibliothèque du Moyen Âge », 2005.
- MICHA, Alexandre, *Fabliaux du Moyen Âge*, Paris, La Table ronde, 1995.
- MIOTTO, Aldo, « I "fabliaux" di Gautier Le Leu », *Prospettive sui fabliaux: contesto, sistema, realizzazioni*, éd. Charmaine Lee, Anna Riccadonna *et al.*, Padova, Liviana (Ydioma Tripharium: collana di studi e saggi di filologia romanza, 3), 1976, p. 99-128.
- MOREAU, Marie-Louise, *Sociolinguistique. Concepts de base*, Bruxelles, Mardaga, 1997.
- MORIN, Yves-Charles, « Histoires des systèmes phonique et graphique du français », *Histoire linguistique de la Romania*, vol. 3, éd. G. Ernst, M.-D. Gleßgen, C. Schmitt et W. Schweickard, 2907-2926, Berlin/New-York, 2009.
- NOOMEN, Willem, *Le Jongleur par lui-même : choix de dits et de fabliaux*, Louvain, Peters, 2003.
- NYKROG, Per, *Les Fabliaux : étude d'histoire littéraire et de stylistique médiévale*, Copenhague, Ejnar Munksgaard, 1957.
- , « Two Creators of Narrative form in Twelfth Century France : Gautier d'Arras – Chrétien de Troyes », *Speculum*, 48, 1973, 258-276.
- PARIS, Gaston, *Esquisse historique de la littérature française au Moyen Âge (depuis les origines jusqu'à la fin du XV^e siècle)*, Paris, Armand Colin, 1907.
- PEARCY, Roy, *Logic and Humour in the Fabliaux : an Essay in Applied Narratology*, Cambridge, D.S. Brewer, Rochester, NY, Boydell & Brewer, 2007.
- PLANTE, Gilles, *Les Jeux-partis du Chansonnier d'Arras*, Montréal, PUM, 1973.
- PLATELLE, Henri, « Guernes de Pont-Sainte-Maxence. *La vie de saint Thomas de Canterbury* », éd. Jacques T-E. Thomas, *Revue belge de philologie et d'histoire*, vol. 82, 4, 2004.
- PICOCHÉ, Jacqueline et Christiane Marchello-Nizia, *Histoire de la langue française*, Paris, Nathan, coll. « Fac Linguistique », 1989.
- PICOCHÉ, Jacqueline, *Dans la forêt invisible: au nord de la littérature française, le picard*, Des Trois-Cailloux, Amiens, 1985.
- , *Un Vocabulaire picard d'autrefois: le parler d'Etelfay (Somme): étude lexicologique et glossaire étymologique*, coll. « De la Société de dialectologie picarde », Arras, Archives du Pas-de-Calais, 1969.
- PIERREVILLE, Corinne, *Gautier d'Arras, l'autre chrétien*, Paris, Honoré Champion, 2001.

- POERCK de, Guy, « Les plus anciens textes de la langue française comme témoins de l'époque », *Revue de linguistique romane*, 27, 1963, p. 1-34.
- , « Gossen Charles-Th. *Petite grammaire de l'ancien picard*. Phonétique-morphologie-syntaxe-anthologie et glossaire », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 31, 2, 1953.
- POOLEY, Tim, *Language, Dialect and Identity in Lille*, Lewiston, Queenston, Lampeter, 2 vol., 2004.
- RADDING, Charles M., « Evolution of Medieval Mentalities. A Cognitive Structural Approach », *American Historical Review*, 83, 1978, p. 577-597.
- RAYNAUD DE LAGE, Guy, « De quelques images de Chrétien de Troyes chez Gautier d'Arras », *Les Premiers romans français et autres études littéraires et linguistiques*, Genève, Droz, 1976.
- RÉGNIER, Claude, « Quelques problèmes de l'ancien picard », *Modern Philology*, 14/3, 1961, p. 255-272.
- REMACLE, Louis, *Le Problème de l'ancien wallon*, Faculté de Philosophie et Lettres, Liège, 1948.
- RENZI, Lorenzo, *Tradizione cortese et realismo in Gautier d'Arras*, Padova, Cedeam, 1964.
- REVOL, Thierry, « Réécritures et mises en cycles ; les miracles de saint Nicolas », *Somme et Cycles (XII^e-XIV^e siècles)*, Lyon, Université catholique de Lyon, 2000.
- REY-FLAUD, Henri, *Pour une dramaturgie du Moyen Âge*, Paris, PUF, 1980.
- , « Le sentiment religieux dans le *Jeu de saint Nicolas* », *Mélanges de langue et littérature françaises du Moyen Âge offerts à Pierre Jonin, Senefiance*, 7, 1979, p. 568-577.
- RIBÉMONT, Bernard, *Le Livre des choses : une encyclopédie au XIV^e siècle (De Proprietatibus rerum, 1247)*, Paris, Stock, 1999.
- , « Arras, le vin, la taverne et le "capitalisme". Le théâtre profane du XIII^e siècle et la question de l'argent », *Le Moyen Âge*, 111/1, 2005, p. 59-70.
- RICHTER, Michael, *The Oral Tradition in the Early Middle Ages*, Turnhout, Belgique, Brepols, 1994.
- ROQUES, Gilles, « L'Intérêt philologique de l'étude des régionalismes : le cas du fabliau *Le Vilain de Bailluel* », *Variations linguistiques. Koinè, dialectes, français régionaux*, éd. Pierre Nobel, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2003, p. 25-31.
- RYCHNER, Jean, *Contributions à l'étude des fabliaux : variantes, remaniements, dégradations*, Neuchâtel, Faculté des Lettres, 1960.
- RYCHNER, Jean et Michel Zink, *La Narration des sentiments, des pensées et des discours dans*

- quelques œuvres des XII^e et XIII^e siècles*, Genève, Droz, 1990.
- , *Du Saint Alexis à François Villon*, Genève, Droz, 1985.
- SAUSSURE, Ferdinand de, *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, 1962.
- SCHMITT, Jean-Claude, *Le Corps, les rites, les rêves, le temps, Essais d'anthropologie médiévale*, Paris, Gallimard, NRF, coll. « Bibliothèque des Histoires », 2001.
- SHORT, Ian, *Manual of Anglo-Norman*, Oxford Anglo-Norman Text Society, 2013.
- SCHULZE-BUSACKER, Elisabeth, *La Didactique profane au Moyen Âge*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Recherches littéraires médiévales, 11 », 2012
- , « La Culture littéraire de Chrétien de Troyes », *Romania* 122, 2004, p. 289-319.
- , « La Place du proverbe dans la mentalité médiévale », *Paremia*, 6, 1997, p. 565-576.
- , *Proverbes et expressions proverbiales dans la littérature narrative du Moyen Âge français : recueil et analyse*, Paris, Honoré Champion, 1985.
- , « Proverbes et expressions proverbiales chez Chrétien de Troyes, Gautier d'Arras et Hue de Rotelande », *Médiévalités*, éd. Yvan G. Lepage, Incidences, 5/1, 1981, p. 7 -16.
- , « L'exorde la pastourelle occitane », *Cultura Neolatina*, 38, 1978, p. 223-232.
- SIVÉRY, Gérard, « Mouvements de capitaux et taux d'intérêt en Occident au XIII^e siècle », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 38/1, 1983, 137-150.
- SOREL, Alexandre, *Le Jeu de la choule. Recherche sur son origine, sa signification et la façon dont il se pratiquait*, Imprimerie nationale, 1895.
- SPAZIANI, Marcello, « Le Canzoni di Jehan de Griviler, troviero del sec. XIII », *Cultura Neolatina*, 14/1, 1954, 135-153.
- SPEARING, A. C. *Textual Subjectivity : the Encoding of Subjectivity in Medieval Narratives and Lyrics*, Oxford, Toronto, Oxford University Press, 2005.
- STANESCO Michel et Michel Zink, *Histoire européenne du roman médiéval. Esquisse et perspectives*, Paris, PUF, coll. « Écriture », 1992.
- STEWART, Michelle, *The Melodic Structure in the Music of the Thirteenth-Century Jeux-Partis*, University of New England, 1977.
- SYMES, Carol, *A Common Stage : Theater and Public Life in Medieval Arras*, Ithaca, Cornell University Press, coll. « Conjunctions of Religion and Power in the Medieval Past », 2007.
- TÉTREL, Hélène, *La Chanson des Saxons et sa réception norroise : avatars de la matière épique*, Orléans, Paradigme, 2006.

- TYSSENS, Madeleine *Mélanges de linguistique romane et de philologie médiévale offerts à Maurice Delbouille*, vol. II, Gembloux, Duculot, 1964.
- ULLMAN, Walter, *The Individualism and the Society in the Middle Age*, Baltimore, John's Hopkins University Press, 1966.
- UNGUREANU, Marie, *Société et littérature bourgeoises d'Arras aux XII^e et XIII^e siècles*, Arras, Mémoires de la commission des monuments historiques du Pas-de-Calais, t. VIII, 1955.
- VAUCHEZ, André, *Les Laïcs au Moyen Âge. Pratiques et expériences religieuses*, Paris, Cerf, 1987.
- WALBERG, Emmanuel, *Vie de saint Thomas Becket*, Paris, Honoré Champion, 1936.
- WARTBURG, Walther von, *La Fragmentation linguistique de la Romania*, trad. J. Allière et Georges Straka, Paris, Klincksieck, 1967.
- , *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, Tübingen, Mohr-Siebeck, 1966.
- , *Évolution et structure de la langue française*, Berne, Francke, 1958.
- WEINRICH, Harald, *Conscience linguistique et lectures littéraires*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1989.
- WEINRICH, Uriel, *Languages in Contact, Findings and Problems*, New York, Linguistic Circle of New York, 1953.
- WOLFZETTEL, Friedrich « La recherche de l'universel. Pour une nouvelle lecture des romans de Gautier d'Arras », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 33/130, 1990, p. 113-131.
- ZINK, Gaston, *Phonétique historique du français*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2006.
- , *l'Ancien français*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je? » n° 1056, 2007.
- ZINK, Michel, *Littérature du Moyen Âge*, Paris, PUF, 1992.
- , *Subjectivité littéraire : autour du siècle de Saint Louis*, Paris, PUF, 1985.
- , *Le Moyen Âge et ses chansons, ou un Passé en trompe-l'œil*, Paris, Éditions de Fallois, 1996, p. 195.
- , *L'Hostellerie de pensée: études sur l'art littéraire au Moyen Âge offertes à Daniel Poirion par ses anciens élèves*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, coll. « Cultures et civilisations médiévales XII », 1995, p. 336.
- , *Œuvres complètes de Rutebeuf*, Paris, Classiques Garnier, vol. 1, 1990.
- , *Le Moyen Âge de Gaston Paris : la poésie à l'épreuve de la philologie*, sous la direction de Michel Zink et Ursula Bähler, Paris, Jacob, Travaux du Collège de France, 2004.
- , *Le Moyen Âge et ses chansons, ou un Passé en trompe-l'œil*, Paris, Éditions de Fallois, 1996.

- , *La Pastourelle. Poésie et folklore au Moyen Âge*, Paris, Bordas, coll. « Études », 67, 1972.
- , *Littérature française du Moyen Âge*, Paris, PUF, 1992.
- ZUMTHOR, Paul, *Langue, texte, énigme*, Paris, Seuil, 1975.
- , *Histoire littéraire de la France médiévale (XII^e-XIII^e siècles)*, Paris, PUF, 1954.
- , *Langue et techniques poétiques à l'époque romane (XI^e – XIII^e siècles)*, Paris, Klincksieck, 1963.
- , *Langue, texte, énigme*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1975.
- , *Parler du Moyen Âge*, Paris, Les Éditions de Minuit, coll. « Critique », 1980.
- , *La lettre et la voix : de la « littérature » médiévale*, Paris, Seuil, 1987.
- , *Essai de poétique médiévale*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Poétique », 1972.
- , *La Mesure du monde, représentation de l'espace au Moyen Âge*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 2014.
- , « Euphémismes et rhétorique au Moyen Âge », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, 3-5, 1953, p. 177-184.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	I
ABSTRACT	II
REMERCIEMENTS	III
SOMMAIRE	IV
INTRODUCTION	1
« L'air de la ville rend libre »	2
Le locuteur et la <i>scripta</i>	9
De la <i>variance</i> à la conscience linguistique	16
Pour une analyse variationnelle	22
L'audace des novateurs	31
PREMIÈRE PARTIE	
Chapitre 1 : La « Picardie »	37
Entre cathédrales et beffrois	41
En équilibre instable	48
« Pas de liberté sans communauté »	53
Chapitre 2 : La production littéraire picarde (arrageoise)	65
De la tradition à l'innovation	75
Un horizon de poésie lyrique	78
L' <i>homo ludens</i> arrageois	93
DEUXIÈME PARTIE	
Chapitre 3 : L'identité linguistique picarde (arrageoise)	97
En situation linguistique complexe	98
« Quo Picardos vulgus appellat »	108
Une référentialisation spatiale	112
La promotion du vernaculaire local	118
Chapitre 4 : L'identité littéraire picarde (arrageoise)	127
Un espace d'écritures créatives	129
Hypocoristiques arrageois	143
Cohérence et cohésion : Arras parle d'Arras	147

TROISIÈME PARTIE

Chapitre 5 : Résultats. Variation diachronique	153
5.1 : Une conscience linguistique précoce.....	155
5.2 : Une picardisation valorisante	168
5.3 : Une revendication « francienne ».....	172
5.4 : Une <i>scripta</i> hésitante	174
5.5 : La force du lexique arrageois	176
5.6 : Un « pur » picard arrageois	177
5.7 : Un picard wallonnisant	180
5.8 : La langue d'« Adan d'Arras »	183
Chapitre 6 : Résultats. Variation diatopique	189
6.1 : « Palas aron ozinomas/ Baske bano tudan donas »	198
6.2 : « Arras est escole de tous biens entendre »	202
6.3 : « roter françois ».....	208
6.4 : « Je Alars, qui sui de Cambrai ».....	211
6.5 : « Biaus fiex, c'est uns Parisiens »	214
Chapitre 7 : Résultats. Variation diastratique	218
7.1 : Le <i>Tavrenier</i> du saint Nicolas	228
7.2 : Le tavernier de la <i>Feuillée</i>	235
7.3 : Le <i>tresor</i> (de la langue)	240
7.4 : <i>Eracle</i> (héros éponyme)	245
7.5 : La bergère de <i>Robin et Marion</i>	252
7.6 : Les bergers des pastourelles picardes.....	255
7.7 : Les bergers des pastourelles non-picardes	259
Chapitre 8 : Résultats. Variation diaphasique	263
8.1 : Audace et truculence (Gautier Le Leu)	270
8.2 : Mémorisation et performance (jeux-partis arrageois)	282
8.3 : Le contre-pied du Puy (chansons et dits artésiens)	292
8.4 : L'esprit de la lettre (Alard de Cambrai)	296
8.5 : Du « doux païs d'Artois » (Adam de la Halle).....	299
CONCLUSION	310
BIBLIOGRAPHIE	315
TABLE DES MATIÈRES	337
ANNEXE	339

ANNEXE

Chapitre 7 (p. 220-262). Répartition des locuteurs arrageois selon le lien social et caractéristiques, d'après les textes des *Chansons et dits artésiens du XIII^e siècle* et l'index des noms propres établi par Henri Guy, édité par Alfred Jeanroy et Henry Guy (1898⁸⁰⁶) :

I. Locuteurs arrageois/bourgeois	Chansons/vers	Caractéristiques sociales⁸⁰⁷ :
Acarios (Mathieu)	XIX, 21	primitivement un sobriquet (saint Acaire, patron des fous). nombreux bourgeois d'Arras portent le nom d'Acarios : Henri Acaire ou Sawale Achariot, marchand de fourrures.
Adam (Maistre)	XIV, 65; XXII, 177	pour Adam de Vimi.
Alissandre (Femme)	XV, 76	donné comme la sœur de « dame Mairesse » (ironique).
Amion (Thibaut)	XVIII, 57	les Amion, une famille opulente et des plus célèbres d'Arras au XIII ^e siècle.
Anstier/L'Anstier/L'Handstier	XXII, 82	fabricant de lances < <i>haslarius</i> . Un très grand nombre de bourgeois d'Arras se sont appelés ainsi.
Arras (Li Maires)	XIX, 57	ses parents compromis dans une affaire de détournement d'argent. Simon Faverel ou Faveriaus, maire d'Arras depuis 1271.
Audefroï	II, 59-63, XXIV, 221; XXIV, 59-63; XIII, 33-34 <i>et passim</i>	l'un des échevins par qui la taille a été mal répartie. Quatre fois juge dans les jeux-partis d'A. de la Halle.
Audefroï (Femme)	XV, 79 <i>et passim</i>	donnée comme ayant un caractère difficile.
Aurris (Au Ris)	V, 120; XXIV, 139	famille importante d'Arras. Jehan de Auris, auteur de la V. ou b) Robert Au Ris.
Baillius	XXII, 195 <i>et passim</i>	Bailli d'Arras (trompeur). Né à Viler, Pas-de-Calais (v. 197).
Baudimont (Pierron de)	XXII, 48 <i>et passim</i>	(<i>ms Bauduimont</i>). Trompeur (v. 52). Nom très répandu en Artois. Fief de Baudimont, près d'Arras. L'une des portes d'Arras s'appelle encore ainsi.
Baudouin	XIX, 62 <i>et passim</i>	personnage inconnu, mais, s'il est « sire Baudouin » (XXII, 160), il aurait détourné

⁸⁰⁶ Réédité par Slatkine Reprints, Genève, en 1976.

⁸⁰⁷ Les commentaires et la sémantique de Jean Guy, *Chansons et dits artésiens, op. cit.*, p. 106-152, ont été conservés mais résumés. Le mot « Arrageois » (tableau 1), récurrent dans l'édition, a été supprimé.

		de l'argent. Baudouin, aussi nom d'un âne (XXII, 162).
Becons	I, 29; XXII, 95	deux individus sont cités dans les pièces par ce nom : Baude Becons, membre du Puy, et Robert Becons d'Arras.
Bertoul	XVI, 67 <i>et passim</i>	« Me sire Bertous » est un menteur. Robert le Clerc s'en prend à lui et sa famille, les « Bertoulois » (<i>Li Vers de le mort</i>)
Béthune (Herbert de)	XXII, 93 <i>et passim</i>	homme faux et vaniteux.
Beugin	I, 24	membre du Puy.
Borgne (Gérard le)	XIV, 48	mort au moment de la rédaction. donné comme sot (v. 47), notoriété (v. 49).
Borgne (Jehan le)	XXIV, 36	bourgeois, affaire de l'impôt.
Borgne (Sawale le)	XV, 42; XVIII, 66 <i>et passim</i>	frère de Jehan le Borgne.
Bouteiller (Raoul le)	XIX, 47-48	a détourné de l'argent. Voisin de Henri Huquedieu (« in strata versus Brounes »).
Bretel	I, 21 <i>et passim</i> ; XXII, 61 <i>et passim</i>	poète, « prince » du Puy. « plus set d'engiens que ne set loutres » (v. 65). Adroit mais sans probité.
Cabillau	VIII, 13	nom tiré de la profession et appliqué à un poissonnier.
Camus (le)	XX, 1	sobriquet. « Li Camus qui est nés d'Arras », auteur de la pièce XX.
Capele (de le)	XVIII, 97-98	deux individus (frères) du même nom : Jakes de le C. et Hewins de le C. Deux « soldats » fanfarons.
Caquemare (le)	XXIV, 170	sobriquet.
Cardonal (le)	XVI, 92-93	surnom, peut-être de Baudouin, châtelain d'Arras. Mais, jamais cardinal ne fut châtelain d'Arras. Homme sans foi, grand prometteur, mauvais donneur. Baudouin, XIX, 62; XXII, 160.
Castel (Tumas de)	XXIV, 47, 227 <i>et passim</i>	affaire de l'impôt. (<i>Congé</i> , Fastoul, str. 17, « Robert de Castel »)
Castelain (le et Hue le C.)	XVIII, 105; XXIII, 172-173	personnages inconnus.
Castelet (Robert) Castelet (Vinçant) Castelet (Henri)	XIX, 34 XXII, 211	de la carité de Saint-Oison a détourné de l'argent. Trompeur (Bodel, <i>Congés</i> , v. 291)
Caukesel (Wibert)	XXII, 31	donné comme un trompeur. Autre que Hubert Kaukesel, échevin d'Arras et ami

		de Jean Erart et de Colart le Bouteillier.
Chanlle (Gérard de)	XVI, 155	Homme malhonnête.
Clapete (Englebert a le)	XXIV, 77 <i>et passim</i>	sobriquet pour « bavard » (v. 78). Aussi coupable de fraude.
Clerc (Robert le)	XVII, 103 <i>et passim</i>	poète (<i>Li Vers de le mort</i>).
Clos (Heuvins le)	XXIV, 55 <i>et passim</i>	sobriquet. N'a pas déclaré sa fortune, fraudeur.
Cornu (Jaques ou Jaquemon le)	XXIV, 161 <i>et passim</i>	homme d'esprit (162), parjuré (165), fraudeur (163). Grande famille arrageoise (plusieurs générations).
Cosset	XV, 38; XXIV, 43 <i>et passim</i>	famille opulente et lettrée d'Arras. Robert C. (Saint-Oison) et Jehan C. (affaire de l'impôt).
Cossetens (les)	II, 24	famille importante et puissante d'Arras (dériv. de Cosset).
Courcele (Colart de)	XXIV, 229	échevin d'Arras, affaire de l'impôt (Fastoul, <i>Congés</i> , str. 21).
Cras (le)	XV, 48; XVIII, 135 <i>et passim</i> .	sobriquet. Arrageois (Gérard le C. et Jehans le C.).
Crespin	XIII, 43-44; XXIV, 192 <i>et passim</i>	famille la plus riche et la plus puissante d'Arras au XIII ^e siècle, plus que les Louchart, Doucet et Pouchin.
Cuens (Hue le)	XXIV, 133 <i>et passim</i>	a gagné 500 livres en une nuit.
Daienvile (Bertremius de)	XXII, 199-206	v. 199, prénom et v. 204, nom. Un ou deux personnages? Dit « le prince des trompeurs ».
Davis (Jehan)	XIX, 25	a dérobé de l'argent.
Destanfort (ou d'Estanfort) Jehan	XXIV, 105 <i>et passim</i>	Bourgeois. Fraudeur : fausse déclaration (affaire de l'impôt).
Dolehaing (Gilles)	XVI, 77 <i>et passim</i>	« il contrefait les menestres » (79). Trompeur.
Doucet	XVIII, 163; XXIV, 233; XVIII, 43 <i>et passim</i>	famille d'Arras très opulente.
Durand (Jehan)	XIX, 16	a détourné de l'argent.
Durpain	XV, 33; XXII, 96	sobriquet. Raimbele D., Sawale (saint-Oison), D. (trompeur).
Ermenfroi	XXII, 159	homme sans foi. Peut-être Ermenfroi de Paris.
Eskitezoune (Wautelet)	XXII, 182	trompeur.
Esturion	IV, 89; XXIV, 95; XXIV, 65 <i>et passim</i>	famille très riche d'Arras. Deux sont nommés ici Adam E., Joziaus E. (fausse déclaration).
Fastoul (Jakes)	XVIII, 152 <i>et passim</i>	son cousin : Raoul au Grenon (158).
Fauvain	XVIII, 115	« Cil de Fauvain ». Pas de localité de ce

		nom.
Faverel (ou Faveriaus)	XXIV, 119; XXII, 97 <i>et passim</i> .	famille arrageoise très importante. Gérard F., Simon F., Willaume F. Trompeurs.
Fontaine (Jehan de le)	XXII, 129 <i>et passim</i>	menteur.
Foubert (Alard)	XIX, 21	a détourné de l'argent (Fastoul, <i>Congés</i> , str. 52).
Fourdin (Jehan)	XIV, 61 <i>et passim</i>	mort lors de la composition (1208).
Frekin ou Frekinois	II, 22-23; III, 27; XIII (v. 42)	rôle prépondérant dans les affaires artésiennes, dont « Freskins as Sorcus ». Fastoul, <i>Congés</i> , str. 27.
Freté (Gui de le)	XVI, 155-156	trompeur.
Fretiaus (Hues)	XVI, 149-150	trompeur.
Fromont (le Vieux)	I, 17	poète, mort lors de la composition.
Garès ou Garet	I, 3; II, 26; XXIV, 192	mentionné trois fois dans les pièces, sans prénom. Fraudeur compromis dans l'affaire de l'impôt).
Ghille (Dame)	V, 64	donnée comme la mère de l'un des buveurs de la pièce.
Gilebert	I, 18, 20	poète du Puy. Peut-être Gilebert de Berneville.
Givenci	III, 109 <i>et passim</i>	« Cil de Givenci ». Affaire de l'impôt. Magistrat? Trois localités Givenci dans le Pas-de-Calais.
Gore (Robert de)	XVIII, 212 <i>et passim</i>	individu aux mœurs suspectes.
Grenon (au)	XIV, 50; XVIII, 158; XV, 39 <i>et passim</i>	sobriquet. Nom répandu à Arras. Trois personnages : Baude ou Beaudouin au G., Raoul au G., Wibelet au G.
Hancardent	XVII, 89 <i>et passim</i>	de la famille Hancard qui habitait Warance, un quartier d'Arras.
Harduins (Bernard)	XVII, 7; XIX, 26 <i>et passim</i>	a détourné de l'argent. Il a voulu fonder la confrérie des « auduins ».
Hées (Gossuin de)	XIX, 23	a dérobé de l'argent. Famille nombreuse (Fastoul, <i>Congés</i> , str. 44).
Hellins (Audefroï)	XVIII, 126; XIX, 22 <i>et passim</i>	donné comme géomètre fameux. Fraudeur.
Heudecourt (ou Hendecourt?)/Huars de	V, 101 <i>et passim</i>	homme sévère, surtout à l'égard des buveurs et tapageurs.
Hestrus (Engherans de)	XVI, 144-145	trompeur.
Hoilans (Wiques)	XXIV, 159 <i>et passim</i>	homme intègre.
Houssoie (sire de le)	XVI, 147	trompeur. Pas de prénom. Ou peut-être une localité: Houssoye (Somme, arrond. d'Amiens, canton de Corbie).
Huquedieu	XIX, 39; XXIV, 42 <i>et passim</i>	nom très répandu (Henri H., Jehan H.). Tous appartiennent à une famille riche et puissante.

Joie	XVI, 172; XVII, 100; XXIV, 115 <i>et passim</i>	famille des plus riches et généreuses, chantée par deux générations de poètes. Jakes ou Jakemes (A. de la Halle, <i>Congés</i> , v. 123).
Joïs ou Juïs (les Juifs)	XXI, 153; XXIII, 66 et 158 <i>et passim</i>	premier texte avec éloge des Juifs (leur solidarité, « fort supérieurs aux chrétiens »). Communauté dans Arras.
Kiepuce (Ermenfroi)	XIV, 51-52	sobriquet. Homme fort riche.
Lienart (Colart)	XXIV, 37 <i>et passim</i>	bourgeois. Fausse déclaration (v. 40).
Lille (Jaquemin de)	XIX, 35 <i>et passim</i>	fraudeur.
Lombards	XII, 82	désigne ici les usuriers (Arras).
Losinghem	XVI, 115 <i>et passim</i>	donné comme un trompeur. Semble le même que « Cil de Fauvain ».
Loucars, Loucard, Louchard, Louchart	XV, 34; XVII, 81 <i>et passim</i>	grande famille d'Artois (ici, rôle insignifiant). Inspirait la terreur. (<i>Feuillée</i> , v. 784, v. 797).
Maire (Vaas le)	XVIII, 183 <i>et passim</i>	vieillard (v. 184). « Vaast le maieur » (année 1272, Saint-Remy).
Mairesse (Dame Marote la)	XXIV, 173	bourgeoise et veuve fort riche.
Mancions (ou Maucions)	XIV, 69 <i>et passim</i>	l'un des héritiers d'Adam de Vimy.
Manencourt (Pierre de)	XVI, 153-54	donné comme une homme déloyal.
Maraduis ou Maraduit (Robert)	II, 43; XXIV, 232 <i>et passim</i>	affaire de l'impôt (cité deux fois). Appelé aussi « le Grand ».
Miraumont	XIV, 68	femme et héritière d'Adam de Vimy.
Moncy (de)	XXII, 37; XV, 69; XXIV, 73-76; XV, 25 <i>et passim</i>	famille nombreuse (Estevene de M., Gosse de M. Jacques ou Jacquemon de M., Jehan de M.)
Mouton (Huon)	XIV, 37 <i>et passim</i>	homme fort riche.
Mulès ou Mulet (Wautier)	XIX, 33.	a dérobé de l'argent. (<i>Feuillée</i> , v. 871).
Naimeri (Wautier)	XIX, 27-32	fraudeur.
Nazart	II, 50-56; XXII, 104-112	autre grande famille de bourgeois (XIII ^e siècle). Largesses à deux générations de poètes.
Papetere (Englebers le)	XXII, 53 <i>et passim</i>	bavard (v. 54), « qui tout tens papete », et trompeur.
Paris (Ermenfroi de)	XXIV, 111 <i>et passim</i>	bourgeois extrêmement riche (v. 113). Fausse déclaration (v. 114) (<i>Feuillée</i> , v. 218-219).
Paris (Jaquemin de)	XIX, 35 <i>et passim</i>	a détourné de l'argent.
Pas (Baude de)	XVIII, 75 <i>et passim</i>	marié avec une femme, sa parente à un degré prohibé par l'Église. L'argent a rendu l'union légitime.
Paus (Willaume as)	II, 64-65; XIII, 42-44;	(<i>Feuillée</i> , v. 409). L'un des personnages

	XV, 35; XXII, 73; XXIV, 85;	que les pièces mentionnent le plus souvent. Affaire de l'impôt, trompeur, bourgeois déloyal.
Pautres (Pierre li)	XXII, 71-72	homme sans foi.
Pié (Henri au)	XVIII, 136; XXII, 213 <i>et passim</i>	blâmé comme homme déloyal. Se propose d'aller servir le pape contre l'empereur.
Piere (Robert de le)	I, 16 <i>et passim</i>	membre du Puy.
Pol (Guion de saint)	III, 97-108	magistrat? (v. 103 et v. 106).
Poucin, Pouchin, Pouchinois, Pouchinois	II, 36-42; I, 11-13	grande famille d'Arras, compromise dans l'affaire de l'impôt.
Raimbert (Thomas)	XIX, 22	a détourné de l'argent.
Relenghe (Jehan de)	XIV, 59	héritier de Jakemon le Noir. (Fastoul, <i>Congés</i> , str. 36).
Renti (Ernoul de)	XVI, 146 <i>et passim</i>	trompeur. Nom répandu (Jean de R., André de R.).
Reveaux ou Reviaus	XXIV, 233; XIX, 26; XVIII, 206 <i>et passim</i>	trois personnages du même nom dans les pièces : Gérard R., échevin; Thibaut R., voleur; Wike R., mœurs douteuses.
Robert	XIX, 23 <i>et passim</i>	identifié par le prénom. A détourné de l'argent (parent de Gossuin de Héés).
Roi (Mahieu le)	XVIII, 195 <i>et passim</i>	veut se marier pour échapper à l'ordre du pape (contre l'empereur).
Roussiaus li Tailliere	I, 19	membre du Puy.
Sawale (messire)	XIX, 62 <i>et passim</i>	identifié que par le prénom. Voleur, forcé de s'exiler.
Simencourt (dame de)	XV, 94 <i>et passim</i>	femme de Mahieu le Tailleur et digne de devenir <i>prévôte</i> dans la carité de Sainte-Auweline.
Simon	VIII, 153	auteur de la pièce.
Soucès (Estevenes de)	XXIV, 143 <i>et passim</i>	fausse déclaration de ses biens.
Tailliere (Ermenfroi le)	XIV, 53 <i>et passim</i>	héritier d'Ermenfroi Kiepuce.
Tailliere (Mahieu le)	XIV, 55-56	fils et héritier du précédent. Sa femme, la dame de Simencourt, est vivement critiquée, XV, 96).
Tailliere (Wistasse le)	XXII, 136 <i>et passim</i>	trompeur. On se moque de ses connaissances astronomiques.
Tenevas (Jehan)	XIX, 25	a détourné de l'argent.
Travelouce (Wistasse)	XXII, 18 <i>et passim</i>	trompeur et menteur.
Trie (Mahieu de)	XVI, 87 <i>et passim</i>	menteur.
Veaus (Martin)	XIX, 17 <i>et passim</i>	neveu de Jehan Duran. A dérobé de l'argent.
Verdière	XXIV, 125; XXIV, 125-127; I, 18 <i>et passim</i>	grande famille artésienne (Bertoul V.; Phelipot V., poète du Puy; Jehan V. (Fastoul, <i>Congés</i> , str.12 et 47).
Vimy, Vimi (Adam de)	XIV, 65; XXII, 168	deux fois désigné par « Maistre Adans ».

	<i>et passim</i>	aussi avocat ou rôle d'arbitre ou de juge dans les affaires de la ville.
Vinier (Jehan le)	XXIV, 231 <i>et passim</i>	échevin en charge lors de l'affaire de l'impôt, a dû s'exiler.
Wagon	XV, 90; XXII, 125 <i>et passim</i>	nom très répandu en Artois. Famille riche et considérée (Andrieu W.; Henri W.; Wion W.)
Waidier (Mikiel le)	XXIV, 223	échevin en charge lors de l'affaire de l'impôt. Juge d'un jeu-parti. Raoul le W., un parent, <i>Feuillée</i> , v. 880.
Warlius (Pierre de)	XXII, 83 <i>et passim</i>	trompeur : « de mentir n'a sen per u mont » (v. 86).
Warnier	XVIII, 137 <i>et passim</i>	frère de Jehan <i>Le Cras</i> .
Wautier	XXIII, 45	<i>parâtre</i> de Bauduin Maquesai et cousin germain de Fromont de Lens.
Wike	I, 37 <i>et passim</i>	membre du Puy. Excellait dans l'art de distraire les riches (v. 40) Il appliquait l'histoire naturelle à la gastronomie (v. 38).
Willaumes	XIX, 52-53	donné pour voleur.
Wion	IV, 85; XXIV, 217 <i>et passim</i>	nom très répandu en Artois. (Mahieu W. et Pierre W.)
Wissebel	XXIII, 133-134; 141-145	amie du bon valet Oitin.

II. Locuteurs aristocratiques	Chansons/vers	Caractéristiques sociales :
Artois (Comte d')	III, 80; XXIV, 72	Robert II (voir aussi XXI, 29).
Artois (Comtesse d')	VIII, 29-30	citée comme exemple de grande opulence. Pièce écrite durant la minorité de Robert II (entre 1250 et 1266).
Comte d'Anjou	XXI, 29	cité comme type du personnage riche et puissant.
Empereur (L')	XVIII, 159 <i>et passim</i>	Frédéric II, en lien avec <i>Apostoile</i> (XVIII, 1 <i>et passim</i>) : sans doute les papes Grégoire IX ou Innocent IV.
Montferrat (marquis de)	XX (toute la pièce)	cité comme exemple de générosité.
Niedoncel (seigneur de)	XVI, 82 <i>et passim</i>	cité comme exemple de tromperie. Plusieurs seigneurs de Niedoncel dont Jehan de N., et Robert de N.
Philippe (le roi)	XXI, 6 <i>et passim</i>	Philippe-Auguste.

III. Locuteurs énigmatiques⁸⁰⁸	Chansons/vers	Caractéristiques sociales :
Alori	III, 81	symbolise le menu peuple
Andrius li Maires	XVII, 93	membre de la confrérie ou carité des Auduins, des maris qui ne sont pas maîtres chez eux, faibles et malheureux (Arras).
Astices (Tibers d')	V, 81	localité : Attiches (Nord).
Audevare	XXIII, 18	Hues d'Audeware, l'un des Flamands qui marchent contre Neuville.
Banin (Simon)	XXIII, 28	donné comme le « plus vaillant » des Flamands (Neuville).
Barbier (Vincent le)	XXIII, 20	Flamand (Neuville).
Beaumont (Roger de)	XV, 29 <i>et passim</i>	pauvre d'esprit, de la carité de Saint-Oison.
Bernard (Robert)	XV, 17 <i>et passim</i>	membre de la carité Saint-Oison et fort riche.
Bernard	XVII, 77	membre de la carité des Auduins.
Boidekin	XXIII, 17	Flamand (Neuville), donné comme neveu de Kaquinoghe.
Brissot	VI, 19	
Claiequin	XXIII, 25	Flamand (Neuville).
Constant (sire)	V, 65	
Dierekin (Gilebert)	XXIII, 22	Flamand (Neuville).
Escouart	XXIII, 21	
Flamengherie	XXIII, 119	inventé pour se moquer des Flamands (Neuville).
Ghille, Ghillains, Ghilius	XVI, 133	symbolise la déloyauté.
Gommeline	XXIII, 95, 110	femme de Maquesai, héros burlesque, qui veut s'emparer de Neuville.
Hardrès	III, 81	symbolise le peuple.
Hersent (Demisele)	XIV, 21	
Hersent	XXIII, 54	donné comme <i>parâtre</i> de Willaume Mordenare et cousin germain de Vrouwe Lisse, tante de Simon de Banin.
Hondremarc	XXIII, 25	Flamand (Neuville).
Liepin	XXIII, 147 <i>et passim</i>	Flamand (Neuville)
Mahalet	XIV, 20	
Maquesai (Bauduin)	XXIII, 17, 41, 73 <i>et passim</i>	personnage grotesque qui commande l'armée flamande (Neuville).
Oeguiet	XIV, 19	

⁸⁰⁸ Si Alfred Jeanroy emploie le mot « nom imaginaire » ou « nom de fantaisie » pour ces personnages, le mot « locuteurs énigmatiques » est choisi pour représenter une population située dans le réel et la fiction, sans pouvoir préciser davantage son statut.

Oitin (dim. Oitekin)	XXIII, 118 <i>et passim</i>	valet flamand (Neuville).
Riquejore du Pré	XXIII, 19	Flamand (Neuville).
Roelin	XXIII, 20	Flamand (Neuville).
Scovelin (Willlaume)	XXIII, 24	Flamand (Neuville).
Sparoare	XXIII, 22	Flamand (Neuville).
Stalin (Wistasse)	XXIII, 19	Flamand (Neuville).
Vrouwe Lisse	XXIII, 53	tante de Simon Banin et cousine germaine d'Hersent.
Wauteron	XIV, 20	
Wibaus	XXI, 72	

IV. Locuteurs ecclésiastiques	Chansons/vers	Caractéristiques sociales :
Abbé	II, 69-70; XIII, 56-61; XXIV, 211-212; XXV, 213-214; XIII, 58	désigné juste par le mot « abbé ». Personnage important dans l'affaire de l'impôt (Arras). Probablement, l'abbé de Saint-Vaast qui jouissait alors de la plus grande notoriété.
Apostoile	XVIII, I <i>et passim</i>	Grégoire IX et/ou Innocent IV.
Ostrevant (archidiacre d')	XIX, 68 <i>et passim</i>	Ostrevant (Hainaut). Accusé d'avoir eu sa part lors d'un détournement d'argent.